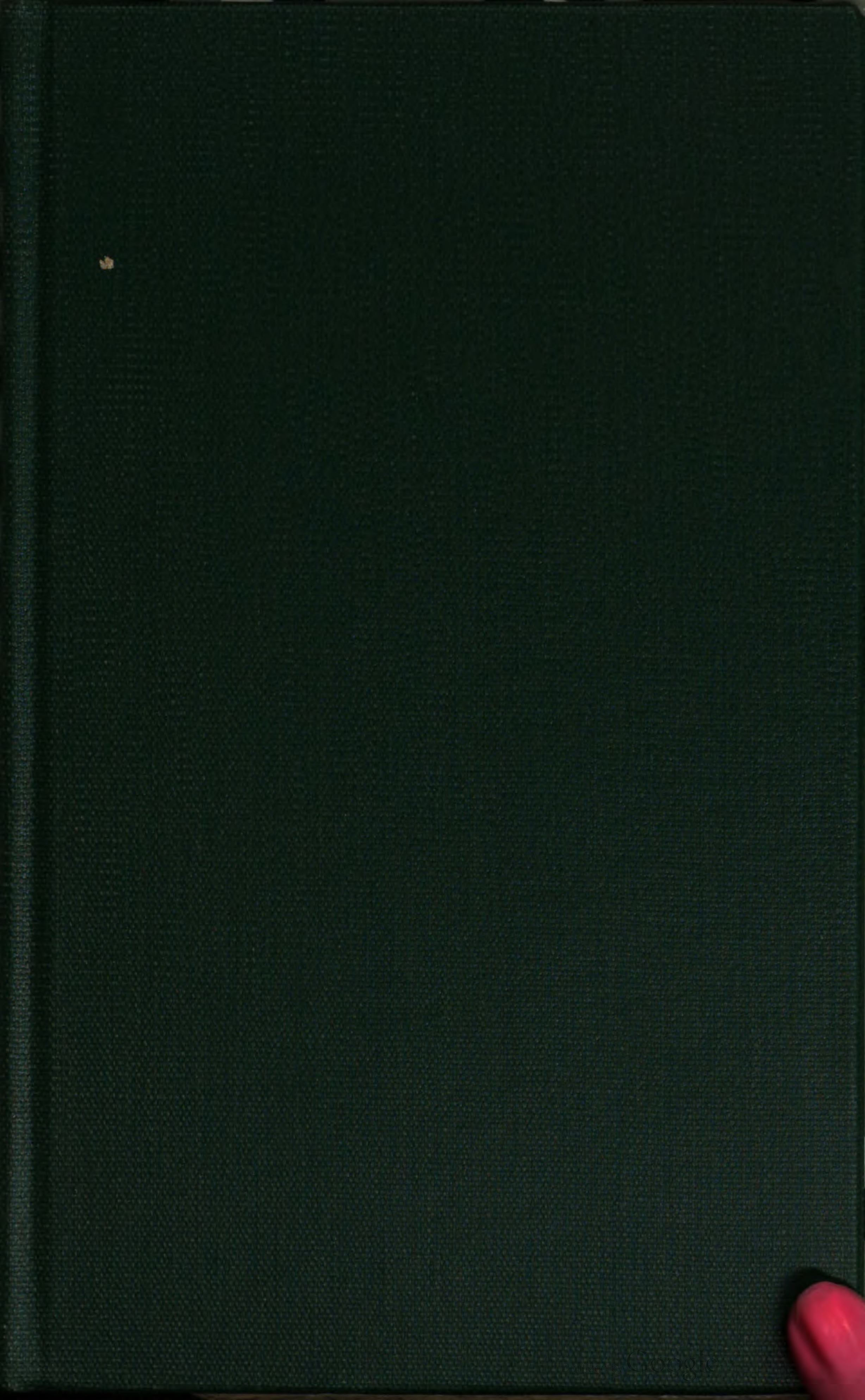






DATE DUE

DEC 6 1980			
JUN 0 1 2001			

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.



/ 5 7

HISTOIRE

DE

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

ET DES COMMUNES DES CANTONS DE

CHARENTON, VINCENNES

ET

BOISSY-SAINT-LÉGER

AVIS

Le présent ouvrage a pris un développement plus grand que ne croyait l'auteur au moment de la publication de son prospectus. L'abondance de matières nouvelles qui se sont présentées au cours de l'impression, la nature de certaines questions, qu'il n'a pu s'empêcher de traiter avec les détails nécessaires, l'ont forcé à lui donner une étendue trois fois plus grande qu'il n'en avait eu l'intention. Au lieu d'un volume, il présente à ses souscripteurs deux volumes pleins de notes explicatives et justificatives, d'appendices, suivis d'un glossaire, accompagnés de cartes et plans et d'un grand nombre de gravures. Il faut ajouter à cela que l'ouvrage n'a été tiré qu'à 550 exemplaires. Aussi, force a été d'en augmenter le prix pour les souscripteurs futurs. L'auteur espère qu'un grand nombre de souscripteurs déjà inscrits apprécieront cet avis. Le prix actuel de l'ouvrage est de 16 francs. Dans quelques mois, il sera porte à sa juste valeur, c'est-à-dire à 20 francs.

Paris. — Imp. Moderne (Barthier d,) rue J.-J.-Rousseau 61.

HISTOIRE

DE

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

DE SON ABBAYE, DE SA PÉNINSULE

ET DES COMMUNES DES CANTONS DE

CHARENTON, VINCENNES

ET

BOISSY-SAINT-LÉGER

AVEC LE PLAN DÉTAILLÉ DES LIEUX, DES DESSINS DES MONUMENTS CELTIQUES, GALLO-ROMAINS, ETC.

RETROUVÉS OU EXISTANT ENCORE DEBOUT SUR LE TERRITOIRE

Un Glossaire, des Aperçus archéologiques et étymologiques nouveaux

PAR

Z.-J. PIÉRART

Membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France et de plusieurs autres Sociétés savantes; auteur de divers ouvrages d'Histoire et d'Archéologie, Conseiller municipal à Saint-Maur.

Sapiens nihil affirmat quod non probet.
Vitam inpendere vero.
Sed veritas odium parit.

DEUXIÈME PARTIE

PARIS

CLAUDIN
Libraire, 3 et 5, rue Guénégaud.

H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France,
15, quai Malaquis.

CHEZ L'AUTEUR
A SAINT-MAUR, rue Aline, 2, près la station du Parc.
A PARIS, rue Pagevin, 4, Établissement Daussy.

1876

CHAPITRE V

Notices sur les communes du canton de Vincennes.

SOMMAIRE : LVIII. Fontenay-sur-le-Bois : Origine de son nom, sa population à diverses époques. Traces du culte druidique sur son territoire. Ce fut un des anciens domaines de l'église métropolitaine de Paris. L'abbaye de Saint-Victor y avait aussi des biens, dîmes, priviléges et revenus. La paroisse de Fontenay très-étendue autrefois. Elle comprenait Montreuil, une partie de Nogent et la plus grande partie du territoire de Joinville-le-Pont. Maladrerie de Fontenay. Obligations féodales des habitants de Fontenay envers les rois de France. Ils en sont ensuite exonérés. Les seigneurs de Fontenay au xve siècle. Le prieuré des Minimes, son histoire. — LIX. Agréments actuels du séjour de Fontenay. Hommes célèbres qui l'ont habité. Faits et superstitions du bon vieux temps à Fontenay. La localité progresse, s'agrandit et s'embellit. Église de Fontenay, Saint-Germain; aperçus étymologiques et critiques. — LX. Montreuil-sous-Bois : Origine de son nom. L'église de Notre-Dame de Paris y possédait de grands revenus féodaux; les rois de France y avaient un domaine et ils en avantagèrent l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Avantages qu'ils accordent aux habitants, mêlés d'obligations féodales. Église de Montreuil. Lenain de Tillemont, illustre historien, habite le château de ce nom à Montreuil. Fouquet, Colbert, propriétaires de villas dans cette localité. Progrès accomplis à Montreuil pour la culture du pêcher et de la vigne. Détails. Augmentation de la population et du bien-être des laborieux habitants de Montreuil. — LXI. Rosny : Sa situation, origine de son nom, sa population à diverses époques. L'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, seigneur féodal et ecclésiastique de Rosny; débats que les habitants ont avec lui; dénis criants de justice dont ces derniers sont victimes. Réflexions sur les abus du bon vieux temps. Sully, seigneur de Rosny. — LXII. Saint-Mandé : A-t-il existé un Saint-Mandé? Origine probable de la sanctification de ce personnage apocryphe, qui ne fut que la personnification d'un monument d'origine druido-celtique. Aperçus sur l'antique culte du bouc Mendès et ses perpétuations dans les rondes du sabbat. Citations

analogiques. Saints Prix, Privat, Brice ou Projectus. Prieuré de Saint-Mandé. Seigneurs de cette localité. Saint-Mandé, demeure principale du surintendant Fouquet. Ses villas et embellissements actuels; ses pensionnats, son avenue du Bel-Air, son hospice Saint-Michel, son restaurant Maurice, son bois, ses cascades et pièces d'eau, rendez-vous dans la belle saison du vrai peuple de Paris, c'est-à-dire des paysans sortis de la province. — LXIII. Villemomble : D'où vient ce nom Sa population, sa situation et celle de son ancienne église, son plateau d'Avron. Seigneurs de Villemomble. Fiefs, château et maisons de campagne de ce village. — LXIV. Vincennes : Dissertation sur l'origine du nom de cette localité. Aperçus étymologiques curieux. Le bois de Vincennes, selon toute apparence, fut un sanctuaire sylvestre ou *cenna* du culte druidique. Traces probables de ce fait. Inductions qu'il en faut tirer. Culte primitif des forces de la nature et dénominations locales qui en sont résultées sur différents points de l'ancienne Gaule. Le bois de Vincennes un *placitum* ou *mall* probable des temps celtiques, dont Saint-Louis ne fit que continuer la tradition. — LXV. Le parc de Vincennes enclos et entretenu par les premiers rois Capétiens. Ils y ont une habitation ou *regale manerium*. Le château de Vincennes agrandi, embelli par les rois de la branche de Valois. Souvenirs de Charles V et de Charles VI qui s'y rattachent. Louis XI en fait une prison d'État. Souverains qui y meurent ou y habitent; personnages célèbres qui y sont emprisonnés sous Louis XIII et Louis XIV. — LXVI. Le bois de Vincennes replanté sous Louis XV, mutilé, morcelé, amoindri en ces derniers temps. On crée au château la première fabrique de porcelaine qu'ait possédée la France. Philosophes et écrivains du XVIIIe siècle qui y sont enfermés en vertu de lettres de cachet. — LXVII. Vincennes depuis la Révolution : Le duc d'Enghien, causes probables et inconnues de sa mort. Daumesnil. Personnages politiques enfermés à Vincennes depuis 1830. Ce qu'étaient la *Pissotte* et la commune de Vincennes autrefois. État actuel de cette localité; ses promenades, ses établissements militaires, ses agréments. Le quartier de la *Prévoyance*. — LXVIII. Description du château et du donjon. Retour sur la mort du duc d'Enghien, aperçus nouveaux sur ce crime. Paroles de malédiction à l'adresse des tyrans, pour qui l'histoire doit être une Némésis implacable et vengeresse.

LVIII

Fontenay-sur-le-Bois.

Ainsi appelé de ce qu'il s'y trouve des sources ou fontaines qui allaient se déverser dans la Marne, après avoir traversé le bois de Vincennes. Aussi, dans des titres de l'an 900, une portion considérable de ce bois est dite être *de Villa Fontanedus*. On comptait, à Fontenai, en 1696, lorsqu'il fut

question d'y établir un vicaire, 208 feux, 650 communiants et 300 enfants. Le nombre des habitations était de 254 en 1709, lors du dénombrement des élections, et, en 1726, il y avait 964 habitants, tout compris. Le dernier dénombrement du XVIIIe siècle n'y compte que 214 feux. Il y a aujourd'hui 3,100 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1700 sans lacunes.

Nous parlerons à l'article Vincennes de Fontenay comme ayant possédé sur son territoire un sanctuaire druidique. Ce fut de tout temps une commune fertile en produits divers. Dès les premiers temps du moyen âge, elle apparaît comme un des domaines de l'église métropolitaine de Paris. On ne sait comment ce village était venu à cette église.

On voit dans un diplôme de Charles le Chauve, de l'an 847, dont l'original fut conservé dans les archives de l'abbaye de Saint-Maur, que cette abbaye, possédant un bois sur la paroisse de Boissy-Saint-Léger, l'incommodité du passage de la Marne fit que l'abbé Hincmar proposa à Erkenrad, évêque de Paris, de faire un échange. Il céda à l'église de Paris une portion de la forêt de Boissy, de 537 perches de circuit, et l'évêque, de son côté, donna à l'abbé, du consentement des chanoines, *ex rebus ecclesiæ sibi commissæ, de villa quæ vocatur Fontanedus, concidem quæ vocatur Vilcenna habentem in gyro perticas quingentas* (*XXXVII*). Il est hors de doute, dit l'abbé Lebeuf, qu'il s'agit là de Fontenay sur le bois de Vincennes, puisque voilà ce bois qui est désigné sous son ancien nom de *Vilcenna*; de plus, il est hors de doute aussi, que ce bois était contigu à l'abbaye des *Fossés*, laquelle, tout naturellement, aura souhaité d'avoir à sa porte un bois qui lui appartînt. Le diplôme de Charles le Chauve est une confirmation qu'il donna de cet échange. Environ cent quarante ans après, le clergé de l'église de Paris exposa au pape l'état de ses biens pour en obtenir la confirmation. Ce fut l'évêque Lipard qui la demanda dans un voyage qu'il fit à Rome, entre les années 980 et 984. Or, pour dernier article des biens que Benoit VII lui con-

firma ainsi qu'à son clergé, il y a ces mots : ***Fontenetum cum Ecclesia, Vilcenam cum omnibus inibi adjacentiis.*** Ainsi l'église de Fontenay, conjointement avec sa terre, était dans les appartenances de l'église de Paris à la fin du xe siècle. Depuis ce temps les évêques l'ont réservée pour être purement à leur collation. En effet, elle est marquée : *de donatione episcopi* dans un pouillé du xiiie siècle. Elle s'y trouve la première de tout le doyenné de Montreuil, et même avant Montreuil qui n'y est placé qu'au troisième rang. Les pouillés imprimés en 1626 et 1648 sont unanimes pour indiquer la collation archiépiscopale, *pleno-jure.*

Selon toute apparence, ce fut à la libéralité de quelques-uns des rois de la première race que l'évêque et l'église de Paris devaient le domaine de *Fontenay*; mais ces princes s'en étaient réservé quelque chose sur ce qui restait. Louis le Gros y assigna un labourage de deux charrues à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, lorsqu'il la fonda, et cela avec cinq hôtes qui y avaient des maisons, 10 sols de cens dans le même village, payables en partie par ces cinq hôtes, en partie par d'autres, et de plus, dans le même lieu, un pressoir et demi avec les droits de pressurage qui y étaient attachés. Ceci ne formait qu'une petite partie des biens dont ce prince fit approuver la donation dans l'assemblée de Châlons-sur-Marne, de l'an 1113. Lorqu'on ferma de murailles le parc de Vincennes, il y eut des terres de la dépendance de Saint-Victor qui y furent comprises. Cette abbaye en fut dédommagée par une rente de 25 livres sur le domaine royal.

Le mémorial où est marqué le paiement de cette rente, en 1275, l'articule ainsi: « Quittance de l'abbé et religieux de Saint-Victor de 25 livres parisis pour dixmes qu'ils avaient droit de prendre dans la closture nouvelle de Vincennes. » L'année suivante, 23 mars, un chanoine de Paris, nommé Pierre Leroux, donna aux chanoines réguliers de Saint-Victor tout ce qu'il avait dans Fontenay en cens, dixmes, etc., à condition que l'abbé distribuerait la moitié du produit à des étudiants en théologie et l'autre moitié à des étudiants en logi-

que. Depuis, à la suite de ces donations, cette maison eut ainsi dans le territoire de Fontenay, droit de justice. Ce droit fut reconnu par une sentence de Hugues Aubriot, prévôt de Paris, du 23 mai 1375, et le 22 juin 1399, Charles VI accorda auxdits religieux la liberté de faire élever *une échelle en leur justice de Fontenet lez le bois de Vincennes.* C'est pour toutes ces raisons que l'abbé de Saint-Victor comparut à la rédaction de la coutume de Paris, l'an 1680, comme seigneur de Fontenay. On dit même que c'est sur le fief de Saint-Victor que l'église du lieu fut bâtie. En 1646, la même abbaye obtint du roi la permission de vendre les fiefs, censives et terres qu'elle avait en cette paroisse, et, à ce sujet, le Parlement ordonna une descente sur les lieux pour juger *de commodo.* Mais la vente ne fut pas exécutée, car la seigneurie de Fontenay continua d'appartenir à l'abbaye de Saint-Victor.

La paroisse de Fontenay, au dernier siècle, était déjà bien moins étendue qu'elle l'avait été au moyen âge. Nous avons vu que celle de Saint-Maur en fut distraite lors de l'érection de l'église Saint-Nicolas, au XIII[e] siècle (p. 151); celle de Montreuil l'avait déjà été auparavant dans un autre démembrement survenu à la suite de l'établissement d'une chapelle qu'y avait fait construire le clergé de la cathédrale de Paris.

Le lieu dit les Minimes, au bois de Vincennes, ainsi appelé des religieux qui y résidaient, et où étaient avant eux les Bons Hommes ou religieux de Grammont, a toujours été situé sur Fontenay. Il y est encore, ainsi que le territoire qui était entre ce couvent et le bout du bois de Vincennes qui s'avançait vers la Marne, à l'est. Au midi, le territoire de Fontenay s'étendait jusqu'au bas du bourg ou village de Saint-Maur, ce qui comprenait en tout un canton de terres et de vignes, relevant, en 1410, de l'hôtel du pont Perrin, et faisant partie de l'hopital royal de Saint-Paul (1). Ce territoire,

(1) Sauval, t. II, p. 110.

comme on l'a vu, était séparé de celui de la paroisse de Saint-Nicolas du bourg de Saint-Maur, par une rue nommée Beaubourg. Les maisons les plus voisines de Saint-Maur, des deux côtés de cette rue, furent distraites de la paroisse de Fontenay et unies à celle de Saint-Nicolas, par un décret de Mgr de Perefixe, archevêque de Paris, du 13 janvier 1669. Ce dénombrement du territoire de Fontenay avait été demandé par Simon Chauvin, secrétaire du roi, par Louise Godefroy, veuve de Jean l'Escuyer, sieur de Chaumontel et par quatre autres propriétaires de maisons, tant dedans que dehors le bourg Saint-Maur, qui se chargèrent de payer chaque année une redevance au curé et à la fabrique de Fontenay. De son côté, le hameau du pont de Saint-Maur qui, à plus forte raison, était de la paroisse de Fontenay, en avait aussi été distrait, comme on l'a vu, pour être réuni à la même paroisse de St-Nicolas, par un décret de M. du Harlay, archevêque, donné le 4 janvier 1693. C'est par le moyen de ce dernier démembrement que la chapelle de Saint-Léonard, située proche de ce pont, sur le grand chemin et la descente qui y conduit, ne furent plus de la paroisse de Fontenay. (Voyez à ce sujet Saint-Maur, parag. XXXVII.)

Il y avait sur la paroisse de Fontenay une maladrerie, qui était encore, au xviie siècle, insérée au rôle des décimes (*Pouillé* de 1648, p. 41). Ce pouillé dit « qu'elle est entre le bois de Vincennes et le bourg de Fontenay, proche de ce bourg; qu'elle est de fondation royale; qu'il n'en reste que des masures qui se voient sur le chemin; que plusieurs terres en dépendent, et que le grand aumônier y pourvoit. » On en retrouve aujourd'hui le bâtiment, rétabli, dans la plaine qui est entre Fontenay et Vincennes.

La maladrerie de Fontenay existait au xiiie siècle, comme le prouvent plusieurs actes cités par l'abbé Lebeuf, entre autres une reconnaissance du proviseur d'une maison de Paris, rue de la Corroirie, appartenant à ladite maladrerie, certifiant avoir reçu des deniers du roi la somme de 20 sols parisis pour dédommagement d'un fossé fait sur son fond

pour la conduite des eaux : c'était apparemment les eaux des fontaines de la côte qui aboutissaient dans le bassin de Vincennes. On connaissait à cette léproserie 3 arpents de terre aux environs de Vincennes, suivant un bail de 1303, et, en 1458, trois maisons de la rue de la Courroyrie, dont avait joui Jean le Danois, étaient dites lui appartenir. Cette léproserie, selon le registre des visites des léproseries de l'an 1351, était destinée aux lépreux de Fontenay, Montreuil, Bagnolet, Neuilly, leurs hameaux, et pour tous les paroissiens de Fontenay demeurant à Saint-Maur. Il est fait mention, dans ledit registre, d'un homme qui avait été reçu à l'établissement par brevet du roi du 2 octobre 1350, *in suo jucundo adventu*. C'était l'évêque qui y établissait le maître.

L'eau des sources qui ont donné le nom à Fontenay ne fut pas toujours conduite à Vincennes. On voit, par une ordonnance de Charles V datée de Vincennes, le 5 décembre 1377, que les eaux de Fontenay servaient aux abreuvoirs que le roi fit dresser en son hôtel de *Beauté* (V. ci-dessus Nogent); que les conduits passaient à travers les masures des habitants, de leurs vignes et de leurs terres, et que les gens de Fontenay étaient tenus de nettoyer ces fontaines, dont l'eau coulait dans cet hôtel. Ce fut une des conditions sous lesquelles ce prince les exempta de toutes prises pour son hôtel et pour celui des princes, et, outre cela, de celles qui se faisaient et des impôts qui se levaient pour la chasse aux loups. Ces priviléges furent confirmés par une ordonnance de François Ier, donnée aux *Carrières*, au mois de juin 1519, aux mêmes conditions que dans les anciennes lettres; mais malgré ces priviléges, quelles charges ne restait-il pas à supporter pour les pauvres habitants de la contrée. En temps de chasse, ils devaient enlever leurs échalas afin de permettre à ces messieurs de la cour et autres gentilshommes de chevaucher librement à travers leurs vignes. Par crainte du braconnage, on réglait l'époque de leurs travaux, et on leur défendait d'approcher des buissons plantés ou remises du gibier. Quand la neige couvrait la terre et que les lièvres

et lapins ne trouvaient plus de quoi brouter l'herbe des blés et autres jeunes plantes, il leur fallait aller en corvée, bâtir des huttes d'abri pour les pauvres bêtes, et répandre du grain pour les nourrir et réchauffer. Outre la corvée ordinaire pour les routes du pays, il y avait des corvées extraordinaires. En 1786, les habitants de Fontenay et communes voisines passèrent leur temps à construire la nouvelle route de Strasbourg, depuis la porte de Beauté jusqu'à Neuilly-sur-Marne. On les requit même pour l'achèvement de la machine de Marly, ce caprice royal. Puis il fallait payer toutes sortes d'impôts. Quelle gêne et quelle ruine le plus souvent. En 1740, les habitants de Fontenay, dits *solidaires* à cause de l'assistance mutuelle qu'ils se prêtaient à l'égard des exigences du fisc, furent trop pauvres pour payer les dettes de la communauté. On les enferma pour cela à la prison de Saint-Éloi, où ils seraient demeurés sans l'assistance de l'œuvre de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui paya pour eux. Ils en marquèrent leur reconnaissance en assistant à la procession du Saint-Sacrement de cette église, et on leur donna de plus un *Nouveau Testament* avec une pièce de 24 sous. Les 24 sous les aidèrent à manger un peu de pain bis ; quant au Nouveau Testament, il servit à leur montrer combien il y avait loin entre le régime dont ils souffraient et celui de la fraternité en Dieu que prêcha Jésus.

Les religieux de Saint-Victor de Paris, seigneurs des 12/13e des biens sis à Fontenay, vendirent leur seigneurie en 1766 à Jacques Macquer, écuyer. Celui-ci mourut en 1779, laissant pour seigneur un jeune enfant, M. de Fontenay, sur lequel une chronique locale dont nous parlons plus loin, a laissé cette sombre mention à la date du 20 août 1789; quinze jours après l'abolition des droits féodaux : « Pain extrêmement rare à Paris et plus encore à Versailles; souvent il n'y en avait point à Fontenay. M. de Fontenay soupa avec du pain bis que lui donna le syndic. » Ainsi la pauvre France débutait à l'œuvre de sa régénération par les dures épreuves de la famine qui reparurent quatre ans après. Mais

les agiotages du règne de Louis XV, le pacte de famine dont ce monarque fut un des bénéficiaires, l'avait déjà habituée à ces privations. Aujourd'hui la facilité des transports, les chemins de fer, les paquebots, la liberté du commerce, joints à l'œil vigilant de l'opinion s'exerçant au moyen de la presse, nous évitent ces inconvénients. C'est encore là un bienfait issu de la Révolution.

Mais il en est un autre dont Fontenay eut à s'applaudir : ce fut, avec la disparition des vexations féodales, l'unification et centralisation de la justice.

Avant cela, on jugeait dans cinq endroits différents sur le territoire de cette paroisse et souvent en pleine rue.

Une pierre de taille, posée en saillie et en pente dans la maison de Pierre Louis Mainguet, proche l'église, a servi de siége au juge. Voici un exemple de la sévérité de ces justices locales :

Le 28 septembre 1762, X., plâtrier, et sa maîtresse sont mis au carcan pendant deux heures, puis marqués, pour avoir volé des fraises. Ils furent de plus condamnés, l'une à trois ans d'hôpital et l'autre à un pareil temps de galères. Celui-ci mourut dans les fers, à Paris, des fatigues qu'il avait endurées dans la geôle de Fontenay, lieu extrêmement humide, situé au fond d'un cellier aussi obscur à midi qu'à minuit.

Oh! le bon vieux temps!

Heureusement qu'il n'en reste plus guère de traces à Fontenay. Le château féodal, qui y avait son entrée principale dans la rue actuelle du Colombier, a été démoli en 1817 après le morcellement de la propriété. Il n'en demeure d'autre vestige que deux piliers, à l'entrée d'une porte de la même rue, et plusieurs pins, âgés, dit-on, de plus de deux cent cinquante ans.

Comme nous l'avons dit en parlant de Nogent, l'antique et célèbre château de Beauté, demeure de plusieurs rois de France, s'élevait sur la partie du territoire de Fontenay que baignait alors la Marne. De ce séjour des temps féodaux, il ne reste plus non plus de traces.

De même de plusieurs autres fiefs seigneuriaux sis à Fontenay, comme ceux dits *Hôtel-Rouge* ou du *Jardin*.

Dans les cahiers des confiscations offertes au nom du roi d'Angleterre Henri VI, lorsqu'il devint maître de Paris vers 1423, est mentionnée celle qui fut faite de l'hôtel Rouge avec justice haute, moyenne et basse, situé à Fontenay-sur-Bois, et qui fut donné par ce prince à un nommé Jean Dieupart, qui avait aidé à faire entrer dans Paris les troupes du duc de Bourgogne. Cet hôtel était dit relever de la terre de Villemomble à Fontenay. Il existait dans le vignoble vers la Pissotte où l'on trouve encore un lieu dit *Maison rouge*. Il y avait aussi à Fontenay le fief d'Hauteloup, mentionné dans le procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1580, où parut Jean Lenoir comme seigneur du fief du Jardin et environs. Ce fief était dans le haut du village, sur le chemin qui conduit à Rosny. On l'appelait vulgairement le *Fief du Jardin*. Mais c'est ici le lieu de parler tout particulièrement d'un autre écart très-important de la commune de Fontenay, dont il a été plusieurs fois question déjà. Nous voulons parler du prieuré des Minimes du bois de Vincennes.

Le roi Louis le Jeune, ayant fait venir d'au-delà de la Loire des religieux établis par saint Étienne de Muret, qu'on appelait alors *Bons Hommes* de l'ordre de Grammont, leur donna, à Fontenay, dans le bois de Vincennes, toute la partie qui était environnée de fossés et obtint de l'abbaye de Saint-Maur, du prieuré Saint-Martin-des-Champs et de celui de Saint-Lazare de Paris, un abandon en faveur de ses Grammontins, de tout droit d'usage que ces trois maisons pouvaient avoir dans cette enceinte. La charte imprimée en plusieurs endroits est de 1164. Dans l'acte de donation que leur fit neuf ans après Mathieu de Montreuil d'un muid de grains à prendre à Villeneuve-Saint-Georges, ils sont appelés *Religiosi homines de Vicena*. Dans le don d'un droit de sel à eux fait en 1179 par Thibaud de Montmorency et ses frères, il y a : *Ecclesiæ B. Mariæ de Vicena et*

fratribus de Grandimonte ibidem Deo servientibus. On sait par ce dernier acte que leur église fut bientôt bâtie; aussi n'y avait-il rien de plus simple, dans cet ordre, que ces sortes d'édifices, ainsi qu'on peut en juger par d'autres du même temps qui subsistèrent depuis. Philippe Auguste avait beaucoup de confiance dans les lumières de frère Bernard, religieux de ce couvent, et ce fut à son instigation qu'il chassa les Juifs de France. En partant pour la Terre-Sainte il recommanda à la reine et à Guillaume, archevêque de Reims, qui devaient disposer des bénéfices en son absence, en cas de régale, d'user des conseils du même religieux. Il est nommé à la tête des moines de sa communauté dans un traité qu'il fit avec l'abbaye de Saint-Maur, touchant des *gords* ou fossés à poisson. Cet acte commence ainsi : *Ego frater Bernardus de Vicena et omnes ejusdem loci fratres*. Ces Grandmontains recevaient des legs que leur faisaient ceux qui prenaient leur habit. Un d'entre eux leur ayant donné des terres au-dessous de Montreuil, Pierre le qualifia de *Corrector domus de Vicenis*, et les autres frères promirent en 1223, aux Templiers de Paris, seigneurs censiers de ce canton, de vendre ces biens à des séculiers dans l'an, attendant de leur payer annuellement une oie de 12 deniers dans l'octave de l'Assomption. Philippe le Bel, persécuteur des Templiers, ne laissa pas de tracasser aussi les Grandmontains. Son parlement, en 1271, décida qu'une partie du bois, entourée de vieux fossés, ne leur appartenait pas, mais qu'il était la propriété du roi. Il fallut subir cette décision.

Après l'établissement de l'ordre de Saint-Michel par Louis XI, les prieurs de l'établissement du bois de Vincennes en furent faits chanceliers, et le prieuré passa par là en commande à des personnes d'un grand rang. En 1584, Henri III détacha ce monastère de l'ordre de Grammont, en lui donnant en échange le collége Nigeon, situé à Paris. Il y plaça d'abord des hiéronymites de Pologne, puis des cordeliers, enfin des minimes tirés du couvent de Nigeon, qui en prirent possession le 17 octobre 1585. Leur enclos renfer-

mait 47 arpents; on voyait dans leur sacristie le fameux tableau du *Jugement dernier*, de Jean Cousin. La Révolution abolit cet établissement.

Il s'élève aujourd'hui, depuis 1857, sur l'emplacement de l'enclos des minimes, deux jolis pavillons, un lac environné de parterres et d'allées ombragées, un chalet restaurant, toutes choses résultant des derniers embellissements du bois de Vincennes. C'est un des plus charmants rendez-vous de la forêt, un lieu de visites fréquentes pour les promeneurs que ces lieux, autrefois asiles du silence et de la mortification. On aime à s'y promener en barque dans le lac, à y côtoyer des berges rocheuses semées de sapins, à y respirer le parfum des plates-bandes tapissées des plus jolies fleurs. Joli parage que ce lac des minimes.

Il en est de même de Fontenay, autrefois agglomération véritablement rustique, aujourd'hui bourgade on ne peut plus agréable, couverte partout de charmantes habitations où le bourgeois parisien vient pendant la belle saison goûter les délices de la villégiature. Les abords de la gare, en cet endroit surtout, sont couverts de ces habitations. Elles ont été élevées en ces derniers temps comme par enchantement sur une zone du bois, limitrophe du railway, laquelle s'étend jusque près de Joinville et qu'on a distraite de la forêt en 1860 pour y faciliter les constructions. Nous ne connaissons rien de plus enchanteur que le séjour de ces jolies maisons de campagne, environnées de la verdure de pelouses toujours fraîches, ombragées de beaux et grands arbres, à l'issue des délicieuses avenues de la plus belle des forêts. O Paris! si tu es beau, tes environs ne le sont pas moins. Puissent les guerres, les révolutions, ne plus venir mettre la ruine et la dévastation aux lieux où tes enfants aiment tant à venir se reposer de leur vie fébrile, au milieu des charmes de la nature et du calme que procure seule la vie des champs, dans des lieux où le soleil, les espaces ombragés, les vues riantes, ne manquent jamais.

LIX

Tel est aujourd'hui Fontenay. Il fut le séjour des acteurs Lekain, Pottier, du dramaturge Guilbert de Piréxicourt, du compositeur Dalayrac qui y a laissé ses cendres abritées sous un mausolée du cimetière, plus son nom donné à une rue de la localité. Béranger, sous le pseudonyme de M. Bonnin, habita aussi Fontenay. Mais un jour que c'était sa fête, les fleurs, couronnes et cadeaux, apportés par ses admirateurs de Paris, vinrent trahir son incognito. Ç'avait été pour lui un de *ces petits coins où il aimait tant à aller rêver* et à faire discrètement du bien.

Dès la fin du XVIIIe siècle, Fontenay comptait déjà une population émancipée, nullement réfractaire au mouvement politique. Le 3 janvier 1791, le vicaire y enseigna pour la première fois le catéchisme national à l'usage du peuple. Le 23 du même mois, lui et son curé prêtèrent serment à la constitution civile du clergé, pendant que l'orgue jouait le *Ça-ira*, air que n'avait certainement pas composé Dalayrac. Mais les choses n'en marchèrent pas moins bien depuis. Fontenay s'enrichit, s'embellit, vit sa population quadrupler.

Autrefois il n'en était pas ainsi : le village, agglomération ramassée, aux rues étroites, ne comptait pas de villas. On vient de voir quelles redevances, quels assujettissements de toute sorte la féodalité y faisait peser comme ailleurs. Aussi ce n'était pas comme aujourd'hui une population de riches bourgeois, de cultivateurs aisés et instruits qu'on y trouvait. La superstition y avait jeté de profondes racines. En 1776, les champs et jardins de la localité étant rongés par les chenilles, on crut devoir faire des prières de Quarante-Heures et une procession solennelle afin de les conjurer. Voici comment un témoin oculaire raconte cette cérémonie : « M. le curé, étendant les mains sur les biens de la terre, conjura les che-

nilles et autres insectes, ainsi qu'il est marqué dans le rituel, puis fit l'aspersion sur les héritages pendant toute la procession. Le célébrant chanta aussi l'évangile selon saint Marc (chapitre XVI, v. 15). En commençant l'aspersion, on chanta l'antienne *asperges me Domine*. Mais quelle fut la surprise et la joie de tous lorsqu'on s'aperçut le jour même (17 juillet) que les insectes avaient péri presque totalement!... (1) »

Mais avec le temps, les habitants de Fontenay devinrent assez éclairés pour s'en reposer sur leur vigilance et leurs soins prévoyants plutôt que sur des exorcismes, pour la disparition des insectes. Déjà, dès 1717, Fontenay possédait une école gratuite, résultat d'un don charitable d'une demoiselle Lefebvre, dont le mausolée commémoratif figure dans l'église. Par un autre don, un habitant, nommé Jumot, institua un prix de vertu qu'on transforma en rentes applicables aux écoles. Les pauvres écoles commençaient alors à sortir de leur affaissement. M. de Beaumont, archevêque de Paris, venait d'ordonner que l'instruction commencerait par la lecture du français, au lieu de s'en tenir à la simple lecture du latin. La Révolution et nos lois nouvelles sur l'instruction primaire prirent soin de faire entendre désormais un bon français. Fontenay s'améliora en s'instruisant. Les rues, les chemins y furent pavés, assainis et augmentés; les écoles, l'asile agrandis. Des places publiques y furent commodément assises; aujourd'hui l'eau y jaillit à l'aide de fontaines publiques parfaitement entretenues, et elle n'y manque jamais, comme cela doit naturellement être dans un village appelé Fontenay. Plusieurs sources y ayant tari en même temps que la population augmentait,

(1) Extrait d'un manuscrit intitulé les *Heures sauvées*, dans lequel une famille de cultivateurs de la localité a tenu pendant un certain laps de temps une chronique de tous les événements arrivés dans la commune. Cette famille, du nom de Hauzeau, fit communication de ce manuscrit à l'auteur du *Guide-Album sur le chemin de fer de Paris à Vincennes*. M. Parizot, dans le livre duquel nous puisons ce fait, ainsi que plusieurs autres insérés dans cet ouvrage.

on y a joint, vers 1835, l'eau de la Marne que deux machines, de la force de 40 chevaux chacune, établies à Nogent, font monter à 87 mètres au-dessus du niveau de la rivière, pour l'envoyer au pied du fort de Nogent dans un réservoir contenant deux millions de litres, destiné à alimenter cette commune, celles de Fontenay, Vincennes et Montreuil. Un manége, rétabli en 1859, élève en même temps l'eau d'un puits sis au point culminant du pays.

Comme on le voit, les temps sont bien changés depuis l'époque où on faisait des processions à Fontenay pour exorciser les chenilles, et où de pauvres amoureux étaient condamnés à la marque, aux galères, pour avoir mangé des fraises!

Avant de quitter Fontenay, parlons de son église. Elle est vaste et l'une des plus importantes des communes rurales des environs de Paris. Voici ce qu'en disait, au siècle dernier, l'abbé Lebeuf : « Le bâtiment de cette église n'a guère que deux cents ans ou environ, étant de structure erricastique, nom donné par Chastelain au style des églises construites vers le temps de François I[er] et de Henri II, édifices d'où le gothique était banni et dans lesquels se trouvait un mélange d'architecture romane et autres. La tour cependant, qui la soutient vers le midi, n'est pas de ce genre de structure; elle paraît par le bas du dedans être du XII[e] et XIII[e] siècle. Cette église a sa beauté; elle est accompagnée de deux collatéraux et toute voûtée, mais sans galeries. L'aile du côté septentrional, aux environs du chœur, supporte des culs-de-lampe ou lanternes très-bien travaillés. La situation de cette église, sur la pente de la montagne, a obligé de fortifier l'édifice par dedans; il est aussi muni par le dehors de piliers voûtants. Le 10 juin 1704, il fut jugé au conseil que les habitants feraient les réparations des collatéraux aux deux côtés du chœur, quoiqu'il fût fermé d'une clôture. »

Cette église a été restaurée, il y a passé quinze ans, par M. Naissant, architecte diocésain. Il n'a pu conserver qu'une

des voûtes à six clés pendantes, sculptées, qui en faisaient le plus bel ornement. Le reste a été maintenu, y compris la tour, mais on n'a pas rétabli le porche couvert orné du blason royal qui existait il y a un siècle. La chapelle la plus remarquable de cette église est celle de Saint-Germain d'Auxerre; c'est le patron de la paroisse. Sa statue porte, comme celle de saint Denys ou Bacchus des feuilles de vigne sur le vêtement, une grappe de raisin à la main. Nous avons déjà montré la même chose pour le Saint-Vincent de Champigny. A Fontenay, saint Germain est aussi le patron des vignerons.

Ceci nous amène à un ordre de considérations et de critique religieuse semblables à celles qui ont déjà figuré dans ce volume.

Nous avons, dans la vie des saints, plusieurs saints Germain, entre autres saint Germain l'Auxerrois avec son poirier merveilleux, légende d'où est venue l'idée des poires de saint Germain. Mais dans la légende d'aucun d'eux il n'est question ni de vigne, ni de raisins, ni de vignerons, pas plus que dans celle de saint Vincent. Nous savons pourquoi les vignerons de Champigny ont pris saint Vincent plutôt que saint Denys ou Bacchus pour patron : c'est parce que le mot vin ou plutôt la dénomination tout entière qu'on peut rendre par l'expression *qui sent le vin*, se trouve dans son nom. De même qu'on a fait de saint Cloud le patron guérisseur de ceux qui ont des clous ou furoncles; de saint Main, le guérisseur de ceux qui ont la gale aux mains; de saint Genou, le guérisseur de ceux qui souffrent de la goutte aux genoux; de même qu'on invoquait sainte Claire ou sainte Luce pour le mal d'yeux, saint Ouen pour la surdité, saint Prix pour les paralytiques ou *entrepris*, saint Ignace pour les teigneux ou affectés dans leur tignace ou chevelure, saint Fort pour les enfants faibles.

Quant à saint Germain, autre patron des vignerons, on ne peut expliquer ce patronage que par ce fait que le mot *germen*, en latin veut dire germe, bourgeon, rejeton, végé-

tation, verdure, race, sang, géniteur, production automnale, toutes choses enfin auxquelles se rattache la vigne, plante aux bourgeons printaniers par excellence, et qui produit à l'automne une généreuse liqueur éveillant le désir de la génération. Un dieu *Germen*, autre personnification ou variante de Dionysius, symbole de la vigne et de ses produits, aura probablement été adoré au milieu des coteaux vignobles de Fontenay-sous-Bois comme au milieu des vignobles de beaucoup d'autres localités où saint Germain est invoqué par les vignerons. Plus tard, par similitude de nom, on en aura fait un saint Germain ou plutôt on lui aura substitué l'illustre saint Germain d'Auxerre, en le revêtant des mêmes attributs vignobles, et ainsi sera venu le saint qu'on trouve aujourd'hui, conformément à l'ancienne tradition, avec des pampres de vigne et une grappe de raisin, dans l'église de Fontenay. On ne peut expliquer cette chose autrement. (Voir, du reste, notre *Paganisme chrétien de Rome*, et aussi nos articles sur Saint-Mandé, Champigny, Villiers-sur-Marne, Malnoue, Villeneuve-Saint-Georges.)

LX

Montreuil-sous-Bois.

Le nom de cette commune, dont le préfixe est *mont*, *mons* et dont le suffixe *euil*, *oïlum* signifie habitation (voyez Bonneuil), tire-t-il son origine de la hauteur sur laquelle il se trouve? Nous ne pouvons décider la question. L'abbé Lebeuf le fait venir du bas latin *mosteriolum*, *monasterolum*, monastère. De là viennent les noms de tous les villages appelés Moustiers. Mais quel fut le monastère primitif de Montreuil? L'abbé Lebeuf n'en voit aucun. Nous avons dit à l'article Fontenay que Montreuil exista d'abord sur le territoire de cette dernière localité, dont le clergé de la

cathédrale de Paris était seigneur ; que ce clergé, à une époque très-ancienne, l'en avait distrait en y construisant une chapelle. Peut-être ce fut-il une cella, un petit monastère ; ainsi s'expliquerait l'origine du nom de Montreuil, si on admet la seconde étymologie. Ce petit monastère de Montreuil, du reste, semble indiqué dans un titre de 1113, par lequel Louis VI donna le labourage d'une charrue et un paysan chargé de le faire, à l'abbé de Saint-Victor ; *apud mosteriolum quod in juxta Fontanetum, terram unius carrucæ, cum uno hospite*. Ce que nous venons de dire montre que le chapitre de Notre-Dame de Paris et les moines de Saint-Victor possédèrent primitivement des domaines à Montreuil. Le premier y eut toujours de grandes propriétés que Foulques, évêque de Paris, augmenta par une donation, en 1103. Aussi ses chanoines avaient-ils l'habitude d'y venir en procession le jour de saint Pierre, patron du lieu.

Les abbayes de Livry et de Saint-Martin de Paris avaient des vignes à Montreuil. Celles des religieux de Livry étaient situées au lieu dit Telemoy, aujourd'hui Tillemont.

Les rois de France y avaient conservé un domaine comme à Fontenay, et on voit Louis le Gros y donner aux religieux de Saint-Victor de Paris le labourage de deux charrues. Philippe-Auguste abandonna une partie de ce domaine à sire Gaucher de Châtillon en échange du château de Pierrefonds. Il y avait aussi alors les fiefs de Boissière et Fortière et un hermitage qui tous trois ont donné leurs noms à des écarts de la commune.

Pendant la captivité du roi Jean II dit le Bon et les désordres qui s'en suivirent, Montreuil, demeuré fidèle à la cause du Dauphin, eut beaucoup à souffrir de la faction d'Étienne Marcel, prévôt de Paris, partisan du roi de Navarre Charles le Mauvais, prétendant au trône. Aussi à son retour de Londres le roi Jean récompensa les habitants en les exemptant de toute *prise*, c'est-à-dire de payer aucuns subsides, ni de loger les gens de sa suite. Il défendit en outre de

prendre leur blé, leur vin, leurs vaches, leurs volailles ou autre bétail, à condition qu'ils entretiendraient à leurs dépens les fontaines de Montreuil, dont l'eau alimentait les viviers du château de Vincennes. Ces mêmes exemptions furent confirmées par Charles V, en 1363, par Charles VI, en 1380, et aux mêmes conditions.

En 1580, François de Mancourt, chevalier de l'Ordre du roi, figura au procès-verbal de la coutume de Paris comme seigneur de Montreuil. En 1750, cette seigneurie appartenait au comte de Sourdis.

Montreuil était alors la résidence d'un doyen et la métropole ecclésiastique de l'habitation royale de Vincennes. Charles V et Jeanne de Bourbon, sa femme, y furent baptisés. Saint Louis y venait faire ses pâques. Cela n'empêcha pas les hôtes royaux de Vincennes d'être exigeants à l'égard des habitants de Montreuil. Lorsque la forteresse de Vincennes fut construite, on ordonna aux habitants d'avoir à y venir faire le guet chaque jour au nombre de quatre hommes, auxquels s'en adjoignaient deux de Fontenay, affranchis de toute servitude, à charge, pour le village de Montreuil, d'entretenir les canaux de leurs sources et de les conduire aux viviers du parc, et pour les habitants de Fontenay, de faire la même chose relativement au château de Beauté. A leurs réclamations, il fut répondu : Que puisque Vincennes était leur lieu de refuge en temps de guerre, ils devaient y monter la garde ; que, d'ailleurs, les garennes royales des deux villages ayant été détruites, les *conins* ou lapins sauvages ne venaient plus comme autrefois ravager leurs vignes, ni les gardes-garennes visiter leurs fours et marmites afin de s'assurer si du gibier n'y cuisait pas ; qu'en fin de compte, ils devaient s'estimer très-heureux si on ne leur demandait pas davantage que cette corvée. Comme il n'y avait aucune avance dans ce temps à résister à des seigneurs et maîtres, les pauvres habitants s'astreignirent donc au service du guet, sous peine de seize deniers d'amende par chaque jour où ils feraient défaut. 89 mit fin à cette

belle corvée. Mais il y a aujourd'hui à Montreuil, comme ailleurs, des bons hommes qui maudissent 89, qui pourtant a enrichi et libéré tant de nos bons gros personnages bourgeois.

L'église de Montreuil est encore celle dans laquelle saint Louis venait faire ses pâques, et où Charles V et sa femme furent baptisés. Elle date du XII[e] siècle, mais le chœur, refait plus tard, est du XIII[e]. Il est entouré de galeries à jour. La nef est supportée par des piliers délicats qui lui donnent de la grâce. Autrefois un clocher d'une hauteur considérable surmontait cet édifice. Mais ce gigantesque clocher aurait mieux fait d'être plus petit. Il eut le sort qui arrive à beaucoup de ceux qui s'élèvent trop haut. La foudre le renversa, et *celui de qui la tête au ciel était voisine finit par retrouver l'empire des morts.* Il existe dans l'église un mausolée portant l'épitaphe suivante : *Icy gist annes feme jadis fus mestre Pierre de Montreuil.* M. de la Bédollière, dans son *Histoire des environs de Paris*, a prouvé que ce Pierre de Montreuil était le fameux architecte Pierre de Montereau, qui bâtit, au temps de saint Louis, la Sainte-Chapelle de Vincennes, le réfectoire de l'abbaye Saint Germain-des-Prés, la grande chapelle de Notre-Dame, ainsi qu'une foule d'autres édifices gothiques remarquables, et non, comme l'avaient soutenu Dom Felibien et Lobineau, un Pierre de Montereau-sous-Yonne. Le château de Montereau est encore aujourd'hui un écart de Montreuil, où demeure M. Lesueur, maire de la commune. M. de la Bédollière a été moins heureux lorsqu'ayant à expliquer la présence de deux dauphins existant au-dessus de l'ancien portail de l'église de Montreuil, il fait venir ces sculptures de l'idée des Dauphins de France, fils aînés de nos rois; tandis qu'il est avéré que le dauphin est un symbole de l'eau ou élément passif dans les anciennes religions, et qui est entré dans le catholicisme comme un des emblèmes de la vierge Marie. Beaucoup d'anciennes églises portent ce symbole dans leurs ornements. (Voyez notre *Archéologie de la croix.*)

A Montreuil a aussi existé l'illustre Louis-Sébastien Lenain de Tillemont; c'est à lui qu'on doit les *Mémoires ecclésiastiques pour servir à l'histoire des six premiers siècles de l'Église*, en seize volumes in-4°, et l'*Histoire des empereurs romains* de la même période, six volumes, même format. Les amateurs de la bonne et consciencieuse histoire, des recherches sûres et patientes; ceux qui ont étudié les origines du christianisme, et l'époque si curieuse de la décadence de l'empire romain, connaissent tout le mérite de ces volumineux ouvrages. Lenain mourut à Montreuil, dans sa résidence seigneuriale de Tillemont, le 10 janvier 1798, à l'âge de soixante et un ans. Cette résidence, située à l'est du territoire, devait son nom aux magnifiques allées de tilleuls qui la décoraient. Tillemont, en effet, veut dire *montagne des tilleuls*. Hélas! il ne reste plus rien de cette résidence, l'un des asiles de la science historique. La Bande noire l'a fait démolir en 1807; on a vendu les matériaux et livré le sol à la culture. Mais il est resté de Tillemont un monument plus impérissable et qu'aucune bande noire ne pourra jamais disperser : ce sont ses ouvrages.

Le fameux surintendant Fouquet, victime de l'orgueil et des passions jalouses de Louis XIV, eut, dit-on, une résidence à Montreuil au lieu dit le *marais de Villiers*. Colbert, son successeur, y résida souvent dans une maison située rue Marchande, et qui existe toujours. En fouillant le sol des environs, on y a trouvé des débris d'aqueducs qui amenaient les eaux dans les jardins qu'on dit avoir été fort beaux.

A cette époque il n'y avait qu'un chemin de tracé pour mettre Montreuil en communication avec Paris. En 1748, le nommé Beausse, dit la Brette, syndic de la commune, fit faire la route actuelle, mais non sans peine, car il eut à lutter contre l'ignorante inertie des habitants avec lesquels Beausse dit la Brette eut plus d'une brette, recueillant pour sa peine force persécutions et injures. Il y a toujours eu en certains pays et à certaines époques un fétichisme insensé

de l'usage reçu, qui s'est opposé aux choses les plus utiles, et cela simplement parce qu'elles étaient nouvelles. C'est contre cela qu'eut à lutter l'intelligent syndic de Montreuil, auquel on ne rendit justice qu'après sa mort. Il avait édité un genre de pêche que l'on nomme encore aujourd'hui la belle Beausse, et qu'on commença par ne pas apprécier du tout. Il en fut ainsi d'un autre horticulteur de Montreuil, M. Trouillet, qui, en ces derniers temps, fit révolution dans l'art de traiter la culture de la vigne.

M. Trouillet, pensant d'abord qu'il était anormal de réunir les branches chargées de fruits pour les lier comme un fagot, chercha un moyen qui permit à l'air et au soleil de pénétrer jusqu'au cœur du cep; ensuite, songeant aux dépenses énormes qui résultent de l'usage des échalas, qui se paient 10 centimes pièce, au temps que mettaient à croître les sarments ordinaires, planta des sarments sans racine qui devinrent bientôt des vignes qu'il se mit à pincer de telle sorte qu'il en fit de charmants petits arbustes, évasés comme des pommiers de paradis, et qui, malgré l'énorme quantité de fruits qu'ils rapportaient, se passaient parfaitement d'échalas. A cette nouvelle, beaucoup de vignerons se mirent à crier à l'imposture, sans prendre la peine de vérifier le fait. C'est alors que l'entreprenant viticulteur appela le maire à venir voir la chose par lui-même, afin d'en porter témoignage, ce qu'il fit. Ce témoignage fut concluant. La province rendit justice à M. Trouillet, mais les préventions, les hostilités des autres viticulteurs ne furent désarmées qu'à la longue; ainsi a-t-il été de toutes les découvertes utiles. Pauvre humanité!

Montreuil n'est pas seulement remarquable par sa viticulture. On sait qu'il est la grande célébrité de France pour la culture de la pêche. Un ancien chevalier de Saint-Louis, nommé Girardot, qui vint s'établir près de là, à Bagnolet, pour y passer le reste de ses jours, est le point de départ de cette célébrité. Ruiné dans le métier des armes, Girardot essaya de rétablir sa fortune en se faisant horti-

culteur. Il n'avait que trois arpents et demi de terrain; il divisa cet espace, fit construire des murs et des contre-murs à 18 pieds de distance les uns des autres et obtint ainsi une grande quantité d'excellentes pêches. Cette méthode fut introduite après lui à Montreuil. On la perfectionna, et bientôt elle devint une source abondante de revenus pour les nombreux jardiniers et propriétaires de la localité, car les fruits y ont toujours été excellents, et l'abondance s'unissant à la quantité il devait en résulter une situation prospère. La plus grande partie du territoire s'y couvrit de cloisons semblables à celles de Girardot. On les voit surtout accumulées dans la partie occidentale, sur les hauteurs qui courent de Charonne et Bagnolet vers Rosny. Ces murs de planches peintes en blanc, couverts de verdure, sont un des aspects les plus étranges et les plus rares qu'on puisse voir. On dit qu'en 1815 un corps de troupes russes, frappé de ce spectacle qu'il ne pouvait expliquer, s'arrêta devant pendant plus de vingt-quatre heures. Mais, pendant l'été qui suivit, les Cosaques s'étaient tout-à-fait familiarisés avec les cloisons énigmatiques et prenaient plaisir à les ravager; sur quoi les habitants allèrent trouver leur empereur, au palais de l'Élysée, avec un cadeau de leurs plus belles pêches. Sa Majesté en goûta et fut charmé de leur saveur, aussi fit-elle cadeau à chacun des habitants délégués d'une bague enrichie de diamants et donna, de plus, aussitôt ordre aux Cosaques d'avoir à évacuer un territoire où on récoltait de si bonnes et de si belles pêches. Nous n'avons pas ouï dire que Sa Majesté l'empereur de Prusse ait déployé de pareils procédés pendant son très-commode séjour en France. Le rapace Borusse sait très-bien prendre, mais il ne rend jamais.

Alors, la culture de la pêche était montée au plus haut degré de prospérité dans la commune de Montreuil. Mercier, dans son tableau de Paris, dit qu'avant la Révolution trois arpents de terre cultivés en pêches y produisaient 25,000 livres de rente. « Pour obtenir cet étonnant produit, dit-il,

l'habitant de Montreuil cultive les pêches les plus belles qui soient sur le globe; les pêches, en certains temps, valent 6 livres pièce. Quand un prince donne une fête un peu brillante, on en mange pour 300 louis d'or. Aussi l'arpent de terre y est-il loué 600 francs et l'on en paie au roi 60 pour la taille. Montreuil est le plus beau jardin dont puisse se glorifier Pomone. Nulle part l'industrie n'a poussé plus loin la culture des arbres à fruits, surtout celle du pêcher. C'est un coup-d'œil imposant que ces murailles tapissées des plus beaux fruits, tandis qu'entre les espaliers sont des fraises des bois, des légumes de toute espèce. La capitale doit quelque reconnaissance à l'admirable industrie de ces jardiniers qui peuplent les marchés de ces excellentes productions qui plaisent au goût et entretiennent la santé. »

Aujourd'hui, une telle situation horticole n'a fait que s'accroître; seulement les chemins de fer, qui apportent si promptement tant de beaux fruits, des pêches de tous les points de la France et de l'Algérie, ont diminué les revenus dans une certaine proportion. Mais Montreuil, malgré cela, peut se reposer sous ses lauriers; c'est un village que les produits de son sol ont enrichi.

Que dis-je, un village! C'est une vraie ville, de près de 10,000 habitants, dont les maisons se pressent agglomérées le long d'un réseau considérable de rues plus ou moins grandes. Mais qu'on n'aille pas là pour trouver les charmes de la campagne, les pelouses ombragées, les berges émaillées de fleurs où l'on se mire dans le cristal des eaux. Tout le charme champêtre de Montreuil est dans ses jardins clôturés de hautes murailles, où le promeneur ne pénètre pas. Il ne peut guère y reposer à l'air que sous les grands arbres de deux squares, qui sont des places publiques. Mais partout il y rencontre pour se désaltérer d'élégantes et fraîches fontaines. Ce sont ces fontaines qui alimentaient autrefois les viviers de Vincennes. Mais aujourd'hui, en arrivant là, leurs eaux sont altérées par les ordures qu'elles ont balayées en chemin; aussi les a-t-on discrètement conduites

par un canal souterrain. Ces eaux, en se déversant autrefois vers le parc de Vincennes y avaient donné le nom à un hameau dit la *Pissotte*, autrefois situé sur le territoire de Montreuil.

Deux carrières à plâtre, une usine de cuirs vernis, une fabrique de couleurs, puis une capsulerie de guerre qui s'aperçoit sur une hauteur culminante, à gauche de la route de Paris à Vincennes, tels sont les seuls établissements industriels de cette commune. Toute l'activité des habitants y est concentrée sur l'horticulture, la viticulture et la culture maraîchère des primeurs; aussi, il faut voir quel mouvement, quelle animation ont lieu passé minuit, dans cette localité si calme le jour. C'est l'heure des départs pour la halle de Paris. Une immense caravane de voitures diverses en sort et se dirige sur la capitale. Vers le milieu du jour, les femmes, les jeunes gens avec, reviennent retrouver leurs maris qui ont reposé le matin, pour se coucher à leur tour. Ils reviennent la voiture vide, mais la bourse pleine, et ce train de vie recommence tous les jours. Mais les campagnards vigilants se consolent en voyant s'accroître leur aisance, condition indispensable de l'indépendance et de la sécurité de leurs vieux jours.

Mais cela ne suffit pas. Il n'y a pas que les exigences de la vie physique à satisfaire, il y a aussi celles de la vie morale et intellectuelle, c'est pourquoi nous disons à un certain nombre des habitants de Montreuil : instruisez-vous, élevez vos âmes, ayez à cœur d'avoir une meilleure conduite politique que celle de certaines communes qui vous avoisinent en Seine-et-Oise, où de pauvres aveugles, entièrement butés, marchent à l'unisson des Bretons du Morbihan, des niais du Pas-de-Calais, des bas Normands du Calvados, des aliborons du Morvan et de tous les Auvergnats et fouchtra de France et de Navarre.

Les actes de l'état civil de la commune de Montreuil remontent à l'année 1535.

LXI

Rosny ou Rôny.

Ce village est en partie situé dans un fond entre deux importantes hauteurs qui dominent tout le pays; l'une est le plateau d'Avron, l'autre est le prolongement de la haute colline de Montreuil, sur la croupe de laquelle a été bâti le fort de Rosny, devenu célèbre dans l'histoire de notre dernière guerre,

En 1709 il n'y avait que 148 feux, et 414 habitants en 1745. Il s'y en trouve aujourd'hui 1,605. Les actes de l'état civil y remontent à 1619.

Le plus ancien monument qui fasse mention de Rosny date du IXe siècle. C'est l'histoire du retour du corps de sainte Geneviève, que l'on avait abrité dans le Soissonnais au temps des Normands. On y voit que ces restes furent rapportés de Trie-sur-Marne, aujourd'hui Trie-le-Bardou, à Paris, par *Rodoniacum*, Rosny. Il est aussi désigné dans des titres latins du XIIIe siècle sous le même nom. Le mot *arundo*, roseau en celtique, se rendait par celui de *Ros*, et le nom de Rosny, tel qu'il s'est toujours vulgairement prononcé, semble venir de la combinaison de ces deux mots *Rodoniacum* pour *Roniacum* ou *Rosniac*, habitation des roseaux, de roseaux, ou pour l'exploitation des roseaux. Sans doute que le fond primitivement vaseux où a commencé le village, produisait des roseaux avec abondance, surtout le *roseau de Palemon*, l'*arundo donax*, si utile aux arts, à des besoins divers et dont les anciens avaient fait un des attributs de Pan, de Sylvain, de Vesta et autres divinités génératrices. Aussi Denys ou Bacchus, un saint équivoque, fut-il de temps immémorial, ainsi que sainte Geneviève, le patron de Rosny. La fête du village tombe, même encore aujourd'hui, à l'époque des joyeuses Dionysiaques; des Croix (lisez *Ioni Linga*), symbole des dieux générateurs, attestaient encore au temps de l'abbé Lebeuf la dédicace primi-

tive. Ce culte de Dionysius à Rosny se comprend quand l'on sait que presque tout le territoire était couvert de vignes qui s'étendaient sur le versant des collines. Une ordonnance de l'intendant de Paris en fit arracher beaucoup. Un saint Germain comme celui de Fontenay, avec des pampres et une grappe de raisin à la main, se trouve dans l'église de Rosny.

Au XIIe siècle, on voit le monastère de Sainte-Geneviève de Paris possédant déjà la cure de Rosny. Gauthier de Châtillon, qui en était seigneur alors, abandonna à ce monastère la *gruerie* de tout le territoire, tant dans les bois qu'en dehors, qu'il reconnaissait comme appartenant aux religieux, plus la *voirie* et le droit domanial du lieu. Cette donation fut confirmée par Innocent III la deuxième année de son pontificat. En même temps Gaucher cédait aux moines de Saint-Maur la *gruerie* des bois d'Avron. On verra plus loin dans notre Glossaire ce qu'il faut entendre par le droit de *voirie*. Quant au droit de *gruerie*, c'était une contribution que percevaient certains seigneurs sur la vente des bois des localités dont ils étaient seigneurs, et souvent le privilége de la justice forestière allait avec ce droit.

Le prieur de Gournay-sur-Marne avait alors quelques censives, droits, domaine et justice à Rosny. Drogon vendit le tout en 1225 à l'abbé de Sainte-Geneviève, ce qui fut confirmé la même année par Baudoin, prieur de Saint-Martin-des-Champs. Enfin, le droit de justice de l'abbaye était si bien établi à Rôny, dès le même siècle, que des doutes s'étant élevés sur la haute justice, Gilles de Compiègne, prévost de Paris, trouva, par enquête faite en 1284, qu'elle était en *saisine* de la haute justice de Rôny.

En 1162, Louis VII approuva la donation faite aux chevaliers du Temple d'un fief à Rosny, sauf la charge qui était attachée à ce fief et qu'on appelait *servitium*, servitude, à savoir que le jour de la nativité de la Sainte-Vierge, les chevaliers donneraient, chaque année, six oies à Roger de Rensy et à son héritier. C'est sans doute relativement à ce fief qu'en l'an 1183, Amious, grand maître de l'ordre des Templiers, reconnut tenir de Sainte-Geneviève six arpents

de vigne à Rosny en plusieurs pièces, dont l'une est située au climat appelé *Masetum*, et quatre pièces de terre situées, l'une à la Croix, l'autre à la Noue-Sainte-Marie, la troisième *ad Balneum Caballi* et la dernière *ad Punctam*.

L'abbaye de Sainte-Gevevière, qui était entrée dans les droits des Templiers à Rosny, succéda aussi dans la possession de la servitude ou hommage, réservant seulement, pour la part des Templiers, le tribut d'une oie pour ce qu'ils avaient conservé à Rosny. Les six oies continuèrent à être payées par celui qui tenait la ferme de Rosny, de l'abbaye Sainte-Geneviève, et cela à la ville de Paris qui en donnait quittance.

En 1179, les religieux de Sainte-Geneviève, soutenant que les gens de Rosny étaient serfs de leur église, et les paysans affirmant qu'ils n'en étaient que les hôtes et les fermiers, portèrent leur différend devant le roi Louis VII. Les parties entendues, le roi, se fondant sur la coutume du royaume de France, ordonna que ses hommes de Rosny se rendissent à la cour de l'abbaye, dont ils se reconnaîtraient être les hôtes, et que si l'église voulait les tenir pour serfs, elle en fît la preuve par le duel, c'est-à-dire qu'elle devait fournir son champion, et les habitants de Rosny le leur, et que si les habitants étaient vaincus, ce serait la preuve qu'ils étaient serfs de l'abbaye. Le jour indiqué étant venu, le champion des habitants fit défaut. C'est pourquoi le prince, du conseil des barons et comtes, entre autres de Robert son frère, ordonna qu'ils seraient déclarés serfs, avec défense à eux de ne plus chicaner à l'avenir. Plusieurs des dignitaires ecclésiastiques de Paris firent serment avec le roi pour donner plus d'authenticité, à cette décision. Philippe-Auguste étant à Montlhéry, en 1182, approuva cette charte.

En conséquence, les habitants de Rosny reconnurent par devant Henri, évêque de Senlis, qu'ils étaient hommes de corps de l'église Sainte-Geneviève et qu'ils lui devaient le droit de main-morte, appelé *Caducum*, qu'ils ne pouvaient pas se marier sans la permission de cette abbaye avec des gens

d'une autre terre, ni faire tonsurer leurs enfants et que quelques-uns d'entre eux devaient le droit de quatre deniers. Le tout fut confirmé par le pape Lucius III.

Néanmoins, les habitants firent de nouvelles réclamations, mais le pape dispensa les religieux de répondre. Ils s'adressèrent alors au Saint-Siége, disant que ne pouvant pas se marier avec leurs voisins qui évitaient leur alliance, ils étaient obligés de s'allier chez eux entre parents du troisième et quatrième degré. Le pape nomma trois commissaires pour juger de l'affaire à nouveau ; en fin de compte les pauvres paysans perdirent encore leur procès. La sixième année de son pontificat, Honorius III adressa aux religieux de Sainte-Geneviève une bulle dans laquelle il défendit aux habitants de ne plus du tout remuer contre leurs seigneurs et maîtres ; après ce procès, ceux-ci firent construire une prison à l'usage des paysans qui seraient encore assez osés pour se plaindre. Tout ce que le roi Louis VIII put faire, c'est qu'on ne pourrait y enfermer personne sans la permission du roi. Mais cette permission était facile à obtenir. Pauvres paysans ! Singulier christianisne que cette oppression monastique.

Les choses durèrent sur ce pied jusqu'à ce qu'un nouvel abbé, Thibaud, mieux avisé, convertît ses droits, qui ne rapportaient pas grand chose, en une redevance perpétuelle de 60 livres par an, et l'engagement de payer exactement la dîme, le champart (terrage), et de ne point s'organiser en commune sans sa permission ainsi que celle du roi. Cet acte de manumission est du mois d'août 1246. Saint Louis le confirma à Melun peu de temps après. Un fragment historique du même temps porte que toutes les fois que le roi imposerait une taille, Rosny y serait compris pour 50 livres ; qu'il y aurait aussi dans la localité un *placitum generale*, c'est-à-dire une assise générale, où tous les habitants devaient se trouver et payer une petite somme ou amende. Voilà ce qu'étaient, pour la plupart, les pauvres habitants de nos campagnes au bon vieux temps. Servitude, servage, taxes,

rentes de toutes sortes et encore ne fallait-il pas se plaindre. Et dire qu'il y a encore des paysans en France qui ne comprennent pas les bienfaits de la Révolution de 89.

Raoul Monvoisin, dit le Barbu, était seigneur de Rosny en 1080. Guy Monvoisin, l'un de ses successeurs, s'obligea, par acte de 1283, à donner tous les ans à l'abbaye de Saint-Denys, pendant la grand'messe, la veille ou le jour de la Saint-Denys, un cerf salé, ou un sanglier, ou une biche, ou une laie fraîche, afin qu'on lui gardât dans les archives du monastère la charte qu'il avait obtenue du roi pour la confirmation de l'établissement de sa forêt de Chevry. La parole et la sainteté des moines ne lui suffisaient pas, paraît-il. Il voulait les intéresser à la garde de son titre par un don annuel.

En 1529, Anne de Melun transmit la baronnie de Rosny à Jean de Béthune, qui fut l'aïeul de Sully. Le ministre de Henri IV portait, en effet, le titre de seigneur de Rosny. Il y fit bâtir le château actuel, où habita la duchesse de Berry.

Le fort important de Rosny, qui domine le village et la station du chemin de fer de Mulhouse, à l'est, ainsi que le plateau d'Avron, qui est situé en partie sur ce territoire, ont joué dans le dernier siége de Paris un rôle sur lequel nous reviendrons plus loin. On trouve à Rosny, près du lieu dit la Justice, un champ appelé *Beaubé*. Le nom de ce champ, sa situation éveillent un ordre de suppositions semblables à celles que nous avons émises pages 99, 2e parag., 199, 269 et au sujet de Vincennes.

LXII

Saint-Mandé.

D'où vient le nom de Saint-Mandé que porte la jolie commune qu'on trouve aujourd'hui à côté des remparts de Paris ? Pour résoudre cette question, ayons recours à l'ordre d'idées et de raisonnements qui nous a servi à trouver l'origine des noms de Vincennes et de La Queue en Brie.

D'abord y a-t-il eu un saint Mandé ?

Dom Baillet, dans sa vie des saints, la plus raisonnable de toutes, ne parle nullement de ce saint-là. Pourquoi ? C'est qu'il a eu de bonnes raisons pour cela. Le savant hagiographe n'admettait pas facilement les légendes des saints forgés, et quand il les admettait, il savait y mêler un bon grain de critique. S'il n'a pas même parlé de saint Mandé, c'est qu'à ses yeux l'existence de ce saint était plus que problématique.

Les autres hagiographes, plus complaisants et crédules, en parlent, il est vrai. Ils le font naître en Irlande, au VIe siècle, à la cour d'un roi, roi lui-même, qui, par humilité demanda à Dieu d'être couvert d'infirmités, le fut bientôt de pustules, d'éruptions affreuses d'un caractère tout syphilitique ; ils le font quitter son trône pour venir vivre en solitaire sur les côtes de l'Armorique, dans un lieu plein de serpents, où l'on montre la pierre où il se reposait et qui a pris la forme de son corps, à côté d'un puits, d'une fontaine où l'on va en pèlerinage, surtout pour les enfants noués, ce qui avait lieu aussi à Saint-Mandé, près de Paris, et une foule d'autres lieux autrefois consacrés à des dieux générateurs. (Voyez *Malnoue*.)

Toutes ces choses, y compris la pierre qui prend l'empreinte de la partie postérieure du corps du saint, sont particulières à beaucoup de dieux ou de simulacres de la génération, dont on a fait des saints catholiques, surtout à saint Fiacre, qu'on fait venir aussi d'Irlande à la même époque et qui, nous l'avons prouvé, n'est qu'une transformation du dieu Priape, le patron des jardiniers. Priape au moyen-âge, s'appela d'abord saint Fèvre, c'est-à-dire saint Fabricateur ou procréateur, comme l'était Priape. Le nom actuel est le résultat d'une de ces contractions de lettres si communes dans nos idiômes celtiques, où d'ailleurs, les consonnes *f* et *p* avaient des prononciations identiques. (Voyez à ce sujet nos *Recherches sur le culte des dieux générateurs transformés en saints catholiques*, et notre

Histoire du Monde primitif considéré dans les monuments de son culte.)

En Bretagne, Saint-Mandé porte le nom de Saint-Modez. La petite île où, selon la légende, il aborda sur la côte de cette province, s'appelle encore aujourd'hui île Saint-Modez, arrondissement de Lannion. Sur la terre ferme, en face de cette île, se trouve Lan-Modez, localité dont le nom veut dire sanctuaire de Modez. On y montre, chose caractéristique, une tour ronde appelée Forn-Mondet qu'on prétend avoir été sa cellule, et qui, selon nous, n'est qu'un monument symbolique du culte du Dieu que le mot Mandet représente. Les mots Modez, Monet, Mané, Menez, Meneth, dans les divers idiômes de l'Armorique, sont appliqués très souvent à des montagnes, des hauteurs, des monticules, des tumulus. On y connaît le fameux Mané-Lud de Locmariaker, avec les monuments celtiques qu'il recouvre, trésor d'archéologie préhistorique; le *Mané-er-Hroëk*, du Mont Saint-Michel de Carnac, dont le mot signifie Monceau de la Fée. Mais toutes les montagnes, les hauteurs, n'y ayant pas ce nom, nous supposons qu'il a été donné à des hauteurs particulières. Disons que ces hauteurs ont été ainsi appelées, comme tant d'autres, à cause de leur affectation à l'un des simulacres de l'antique religion des forces de la nature, ou même à cause que ces hauteurs étaient, par leur forme même, l'image consacrée de ce simulacre. Dans la paroisse de Mouterre-Vienne, dont le nom véritable a dû être Monterre, tumulus ou mont de terre, saint Mandé est l'objet d'un pèlerinage suivi. (Voyez notre *Histoire du Monde primitif considéré dans les monuments de son culte*.

Le mot Modez, qu'on a prononcé ou écrit Mandet, Mandé, Mendé, selon les temps, les contrées, est une vieille expression de la langue primitive qu'on retrouve aussi bien en Occident qu'en Orient. On désignait plus particulièrement sous ce nom le bouc, l'un des symboles de la force créatrice du soleil, symboles presque toujours adorés sur des hauts

lieux naturels ou factices ; de là, sans doute, sont venus les *Modez*, les *Manés* de l'Armorique (1).

En langue égyptienne, on appelait un bouc, Mendès; aussi le nom de Mendès fut-il donné à la ville où ce symbole de la force créatrice avait un sanctuaire, ville appelée plus tard Panopolis, car Pan était la même divinité que Mendès.

Hérodote, après avoir parlé de la vénération des Mendéniens ou habitants de Mendès, pour les boucs et les chèvres, surtout pour un qui était choisi et consacré, confirme cette identité du nom de Mendès avec celui de Pan. Il en fait une des plus importantes et des plus anciennes divinités de l'Égypte. Il y a toute apparence que son culte y fut apporté lorsque la caste sacerdotale de ce pays, selon une opinion que nous avons émise, émigra de l'occident de l'Europe vers la mer de Sahara, puis ensuite aux bords du Nil. (Voyez à ce sujet nos *Recherches sur le Monde primitif* et *l'Histoire des Cares*, du baron d'Ecktein.) Aussi allons-nous retrouver les traces du culte de Mendès en Occident, en France notamment.

Comme au bœuf Apis, on offrait des sacrifices au bouc Mendès ou à Pan, dont il était l'idole; les mêmes sacrifices étaient adressés au dieu Priape, qui était de la même famille. Sur la table Isiaque et autres monuments de l'an-

(1) Ce nom, surtout celui de *Mané*, a fourni celui de beaucoup de localités où figurent des monuments celtiques, des tumulus ou des indices de tumulus disparus, comme à *Manné-er-Hloh*, commune de Lœval-Mendon (Morbihan). Il y a là, outre un petit tumulus, trois *roches aux fées*, couronnant des points très-élevés, dans la plaine marécageuse environnante. A Pluvigner, même département, sont les monticules retranchés de Mané-Gouix et de Ker-Bernard; à Plauhinée, près du tumulus de Kervelbué, se trouvent aussi sur des élévations, les menhirs et dolmens de Manné-Kersine; à Baud, sont les hauteurs fortifiées de *Pen-Manné*; à Crach, près Auray, parmi une foule de monuments mégalitiques, on rencontre les débris de trois importants dolmens sur une colline nommée *Manné-Roc-Ter* (Montagne des pierres redoutables); à Locmariaker, enfin, localité si célèbre par de gigantesques pierres celtiques de tout genre, on trouve, comme nous venons de le dire, un important tumulus appelé *Manné-Lud*, qui a été fouillé et qui recouvre une vaste allée couverte, plus un tumulus avec menhirs appelé indifféremment Mont de César ou de la Fée (*Manné-her-Hrouich*.)

tique Egypte, Mendès porte des cornes de bouc au-dessus de celles de bélier.

Les Grecs, sous les noms de Pan, de Faune, de Sylvain, de Satyre, adoraient des divinités champêtres dont les figures représentaient à la fois les formes du bouc et l'attribut le plus caractéristique de Priape. Elles avaient les cornes, quelquefois les oreilles et toujours les cuisses, les jambes et les pieds de cet animal, et en avaient aussi le phallus en évidence. On leur a érigé des temples, dit Diodore de Sicile, et elles y sont représentées dans un état d'énergie et de lubricité, afin qu'elles puissent imiter le naturel lascif du bouc. (Diod. de S. L. 1, sect. II.)

Voilà pourquoi Priape a souvent les formes du bouc; voilà pourquoi on le confond souvent avec les dieux Pan, Sylvain, Faune et Satyre, qui ont la même origine que lui. La mi-mai, époque où l'on a placé le vocable de Saint-Mandé, était consacrée à Mercure, parfois considéré comme le Pan, le Sylvain, le Priape des Romains. De là les statues phalliques d'Hermès.

Moïse, sans doute en exécration du culte égyptien de Mendès, faisait sacrifier un bouc au Seigneur et chargeait un autre des péchés d'Israël. On voit par le premier verset du Pentateuque des Samaritains, qu'ils adoraient cet animal, en tant que symbole du Dieu créateur de l'univers. « Au commencement, y est-il dit, le bouc Azima créa le ciel et la terre. » On le confondait avec l'*Amon-ra* des Égyptiens ; de là les cornes de bélier qu'il portait parfois.

Aux Indes, dans les monuments des grottes d'Ellora, qui remontent à la plus haute antiquité, on retrouve le culte du bouc, auquel les Indiens donnent aussi le nom de Mendès, nouvelle preuve de l'excessive antiquité de ce culte, qu'on retrouve par toute la terre comme vestige conservé de la religion des forces de la nature, qui fut celle du monde primitif.

Aux Lupercales de Rome, on se vêtissait de peaux de bouc, on s'en faisait des lanières, avec lesquelles on touchait les femmes afin de les rendre fécondes. Cet usage existait

encore au moyen âge dans l'église Saint-Germain-des-Prés. (Voyez à ce sujet nos *Recherches sur le calendrier et le paganisme chrétien de Rome.*

Peut-être que les assemblées du Sabbat où le diable, dit-on, présidait sous la forme d'un bouc, étaient-elles un reste des cérémonies du culte de Mendès. On sait qu'il y avait dans ces réunions nocturnes des rondes symboliques, des danses lascives, des pratiques rappelant le culte des dieux générateurs, notamment celui du Phallus, symbole de la force créatrice du soleil.

Aussi les fréquentes histoires de sabbat, de vaudoiserie qui avaient lieu en France au moyen âge, doivent s'expliquer par la perpétuation à travers les âges du culte de Mendès, qui a dû y être très-répandu à une époque reculée.

Court de Gebelin, natif des Cévennes, dit que le culte de Sylvain était très-répandu dans le département de la Lozère, et nous avons montré que Sylvain, comme Priape, était la même divinité que Mendès. Aussi Mende, chef-lieu du département de la Lozère, avec sa fontaine du Griffon, autre simulacre de la force génératrice, avec ses pierres celtiques, semble-t-il tirer son nom d'un sanctuaire érigé au bouc Mendès. Son patron, saint Privat, selon nous, n'est rien autre que saint Prié, Prix, Priape ou Projectus, un de ces saints équivoques, dont la légende a justement exercé la sagacité des critiques. On en a fait un martyr des Vandales, qui, lors de leur passage en ce lieu, au ve siècle, l'auraient placé dans un tonneau garni de pointes de clous et l'auraient fait rouler jusqu'au bas d'une montagne. Les Vandales, barbares ignorants, ne passaient pas leur temps à martyriser pour des raisons religieuses, auxquelles ils étaient parfaitement étrangers et indifférents. C'est pourquoi nous suspectons beaucoup l'existence de saint Privat et la réalité de sa légende avec son supplice incroyable. Rien de plus mensonger que la plupart des légendes de saints, inventées ou altérées à plaisir.

C'est sans doute un sanctuaire de la religion primitive, semblable à celui de Mende, qui aura fait donner naissance à Saint-Mandé, localité voisine de Saint-Jean-d'Angély, qu'on appelle aussi Saint-Brix, à Mindeville, hameau de Draveil (Seine-et-Oise.) (Voyez ch. VI), à Mandevi (Tarn-et-Garonne), commune de Saint-Projet. Toujours le *bi* ou *verpa treta*, ou ce curieux saint *Projectus*, qui projette la vie, la génération, et qu'on a appelé, selon les lieux, saint Prié, Brix, Brice, Piat ou Priape. Ailleurs on l'appela saint Fort, saint Vigor ou Vigout, saint Guignolé, saint Fontin, etc. Sainte Verge, sainte apocryphe du Poitou, est l'objet d'un pèlerinage très-suivi. Près de là se trouve Charroux où l'on conserve l'un des saints prépuces de notre Seigneur. (Voir nos *Recherches sur le culte des dieux générateurs transformés en saints catholiques et sur l'origine de certaines grandes villes de la Belgique.* Voir aussi dans le présent ouvrage nos articles sur *Vincennes*, *Malnoue*, *La Queue-en-Brie*, *Vigneux*, *Draveil.*

Le bouc Mendès a donné son nom à Mendès, bourg de la Macédoine, sur le golfe Thermaïque (V. Tite Live I, 31); à la ville de Mendé, en Thrace, dont les monnaies représentent Bacchus ou Silène avec une croix ou *Ioni-linga*, un cep de vigne et un âne au revers, *cum veretro erecto*, preuve non équivoque du culte priapique qui y existait.

Dans la même contrée que le Saint-Modez de Bretagne, et sur les côtes de la même mer, existe aussi une ile du nom de Mandane. Elle fait face à la côte du Cotentin. Or on lit dans l'histoire du *Mont-Saint-Michel et du diocèse d'Avranches*, de l'abbé Des Roches, publié à Caen en 1839, que dans cette île existait une idole de Mendès, qui fut renversée par Senbillion et Paterne, apôtres du Cotentin, et qu'un monastère y fut élevé par eux. Nouvelle lumière et nouveau fait à l'appui de nos explications sur l'île Saint-Modez et le Lanmodez, des Côtes-du-Nord, et sur le Saint-Mandé du Parisis et son prieuré. Le mot *Lan*, avons-nous dit, est une expression celtique signifiant sanctuaire et dont l'usage est de beaucoup antérieur au christianisme.

Les mottes de Saint-Mandé, sont ainsi nommées d'anciens monticules consacrés, sur les confins de la forêt de Marchenoir, près du beau tumulus de la Fontenille, à Viévy-le-Rayé, non loin de St-Père-à-Vi-la-Colombe (Loir-et-Cher et Loiret). Que l'on fasse attention à ces deux noms de Viévy et de St-Père-à-Vi-la-Colombe. (V. Vincennes, Vigneux.)

Il y aurait à voir si des vestiges de monuments semblables et du culte de Mendès, n'existent pas dans les localités suivantes :

Mendousses et Mendy, Mendibieu, Mendioud et Menditte (Basses-Pyrénées), Mandrier, commune de Seyne (Var), Mandine (Tarn-et-Garonne), Mandailles (Cantal et Aveyron), Mandegaud, commune de Mellaron (Deux-Sèvres), Mandelieu (Var), Mandeville (Calvados et Eure), Mandres (Seine-et-Oise, Meuse, Eure, Vosges, Meurthe, Haute-Marne), Mandes Sainte-Marie et Mande Saint-Etienne, Luxembourg belge, celui-ci près d'un bois de Grammont, nom donné aux bois consacrés au soleil *Grannus*, ou à son simulacre le phallus.

Le bois de Vincennes, à l'extrémité duquel était Saint-Mandé, était un bois semblable, où l'on érigea un prieuré du nom de Grammont. Il s'appelait *nemus Vicennarum*, c'est-à-dire bois sacré des deux *Vicennes* ou assemblées du *Vi*. Par ce que nous avons fait voir si l'un de ces simulacres de la force créatrice du soleil n'exista pas au centre de la forêt, il exista du moins au lieu où fut élevé le temple et collége de Sylvain, au pied du menhir de Saint-Maur. A l'autre extrémité, vers Lutèce, aurait existé le second simulacre, qui aurait plus spécialement conservé l'ancien nom de Mendé. De là le pèlerinage à Saint-Mandé, invoqué comme tous les saints priapiques pour les enfants noués et pour autre chose encore ; de là, depuis, un prieuré à Saint-Mandé, prieuré dont on n'a jamais pu constater l'acte de fondation, preuve qu'il avait pris la place d'une institution ou communauté païenne, et l'avait continuée sans transition avec le nom de saint accolé à celui de Mandé.

Par une coïncidence qui vient fortifier notre assertion, ce prieuré dépendait primitivement de l'abbaye de Saint-Maur, qui avait succédé à un monastère de Sylvain. Il est tout naturel que le sanctuaire élevé à Mendès, ce Sylvain primitif, ait été sous la dépendance du plus important qui s'élevait aux bords de la Marne. C'est ainsi qu'on retrouve dans les institutions du moyen âge une trace de celle de la période antérieure.

Ce prieuré dépendit par la suite de l'abbaye de Saint-Magloire, de Paris. Magloire était aussi un saint breton de l'époque de Saint-Modez, et dont la vie écrite seulement au XIIIe siècle n'est pas plus claire et donne lieu aux mêmes équivoques. Selon Dom Baillet, elle n'a guère d'autorité. Magloire est un nom celtique qui veut dire *fils de l'eau*. Or, l'eau était personnifiée par Isis, et Magloire, en conséquence, aurait été son fils, l'Horus des contrées Breto-Armoricaines. L'eau, en effet, joue un grand rôle dans sa légende. Il mangeait surtout du poisson; il habita plusieurs îles, entre autres l'île Jersey, et fut premier abbé de *Kerfuntain*, c'est-à-dire du temple ou sanctuaire de la fontaine. Saint Georges et saint Barthélemy, nous l'avons montré ailleurs (Voir nos *Recherches sur le paganisme chrétien de Rome*), sont aussi des saints douteux. On leur consacra à Paris des établissements religieux dont celui de saint Magloire procédait. Au XVe siècle, les religieux de ce monastère, par une grâce particulière qui serait curieuse à expliquer, eurent l'honneur d'être les gardiens et dépositaires d'un des saints prépuces de Jésus-Christ, celui qui était à l'abbaye de Coulombs, en Beauce. (Voyez nos *Recherches sur la sanctification des dieux générateurs et leurs simulacres*, et notre notice sur *l'Origine d'Anvers* et du saint prépuce qui y était adoré ainsi qu'à Hildesheim, au Puy-en-Velay, à Châlons-sur-Marne et à l'abbaye de Charroux, au Poitou, etc.)

Mais revenons plus particulièrement à l'histoire de la commune qui nous occupe.

Jean Vie, prieur de Saint-Mandé, est mentionné comme présent à Paris, en 1315, à la translation des reliques de saint Magloire. Son prieuré existait près de la seigneurie, sur le haut de la colline, à la place de l'église actuelle, qui n'est que son ancienne chapelle réédifiée en 1832. Nous y avons constaté bien peu de souvenirs du saint auquel Saint-Mandé doit son nom. Les adorateurs de la force divine que personnifia ce dieu du paganisme, se retrouvent aujourd'hui plutôt à certaines heures, sous les frais ombrages de la forêt contiguë, fragment du *nemus Vicennarum* d'autrefois.

Nous avons montré en parlant de Vincennes que Saint-Mandé s'étendait autrefois plus avant dans le territoire occupé par la forêt, et que c'est sous Philippe III, fils de saint Louis, que les habitations furent reléguées en deçà d'un mur d'enceinte, qui forme aujourd'hui la limite du village à l'est. Là fut creusé un étang où se déversaient les eaux venant de Montreuil et de Bagnolet. En ces derniers temps, on a su utiliser ces eaux et en faire un petit lac charmant où plongent des cygnes, à côté de troupeaux de canards, et autour duquel s'étalent jolis ombrages, parterres et promeneurs. Là viennent aussi se déverser les eaux que poussent sur le plateau du bois de Vincennes les machines hydrauliques, qui, au bas de la Marne, ont remplacé les moulins Darblay (voyez Joinville-le-Pont). Ces eaux sont conduites à travers le bois de Saint-Mandé, où elles forment une suite de cascades, de petits canaux aux bords fleuris, délices des promeneurs de la partie Est de Paris, promeneurs du peuple auxquels on a ménagé là aussi leur bois de Boulogne.

En se promenant sous ces ombrages du bois de Saint-Mandé les dimanches, on peut jouir d'un tableau précieux, nul ailleurs : c'est celui de l'expansion des familles du peuple des différentes provinces habitant Paris et groupées selon leurs affinités de patriotisme provincial, chantant les vieux airs de leur contrée, dansant leurs danses nationales : ici la farandole provençale, là la bourrée d'Auvergne ; plus loin, les danses des gars berrichons, les rondes animées du

Morvan, du Poitou, et cela, le plus souvent, au son de la musette ou du bignou traditionnel. Les observateurs de mœurs, les amateurs d'expansions vraies, qui aiment à connaître les peuples dans leur originalité naïve, dédaignent de visiter aux jours de fête les ombrages de Saint-Mandé. Ils vont au bois de Boulogne, promenade banale d'un monde cosmopolite, et après cela ils croient connaître le peuple français. Ils se trompent. Sans parcourir nos provinces, ils pourraient à peu de distance de Paris le connaître dans les traits toujours si vifs et expansifs de son vrai caractère. Ils n'ont qu'à se rendre sous les ombrages de Saint-Mandé un dimanche ou un jour de fête ; ils auront une idée des traits natifs du gai et sociable enfant de la Gaule.

Saint-Mandé est une commune charmante à voir, non-seulement à cause de son bois, de ses promenades, mais par suite des riches et riantes villas qui s'y étalent sur la lisière ou aux avenues qui y donnent accès. Là habita le surintendant Fouquet, l'opulent Mécène du XVIIe siècle, plus célèbre encore par sa disgrâce et ses malheurs que par son opulence. La princesse Czartoryska s'est rendue propriétaire, en ces derniers temps, de ce qui restait de sa luxueuse maison de campagne. La puissante famille des Berulle habita aussi près de là, mais on ne voit plus de traces de leur habitation non plus que de celle des seigneurs de Saint-Mandé. Tout a été morcelé pour devenir l'emplacement de villas plus nombreuses, mais non moins agréables malgré leur moindre étendue.

A Saint-Mandé habite M. Rouget de l'Isle, petit neveu de l'auteur de *la Marseillaise*, dont il est tout le portrait, gentilhomme aimable qui n'a pas oublié ce que son nom doit à la cause des idées libérales et patriotiques.

Entre la gare de Saint-Mandé et Paris s'étend l'avenue de Bel-Air, aux frais ombrages, tracée par les soins de Louis XIV, en même temps que l'avenue de Vincennes, pour l'usage du peuple de Paris. Cette avenue est peuplée d'importants pensionnats, entre autre de celui de M. Ancelin,

jouissant d'une réputation méritée. Un peu plus loin est le restaurant Maurice, dont les jardins, le labyrinthe, et surtout la cave et la cuisine, ont eu l'occasion d'attirer, depuis vingt-cinq ans, des repas de noces et des banquets patriotiques. Maints toasts célèbres ont été portés en ce lieu à la veille de nos grandes journées révolutionnaires. Peut-être étaient-ils inspirés par l'âme d'Armand Carrel, écrivain de cœur et grand citoyen, qui fut tué dans une allée voisine lors d'un fatal duel en juillet 1836. Il avait, hélas! prédit que la presse deviendrait une boutique, une prostituée de la réclame et c'est pour cela qu'il mourut.

L'un des plus beaux établissements charitables des environs de Paris s'élève dans cette avenue de Bel-Air. Nous voulons parler de l'hospice Saint-Michel, fondé par M. Boulard. M. Boulard était un ancien tapissier de Napoléon Ier. Ayant amassé une fortune considérable, il fonda cet hospice en faveur de douze pauvres septuagénaires de Paris, un par ar-arrondissement. Il consacra 1,500,000 francs à cette fondation. Depuis cette époque, les revenus de ce capital ont bien augmentés et l'on ne comprend pas que le nombre des pauvres n'ait pas suivi la même proportion. Il y a quelquefois ainsi des mystères impénétrables dans l'histoire des fondations philanthropiques; on vsuit à la lettre l'acte de donation sans en comprendre l'esprit. Ce ne sont pas les pauvres qui en profitent. M. Rouget de l'Isle, dont nous venons de parler, a éclairci un de ces mystères par ses patientes recherches, relativement à une donation faite par un ancien propriétaire de Saint-Mandé, M. Titon. On en trouvera les détails dans la notice qu'il prépare sur cette commune et à laquelle nous renvoyons nos lecteurs.

Il est bon que le pauvre, que la bienfaisance qui lui vient en aide, aient leurs avocats, et c'est là une des missions de l'histoire auxquelles nous n'avons jamais failli.

LXIII

Villemomble.

Villemomble, c'est-à-dire *villa de Mummolus* ou Momble, villa Mummoli. Peut-être ce Mummolus fut-il le comte de Paris de ce nom qui vécut au VIIe siècle, et qui est bien connu dans l'histoire. La paroisse était sous le vocable de saint Genès, martyr, dont on prétendait conserver le corps à Chelles.

Le *Dictionnaire universel de France* de 1726, n'y compte que 140 habitants, et le dénombrement des élections de 1769, 32 feux. Il y a aujourd'hui à Villemomble près de 1,000 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à 1701.

Le gros du village était situé dans un fond, au bas de la montagne, sur le haut de laquelle était construit le château d'Avron. Les quelques maisons écartées du midi formaient le hameau dit la Montagne, à cause de leur situation. L'église paroissiale était autrefois plus enfoncée dans le village, du côté du levant, sur le chemin de Gagny. Elle y a subsisté longtemps, à main gauche du chemin, près le vieux château, dont il restait encore des tourelles au siècle dernier. Bâtie en 1554, abattue en 1670, elle fut reconstruite en 1699 dans le même lieu, un peu plus vers l'occident.

La cure de Villemomble était à la collation de l'évêque de Paris, qui la céda à l'abbaye de Livry. Le premier titre des archives de cette abbaye, où il est fait mention de ce village, est une donation faite en 1237 par le seigneur du lieu, Jean de Beaumont, chambellan du roi, en pure aumône à l'abbaye de toute la dîme de blé et de vin. Il s'y trouvait d'autres titres par lesquels on voit : que le prieur et chanoines de Villemomble, ordre de Saint-Augustin, achetèrent en 1255,

à Gagny, une pièce de pré, contiguë au pré de l'abbaye Saint-Faron; qu'en 1273, le prieur de *Villanobili* (Villemomble) plaida contre Nicolas, seigneur châtelain du lieu, au sujet du refus qu'il faisait de lui payer le muid accoutumé de bled *hybernage*, c'est-à-dire composé de moitié orge et de moitié avoine, et que celui-ci fut condamné par une sentence de Pierre de Chelles, bailly de l'évêque de Paris; qu'en 1287, l'official de cette ville manda au curé de Gaigny d'exhorter le châtelain de Villemomble à payer au prieur du lieu le demi muid accoutumé de vin de pressurage.

La liste des seigneurs de Villemomble est fort longue, nous la passerons sous silence, pour décrire plutôt leur habitation. Dubreuil, dans son *Supplément des Antiquités de Paris*, imprimé en 1639, dit que ce château était entouré de fossés pleins d'eau vive; qu'il avait deux ponts-levis, une chapelle, deux étangs, l'un de la contenance de 43 arpents, l'autre de 25. Cette seigneurie, ajoute-t-il, qui est châtellenie, a toute justice, haute, moyenne et basse, et s'étend jusqu'aux villages de Fontenoy, Montreuil, Nogent, et plus de 600 arpents tant de bois que terres et prés, plus 7 fiefs qui en dépendent avec le village de Noisy-le-Sec et une autre seigneurie. Ceci montre combien était puissante cette seigneurie issue, primitivement d'un comte de Paris. Il y avait aussi à Villemomble deux autres belles maisons, l'une appartenant, en 1639, à un gendre de l'intendant Thomas Leclerc; l'autre, au sieur l'Évêque, fils d'un auditeur du Châtelet. C'étaient deux fiefs dépendant de la châtellenie de Villemomble. Le Raincy, où il y avait autrefois un prieuré de Bénédictines, à la place où a été bâti le château, était, primitivement, compris dans la paroisse de Villemomble. De même de la *Garenne*, maison de campagne, ou seigneurie, où il y avait une chapelle castrale.

Au nombre des seigneurs de Villemomble fut Jean Dieupar, ce mauvais Français qui se déclara partisan du roi Henri V d'Angleterre, quand celui-ci, après la bataille d'Azincourt, se trouva le plus fort. Il avait aidé les troupes

du duc de Bourgogne, son allié, à entrer dans Paris, et c'est pour cela que le roi d'Angleterre confisqua la terre de Villemomble, en 1424, afin de l'en investir. Mais cela ne dura pas longtemps. Quand le roi de France rentra dans Paris, ce fut Gaspar Bureau, capitaine du Louvre et maître de l'artillerie du roi, qui fut seigneur de Villemomble. Aussi, en 1465, les troupes bourguignonnes revenues dans le pays, lors de la ligue dite du *bien public* et de la bataille de Montlhéry, ravagèrent-elles le village de Villemomble.

Au procès-verbal de la Coutume de Paris, en 1510, Florimond Robertet, trésorier de France et secrétaire des finances, apparaît comme seigneur de Villemomble. Dans le deuxième procès-verbal de cette Coutume, en 1580, on voit que cette seigneurie appartenait à un Jean Lenoir. Il y fut remplacé par Pierre, baron de Flagheac et Ragois de Bretonvilliers, qui fit démolir en partie l'ancien manoir et réunit la propriété au château d'Avron, bâti en 1741 par le financier Barême, à qui on doit de célèbres tables de logarithmes. En 1820, les deux châteaux que l'on voit à Villemomble appartenaient, l'un à M. Huller, l'autre à M. Roy. Ils sont aujourd'hui la propriété de M. de Longperier et de M. Papin. On trouve aussi dans la commune les belles résidences de M. Quaccio et de M. Marchant, conseiller d'État.

LXIV

VINCENNES.

Quel a été le vrai nom, le nom primitif de Vincennes. Un titre de l'abbaye de Saint-Maur, de 847, mentionné dans son cartulaire, le désigne par l'appellation de *Vicenna*. Les premiers documents historiques relatifs à la même abbaye (XXII) et qui ont été reproduits dans le *Recueil des historiens de France*, de Duchesne, signalent sa forêt sous le nom de *Silva Vicenna*. Ces documents sont de la fin du IXe siècle.

La vie de saint Babolein, écrite au XIe, reproduit la même dénomination.

Dans les chroniques de Rigord et de Guillaume Breton, qui vivaient au XIIe siècle, ces auteurs parlant de Philippe-Auguste disent, le premier à l'année 1182 : ... *Eodem igitur tempore Philippus Augustus... Nemus* VICENARUM *quod toto tempore prædecessorum suorum fuerat disclusum, muro optimo circum-cingi fecit;* et le second : *Eodem anno circumcinxit Philippus magnanimus nemus* VICENARUM *muro fortissimo;* d'où il résulte qu'alors la forêt de Vincennes était encore considérée comme un nemus ou bois sacré du nom de *Vicenne.*

On trouve également *Vicena* dans des lettres-patentes de 1173, de 1179, ainsi que dans le cartulaire de l'église de Paris. Dans celui de Saint-Maur de la même époque, le nom est écrit *Viciennes*, et dans le *Vergier d'honneur*, composé en 1495, on lit *Vicennes.*

Il est vrai que dans des titres des XIIe, XIIIe, XIVe siècles, Vincennes est parfois désigné sous les noms de *Vincennarum, Vilcenna,* tel qu'on le voit dans un écrit du temps de Philippe le Bel, qui y vit mourir sa femme, et dans d'autres, du règne de Louis le Hutin et de Charles le Bel, qui moururent aussi dans le *domo regali* ou *regale manerium,* manoir royal, que les rois de France y avaient. Mais une erreur de copiste ou d'interprète aura fait substituer Vilcenna à *Vitcenna* qui est la même chose que *Vicenna,* comme nous le prouverons, et cela par le changement probable du *t* en *l.*

Donc le vrai nom, le nom primitif de Vincennes, a été Vicenne et Vitcenne. Sans doute qu'on doit en dire autant de la commune de Vincey (Vosges).

On s'est beaucoup occupé de savoir d'où venait ce nom. Les uns l'ont fait venir de *vita sana,* vie saine, à cause du bon air qu'on y respire et des frais ombrages de la forêt. Les autres disent que ce nom est venu de ce que Vincennes est à 20 stades de Paris; un plus petit nombre l'a expliqué par la quantité d'arpents dont son territoire était composé : *A vicenis jugeribus.* (V. à ce sujet l'*Ac. des Inscrip.*, t. XVIII.)

Disons que de telles explications ne méritent pas l'honneur d'une réfutation, et qu'il faut aller chercher l'origine du nom de Vincennes dans la langue celtique, langue des habitants primitifs de la Gaule, et dont ils ont dû tout naturellement se servir pour leurs désignations de lieux. C'est ce que nous avons fait dans ce livre d'histoire locale, et dans d'autres du même genre, pour expliquer l'origine d'un grand nombre de localités situées tant en France qu'en Belgique.

Décomposons d'abord le mot Vicenne. Nous y trouvons le suffixe *cenne*, *sen*, *sennée* ou *cenna* qui, en celtique comme en tudesque, signifie réunion, assemblée religieuse. De là, sans doute, les localités de France appelées Cenac, Cenan, Cenans, Cennes, Cenones, Cenons, et le nom du village de Senantes, pays chartrain, qui passe pour avoir été un collége ou assemblée de druides. Les druides, à cause de cela, furent aussi appelés Semnothées, et ce mot semble exister aussi dans celui de Sénat, assemblée de sages vieillards ou sénateurs. Les Senones, avec Sens leur métropole, paraissent avoir tiré ce nom d'un ou plusieurs sanctuaires primitifs, objets des réunions du culte druidique. De là aussi, la fameuse île de Sein, séjour de sybilles attachées au même culte, de là probablement les *Sennates*, des environs de *Sennac* (Hautes-Pyrénées), dont parle Pline, de là également Seno-Magus, aujourd'hui Saint-Pierre-de-Senos (Vaucluse), de là enfin le pays des Cenomans tout couvert de sanctuaires mégalithiques. Nemetocenna (aujourd'hui Arras) était un semblable point de réunion dans le nemus ou nemet qui s'y trouvait. (Voyez au chapitre VII de cet ouvrage le mot Malnoue.) Sans doute qu'à Vicence (Italie), ancienne ville gauloise, il y eut un pareil point de réunion. De même dans la forêt de Vincence (Nivernais), forêt abondante en chênes et remplie de débris gallo-romains, qu'arrose la Quenne et où existent la commune de Dienne, ainsi appelée d'un temple de Diane, depuis transformé en prieuré, et celle de Villars qu'on a supposé, à cause de débris retrouvés, avoir été un

Venerium, c'est-à-dire un de ces réduits sacrés qui, dans les localités romaines, étaient affectés au culte de Vénus. Cenon, ancienne nécropole pleine de richesses archéologiques, est une localité des environs de Poitiers. Senones, en Lorraine, célèbre par son ancienne abbaye, semble avoir été aussi une Senna druidique. De même la hauteur de Sannois, près Paris, autrefois Cennoi, où se trouvait l'antique château du *Mail*, sans doute venu du mot *mallus*, où eurent lieu des plaids mérovingiens, et où prend naissance la fontaine vénérée de saint Flaive. Cennoy, effectivement, signifie fontaine ou eau de la Cenne, circonstance d'un caractère tout druidique. La ville de Ciney, province de Namur, autrefois *Cennacum*, aux bords du Biroux et de l'Agoux, et sur le territoire de laquelle s'élèvent deux tombelles, dont une porte le nom de Solmont (mont du Soleil), semble avoir été aussi l'emplacement d'une Cenna. Du même mot Cenna est venu celui de cenacle, assemblée de sages, de docteurs de l'ordre religieux, le nom des antiques forêts de Senonches, au pays chartrain, et de Senart, située sur les confins des Senones, à côté de *Loco Sancto*, Lieusaint, localité très-ancienne. Voyez ce que nous disons de cette forêt dont le nom signifie autel de la réunion sacrée, à propos de nos notices sur Draveil, Brunoy, dans le chapitre qui suit.

Mais autour de quoi et pourquoi s'assemblait-on dans le nemus Vicennarum ou forêt sacrée de Vicenne?

Disons-le tout de suite : On s'y assemblait comme partout ailleurs autour du *vi* ou *bi*, simulacre du soleil, de la force créatrice, l'*ityphalle*, le *veretrum erect* des peuples celtes, pieu, colonne, carn, menhir, hermès, tumulus, rappelant par leur forme pyramidale l'organe de la génération, le principe fécondant, actif de nature, et qui fut le symbole par excellence du Dieu créateur ou Soleil dans la religion primitive, c'est-à-dire dans la religion des forces de la nature déifiées (1). Voyez à ce sujet notre *Histoire du monde pri-*

(1) Dans les plus vieux glossaires de la langue celtique, le mot *bi* ou *vi*, mais

mitif considéré dans les monuments de son culte; nos *Recherches sur le symbole de la croix et sur le culte des dieux générateurs*. Voyez aussi dans le présent ouvrage nos notices sur les villages de La Queue-en-Brie, de Malnoue, de Saint-Maur, etc.

De ce simulacre appelé *vi* ou *bi*, *be* ou *ve*, *vai* ou *bai*, la prononciation du *v* et du *b* étant identique chez les Celtes, de ce simulacre de la religion primitive et aussi anciennement en usage que les mots qui servirent à le désigner chez beaucoup de peuples occidentaux, les Galls notamment, sont issus les noms de beaucoup de localités en France et pays limitrophes. Et ces noms sont venus, répétons-le, de ce que l'un des symboles de la force créatrice cités ci-dessus y a existé

pour le *Verpum* ou *Verpa*, ne figure pas, il est vrai. On n'y trouve que *wiy*, *wi*, *vi*, signifiant force, vigueur, œuf, *Byt*, *bet*, le monde, participe de *Betza*, être, l'*ens*, c'est-à-dire l'être des Latins, ce qui est créé, visible. M. Roget de Belloguet, dans son *Ethnogénie gauloise*, donne la même expression et signification à propos du mot *Bitu*, jadis *Bith* en langue erse et irlandaise, *Byd* en Kymri, *Bit* en Cornique, *Bet* ou *Bed* en Armoricain. Mais il est clair que l'organe par excellence de l'existence, de la force et de la génération des êtres et du monde créé, a dû porter le même nom. Si on ne le trouve pas indiqué dans nos dictionnaires, c'est par raison d'euphémisme. L'euphémisme a toujours joué un grand rôle depuis que nos mœurs sont devenues hypocrites, corrompues, faussement pudibondes. Il a même été la préoccupation de nos traducteurs de la Bible. Prêter serment sur le *Phallus* est encore aujourd'hui une action suprême dans tout l'Orient. Elle vient de la vénération des anciens pour cet organe, symbole par excellence de la force créatrice dans la religion primitive. Abraham et Jacob firent prêter un tel serment comme on le voit dans la *Genèse*, ch. XXIV, 1, 2, 9; XLVII, 29, 30. Mais les traducteurs ont mis le mot cuisse au lieu de celui de phallus qu'il y a dans le texte original. Nonobstant tous les euphémismes, la vénération du phallus comme symbole par excellence de la religion primitive, c'est-à-dire celle des forces de la nature, n'en exista pas moins, avec le terme qui a servi à le désigner chez les Celtes, et qui le désigne encore chez leurs descendants, nos paysans wallons et français. En effet, ceux-ci, de temps immémorial, se sont toujours servis des mots *bit*, *wi*, *vi*, traditionnellement employés pour indiquer l'organe que les Indiens appelaient *Linga*, les Grecs *Phallos*, les Latins *Veretrum*. L'expression affirmative *oui* en est même issue. Si l'espace nous le permettait, nous aurions beaucoup à dire sur les variantes de ce mot et ses accouplements curieux, sur celui du *guy* qui en est issu et s'y rattachait symboliquement: nous ne pouvons, à cet effet, que renvoyer à notre *Archéologie de la croix* et à notre ouvrage sur le *Monde primitif considéré dans les monuments de son culte*. Mais on ne lira pas sans intérêt le

dans un sanctuaire sylvestre ou sur un monticule, un tumulus, un de ces hauts lieux dont parle la Bible et où ses adorateurs se pressaient autour de *l'Aschera*, du *Baal-peor*, autres noms donnés au même simulacre. (Voir nos *Recherches sur le Monde primitif*, précitées.)

Ainsi nous avons en France la commune de Saint-Witz (Jura), où sont restées des cérémonies qui rappellent le culte du phallus ; la pierre de saint Wit, dans l'église de Moutiers, en Bresse, où ont lieu les mêmes usages ; la commune de Saint-Witz, près Luzarches, où dans un lieu appelé Louvres, sans doute autrefois un bois de Rouvres ou chenaie consacrée, on adorait une statue de Mercure ou hermès

passage suivant que nous extrayons du curieux livre de M. Roisel, sur les *Atlantes*, édité chez M. Germer-Baillère, en 1874.

Parlant de l'antique racine *ur* signifiant feu et eau, M. Roisel dit, page 371 : « Que les dérivés de *by* ou de *bai* ne sont ni moins nombreux ni moins importants. Chez les plus antiques débris de la race protoscythe, des Pyrénées au Kamchatka, cette racine est le terme de l'affirmation, de la réalité, de l'être vivant ; et ce fait, qui nous est une nouvelle preuve de la consanguinité des familles mongole et scythique, atteste que les langues scytho-sémitiques se sont formées simultanément sur tout l'ancien continent. De *by*, *bai*, avec le changement ordinaire du *B* en *V*, en *W*, résultèrent naturellement *Wy*, *Wai* ; et nous n'avons pas besoin de recourir à une importation asiatique pour expliquer la présence de cette syllabe célèbre en Occident. N'est-il pas probable, en effet, que les colons atlantes conservèrent, en le modifiant selon le génie des nouvelles langues galloises, un terme qui leur était propre? Sa signification est attestée, d'ailleurs, par la vénération dont ils l'entouraient ; et nous le retrouverons partout où des idiomes protoscythes ont laissé de profondes empreintes. Les Chinois disent qu'en tant que substance vivante, Wy engendra le nom du Dieu chinois Wey, ainsi que celui de Wy-Chnou, l'une des personnifications indiennes qui, par ses incarnations successives, amena toute la série des êtres. Dans la plupart des langues scytho-sémitiques, *wy* est encore en usage comme signe d'affirmation et pour attester ce qui existe, ce qui est vrai. Nous l'avons conservé sous la forme de *ouy*, *oui*, qui euphoniquement équivaut à *wy* ; et, dans une grande partie des provinces méridionales de la Belgique, les paysans disent encore *wy* et *ahwy* pour oui. On disait anciennement en France *hui* pour jour, c'est-à-dire pour exprimer la lumière affirmée ; et, faisant précéder ce terme d'*ur*, nous avons *ourdhui*, qui est un superlatif. DANS SON ACCEPTATION LA PLUS POPULAIRE, CETTE RACINE REPRODUISAIT MÊME LE SENS DES VIEUX MYTHES PROTOSCYTHES DESTINÉS A REPRÉSENTER LA PUISSANCE GÉNÉRATRICE ET DÉSIGNE ENCORE, COMME SANS DOUTE CHEZ NOS ANCÊTRES, L'ORGANE PHALLIQUE VÉNÉRÉ EN TANT DE CONTRÉES DIVERSES AVANT LA COLONISATION ATLANTE. »

priapique, comme on le voit dans la vie de saint Rieul, apôtre de Senlis. Dans l'île de Rugen, célèbre par le souvenir de ses monuments et usages druidiques, le simulacre du soleil était comme partout adoré sous la forme du *verpum* ou *vi*. De là, le nom et la légende d'un *saint Vitus*, forgés depuis, le même que le *Santovit* des peuples Germains et Slaves.

Sans doute que les localités du nom de Saint-Vit, Witte et With, qu'on trouve en France, en Belgique et dans la Prusse rhénane, tirent leur nom des mêmes circonstances. On peut en dire autant des autres dans le nom desquelles l'expression *bi*, *bitte* ou *vi*, *bez*, *bai* ou *vai*, se trouve comme préfixe ou suffixe, accolée à l'une des dénominations du soleil, comme *sol*, *soul*, *sous*, *son*, etc. Exemples : Vesoul, en latin *Visolium*, bâtie au bas d'un vaste monticule de forme conique, et selon toute apparence hauteur consacrée du culte gaulois ; Vissous, nom de plusieurs communes de France ; Visoul, hameaux de la Belgique, l'un à Noville-sur-Mehaigne, près d'un tumulus antique, l'autre à Tavigny-sur-l'Ourthe, près du lieu dit Alhomont (Mont-du-Soleil) ; Bezons, autrefois *Vezonio vico*, village du Parisis, très-ancien, où les Mérovingiens battirent monnaie et qui possède une foire célèbre de trois jours à la saint Fiacre, foire pendant laquelle avaient lieu, de temps immémorial, des mascarades et des danses qui rappellent les expansions des fêtes païennes. Nous avons démontré ailleurs que saint Fiacre n'est que la transformation catholique du dieu Priape. (Voir nos *Recherches sur le Culte des dieux générateurs*.)

Le nom de Bezons (1) rappelle ceux de *Vesone*, au Périgord, avec son temple circulaire du soleil, de Vaison, localité très-ancienne du comtat d'Avignon, où l'on voit les débris d'un temple romain et un rocher escarpé, symbolique de la force créatrice attribuée à l'astre du jour. Le Besançon

(1) Il y a à Ploermel, Bretagne, un lieu dit le Haut-Bezon, surmonté d'un dolmen, et qui sans doute doit son nom au culte du Soleil et à son simulacre le *bi* ou *vi*, c'est-à-dire le *vais* ou *bes* du dieu Beau (Baal).

primitif, autrement dit *Bisontio*, qui était situé sur la hauteur que couvre aujourd'hui sa citadelle, semble aussi tirer son nom des mêmes circonstances.

Il y aurait à faire des suppositions semblables sur Beauvais, sur Béthune, c'est-à-dire le *bé* fortifié, sur Vevay l'ancien *Viviscus* de l'itinéraire d'Antonin, le *Vivis* des Allemands, où se trouvent des traces du culte de Bacchus, dieu solaire, c'est-à-dire priapique, sur Béziers le *bi* ou *bez* de la terre (*Bez ière*) que les Romains appelèrent *Bitterra*, et qui eut un saint Aphrodisius pour patron.

Le préfixe du mot Vicennes semble être aussi entré dans le nom de *Vidocinum*, l'ancien Vendôme où le culte du Phallus paraît avoir été continué dans celui de saint Bienheuré, aussi appelé *saint Bié*, comme saint Bon et dans celui de la *sainte Larme*, comme il s'est maintenu ailleurs sous celui du saint prépuce de Jésus-Christ. (Voir encore nos *Recherches sur le Culte des dieux générateurs*.)

Auprès de cette ville, dans le faubourg saint Bié, à la rencontre de deux chemins, existait un menhir depuis remplacé par une croix, et portant le nom de *wi-pierre*. L'ancien château de Vendôme était surmonté d'une tourelle de forme lingamique qui se voit encore.

On retrouve aussi le mot *vi* comme préfixe ou suffixe dans Bitremont, Tournaisis, et dans le nom de la forêt de Vitremont (Meurthe); dans les noms propres Vitcocq, Labitte, dans celui de Sanvito, village d'Italie, dans les noms de Vichy (Allier) et de Vico (Corse), où sont des eaux thermales et minérales, eaux vivifiantes auxquelles les anciens rendaient un culte. On retrouve également ce mot dans le nom d'Olvi (Puy-de-Dôme), dans celui de l'antique *Olbia*, des côtes de Provence, que les Celtes devaient appeler *Olvi*, mot dans lequel on retrouve l'expression *ol*, l'une des dénominations du soleil. (Voyez plus haut, parag. XXXVII.)

Le préfixe *vi* avec sa signification se montre enfin dans : Vimoutiers (Orne), dans Viviers en Vivarais, où, sur un rocher élevé, sans doute consacré au soleil, on érigea une im-

portante église. Vihiers est une petite ville de l'Anjou, au bord du Lys, où se trouvent deux remarquables tombelles; Biars (Manche) est une localité située au pied d'un rocher escarpé, au haut duquel se trouvait un antique château-fort qui, sans doute, aura remplacé le *biar* ou autel du *bi* qui s'y trouvait. Un tel autel, avec un culte analogue à celui dont nous venons de parler a dû exister à Biarritz sur la hauteur que couronnent aujourd'hui les débris d'une antique tour; au Vigan (Gard), où *le nom* du *bi* créateur se trouve accolé à une expression correspondante venue du sanscrit, et dont on a fait le *gan, gâ, wast* ou *gars* celtique. (Voyez au ch. VI, la Queue-en-Brie.) A Bez, lieu voisin du Vigan, on trouve un rocher s'élevant en pointe et symbolique du nom de cette localité qui, nous l'avons démontré, est identique au mot bi. Pontivy (Morbihan), ville aux souvenirs et monuments celtiques, Alby (Tarn), dont le nom décomposé signifie hauteur du bi, annoncent le culte lingamique qui a dû primitivement y exister. Il a certainement aussi existé, comme nous le montrons ailleurs, à Phalempin, près Lille, aux territoires de Chalonne, de Pin-en-Mauge et de Tifauge (Maine-et-Loire), l'ancien *pagus Theofallicus*, dont les habitants, à cause de ce culte, étaient appelés *Theifales*, et en avaient conservé des coutumes curieuses ainsi que des bas-reliefs priapiques, surtout au temple de Chalonne. (Voyez J.-F. Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou.*)

Le même culte, sans doute, ne fut pas non plus étranger aux villages de Saint-Phal, Saint-Fale, Saint-Phallier ou Vallier, France; à Falmagne et Fallais (*Phallasium*), Belgique; à Valmagne, Hérault; à Phalsbourg, Alsace, toutes localités où, sans doute, le nom de l'organe que désigne le *bi* ou *ve*, aura pris la désinence latine de *phallus*. Nous pourrions nous étendre plus loin à ce sujet, mais ce n'est pas ici la place. Que l'on consulte nos ouvrages ci-dessus indiqués, et notamment nos *Recherches sur le culte des dieux générateurs* et le *Christianisme payen de Rome*.

Mais on nous dira : Quelles preuves apportez-vous à

l'appui de vos assertions, assertions aussi peu connues qu'usitées jusqu'ici? Il nous faut autre chose que des raisons de simple analogie et de coïncidence étymologique; citez-nous des faits, des documents à l'appui de vos dires.

Nous répondrons que l'histoire, surtout celle des origines, n'a pas été enregistrée comme le sont des actes réguliers, minutieusement recueillis en des greffes spéciaux; que cette histoire se fait à l'aide, non-seulement de documents écrits, mais au moyen de l'étude de traditions concordantes, de probabilités ethnologiques, de comparaisons, de circonstances de lieu, de temps, d'indications ignorées, qu'il faut savoir aller chercher par des sentiers peu fréquentés, dans des faits inaperçus et que c'est là la tâche du véritable historien.

D'après ce qu'on a déjà pu lire dans cet ouvrage, il est avéré que la *sylva Vicenna*, forêt de Vincennes, était un *nemus* ou bois sacré, s'étendant de la presqu'île de la Marne jusque sur les hauteurs qui sont à l'est du Paris actuel, Bagnolet, Charonne, Belleville, etc. C'était une des quatre grandes forêts druidiques du Parisis avec celle de *Sénart*, forêt de l'autel de la réunion sacrée (voyez nos notices sur Brunoy, Draveil et Quincy), avec celle de Meudon, dont la pierre celtique était le point central d'un *molhaim*, *mediolanum* ou *meadhon*, avec celle, enfin, de Saint-Germain-en-Laye. Les forêts appelées *Laie*, nous l'avons prouvé, étaient des *nemus* ou bois sacrés, où se trouvaient des *logia* (fête des Loges?) et des pierres celtiques, comme à Pierre Laie, à proximité de Saint-Germain. (Voyez la Queue-en-Brie.)

A l'entrée de la forêt de Vicenne, comme à l'entrée de toutes les forêts, ont dû exister des monuments mégalithiques. Nous avons, en parlant de Saint-Maur, signalé ceux qui se trouvaient au sud, vers la Marne. A l'extrémité opposée ont dû s'élever ceux qui, au bas des buttes de Belleville et à côté du ruisseau de Ménilmontant, ont leur emplacement indiqué par les noms des rues de *Pierre-Levée*, *des Trois-Bornes*, et un peu plus en deça, vers le centre de la *sylva Vicenna*, par les *cheirons*, *chirats* ou carns consacrés de

Charonne. (Voir à ce sujet nos *Recherches sur le Culte de la pierre.*) A Saint-Mandé se trouve le lieu dit les *Quatre-Bornes*, et cette dénomination mérite d'être examinée, quand l'on sait le rôle que jouaient quatre pierres assemblées en quadrilatère dans l'histoire des monuments mégalithiques. Saint-Mandé lui-même, comme nous le supposons plus haut, a dû être un lieu consacré au dieu générateur que personnifia le bouc Mendé ou Mendès (Voir Saint-Mandé), et il n'y a rien d'étonnant que ce Dieu ait eu là un petit sanctuaire, quand on sait qu'à l'autre extrémité de la forêt, à l'entrée de la presqu'île de la Marne, il y avait le temple de Sylvain. Vers Nogent se trouvait le lieu dit *Beauté*, consacré, comme nous l'avons démontré, au dieu Beau, Baud, Baal, Bel, Belem ou le Soleil. Aussi répétons-nous que le centre de la forêt sainte de Vicenne devait posséder un sanctuaire, un simulacre du même dieu autour duquel avaient lieu les assemblées ou *cenna* de son culte. Mais dans quelle partie de la forêt a dû exister ce sanctuaire ?

Pour cela nous avons consulté les cadastres de Fontenay-sous-Bois et de Vincennes, et voici ce que nous avons trouvé :

Entre l'église de cette ville et les abords de Fontenay existe un chemin dit des *Pommiers*, et l'on sait que le pommier était un arbre sacré des Druides, leur arbre de la science en quelque sorte, dont les fruits, quand on les mangeait, passaient pour développer la faculté divinatrice. Il est resté les bois de la Pommeraie, portion de la forêt de Villers-Cotterets, la forêt de la Pommeraie (Maine-et-Loire), où se trouve le chêne *Rognon* dit du *Druide*, le bois des Pommerets, fraction de l'ancienne forêt de Molladier (Allier). Les vertus mystiques de ce fruit ont joué un grand rôle dans les mythes et poèmes de l'antiquité (témoin les pommes du jardin des Hespérides), et il n'y a rien d'étonnant que des lieux consacrés comme l'était la forêt de Vicenne aient eu, comme tant d'autres, dans son voisinage un *pomerium* ou champ

sacré des pommiers (1). Le chemin des Pommiers de Vincennes côtoie un champ appelé la *Tombe*. Ceux qui sont au courant de nos antiquités celtiques savent que les lieux ainsi désignés étaient des tumulus accusant, sinon toujours exactement la forme de l'organe de la génération, du moins la forme conique, pyramidale, symbolique de cet organe. Là, sur les ossements d'un chef célèbre, d'une famille éminente de la peuplade, avait lieu non-seulement un culte, mais des assises judiciaires : les plaids du canton s'y tenaient, comme nous l'avons dit plus haut dans notre notice sur Bonneuil, et comme nous l'établissons amplement dans

(1) Relativement aux *Pomerium* ou champs sacrés des Pommiers, il faut lire M. Ch. Toubin, dans son *Culte des arbres chez les anciens*. « J'ai consulté, dit-il, le cadastre d'une soixantaine de villages dans les départements du *Jura* et du *Doubs*. Trente-neuf se trouvèrent avoir un champ du Pommier, et notons ces faits : 1° si vaste qu'en soit le territoire, aucun village n'a, à ma connaissance, *deux champs du Pommier*, mais seulement un; 2° dans des communes riches en arbres fruitiers, on n'en trouve pas moins un territoire qui porte spécialement le nom de Champ du Pommier; 3° aucun pommier n'existe actuellement dans ces trente-neuf climats; or, il semble que s'ils eussent dû leur nom à la présence tout accidentelle et plus ou moins ancienne d'un arbre fruitier, l'effet eût péri, au moins dans la plupart des cas, avec la cause elle-même, et la dénomination avec le fait qui l'aurait produite; 4° la presque totalité de ces Champs du Pommier appartient à des villages que d'autres raisons tirées de la topographie, du cadastre ou de la présence de tumulus me faisaient déjà regarder comme celtiques, et, au contraire, dans les localités qui me paraissaient *à priori* de date postérieure, le champ du Pommier manque tout-à-fait. Dans les villages situés actuellement dans un lieu bas, mais dominés par un monticule, le Champ du Pommier est précisément sur la hauteur, comme pour marquer l'emplacement de la localité ancienne. »

Ces considérations, ajoutées à celle qui résulte de la situation d'un chemin des Pommiers à côté d'un tumulus et d'une forêt sacrée à Vincennes, nous font dire qu'il y eût aussi en ce lieu un *Pomerium*, et ces considérations viennent fortifier nos assertions étymologiques.

Et qu'on ne s'étonne pas de ces noms et vestiges anciens annonçant qu'à une époque préhistorique il y eut là des réunions sacrées, à proximité de localités habitées. Le manuscrit des *Heures sauvées*, dont nous avons parlé au sujet de Fontenay-sous-Bois, raconte qu'en 1770 on trouva dans la masse de pierre à plâtre des carrières de cette commune, plusieurs ossements d'homme. En 1799, les ouvriers qui travaillaient à la carrière à plâtre d'Étienne Lemoyne trouvèrent dans la masse de pierre une tête d'homme et plusieurs os de bras et de jambes, sans pouvoir découvrir par où ces os étaient entrés; « ce qui prouve qu'avec le temps la terre devient pierre, » ajoute l'auteur du manuscrit.

notre *Histoire du Monde primitif considéré dans les monuments de son culte* (1).

Le fait de saint Louis rendant la justice dans une chenaie au bois de Vincennes, que l'on a cru exceptionnel, particulier à ce prince, semble pour nous n'avoir été que la continuation traditionnelle d'un fait antérieur et très-ancien. Au moyen âge, on ne prenait pas le soin de consigner l'histoire de ces usages, de leur perpétuité et antiquité; mais comme

(1) Nous nous sommes rendu dans la partie du territoire de Fontenay qui porte plus spécialement le nom de Champ-de-la-Tombe. Ce champ se trouve entre le chemin des Pommiers et un autre qui le longe également, au nord, et qu'on appelle chemin du *Mitant*, c'est-à-dire du *Milieu*. Ces deux chemins ont donné chacun leur nom à un champ avoisinant celui de la Tombe. Celui-ci occupe la partie la plus élevée de la plaine. De son centre, le terrain environnant va en s'affaissant, formant un peu plus loin des bas-fonds. Un tumulus plus accusé, un menhir ou colonne lingamique occupaient-ils autrefois la partie centrale de ce monticule? Nous ne le savons; le temps ayant détruit ou changé les lieux du culte druidique sur toute la surface de notre vieille France, si l'on n'en excepte les plages de l'Armorique. A peu de distance de ce monticule, vers Vincennes, existe un lieu appelé le *Banc-de-Pierre*. Ce banc fut peut-être le menhir renversé ou un de ses fragments qui aura servi à ce nouvel usage. Peu loin du *Champ-de-la-Tombe*, au sud du groupe de maisons appelé la *Maladrerie*, se trouve un autre lieu appelé le *Tas-de-Pierres;* ce fut peut-être, comme tant d'autres amas de cailloux, un *carn* ou *carneilloux* qui aura perdu son nom et sa signification celtique traditionnelle. Il y avait souvent des *carn* aux abords des champs et tumulus consacrés, car, nous l'avons dit, chez les Gaulois les symboles religieux, les objets du culte s'annonçaient, se succédaient de distance en distance sur une certaine étendue de terrain (voir nos *Recherches sur le Culte de la pierre*). A Fontenay, au sud du *Champ des Pommiers*, avoisinant celui de la *Tombe*, et qui fut selon toute apparence l'emplacement du *Pomerium* dont il vient d'être parlé, il s'en trouve un autre appelé *Champ-de-la-Croix-Bossée*. Or, nous avons dit plus haut, et nous avons prouvé dans un ouvrage spécial, que le signe qu'on appelle aujourd'hui la Croix était un des symboles religieux les plus vénérés du monde primitif. C'était l'image de la conjonction des deux principes de la nature d'où naissait l'engendrement, la vie. C'était l'*Ioni-Linga* des Hindous, le *Conti* des Égyptiens, l'*Omphallos* des Grecs, que les Celtes ont dû appeler *bi-coen* ou *vi-coinne*, ou le *co-wit*, nom donné aussi à leur archidruide comme le grand Lama porte le sien du *lama* ou croix bouddhique. Le mot co-wit, exprimant la conjonction des deux principes, est demeuré dans une expression de notre langue, celle-là qui se trouve au *Dictionnaire de Littré*, entre les mots coite et coïonnerie. Dans le patois wallon du nord de la France, un homme sans virilité s'appelle un *co-bit*, c'est-à-dire un hermaphrodite. Les Celtes avaient partout des croix de pierre, symboles druidiques de l'union féconde des deux principes, aux abords ou au milieu de leurs

pour tant d'autres choses, si la preuve n'en est pas très-connue, on ne doit pas en inférer qu'elle n'existe pas. Sans doute qu'en la cherchant on la trouvera; en tous cas le peu que nous disons suffit pour l'établir.

Pour nous résumer, disons : il a dû exister dans le *nemus* ou forêt sacrée de *Vicenne* un simulacre, tumulus, menhir ou colonne représentant la force créatrice du soleil, et peut-être cette colonne a-t-elle fait place à la pyramide qu'on y

champs sacrés. Comme on le voit encore en Bretagne, en Irlande, au pays de Galles, ces croix étaientpour la plupart frustes, non taillées, comme tous les monuments druidiques, et cela en vertu d'un rite traditionnel qu'on retrouve jusque dans la Bible. (Voyez nos *Recherches archéologiques sur le symbole de la Croix*); de là le nom de *Croix-Bossée* donné au champ qui avoisine la *Tombe* et le *Pomerium* de Fontenay, si toutefois le nom de cette croix ne vient des ferrures qui servirent à la conserver.

Une autre dénomination, qui vient à l'appui de nos assertions touchant l'existence d'un sanctuaire druidique sur les confins de la forêt de Vicenne, est celle de *La Fosse*, donnée à un champ situé au nord de ce sanctuaire. On sait que des puits, des creux sacrés, appelés en certains lieux *Amsanctus*, *Mardelles*, *Holifosses*, etc., étaient les symboles consacrés du principe passif ou receptif, personnifié par la terre; qu'on y célébrait parfois un culte, qu'on y rendait des oracles, et que presque toujours ils étaient à peu de distance des simulacres du principe actif ou créateur : tumulus, pyramides, colonnes, menhirs, exprimant par leur voisinage, leur rapprochement mutuel, les mêmes idées, la même signification que celles de l'Ioni-Linga, l'un et l'autre simulacre résumant l'ensemble des symboles ordinaires du rituel druidique. Rien n'empêche de croire que le lieu dit *La Fosse* au territoire de Fontenay, d'une origine aujourd'hui inexpliquée, ne tire son nom de la circonstance que nous indiquons.

Mais la dénomination qui vient appuyer nos assertions, les corroborer par-dessus tout, est celle de chemin du *Mitant* donnée à une des issues du champ de la Tombe. Ce mot mitant appartient à notre vieille langue celtique et on le retrouve dans les patois de plusieurs provinces de France. Mais il est tombé en désuétude dans le Parisis, où les campagnards emploient de préférence l'expression synonyme de milieu, ce qui est une preuve de l'ancienneté du mot *mitant* dans cette partie de la France. Les *mitant*, *milieu*, *molhain*, *meadhon*, *melian*, *melli* ou *mediolanum*, avons-nous dit, étaient des centres sacrés de la religion druidique. Ils ont servi à nommer beaucoup de localités en France (voyez à ce sujet notre notice sur Créteil). Rien n'empêche que le champ et le chemin du *Mitant* de Fontenay-sous-Bois n'aient tiré ce nom de leur situation à côté du sanctuaire qu'ils avoisinaient. Nous donnons sur ces centres consacrés de l'antique religion druidique des renseignements dans notre *Monde primitif considéré dans les monuments de son culte*. Voir aussi, à ce sujet, l'ouvrage précité de M. Charles Toubin, intitulé le *Champ sacré des Séquanes*, Paris, Dumoulin, 1862.

trouve aujourd'hui, laquelle est décorée d'une boule et de fleurs de lis, images symboliques de la même force, et auprès de laquelle ont été retrouvés de vieux débris d'une date reculée. Mais voici une autre considération curieuse : les dieux personnifiant l'astre du jour avaient toujours, comme nous l'avons démontré dans nos articles sur Saint-Maur, Créteil, Champigny, etc., et dans nos *Recherches sur les Cultes primitifs*, avaient toujours, disons-nous, dans leur voisinage un sanctuaire ou lieu consacré à leurs parèdres ou déesses de la terre. Cette déesse, à Vincennes comme à Champigny, comme à Piscot, près Montmorency, a dû être Lua, compagne de Saturne, l'Apollon primitif, car, au nord de Vincennes, vers Montreuil, se trouve un lieu désigné sous ce nom. On sait, et ce fait a été amplement établi ci-dessus, ainsi que dans notre ouvrage sur le *Paganisme chrétien de Rome*, que les lieux consacrés dans un même voisinage au soleil et à la déesse la terre, l'ont été depuis à saint Jean et à Notre-Dame. Saint Jean et Notre-Dame sont, en effet, les patrons actuels de Vincennes, et les fêtes annuelles de cette localité sont célébrées aux jours de ces saints patrons.

Mais voilà assez d'indications étymologiques. Abordons maintenant l'histoire plus particulière de la commune de Vincennes.

On sait que les biens affectés au druidisme, et plus tard au culte païen de Rome, tombèrent entre les mains des conquérants germains de la Gaule et firent partie de leur domaine ou fisc royal. Beaucoup en détachèrent de notables parties pour en faire le patrimoine des établissements chrétiens qui s'élevèrent partout à la place des communautés et des temples païens. L'abbaye qui, aux bords de la Marne, prit la place du collége des Sylvains, hérita d'une portion de la forêt de Vicenne. La plus notable fraction demeura la propriété des rois de France.

Tel était l'état des choses sous la deuxième et la troisième races de nos rois. On voit, par des chartes de 980, 1037, 1075, 1147, 1190, que plusieurs de ces monarques concé-

dèrent à diverses communautés le droit de prendre du bois dans la forêt. On a vu à l'article Fontenay qu'en 1164, Louis VII établit dans le bois de Vincennes, situé en partie sur le territoire de Fontenay, des religieux de l'abbaye de Grammont. Nous avons montré ci-dessus, par l'extrait d'une chronique latine, que Philippe-Auguste fit enclore de fortes murailles le *nemus Vicennarum*. Mais déjà la partie cédée aux religieux de l'abbaye de Grammont était enceinte de fossés. C'était peut-être la portion plus spécialement affectée au culte druidique, et ce que nous avons dit du lieu appelé la *Tombe*, qui l'avoisinait au nord, vient fortifier cette opinion.

Lorsque Philippe-Auguste eut élevé de solides murailles autour de la forêt de Vicenne, Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, son vassal, lui envoya pour la peupler des cerfs, des daims, des sangliers et autres bêtes fauves, tirés de ses forêts du Maine, de l'Anjou, de la Normandie et de l'Aquitaine. De pareils cadeaux entre souverains se faisaient à cette époque, et nous en avons cité un autre exemple, relativement à la forêt de Mormal dans nos *Excursions archéologiques* aux bords de la Sambre. Ayant ainsi fait de la forêt un lieu propice à la chasse, le monarque s'y fit construire une maison de plaisance. C'est le *regale manerium* ou manoir royal, dont nous avons parlé ci-dessus.

Saint Louis en fit un séjour de prédilection, et se plut à y faire revivre l'usage des antiques plaids à l'ombre des chênes qui, comme nous l'avons expliqué, avait déjà dû exister à une époque plus ancienne. Maintes fois, dit son naïf chroniqueur, après *que le bon saint avait ouï messe en esté, se allait esbattre au bois de Vincennes, et se séait au pied d'un chêne et nous faisait asseoir tout auprès lui. Et tous ceux qui avaient affaire à lui, et en aient à lui parler, sans ce que aucun huissier, ne autre ne leur donnast empeschement*. C'est en son manoir de Vincennes que le pieux monarque reçut, venant de Sens, la couronne d'épines qu'on prétendait avoir ceint la tête du Sauveur.

Assisté de ses frères, il porta dévotement, pieds nus, cette précieuse relique depuis Vincennes jusqu'à Notre-Dame de Paris.

Près de la résidence royale était une chapelle dédiée à saint Martin. Saint Louis la dota d'une rente de quinze livres, ordonnant, en outre, que quand le roi serait à Vincennes, le chapelain aurait pour sa livrée quatre pains, un sextier de vin, quatre deniers pour sa cuisine et deux toises de chandelles par jour. Il ne devait recevoir que la moitié de cette gratification quand ce serait la reine ou quelque enfant du roi qui résiderait à Vincennes. Nous avons montré plus haut quels étaient, à la même époque, les émoluments du desservant de Saint-Maur. Le clergé actuel est mieux renté que cela, ce qui ne l'empêche pas d'exalter tout particulièrement l'époque du bon vieux temps, et de maudire le régime qui l'a remplacé.

En 1270, le pieux roi, partant une deuxième fois pour la croisade, vint coucher à Vincennes, où était son épouse Marguerite de Provence, et y prit congé d'elle. Vers la fin de la même année, cette princesse habitait toujours la même résidence avec la comtesse de Nevers, lorsque Tempier, évêque de Paris, vint lui annoncer la mort du roi ainsi que celle du mari de la comtesse même, l'un des compagnons de la croisade. Celle-ci en voyant le prélat se souvint qu'elle lui devait hommage pour sa terre de Montjoy, et le pria de recevoir cet hommage au château afin de lui épargner la peine d'aller à Paris en pareil moment pour s'acquitter de cette formalité. C'était le moins que l'on pût accorder à une femme, épouse éplorée à la nouvelle de la mort de son mari. Mais l'évêque fut inflexible. Il voulut que l'hommage lui fût rendu au lieu accoutumé. Ce fait prouve une fois de plus qu'alors les évêques étaient des seigneurs féodaux et non de simples artisans comme Jésus, et que la douce commisération évangélique, autant que la courtoisie, n'était pas ce qui les distinguait le plus.

Philippe III, fils de saint Louis, comme son père fit de

Vincennes un séjour de prédilection. Il y épousa sa seconde femme, Marie de Brabant, en 1274. Voulant agrandir le parc du côté de l'ouest, il acheta des terrains qu'il fit boiser et recula de ce côté l'enceinte du bois. Il y fit de plus creuser un lac pour le déversement des eaux de Montreuil et de Bagnolet. Les habitants de la nouvelle partie annexée se réfugièrent au delà de la nouvelle enceinte et s'y construisirent des habitations. De là la forme du Saint-Mandé actuel qui, de ce côté, présente une grande rue parallèle au parc. Le proviseur de la maison-Dieu de Charenton reçut alors dix livres parisis pour quatre arpents de terre qui lui avaient été enlevés par cette annexion. Depuis, le prix du terrain a bien changé en ces lieux. Saint-Mandé est une des communes suburbaines de Paris où les loyers sont les plus élevés.

Jeanne de France, épouse de Philippe le Bel, mourut à Vincennes en 1304, et son fils Louis X en 1316. Charles IV, son troisième fils, y décéda également en 1327, y laissant sa femme, Jeanne d'Évreux, qui accoucha d'une fille deux mois après. Cette fille était l'unique héritière du trône de France. Mais les pairs et hauts barons du royaume, ne voulant point que le sceptre tombât en quenouille, comme on disait, invoquèrent l'ancienne coutume des Francs Saliens et déférèrent la couronne au plus proche parent du roi selon la ligne masculine. Le nouveau monarque s'appela Philippe VI de Valois, sous qui commença entre divers prétendants cette fameuse guerre de *Cent ans*, où les peuples goûtèrent tout le bonheur qu'ils méritent quand ils se laissent traiter comme de vils troupeaux qu'on s'adjuge ou dont on hérite comme d'un patrimoine.

Pendant que le roi d'Angleterre se préparait aux triomphes de l'Écluse et de Crécy, et à l'invasion de la France, le roi Philippe VI réunissait à Vincennes tous les évêques, docteurs et abbés de sa capitale pour examiner les sentiments du pape Jean XXII, sur la vision béatifique, grande question d'alors à ce qu'il paraît. L'époque n'était pas bien

loin où les Grecs de Constantinople devaient s'absorber aussi dans la question de savoir de quelle nature était la lumière de la transfiguration arrivée au Christ sur le Thabor, sans davantage penser aux Turcs qui préparaient l'assaut de leur ville. Les rois angevins d'Angleterre songeaient à des choses plus positives.

Sans doute que le roi de France avait trouvé le manoir de Vincennes bien petit pour l'honneur de posséder dans son sein une si sérieuse assemblée de théologiens. Aussi le fit-il raser en 1337, et il jeta les fondements de celui qu'on appelle aujourd'hui le *donjon;* mais il ne termina pas son œuvre. Les assises du bâtiment sortaient à peine de terre qu'il mourut. Jean II, dit le Bon, son fils, l'éleva jusqu'au troisième étage, et son successeur Charles V, qui était né à Vincennes l'année même qu'on avait jeté les fondations du château, l'acheva et en fit sa résidence de prédilection. Ces circonstances étaient rappelées sur une pierre de marbre noir placée à l'entrée du pont-levis et qui se voyait encore au moment de la révolution de 89. On attribue cette inscription à Philippe Ogier, secrétaire de Charles V. La voici dans sa principale étendue :

Qui bien considère cet œuvre,
Si comme se montre et descœuvre,
Il peut dire qu'oncques à tour
Ne vit avoir plus noble atour.
La tour du bois de Vinciennes,
Sur tours neufves et anciennes,
A le prix. Or, saurez en ça
Qui la parfist et commença :
Premièrement, Philippe roy,
Fils de Charles, comte de Valois,
Qui de grande prouesse habonda,
Jusques sur terre la fonda,
Pour s'en soulacier et esbattre,
L'an mil trois cent trente-trois-quatre.
Après vingt et quatre ans passé,
Et qu'il était ja trépassé,

Le roi Jean, son fils, cet ouvrage
Fist élever jusqu'au tiers estage;
Dedans trois ans, par mort cessa;
Mais Charles, roi, son fils laissa,
Qui parfist en brèves saisons,
Tours, ponts, braies, fossés, maisons.
Nez fut en ce lieu délitable :
Pour ce l'avoit pour agréable.
. . . .

Quand le donjon royal fut achevé, on voulut forcer les habitants de Vincennes, de Montreuil et de Fontenay, à monter la garde aux portes. Quoique ce fut une époque florissante en corvées de tout genre, ces habitants s'y refusèrent. L'affaire fut portée devant le Châtelet de Paris. Il leur fut objecté qu'en temps de guerre ils auraient une forteresse pour s'abriter avec leurs effets les plus précieux; que, désormais, les *conins* ou lapins, retenus par les murs du parc ou traqués par les gardes de la forteresse, ne ruineraient plus leurs vignes, ce que voyant, ils consentirent à monter la garde aux portes du donjon; et ils le firent dès lors affublés du manteau de gros drap avec chaperon, que portaient à la même époque les gendarmes de Duguesclin.

Christine de Pisan nous apprend dans sa *Vie de Charles V*, que l'intention de ce monarque avait été de créer à Vincennes un bourg royal fermé de murs, et que dans cette intention il avait acheté à plusieurs de ses chevaliers, les *mieux amez*, des emplacements pour bâtir de baulx manoirs. Mais ce projet n'a pas été suivi, et pendant longtemps il n'y eut à côté du château qu'une ferme importante, nécessaire à la subsistance quotidienne de ceux qui l'habitaient, comme cela avait lieu pour tous les manoirs féodaux. Cette ferme fut le noyau primitif du Vincennes actuel. Le monarque français, que l'histoire a décoré du nom de Sage, habita souvent la forteresse. Il y était né. Il en avait achevé la construction, et à cause de cela il s'y plaisait. En 1371, il y réunit un concile pour l'élection de l'anti-pape Clément VII, son protégé. Peu après il fit com-

mencer la chapelle du château; mais sa mort, arrivée en 1380, l'empêcha de l'achever. François Ier et Henri II se chargèrent de ce soin. Celui-ci y transféra les assemblées de l'ordre de Saint-Michel, et l'on y voit encore des vitraux peints par Jean Cousin, sur les dessins de Raphaël, portant les insignes de cet ordre.

La fameuse Isabeau de Bavière résida souvent à Vincennes, avec sa cour extravagante et dissolue, que le peuple accusait, non sans cause, des calamités qui pesaient sur la France. Parmi les gentilshommes, compagnons de ses orgies, étaient Giac, La Trémouille et de Boisbourdon, trois capitaines préposés à sa garde et à celle de ses dames d'honneur. Boisbourdon, qui passait pour être un des amants de la reine, laquelle en était plus éprise qu'elle ne l'avait été du duc d'Orléans, excitait surtout l'animadversion du roi. Celui-ci l'ayant un jour rencontré sur le chemin de Vincennes, fut fortement blessé de ne recevoir de lui qu'un simple salut, quand l'étiquette exigeait qu'il mît pied à terre pour lui rendre ses respects. Boisbourdon, pour prix de son insolence, fut arrêté, mis à la torture et jeté dans la Seine, portant sur son dos cette inscription : *Laissez passer la justice du roi.*

L'infâme Isabeau sut se venger de l'inimitié de son époux en livrant à l'étranger Paris et la France. Elle traita avec le duc de Bourgogne, puis avec Henri V d'Angleterre, et en fit l'époux de sa fille. Ce monarque séjourna alors à Vincennes et vint y mourir en 1422. Dans ces temps malheureux, la rareté du bois devint excessive à Paris. On abattit alors les arbres de la forêt. Nous devions revoir à une époque toute récente, en face de nouveaux envahisseurs, une semblable disette de bois et la forêt de Vincennes également dévastée.

Louis XI se plut beaucoup à Vincennes, et y fit faire plusieurs augmentations et embellissements. Son massif *donjon*, ses épaisses murailles, ses souterrains, ses oubliettes, exerçaient sur son âme ombrageuse et tyrannique une attraction particulière. Il y plaça comme concierge son fa-

meux compère Olivier le Daim, lui donna une maison dans le village avec un parc de deux cents arpents. Jusqu'à lui, les rois ses prédécesseurs n'étaient venus à Vincennes que pour *se soulacier et s'esbattre*, comme on disait; mais avec Louis XI et *Olivier le Diable* ce lieu de *soulas et d'esbattement* fut changé en un lieu de déplaisance et de malheur. On en fit une prison d'État.

Dans ce lieu, voué désormais aux angoisses et aux désespoirs de la captivité par celui qu'on appela le Tibère de la France, vint mourir un autre roi qui en fut le Néron. Charles IX, l'ordonnateur du massacre de la Saint-Barthélemy, tâcha d'y oublier, dans d'incessantes parties de chasses, les remords qui l'assiégèrent sur la fin de sa vie. Des furies vengeresses lui apparaissaient. Il rendait son sang par tous les pores. Sully, dans ses mémoires, raconte qu'au milieu de ses affreuses insomnies, il fit venir Ambroise Paré, son premier chirurgien, qu'il aimait quoiqu'il fut de la religion, et lui dit : « Ambroise, je ne scay ce qui m'est survenu depuis « deux ou trois jours, mais je me trouve l'esprit et le corps « grandement esmeus, voire tout ainsi que j'avais la fièvre, « me semblant à tout moment, aussi bien veillant que dor- « mant, que ces corps massacrés représentent à moy les « faces hydeuses et couvertes de sang; je voudrais qu'on « n'y eut pas compris les imbéciles et les innocents. » Mais Ambroise n'y put rien faire et le coupable monarque expira au château de Vincennes au milieu des tourments de la plus affreuse agonie. A Rome, on fut moins sensible : on continua de glorifier l'affreux massacre. On en frappa même des médailles. On devait bientôt y ourdir de nouvelles trames, y susciter de nouveaux fanatiques. Le monstre hideux de la Ligue se leva pour causer d'autres malheurs à la faveur des passions d'une tourbe imbécile que suscitaient l'Espagne et les jésuites. Le château de Vincennes, qui tenait pour le roi de France, subit un siége d'un an. Un vaillant capitaine nommé Saint-Martin fit alors une héroïque résistance, que Daumesnil devait renouveler plus tard.

Sous Henri IV, en 1598, Gabrielle d'Estrées mit au monde, à Vincennes, l'un des nombreux bâtards de Henri IV, César-Alexandre de Vendôme. Il devait plus tard être enfermé dans le donjon et y mourir, si bien qu'on put dire que Vincennes fut à la fois son berceau et son tombeau.

Marie de Médicis et Louis XIII vinrent souvent au château de Vincennes. Ils firent reconstruire les bâtiments connus encore aujourd'hui sous les noms de *pavillons du roi et de la reine*, et les firent orner de peintures remarquables. En 1654, une tour du château s'écroula en écrasant un des concierges, sa femme et ses trois enfants. Louis XIV voulut voir le désastre et en ordonna la réparation. Cinq ans plus tard, Mazarin s'y retira et ne tarda pas à y mourir. C'est sous son ministère que furent terminés, d'après les dessins de Leveau, les bâtiments de la cour royale en partie restaurée de nos jours. Il avait fait renfermer dans la forteresse, ainsi que Richelieu, d'illustres prisonniers, entre autres le prince de Condé, le duc de Vendôme, le chevalier son frère, et le duc de Beaufort qui eut le talent de s'évader. Au temps de la marquise de Brinvilliers et de la Voisin qui, avec leur fameuse *poudre de succession*, avaient jeté l'effroi dans toutes les familles, une cour de justice fut établie à Vincennes pour juger leurs complices. Les victimes de Richelieu au château de Vincennes furent : Gaston d'Orléans et ses complices, le cardinal de Retz, Rantzau, Bassompierre, l'abbé de Saint-Cyran, l'illustre Jean de Werth, qui, voyant ce digne et glorieux abbé sous les verroux en même temps que lui, ne put s'empêcher de dire, en parlant de Richelieu, tout entier livré à ses goûts pour les pièces de théâtre, qu'en France « on voyait les cardinaux à la comédie et les saints en prison. » Bassompierre sortit de Vincennes le jour même des funérailles du cardinal de Richelieu, ce qui lui fit dire, en sortant, « qu'il était entré dans le château pour le service du cardinal et qu'il en sortait également pour son service. »

Le grand Condé fut enfermé à Vincennes avec le prince

de Conti et le duc de Longueville. « Oh! le beau coup de filet, s'écria le duc d'Orléans, on a pris du même coup un lion, un singe et un renard. » Le grand Condé se consola en cultivant des fleurs, et Mlle de Scudéry accourue, comme tant d'autres visiteurs, pour voir son jardin, composa ce madrigal devenu célèbre :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Cultiva d'une main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne plus que Mars soit jardinier.

Un jour que le prince de Conti avait demandé au gouverneur une *Imitation de Jésus-Christ* pour se distraire : « Et vous, monsieur le prince? demanda celui-ci à Condé. » — « Pour moi, reprit le vainqueur de Rocroi, j'aime mieux l'imitation de M. de Beaufort. » M. de Beaufort, comme on vient de le voir, avait eu le talent de s'évader. Pour que son prisonnier ne pratiquât pas cette imitation, le gouverneur redoubla de surveillance. Il était de cette espèce d'hommes dont Condé disait « qu'ils étaient prêts à tout, soit aussi bien à tenir un certain vase pour les petits besoins des personnes en faveur, qu'à le leur renverser sur la tête aux moments de leur disgrâce. »

Louis XIV fréquenta Vincennes dans sa jeunesse. Le cardinal Mazarin y allait souvent avec la reine. Le parc fut témoin des premières amours du roi. Un jour il s'y promenait avec Mlle de La Vallière, quand tout à coup éclata un orage. Les courtisans s'éloignèrent pour chercher un abri, mais le roi demeura avec celle qu'il aimait sous un massif de verdure. L'entretien fut bien tendre, paraît-il, car, au moment où les deux amants, chassés par un redoublement de la pluie, rentraient au château, Mlle de La Vallière s'essuyait furtivement les yeux. Une précieuse de la cour, s'adressant au comte de Guiche, lui dit : « Comte, *il pleut à chaudes larmes*. » Mais ces larmes étaient alors plus douces

que celles que la pauvre La Vallière versa plus tard, lorsqu'elle se vit supplantée par la Montespan.

Ce fut peu de temps après qu'eut lieu la disgrâce du surintendant Fouquet. Louis XIV le fit enfermer à Vincennes, dans le donjon que, pendant si longtemps, il avait pu contempler de sa somptueuse maison de Saint-Mandé. Le financier gentilhomme, qui avait pris cette devise orgueilleuse : *Quo non ascendam? Où donc ne monterais-je pas?* par une cruelle ironie de la fortune, finit sa vie dans un cachot.

Lors de son avènement au trône, Louis XV séjourna au château de Vincennes en attendant que celui des Tuileries fut préparé pour le recevoir, son oncle le régent préférant le tenir peu éloigné de lui, et non à Versailles. Ce fut là qu'on présenta au jeune roi un sellier de Châteaudun, âgé de 114 ans, et né par conséquent sous Henri IV.

En 1731, la vieille enceinte du bois de Vincennes, qui était percée de sept portes, fut abattue. Les arbres devenus trop vieux furent arrachés, et l'on y sema des glands qui sont devenus les chênes de la forêt actuelle. On donna en même temps au parc une distribution plus régulière. A mi-chemin de la route de Vincennes à Saint-Maur, dans un rond-point où aboutissaient neuf routes, on construisit un obélisque commémoratif de cette régénération forestière. C'est celui-là qui s'y élève aujourd'hui, surmonté d'une boule ornée de fleurs de lis.

Alors le parc et bois de Vincennes ceint de hautes murailles, parsemés de vastes allées, de plusieurs ronds-points, formaient un vaste trapèze de près de 948 hectares, circonscrit entre les hauteurs de la Marne au nord et à l'est, la muraille limite de Saint-Mandé au sud, et une magnifique avenue allant du nord de Vincennes à Fontenay-sous-Bois et à Nogent. Entre ces localités, l'avenue laissait entre elle et le mur d'enceinte une étendue de 16 hectares appelée le *Clos d'Orléans*, qui fut défrichée en 1779, afin de la faire servir à l'élève de chevaux anglais et à des courses, courses d'abord honorées de la présence des plus grands princes,

mais qui furent supprimées en 1788. Ce clos fut morcelé et vendu à la Révolution. Il en fut de même du petit parc, qui s'étendait entre la tourelle de Saint-Mandé et la porte de Bel-Air. En 1832, 325 ares furent enlevés pour l'agrandissement des fortifications du fort; en 1844, un nouveau fort, avec les redoutes voisines, absorba 12 hectares; 166 autres, de la plus belle portion du bois, furent transformés en champ de manœuvres. En 1853, l'établissement du chemin de fer et le lotissement de ses parties adjacentes mutilèrent le pourtour du parc, du nord à l'est, y compris la magnifique avenue de Fontenay et le fond dit de Beauté. En 1860, le gouvernement fit cession du bois à la ville de Paris, l'autorisant à aliéner les portions qu'elle jugerait nécessaires. Il y eut alors, y compris les superficies vendues par la liste civile, 120 hectares d'aliénés. Il est vrai qu'alors le bois fut agrandi de la plaine qui s'étendait entre la forêt, la route de Charenton à Paris et Saint-Mandé; mais ce n'était de ce côté qu'une forêt à venir, tandis qu'ailleurs les parties les plus magnifiques du bois de Vincennes étaient anéanties. La guerre dernière amena de nouvelles éclaircies, et c'est avec le cœur serré que le bourgeois parisien parcourt aujourd'hui toutes ces éclaircies et taillis, où jadis il trouvait des promenades ombreuses à nulle autre pareilles.

Les vieux rois Capétiens, les Valois, qui prirent tant de soins à former et embellir ce parc, n'auraient pas moins le cœur serré s'ils pouvaient y revenir. Ils n'y retrouveraient plus que leur cher donjon. Quant à ce vieux monument du despotisme, on n'eut garde de le détruire : la France ayant le triste sort de retourner si souvent de la liberté à la tyrannie, et de voir enchaîner ses tribuns, il lui faut toujours des prisons d'État. Ceci nous ramène au château de Vincennes, que nous avons quitté en parlant de Louis XV.

Alors il cessa d'être une habitation royale. Il fut affecté à la fabrication de la porcelaine. Les bâtiments de l'intendance furent choisis à cet effet par le marquis de Fulvy, gouverneur de la forteresse, qui fit venir à grands frais des

ouvriers de Tournay et de Chantilly. Cette tentative n'ayant pas été couronnée de succès, il vendit en 1750 cette première manufacture à des fermiers-généraux, qui la transportèrent à Sèvres, où elle a depuis prospéré.

C'était l'époque des lettres de cachet. Vincennes redevint plus que jamais une prison d'État. Là fut enfermé Crébillon fils, pour avoir fait allusion dans un roman aux infamies de la cour de Louis XV, puis le bâtard de Vendôme, auteur des *Trois Maries*, pour avoir dévoilé les amours du roi avec les trois sœurs de Mailly. Là entra le chevalier de la Porquerie, pour avoir voulu empêcher sa maîtresse de faire partie du parc aux cerfs, ce qui était déjà arrivé à un père de famille pour sa fille. Mazers de Latude y fut plongé trois fois pour avoir déplu à Mme de Pompadour. Ce dernier, évadé et repris deux fois, finit par être accouplé aux scélérats de Bicêtre, puis enfermé dans un cabanon de Charenton. Lenglet Dufrenoy, l'habitué des prisons d'État, l'abbé Morellet, vinrent y expier le tort d'avoir un esprit historique trop sincère; ce dernier en sortit grâce aux démarches de Rousseau. De même fut incarcéré le Prévost de Beaumont, pour avoir dévoilé le *Pacte de famine*. Là fut enfermé Diderot, qui y reçut plusieurs fois la visite et les consolations du tendre Jean-Jacques, qu'il devait plus tard calomnier dans ses jours d'infortune. Là enfin Mirabeau traduisit Tibulle et les baisers de Jean Second. C'est là qu'il écrivit à Mme Lemonnier, son amante et sa compagne d'exil, ses brûlantes lettres à Sophie. C'est là qu'il composa à l'insu de son gouverneur, sur des fragments de papier arrachés à des livres, son ouvrage sur le Despotisme et les Lettres de cachet. Pendant ces compositions, on le voyait aux lucarnes du donjon, le visage tourné sur Paris, plongeant vers la cour des regards de malédiction, accompagnés de paroles prophétiques. La cour, il devait bientôt l'envisager de plus près et lui infliger à son tour de terribles chaînes. « O hommes, écrivait-il alors, ne serez-vous donc « jamais las d'appeler la tyrannie par vos maximes inconsi-

« dérées, par votre fol enthousiasme, par vos lâches flatte-
« ries, par votre stupide crédulité ? Vous vous vendez vous-
« mêmes ; vos maîtres sourient de vos erreurs, ils les fo-
« mentent et en profitent, ils s'habituent à l'usurpation,
« ils l'étendent sur tout, ils mettent le fait à la place du
« droit, ils prennent les moyens pour la fin, ils en vien-
« nent à se persuader eux-mêmes qu'ils peuvent impuné-
« ment vous opprimer. Cette illusion les perdra sans doute ;
« mais vous souffrez en attendant la catastrophe et *vous*
« *souffrirez encore lors de ce terrible dénouement.* »

Le dénouement ne se fit pas longtemps attendre. Le 14 juillet 1789, le peuple prenait et démolissait la Bastille. Les prisons de Vincennes s'ouvraient, et Mirabeau frappait à Versailles le plus vigoureux coup de marteau que devait recevoir l'édifice monarchique.

On fut visiter Vincennes : on y retrouva, comme à la Bastille, des inscriptions commémoratives des tristesses et des sentiments qu'y éprouvèrent maints hommes lettrés, victimes de la tyrannie. L'une d'elles reproduisait le fameux verset de saint Matthieu : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justiciam, quoniam ipsorum est regnum cælorum.* Une autre inscription rappelait également le cri d'accablement d'un cœur opprimé : *Carcer Socratis, templum honoris.* Les philosophes du XVIIIe siècle avaient pour la plupart passé par là.

En 1791, le peuple, satisfait d'avoir dansé sur l'emplacement de la Bastille, comme l'avait prédit Cagliostro, se rappela qu'il y avait à Vincennes une autre Bastille. Il y courut dans l'intention de la démolir aussi. Alors comme aujourd'hui, ce pauvre peuple s'imaginait qu'en ruinant, en incendiant les palais, les châteaux, il empêcherait le retour de ceux qui les habitent et des abus auxquels ils se livrent si souvent. Mais la furie passée, la cause du peuple déshonorée par des flammes inutiles, ceux qui vivent des abus reviennent et relèvent, aux dépens du peuple lui-même, des palais et des châteaux. La plèbe de 1791 n'en savait pas

plus long à ce sujet que celle de nos jours; si on l'eût laissé faire, la curieuse forteresse de Vincennes disparaissait. Heureusement Lafayette accourut alors avec la garde nationale. Il fit arrêter les démolisseurs et tout rentra dans l'ordre. « Pendant ce temps-là, dit Dulaure, 500 à 600 nobles ou attachés à la noblesse, tous armés, préparaient aux Tuileries un autre coup qui n'était pas étranger à celui de Vincennes : on comptait surtout sur la mort de Lafayette que des hommes apostés faillirent assassiner sur la route. » Il a toujours été dans la tactique des partis réactionnaires de pousser le peuple à des actes extrêmes afin d'en profiter. L'histoire de nos dernières révolutions devait nous retracer des faits semblables ; on sait que les principaux instigateurs des journées de Juin 1848 et des excès de la Commune ne furent pas tous des républicains.

Le peuple avait pris et démoli la Bastille, mais Napoléon sut élever et approprier des Bastilles nouvelles et y enfermer les hommes qu'il détestait le plus, c'est-à-dire les penseurs, les écrivains de génie, les hommes de cœur. Vincennes fut, en conséquence, rendu à son ancienne destination. C'est là que le 20 mars 1804, il fit enfermer, juger et fusiller prestement le malheureux duc d'Enghien, qu'il avait fait enlever sur la terre étrangère. Mais glissons pour le moment sur les détails de cet acte atroce, justement flétri par l'histoire ; ces détails tout le monde les connaît et nous y reviendrons tout à l'heure. Ce qu'on connaît moins que cet acte, ce sont les réels motifs qui poussèrent à son exécution un homme qui ne faisait rien en vain, qui s'était déjà signalé par le massacre des prisonniers de Jaffa, et que bien d'autres attentats devaient placer en tête des plus exécrables tyrans qui aient jamais pesé sur l'humanité.

Napoléon après avoir ravi la vie au duc d'Enghien crut devoir le calomnier. C'est ce qui arrive toujours aux tyrans à l'égard de leurs victimes. Il insinua qu'il était le complice du comte d'Artois, qui entretenait à Paris des hommes chargés de l'assassiner. Si cela était, pourquoi faire con-

damner sommairement le prince à huis-clos, dans une forteresse, par une commission militaire. Un procès au grand jour aurait suffi pour le flétrir et amener sa condamnation. On a voulu expliquer l'animosité passionnée que montra en cette occasion le premier consul par l'ombrage que portait à ses vues dynastiques un membre de la maison de Bourbon. Mais les Condé n'étaient point les héritiers du trône, ne devaient point y parvenir et leur mort n'avantageait en rien les desseins monarchiques de Napoléon. Le véritable motif, il faut l'aller puiser dans la connaissance d'un fait, jusqu'ici contesté et peu connu, il est vrai, mais qui n'en a pas moins pour lui les preuves les plus solidement établies et qui, espérons-le, finira bien un jour par percer. Ce fait est celui de l'existence du véritable héritier de la couronne de France, de Louis XVII, habilement soustrait de la prison du Temple, le 19 janvier 1795, où il fut secrètement remplacé par un enfant rachitique appartenant au baron de Tardif. Napoléon connaissait pertinemment, par sa femme Joséphine, l'un des auteurs de l'évasion, ce fait mystérieux, l'un des plus émouvants de l'histoire moderne. Il savait que les Condé étaient les seuls des Bourbons qui étaient demeurés fidèles à la cause de l'enfant du roi-martyr; qu'ils étaient capables de la faire triompher à l'aide de leur immense fortune, et de l'intérêt que cette cause ne pouvait manquer d'exciter dans l'esprit et le cœur de la plupart des Français. Aussi Napoléon ne pouvant se débarrasser de Louis XVII, alors réfugié à la cour du Brésil, crut-il bien faire de supprimer le plus redoutable de ses soutiens, et voilà comment doit s'expliquer le mystère attaché à l'exécution sommaire du duc d'Enghien, la nuit, dans le fossé d'une prison d'État. (Voyez ce que nous disons à ce sujet dans notre *Revue spiritualiste*, tome VIII, et dans notre *Concile de la libre pensée*, tome II, n. 10).

Lors de l'invasion de 1814, le château de Vincennes avait pour commandant le brave général Daumesnil, et l'on sait quelle digne réponse il fit aux généraux étrangers qui lui

avaient proposé de capituler; mais ce qu'on sait moins, c'est qu'en remettant la forteresse intacte à Sa Majesté Louis XVIII, selon le bruit qui courut, Daumesnil lui avait parlé d'une révélation importante à lui faire, et à ce sujet il fut grandement question de Louis XVII, du duc d'Enghien. Celui-ci, avant de mourir, avait-il fait une confidence à quelqu'un du château relativement au royal échappé du Temple, confidence dont Daumesnil était demeuré dépositaire? Toutes les suppositions furent faites à ce sujet, et elles échauffèrent quelque temps les têtes dans les salons de la capitale. Mais bientôt, grâce aux soins pris par Louis XVIII, que la question Louis XVII importunait furieusement, il ne fut plus parlé de cela. L'histoire en reparlera sans doute quand un jour toute vérité sera connue et tout mystère dévoilé sur cette grave et émouvante affaire, à laquelle, selon nous, se rattachent la mort du second des Condé à Chantilly, celles du duc de Berry, de Fualdès et de plusieurs autres.

Le gouvernement des Bourbons restaurés, coupable selon nous des persécutions qu'eurent à subir le fils de Louis XVI et ses partisans, ne devait pas tarder à en porter la peine. Déjà en 1827, Mgr Tharin, évêque de Strasbourg et précepteur du duc de Bordeaux, confident convaincu du grand mystère dynastique, avait prédit aux Bourbons leur chute prochaine, comme châtiment de leur conduite en cette affaire. Le châtiment ne se fit pas longtemps attendre. Par un beau jour d'août 1830, on vit arriver à Vincennes les ministres du roi Charles X, incarcérés comme coupables de haute trahison. La branche aînée des Bourbons venait d'être de nouveau renversée. On sait ce qu'il advint des ministres du roi parjure. Ils échappèrent à la mort. Le maréchal Bazaine aussi échappa à la mort. C'est ce qui a lieu maintenant en France à l'égard des plus grands trahisseurs; mais on y est par contre implacable lorsqu'il s'agit des petits coupables de la politique. Et même lorsqu'il ne s'agit que de la prison, disons que des hommes de cœur entraînés par des passions généreuses, ou fidèles à leur devoir, ont plus souvent été

incarcérés à Vincennes que les grands criminels accusés de haute trahison. C'est là que furent enfermés, en 1848, Barbès, Blanqui, Raspail, et en 1851 les députés opposés à l'exécrable attentat du 2 Décembre.

Le peuple en France, surtout celui des campagnes, semble avoir perdu le souvenir de ces choses ou du moins ne s'en être pas beaucoup impressionné, mais il n'en a pas été ainsi des habitants de Vincennes. Sur une population de près de 15,000 habitants, il y a là un très-grand nombre de citoyens intelligents dont toutes les sympathies sont acquises à la cause du progrès, et dont les votes à l'occasion se prononcent toujours en très-grande majorité pour la République progressive et contre les fauteurs de corruption et d'ignorance bonapartiste ou de séduction jésuitique.

Il est merveilleux de voir combien cette population s'est accrue depuis 1830, où elle ne comptait que 2,800 individus (1). Elle occupe trois agglomérations dont la principale est le quartier chef-lieu, qui avoisine le château et la gare du chemin de fer, et où se trouvent l'église et la mairie, bâtiments qui, quoique modernes, méritent l'attention par leur bon goût architectural. En face de la mairie existe la statue en bronze du général Daumesnil, érigée à la suite d'une souscription nationale il y a quelques années. Ensuite vient le quartier de la *Pissotte*, ainsi appelé d'un ruisseau autrefois poissonneux alimentant l'étang de Saint-Mandé. La Pissotte dépendait autrefois de la paroisse de Montreuil ainsi que le château de Vincennes, et c'est là que saint Louis et ses successeurs allaient faire leurs dévotions pendant leur séjour dans le manoir royal. La commune de Vincennes n'existe sous ce nom que depuis la Révolution. Comme nous l'avons dit, elle s'appelait autrefois Basse-cour du château. Mais aujourd'hui les laboureurs et maraîchers sont allés à la Pissotte et le long de l'importante rue de Montreuil, laissant

(1) A l'époque où Vincennes s'appelait encore la paroisse de *la Pissotte*, c'est-à-dire en 1709, il renfermait 50 feux. Il y avait 228 habitants en 1726. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1575.

les abords du château à la disposition des rentiers, des détaillants et des officiers de la garnison. A l'ouest se trouve un quartier tout nouveau élevé en quelques années comme par enchantement et appelé *quartier de la Prévoyance*. En voici l'origine :

En 1847, des ouvriers et quelques gens établis s'associèrent dans le but de devenir possesseurs chacun d'une petite maison de 4,000 francs, et s'imposèrent pour cela une cotisation de 2 fr. 50 par semaine, cotisation qui, plus tard, fut portée à 5 francs. Avec le fruit de ces épargnes, ils achetèrent à bon compte des terrains où l'on fit bâtir. Comme pendant la création de cette société plusieurs de ses membres avaient prospéré, ceux-ci ajoutèrent au capital qu'ils avaient amassé, si bien qu'on put donner un plus grand développement à l'entreprise, et il en est résulté le quartier si bien nommé de la *Prévoyance*. Voilà ce que peuvent produire l'association, l'épargne et des placements intelligents.

Vincennes, avec sa nombreuse population, avec sa colonie parisienne de rentiers et d'employés qui sont allés porter leurs pénates au sein des jolies villas qui bordent depuis peu sa forêt du côté du chemin de fer, avec sa luxuriante pelouse du cours Marigny, rendez-vous des jeux et concerts publics, avec son camp, sa nombreuse garnison d'artilleurs et de tirailleurs, avec les régiments de la capitale qui s'y rendent journellement, musique en tête, pour s'exercer aux manœuvres sur une vaste esplanade flanquée de tirs au fusil et au canon; avec son champ de courses hippiques, les belles avenues ombragées de sa forêt qui y attirent fréquemment des légions de promeneurs, Vincennes, en un mot, est sans contredit l'endroit le plus attrayant à visiter des environs de Paris. Mais l'objet principal de la curiosité des visiteurs et des émotions qu'ils recherchent est sans contredit son vieux et célèbre château, l'une des forteresses les plus remarquables de l'époque féodale qui soient demeurées en France.

Tâchons de la décrire comme il convient.

Son enceinte est un vaste parallélogramme entouré de larges fossés, de murailles épaisses et de tours massives, percées de meurtrières, de machicoulis, hérissées de canons. A ces murailles sont adossés, à l'intérieur, des bâtiments à usage de caserne. Les tours autrefois plus élevées ont été rasées presqu'à la hauteur du mur d'enceinte. Elles sont carrées, flanquées de jambes de force qui en garnissent l'extérieur comme autant de cannelures. Des embrasures entourent leur plate-forme. Quatre de ces tours s'élèvent en forme de bastions aux quatre extrémités du parallélogramme, faisant saillies sur l'enceinte qu'elles dépassent de quelques pieds seulement, tant en hauteur qu'en largeur. Sur le flanc du côté occidental, s'élève le donjon. Sur le milieu des côtés est et sud se montrent deux tours carrées. Celle de ces tours qui est vers le champ de manœuvres, plus développée et plus élégamment travaillée, surmonte l'une des entrées de la forteresse. L'autre entrée lui correspond sur la partie septentrionale de l'enceinte, et débouche sur la grande route de Paris à Meaux qui longe la ville de Vincennes sur toute son étendue.

Cette entrée est au bas d'une vaste tour carrée très-élevée, autre espèce de donjon qui a conservé un caractère féodal imposant avec son pont-levis, sa herse, ses meurtrières et ses traces de machicoulis. On l'appelle la tour de l'Horloge. En passant dessous, on pénètre dans une première cour découpée par plusieurs bâtiments irréguliers, dont une partie remonte au temps de la construction du premier château. A l'extrémité de la première cour, on en trouve une seconde, à droite de laquelle s'élève le donjon, et à gauche, la Sainte-Chapelle, dont il a été parlé ci-dessus, bel édifice gothique, qui a conservé quelques-uns des vitraux peints par Cousin.

La troisième cour, dite cour royale, dans laquelle on parvient en traversant des portiques qui ne manquent pas de beauté, est formée par deux grands bâtiments modernes, renfermant de vastes appartements richement décorés et

embellis de peintures assez bien conservées, ainsi qu'une salle d'armes magnifique. Ces bâtiments, dont nous avons déjà parlé, commencés par Louis XIII et sa mère, terminés par Louis XIV, sont désignés sous le nom d'appartements du *roi* et de la *reine*.

Les huit tours carrées dont l'enceinte est flanquée, en y comptant celles qui surmontent les deux entrées, renferment presque toutes des prisons. Celle appelée tour de la *surintendance* contient quatre cachots de cinq à six pieds carrés où les lits sont en pierre, et un grand caveau où l'on ne peut descendre que par un trou pratiqué dans la voûte, ce qui fait de cette prison un véritable tombeau. C'est dans celle dite de la *reine*, qui s'élève à l'angle sud-est de la forteresse, du côté du parc, que fut jugé le duc d'Enghien. C'est dans l'angle rentrant du fossé qui l'environne qu'il fut fusillé et que ses restes reposèrent jusqu'en 1816, où ils furent levés de terre par ordre de Louis XVIII et déposés dans la Sainte-Chapelle à la suite d'une cérémonie expiatoire. Mais c'est ici le lieu de parler de cet attentat odieux, l'un des plus exécrables qu'ait commis aucun gouvernement militaire. Nous ne pouvons mieux faire que d'en emprunter le récit à un contemporain, député du premier empire, et qui en a retracé l'histoire avec le style d'un Salluste. Nous voulons parler du baron Martin de Gray.

« Le plus grand malheur et la plus terrible punition des despotes, c'est d'éteindre la vérité et de glacer le courage dans tous les cœurs. Parmi les conseillers du premier consul, Cambacérès seul se permit de lui dire qu'il osait penser que si le duc d'Enghien était en son pouvoir, il ne le traiterait pas avec la dernière rigueur. « Depuis quand, répliqua Bonaparte, êtes-vous devenu si avare du sang des Bourbons? » Puis se penchant sur une carte d'Allemagne, il dicta une instruction adressée au ministre de la guerre pour l'enlèvement du duc d'Enghien. Le 15 mars 1804, le général Ordener, avec 300 dragons et quelques brigades de gendarmerie, fait tout-à-coup irruption sur le territoire de Bade et

cerne le château d'Ettenheim. Le prince est surpris, enlevé, transporté avec un profond secret au château de Vincennes. Informée de son arrestation, Mme Bonaparte, pressentant l'attentat et ses suites funestes, entre tout éplorée chez son redoutable époux et implore sa clémence; il fut inexorable. Murat, commandant de la division qui devait nommer une commission pour juger le duc d'Enghien, dit à un de ses amis en montrant son uniforme, que Bonaparte voulait le tacher de sang. Il court à Saint-Cloud et témoigne au premier consul sa répugnance de participer au jugement de ce malheureux prince. Bonaparte, indigné, lui reproche sa lâcheté et dicte lui-même l'ordre de traduire devant une commission militaire le duc d'Enghien; puis il charge le général Savary, son aide-de-camp, de porter cet ordre à Murat et de se rendre à Vincennes, dont il prendra le commandement avec sa gendarmerie d'élite et une brigade d'infanterie, pour surveiller cette tragique affaire.

« Le 21 mars, la commission, composée d'un général, de cinq colonels et d'un capitaine rapporteur, arrivé à Vincennes. A minuit, le capitaine entre dans la chambre où le prince, brisé de fatigue, s'était endormi. Il l'interroge :

« — Quel grade aviez-vous dans l'armée de Condé?

« — Commandant de l'avant-garde en 1796.

« — Et depuis?

« — Toujours à l'avant-garde. »

« Il ajoute qu'il n'a servi que sous les ordres de son aïeul et n'a entretenu aucune correspondance, si ce n'est avec lui et avec son père qu'il n'a pas vu depuis 1795; qu'il n'a jamais vu ni Pichegru, ni Dumouriez, et n'a jamais eu la moindre relation avec eux. Enfin il déclare n'avoir eu en France aucune des correspondances qu'on lui impute.

« Au bas de l'interrogatoire, on lit ces mots : « Avant de « signer le procès-verbal, je fais avec instance, la demande « d'avoir une audience particulière du premier consul. Mon « nom, mon rang, ma façon de penser et l'horreur de ma « situation, me font espérer qu'il ne se refusera pas à ma « demande. »

« A deux heures la commission s'assemble. Le rapporteur donne lecture de l'interrogatoire et de la demande du prince. Un des juges propose de la transmettre au premier consul. Le conseil allait y déférer, mais Savary, qui se tenait debout derrière le fauteuil du président, observant tout d'un œil scrutateur, représente que cette démarche ne plairait point au premier consul, sinistre parole qui donne à penser qu'un ordre fatal défendait tout délai, toute intercession et le conseil passa outre.

« Le prince, amené devant ses juges, repousse avec indignation l'idée d'avoir trempé dans un complot contre la vie du premier consul ; et l'on ne peut douter de sa sincérité, car divers documents et les propres paroles de Napoléon à Sainte-Hélène prouvent que cet infortuné prince avait conçu pour lui une vive admiration ; mais il avoue avoir porté les armes contre la République, disant, avec une héroïque imprudence, *qu'il avait soutenu les droits de sa famille, et qu'un Condé ne pouvait rentrer en France que les armes à la main*. Il exprime avec de nouvelles instances son désir d'avoir une audience du premier consul; on lui répond par un arrêt de mort, arrêt d'une évidente iniquité. En effet, comme accusé d'émigration et d'avoir porté les armes contre la République, les lois de 93, qui d'ailleurs n'étaient plus en vigueur, ne pouvaient lui être appliquées puisqu'elles ne concernaient que les émigrés arrêtés soit en France, soit en pays ennemi ou conquis. Or, le duc d'Enghien avait été enlevé de vive force, en pleine paix, dans un pays allié. Comme prévenu d'avoir trempé dans une conspiration contre la sûreté de l'État, il ne pouvait ressortir d'une commission militaire, car un accusé d'attentat politique ne peut être jugé par une commission, quelque nom qu'on lui donne et de quelque prétexte qu'on la colore, sans une flagrante tyrannie, puisque alors le pouvoir est juge dans sa propre cause, et le droit remplacé par la force brutale. Quant aux formes, telles étaient l'ignorance et la hâte des juges, qu'ils laissèrent en blanc, dans leur sentence de mort, la place destinée à recevoir le texte des lois !

« C'est avec une effroyable précipitation, avec un mystère infernal, qu'en moins de quatre heures, à huis-clos, dans les ténèbres de la nuit, le duc d'Enghien, sans qu'aucune pièce à charge ait été produite, sans qu'aucun témoin ait été entendu, sans qu'un défenseur lui ait été accordé, est jugé, condamné, exécuté. Au moment du supplice, il demande un ministre de la religion, on le lui refuse. Descendu dans le fossé du château, en face d'une troupe de gendarmes qu'éclairait la faible lueur de quelques lanternes, le jeune prince remet à un officier une boucle de ses cheveux avec une lettre pour la princesse de Rohan, et le conjure de lui faire parvenir ces tristes et derniers gages d'amour, qui furent livrés à la police. On veut lui mettre un bandeau sur les yeux, il le repousse en disant : « J'ai vu plus d'une fois la mort d'aussi près sans en être intimidé. » Puis, les yeux levés au ciel, il recommande son âme à Dieu, et son noble cœur est percé par les balles des gendarmes. Il tombe ; on le jette tout habillé dans une fosse creusée d'avance, creusée avant le jugement !!! Le soleil n'éclaira point une scène si atroce. »

Mais un pareil crime ne causa pas, tout d'abord, la réprobation qu'il méritait. Grâce à d'artificieux discours et à la mort de la liberté, la conscience publique dormait, obscurcie par l'éclat mensonger des batailles. Aussi l'attentat nocturne de Vincennes devait-il être suivi de bien d'autres. Nous avons parlé dans notre *Drame de Waterloo*, et des lâches agissements qui livrèrent à la mort les prisonniers et les blessés de Jaffa, des guet-apens non moins exécrables dans lesquels succombèrent les colonels Gérard Lacuée et Oudet, de la mort tragique du libraire Palm, de celle du major Argenton, et d'autres hommes de cœur, également fusillés dans les fossés des citadelles, contrairement à toutes les formes juridiques et même sans jugement. Ces crimes particuliers, ajoutés à tant d'autres crimes de la politique, trouvèrent alors l'opinion muette, y compris le clergé, toujours prêt à saluer les tyrans quand ils servent ses intérêts

monstrueux, intérêts si en désharmonie avec l'esprit du Christ. Moins de neuf mois après l'exécution du duc d'Enghien, une princesse de Bourbon venait implorer pour sa fortune les faveurs du premier consul, et le pape de Rome venait sacrer empereur celui qui s'était prévalu, devant les musulmans d'Égypte, d'avoir fait la guerre au pape. Un clergé, toujours servile et corrompu, prôna partout cet homme comme l'envoyé de Dieu, et enseigna à la jeunesse dans les catéchismes que lui résister c'était désobéir à Dieu même. Mais ces bénédictions, ces apothéoses n'empêchèrent pas le tyran de tomber à son heure. Alors ses adorateurs mitrés passèrent de la bénédiction à l'insulte, et la mémoire du duc d'Enghien, si longtemps oubliée, devint le thème de leurs sermons.

Ce fut l'époque où l'on transporta ses restes, obscurément enfouis, du fossé de la forteresse dans la Sainte-Chapelle où un monument lui fut élevé.

Ce monument est le seul commémoratif qui soit demeuré, car la croix de pierre, l'inscription *Hic cecidit* et le saule pleureur qui, au pied des remparts, rappelaient le lieu où avait été frappé et inhumé le prince, ont été enlevés à la même époque où son père reçut à son tour la mort dans son château de Chantilly. Et comme si une implacable furie devait s'acharner sans cesse contre la mémoire des courageux princes, qui s'étaient fait les soutiens du fils de Louis XVI, échappé du Temple, l'âme du malheureux étranglé de Chantilly, qui avait demandé à être réuni aux restes de son fils, n'eût point la consolation de voir sa volonté respectée. (Voyez Dulaure, annotation de Belin.)

Le duc d'Enghien seul repose dans la Sainte-Chapelle de Vincennes. Son mausolée, exécuté par Deseine, représente le prince appuyé sur la religion, soutenu par l'innocence et levant un regard assuré vers le ciel. Il indique de sa main la place où il a été frappé, tandis que le crime, sous la figure d'un homme tenant un poignard, s'élance vers lui. De l'autre côté du groupe principal, la France, dans l'attitude

d'une femme éplorée et retenue captive, tient un sceptre brisé et paraît chercher en vain à porter secours au jeune prince.

De la Sainte-Chapelle, où reposent les restes du duc d'Enghien, les visiteurs, que de lugubres souvenirs ont assombris, sont naturellement portés à visiter le donjon qui fut, sous le cardinal Mazarin, la prison de son trisaïeul le grand Condé. Mais ici laissons parler Dulaure, qui visita le donjon en 1789, c'est-à-dire à l'époque où l'accès en avait été rendu libre et où les souvenirs étaient encore vivants.

« Le donjon, construit par Charles V, est entouré de fossés particuliers, profonds d'environ quarante pieds, et revêtus de pierres de taille ; ce revêtement est à pic, et vers le haut il règne une corniche ou plutôt un talus, qui saille tellement au dedans qu'il est impossible de le franchir sans assistance du dehors. Le haut des fossés est fortifié d'une galerie ouverte, bordée de meurtrières. Les quatre angles sont flanqués par une tour qui fait aussi saillie sur le fossé.

« L'on arrive dans cette forteresse par deux ponts-levis : un petit pour les gens de pied, un grand pour les voitures. Après avoir passé trois portes, on trouve une cour au milieu de laquelle est le donjon ; trois portes en ferment encore l'entrée.

« La forme du donjon est carrée ; il a quatre tours à ses angles et est divisé en cinq étages, auxquels on monte par un escalier hardiment construit. Chacun des étages est composé d'une grande salle carrée, au milieu de laquelle est un fort pilier qui soutient la voûte. On y trouve aussi une vaste cheminée. A la hauteur du troisième étage est une galerie extérieure en saillie, qui règne autour du bâtiment.

« Le comble du donjon forme une terrasse cintrée; la coupe des pierres qui la composent est très-curieuse. De cette position on jouit, à cause de la grande élévation du donjon, de la vue la plus magnifique. A un des angles de cette terrasse s'élève, à une hauteur considérable, une guérite en

pierre d'une grande délicatesse. Sous le règne de Bonaparte, on eut la cruelle précaution d'établir sur le parapet de cette terrasse, une cloison qui privait les prisonniers de la jouissance d'une aussi belle vue et de la pureté de l'air.

« Cette forteresse a été si solidement bâtie qu'elle ne porte pas encore la moindre trace de vétusté; et le canon y ferait difficilement une brèche.

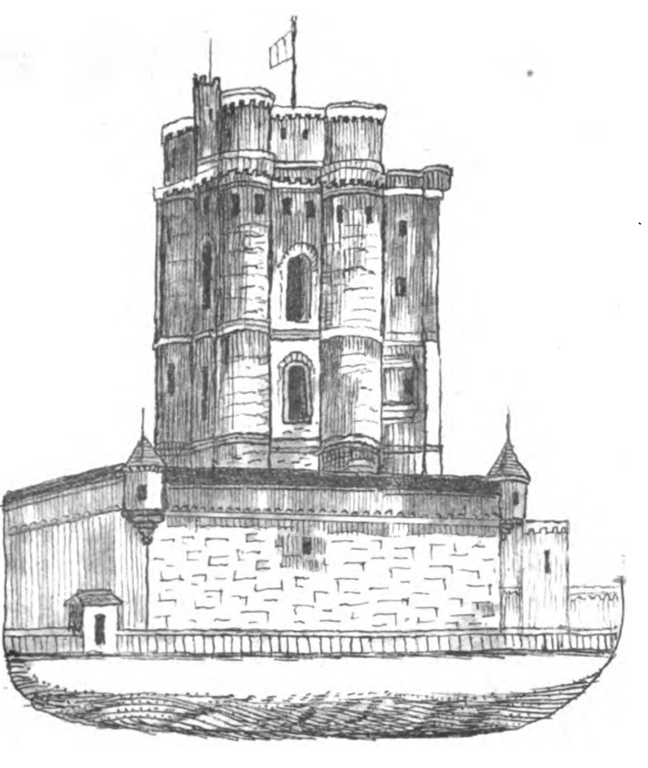
« La salle du rez-de-chaussée s'appelait la *Chambre de la question ;* son nom indique assez quel était son usage. En 1790, on y voyait encore des siéges de pierre destinés à placer les malheureuses victimes; des anneaux de fer, scellés dans les murs, destinés à contenir leurs membres au moment du supplice, entouraient ces siéges de douleur. Dans les cachots privés d'air et de lumière, on voyait encore des lits de charpente, sur lesquels on enchaînait ceux à qui on permettait quelques instants de repos.

« La salle du dernier étage s'appelait *salle du Conseil,* parce que les rois de France y tenaient leur conseil lorsqu'ils habitaient le donjon. La pièce commune était fermée par une porte très-épaisse ; chaque cachot l'était par trois autres portes; chaque porte était doublée de fer et garnie de deux serrures et de trois verroux. Ces portes étaient placées en sens contraire, ainsi s'ouvrant en travers l'une de l'autre, la première barrait la seconde, et la seconde barrait la troisième. Telle était la fermeture de ces prisons, dont les murs ont seize pieds d'épaisseur et les voûtes plus de trente pieds de hauteur. Ces prisons sont faiblement éclairées, et le jour n'y parvient qu'après avoir traversé trois grilles de fer, disposées de manière que les barreaux de la première masquent les vides de la seconde et ceux de la seconde les vides de la troisième... Que de gémissements, que de sanglots ont été poussés dans ces tombeaux construits par des hommes pour tourmenter leurs semblables ! Quel sort que celui des malheureux condamnés à mourir dans ces affreuses demeures, souvent pour des crimes imaginaires ! »

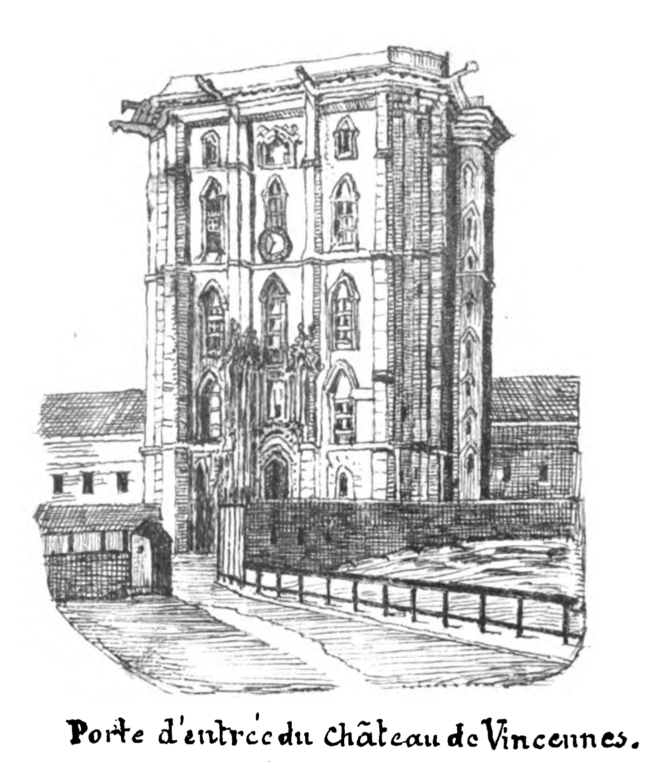
Ainsi parle Dulaure, mais les crimes n'étaient pas si sou-

vent imaginaires qu'il le dit. C'étaient bien presque toujours les crimes réels de la politique, de la libre-pensée, les actes courageux déployés par les grands cœurs, que la vérité séduit et entraîne et que la tyrannie trouve réfractaires ou hostiles. Les prisons d'État n'ont jamais été faites que pour cela. Les coupables de crimes de droit commun n'ont pas besoin d'être incarcérés secrètement dans les forteresses. La justice ordinaire pour eux suffit ; la vindicte publique les surveille et les poursuit, et point n'est besoin de tant de précautions pour leur infliger le sort qu'ils méritent. Mais il faut des forteresses pour les victimes de la tyrannie. Que disons-nous : il faut plus que des forteresses et des exécutions nocturnes après des jugements sommaires, il faut que la calomnie les atteigne sans défense possible, afin de les tuer moralement après les avoir assassinés, empoisonnés ou étranglés physiquement. Il est dans l'essence, disons-nous encore, des persécuteurs de flétrir leurs victimes, afin d'empêcher toute tentative de réhabilitation. On veut ravir à l'avenir, à l'histoire, toute idée, tout moyen d'expiation, de malédiction et de vengeance !

Vils tyrans, éternels tourmenteurs de la vérité et du droit, soyez maudits ! — sachez d'ailleurs que pour un de vos crimes qui demeure caché, des centaines sont toujours découverts et signalés. Malgré vos efforts, l'implacable Némésis de l'histoire vous poursuivra toujours, comme elle a poursuivi le tyran qui s'est rendu coupable de la mort du duc d'Enghien.



Le Donjon de Vincennes.



Porte d'entrée du Château de Vincennes.

CHAPITRE VI

Notices sur les communes du canton de Boissy-Saint-Léger.

SOMMAIRE : LXIX, BOISSY-SAINT-LÉGER, GROS-BOIS : D'où vient le nom de cette commune. Boissy-Saint-Léger cité dans la vie de saint Germain l'Auxerrois, par Fortunat. au VIe siècle. Déjà paroisse en 700. Sa population à diverses époques. Dénombrement curieux des biens, revenus, droits et privilèges que l'abbaye de Saint-Maur y avait au Xe siècle. Le manoir et la chapelle du Piple appartenant à l'abbaye de Saint-Maur, ses dépendances, ses destinées. Fontaine miraculeuse de Saint-Babolein. — LXX. Seigneurie et église de Gros-Bois au XIIIe siècle, ses possesseurs à différentes époques. Charles de Valois, bâtard de Charles IX, la possède. Faits curieux relatifs à ce personnage. Le comte de Provence, Barras, les généraux Moreau et Berthier, propriétaires résidants de Gros-Bois. Un mot sur chacun de ces personnages. Description du parc et château de Gros-Bois —LXXI. BOUSSY-SAINT-ANTOINE : Origine de son nom. Sa population à différentes époques. Au XIIIe siècle, paroisse dépendante de l'abbaye de Chaumes ou de celle de Sainte-Geneviève de Paris. Contestation qu'elles y ont relativement au droit d'usage dans la forêt de Sénart et sur les revenus du moulin de Rocheel assis sur l'Yerres. D'où est venu le surnom de Saint-Antoine donné à cette paroisse. Fiefs de la seigneurie de Boussy. — LXXII. Origine du nom de BRUNOY. Il est donné à l'abbaye de Saint-Denys par Dagobert. Il passe en la possession du monastère d'Essonnes. En quoi consistaient ses revenus seigneuriaux au moyen âge. Sa population à diverses époques. — LXXIII. Église de Brunoy, son patron, ses reliques, ses dîmes. Biens et revenus qu'y possédait l'abbaye d'Yerres. Seigneurs et feudataires à Brunoy. Les fiefs de Mindeyo, de Monceau, de Saint-Olon ou Soulin, la tour de Ganne. Paris de Montmartel, marquis de Brunoy, ses folles excentricités. Son domaine acquis par le comte de Provence qui, devenu roi de France, nomme lord Wellington marquis de Brunoy. Talma à Brunoy. — LXXIV. CHENNEVIÈRES : Origine de ce nom. Population de ce village à diverses époques. Son église.

Curés de Chennevières. L'un d'eux plaide contre les vignerons du lieu. Biens, droits et revenus de l'abbaye de Sainte-Geneviève, à Chennevières. Idem de l'abbaye de Saint-Maur. Seigneurs du lieu. Le Plessis-Saint-Antoine. — LXXV. La ferme des Bordes. Un mot sur l'école de Fourier et ses idées. Belle situation de Chennevières, que Louis XIV faillit choisir pour sa résidence en place de Versailles. Mot et couplets à l'adresse des paysans bonaparteux du lieu. — LXXVI. Crône : D'où vient son nom. Son église. Actes du moyen âge concernant ce village. Seigneurs du lieu. Ce fut le berceau de l'illustre Boileau. — LXXVII. Draveil : Origine celtique de son nom. Sa cure, son prieuré de l'Hermitage. Seigneurs de Draveil s'y partageant les droits féodaux avec l'abbé de Sainte-Geneviève. Domaines de Champ-Rosay, de Mindeyo ou Mainville, de Monceau, de Marcenant, de Beaumont, des Creuses, des Bergeries. Le Baccharat, cérémonie d'origine payenne à Draveil. — LXXVIII. Épinay-sous-Sénart : Situé dans un lieu planté d'épines, appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui y avait un prieuré. Contestation de ce monastère avec celui de Chaumes, touchant les revenus et la pêche du moulin de Rocheel du lieu. Accord qui s'en suit. Autres stipulations féodales. — LXXIX. La Queue-en-Brie : Sa situation riante, sa population, sa tour, son église. Les droits et possessions qu'y avait le chapitre de Notre-Dame de Paris, sa maladrerie, ses seigneurs. Les lieux dits Champlain, l'Hermitage, Vilon, les Marmousets, anciennement *Maison-Celle*. — LXXX. Histoire de la tour de La Queue, siége qu'elle soutient contre les Anglais. La tour de La Queue dite tour de Ganne. Aperçus archéologiques et étymologiques curieux. Les lieux dits *Pierre-l'Haie* et Combeault. La fontaine de La Queue, monument gallo-romain, simulacre de la force génératrice qui a donné son nom à la localité. — LXXXI. Note sur Lessigny, les abbayes d'Hyverneau, de Montheti et la foire de ce dernier lieu. — LXXXII. Limeil : D'où vient le nom de ce village, existant déjà comme paroisse au XIIIe siècle. Actes du moyen âge qui en font mention.— Brévannes : Aperçu étymologique. Titres du XIIIe siècle qui en font mention. Le parc de Brévannes. — LXXXIII. Mandres : Assertion étymologique sur son nom et sur sa fontaine de Saint-Thibaud. Ses curés à la nomination de l'abbaye de Chaumes, leurs dîmes. Leur contestation avec les curés de Villecresne. Seigneurs de Mandres. — LXXXIV. Marolles-en-Brie, donné en 1117 à l'église Saint-Martin-des-Champs. Prieuré qui y est créé. Église de Marolles. — LXXXV. Montgeron, autrefois *Mons Gisonis* ou du sanctuaire du Soleil. Primitivement de la paroisse de Vigneux. Son église et sa cure à la collation de l'abbé de Saint-Victor. Chapelle et maladrerie de Saint-Barthélemy. Seigneurs de Montgeron. Le lieu dit Chalandray donné à l'abbaye Saint-Antoine de Paris, en 1285, par un de ces seigneurs. Signification de son nom. La pierre celtique dite *Aulard*. — LXXXVI. Carré, seigneur de Montgeron, sa participation dans l'affaire des convulsionnaires du cloître Saint-Médard; témoignage qu'il en rend dans un ouvrage curieux demeuré célèbre. Aperçu sommaire sur les fameuses convulsions; graves réflexions que ces phénomènes suggèrent. — LXXXVII. Noiseau : Origine de son nom. Détaché de la paroisse de Sucy en 1218; son église, ses seigneurs, sa riante situation. — LXXXVIII. Ormesson, autrefois Amboile. D'où vient le mot Amboile. Seigneurs d'Amboile. Leur terre est érigée en marquisat

par Louis XV sous le nom d'Ormesson. Château et seigneurs d'Ormesson aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. L'un tient tête aux ligueurs, l'autre sauve la tête du surintendant Fouquet. — LXXXIX. PÉRIGNY, autrefois *Petrinus*, tire peut-être son nom d'une pierre consacrée. Paroisse au XIIIe siècle. Ses seigneurs. — XC. QUINCY. Charte de saint Louis qui fait mention de ce village. Le lieu dit la Croix-de-Quincy. — XCI. SANTENY : Sa population actuelle et passée. Paroisse au XIIIe siècle. Actes du moyen âge faisant mention de cette localité. Il y avait une commanderie de l'ordre de Malte, dont le revenu fut donné à l'abbé Vertot en récompense de son histoire des chevaliers de cet ordre. Les seigneurs de Gros-Bois absorbent les domaines de Santeny. Revenus qu'y avait l'abbaye d'Hyverneau. Fiefs de Montaglant et du Colombier. — XCII. SUCY-EN-BRIE : Suppositions sur l'étymologie du nom de ce village. La terre de Sucy, avec son église, donnée en 811 aux chanoines de l'église de Paris. Sa population à diverses époques, ses remparts, son église, d'où est détaché le hameau de Noiseau en 1218. Dénombrement des terres, moulins, droits et revenus du chapitre Notre-Dame à Sucy, au IXe siècle. Donations faites à ce chapitre de la gruerie des bois du lieu, de la moitié du moulin *Touillon*, de la maison dite la *Tour*. Le domaine de Brétigny, au bas de Sucy, possédé par l'abbaye de Saint-Maur. Avantages accordés aux habitants de Sucy aux XIIe et XIIIe siècles. François Ier les dote d'une foire et d'un marché. — XCIII. Fiefs et résidences de Passy, de Chaudmoncel, de Montaleau, de la *Haute-Maison*. Les châteaux du grand et du petit Val. Faits et personnages qui s'y rattachent. Les troubles de la Fronde à Sucy. La guerre dernière et paroles de nécessaire justice adressées aux plébiscitaires de cette localité. — XCIV. VALENTON : Origine probable du nom de ce village. Sa situation, sa population autrefois et aujourd'hui. Il fut une des dotations de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Avantages que les habitants durent à ce monastère. Revenus et droits de l'abbaye de Saint-Maur à Valenton. Seigneurs de la localité. Fiefs et résidences importantes à Valenton. Fermes de l'*Hôpital* et de la tour de *Mesly*. — XCV. VARENNES et JARCY : Cette commune a commencé par Jarcy et son abbaye. Détails sur cette abbaye. Après sa fondation, l'église paroissiale est portée à Varennes. Seigneurs de cette localité. Sa population depuis 270 ans. Notre opinion sur l'origine des noms de Jarcy et de Varennes. — XCVI. VIGNEUX, d'origine sous le nom de *Vinolium* ou *Vicus Novus*. Saint Germain y aurait opéré deux miracles. Autrefois plus étendu et plus peuplé qu'aujourd'hui. Les anciens domaines de Noisy, de Courcelles, de Rouvres et de Château-Fraguier. Église de Vigneux, crypte et tombeaux anciens qu'on trouve dessous. Seigneurs de Vigneux. L'abbé de Saint-Victor y avait des droits seigneuriaux et celui de Saint-Maur des dîmes. — XCVII. VILLECRESNE et CERCAY : Population présente et passée de ce village. Origine de son nom. Dîmes de l'abbaye d'Yerres à Villecresne. Sa terre, comme celle de Marolles, est absorbée par les seigneurs de Gros-Bois. Le château et hameau de Cercay existant au moyen âge. Origine de son nom. Seigneurs de Cercay. Un nemet et une pierre druidique à Villecresne. Aperçus d'archéologie celtique. — XCVIII. VILLENEUVE-SAINT-GEORGES : Le Soleil et la déesse la Terre y ont des sanctuaires. Pierres et débris de l'époque celtique. Le culte du soleil y devient celui d'Hercule, dont on a

fait saint Georges. Aperçus justificatifs de ces faits. Vieille coutume payenne curieuse demeurée dans cette localité. Dénombrement des biens, privilèges, droits seigneuriaux que l'abbaye de Saint-Germain possédait en ce lieu au IXe siècle. — XCIX. Ancienne étendue du territoire de Villeneuve-Saint-Georges. Titres du moyen âge faisant mention de ce village. Droit de gîte qu'y exerçaient les rois de France. Contestations avec eux et avec les moines. Monarques qui s'arrêtèrent à Villeneuve-Saint-Georges. Évènements importants dont il fut le théâtre. Ravages des Prussiens. Ressources de la localité. Château de Beauregard. — C. VILLIERS-SUR-MARNE : Origine de son nom. L'abbé de Saint-Maur primitivement seigneur de Villiers. Il le cède depuis à la famille illustre de Budée. *Le Désert*, château et domaine de cette famille à Villiers. Anciens bois et château de Plessis-la-Lande donnés par Napoléon au duc de Trévise, qui lui donna son nom. Origine du nom de Plessis. Villas du Plessis-Trévise. Le chanteur Roger y habita. On a fait de sa demeure un établissement d'hydrothérapie. Souvenirs de la guerre de 1870 à Villiers. — CI. MALNOUE : Ancienne annexe de la paroisse de Villiers. Son abbaye du Footel, ses destinées. Chapelle Saint-Jéan. Origine du nom de Malnoue. Il semble provenir d'un nemet celtique. Ce que c'était que saint Aras. Aperçus archéologiques et étymologiques curieux. Les aras et les wast ou gast, dont on a fait saint Wast. La sainte chandelle d'Arras — CII. YERRES : Assertion sur l'origine du nom de cette localité et de la rivière qui la traverse. Elle existait déjà comme paroisse au XIe siècle. Ses seigneurs. Fontaine de G. Budée. Les fiefs de Concis et de la Grange-du-Meilleu. Titres et souvenirs qui s'y rattachent. — CIII. L'abbaye d'Yerres, sa fondation, ses revenus, son importance, ses destinées. Un monastère d'hommes existait à côté. Son relâchement et sa réforme. Citations curieuses. Le couvent de Camaldules, sa fondation, son caractère, grands personnages qui s'y retirent. La disparition de ses seigneurs et couvents n'a pas nuit à la prospérité du village d'Yerres, véritable vallée de Tempé du Parisis.

LXIX

Boissy-Saint-Léger.

Ainsi appelé du patron de son église, pour le distinguer d'un autre Boissy du Parisis, et du buis, en latin *Buxus*, qui croissait naturellement sur son territoire. C'est à cette circonstance que beaucoup de communes doivent leur nom, comme Boussois, Bossu, Boussu, Boussières, La Buissière, Boussignies, etc.

A ceux qui veulent faire venir le nom de Boissy, des bois

environnants, nous dirons qu'au VIe siècle, époque où existait, depuis longtemps Boissy, on désignait nos forêts par des noms tout autres que celui de *busch*, bois, qui vient du tudesque. Il existe dix-neuf localités du nom de Boissy en France, beaucoup d'autres sont appelées Boisset, Boissière, bien peu sont situées dans des terrains boisés. Plusieurs le sont au milieu d'anciennes gâtines et *pâquis*, dans des champs, comme Boissy, hameau de Saint-Laurent-la-Gâtine (Eure-et-Loire), et comme les Boissy des plaines de la Beauce et de la Champagne.

Dom Mabillon, dans ses *Actes des Saints* de l'ordre de saint Benoît, dit que c'est de ce lieu que parle Fortunat, dans la *Vie de saint Germain*, à l'occasion d'un enfant et d'une femme paralytique du lieu appelé *Vicus Bucciacus*, que le saint évêque guérit à Paris au VIe siècle. Ce village paraît avoir formé une paroisse dès l'an 700. Des actes rapportés par Duchêne, t. I, p. 663, et *Dom Bouqu t*, qui servirent à écrire la *Vie de saint Babolein*, le désignaient sous le nom de *vicus qui Buxeus dicitur*. Un diplôme de 847 le cite sous le nom de lieu appelé *Buxidus*, nom qui est aussi employé par l'auteur du pouillé de l'abbaye des Fossés (*Polypticon Fossatense*) qui date du Xe siècle. Aux XIIe et XIIIe siècles, on n'employa plus que le terme *Boissiacum*, visiblement fabriqué sur l'appellation celtique.

D'après le dénombrement d'élection imprimé en 1709, il y avait en ce lieu 66 feux sur la fin du XVIIe siècle. Celui de Doisy en marque 43 en 1745. D'après le *Dictionnaire universel* du royaume, qui parut en 1726, il y avait alors 179 communiants. Il s'y trouve aujourd'hui passé 600 habitants. Les actes de l'état civil remontent à 1730, sans lacunes.

Le polypticon de Saint-Maur, monument statistique du Xe siècle précité, fait voir ce que ce lieu était il y a huit ou neuf cents ans. « Le roi Clovis ayant donné la terre de Boissy « à ce monastère, les religieux en dressèrent le revenu à per- « cevoir. Il y a, dit le pouillé, à Boissy, 24 maisons 1/2 de

« paysans charroyants; 10 de manouvriers et 13 hospices « ou logements : duquel nombre de maisons il y en a en « bénéfice cinq et demie et un hospice. En tout il y a à de« meure, à Boissy, 78 hommes. Chaque maison de char« roians paie à l'abbaye une année cinq sols, et l'année « suivante une brebis et un agneau : et deux muids de vin. « Elle ensemence en grain d'hyver quatre perches et en « tremois deux perches. Entre deux maisons les habitants « labourent chaque semaine trois perches, et en trois se« maines, s'ils font trois maisons ensemble, ils labourent « l'espace de terrain appelé une charrue : et chaque maison « fournit à l'abbaye tous les ans une charretée de baguettes « pour clore les vignes, avec trois poulets et des œufs. A « l'égard des maisons de manouvriers chacune paie par an « au monastère deux muids de vin, une brebis et un agneau. « Elle ensemence de grain d'hyver, quatre perches, et deux « de tremois; et elle paie deux poulets avec des œufs. Ce « village est une terre à cens pour laquelle on paie à la « Saint-Denys, 9 sols, 8 deniers. » En 1210, les hôtes de l'abbaye furent exemptés de payer la tolte et la taille par l'abbé Radulf.

Quoique l'abbaye de Saint-Maur eût la seigneurie de Boissy dès le VIIe siècle, elle n'en eut cependant la cure que quatre cents ans plus tard. Ce fut l'évêque de Paris qui la donna en 1124 à la prière de l'abbé de ce monastère et du consentement du chapitre de Paris.

Le lieu dit le *Piple*, en latin *populus*, en wallon *peplie* (peuplier), paraît tenir son nom des peupliers qui l'ombrageaient. Il s'y trouvait, à côté du *manoir* dit de *Saint-Maur*, une chapelle bâtie par l'abbé des Fossés en 1280, et où ce prélat avait obtenu du pape Martin IV la faculté de dire la messe. On voit dans la *Vie de saint Maur*, publiée en français en 1640, qu'il y avait encore de son temps la fontaine Saint-Babolein qui passait pour miraculeuse. Au XVIIIe siècle elle était dans le jardin d'une maison bourgeoise vis-à-vis la chapelle.

Du manoir du Piple dépendaient, au XIIIe siècle, quatre-vingt-deux arpents de vignes et deux pressoirs avec sept arpents de bois. Outre cela, l'abbé de Saint-Maur, à qui il appartenait, avait cent arpents ou environ dans la grande forêt voisine. Mais les abbés n'étaient point tellement attachés au lieu qu'ils ne donnassent quelquefois à loyer les maisons qu'ils y achetaient. Par exemple, Odon, archidiacre de Paris, attiré par la vue charmante qu'on y a, prit à bail de l'abbaye, en 1238, un logis qu'elle venait d'acquérir de Pierre et de Guibert du Piple. L'abbé Pierre, premier du nom, ayant institué deux nouveaux officiers dans son monastère dès l'an 1256, savoir un chambrier et un cellerier, assigna au chambrier, entre autres revenus, trente arpents de vignes situés à Boissy, et le tiers de la dixme du vin de ce lieu. Outre la chapelle qu'il fit bâtir au Piple, on y construisit par ses ordres une salle et un cellier en dessous, et une maison qu'il fit entourer de murs et de grands fossés. Ensuite il accorda la *manumission* aux habitants, en compensation de quoi ils doublèrent le droit de la cense et de la taille, et lui cédèrent leurs usages situés sur le chemin de Marolles, ne se réservant que les bruyères et la garenne, dans laquelle ils s'engagèrent de ne chasser qu'au lièvre avec le chien et sans filet. L'abbé Pierre fit aussi dresser au même lieu plusieurs garennes pour les lapins. En 1268, Philippe de Montreuil, chevalier, et Isabelle, sa femme, qui avaient un droit de *griage* sur le manoir du Piple, en firent la remise à l'abbaye de Saint-Maur. En 1280, les religieux, en reconnaissance des biens qu'ils tenaient des membres de la famille de Chevry, évêque d'Évreux, lui cédèrent l'usage de leur maison du Piple sa vie durant, aussi bien que les bois que les habitants de Boissy leur avaient remis pour leur manumission.

La seigneurie de Boissy ou du Piple fut aliénée par le chapitre de Saint-Maur en 1599, au profit de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, Gros-Bois. A partir du XVIe siècle, on voit le Piple, fief relevant de Saint-Maur, occupé par

divers personnages dont l'un fut l'illustre maréchal comte de Saxe. Son parc était alors d'environ cent arpents. Il a été considérablement embelli par son possesseur actuel, M. le baron Hottinguer; c'est une des belles propriétés des environs de Paris. On y jouit d'une vue magnifique sur toute la presqu'île de Saint-Maur que le site domine, ainsi que sur tous les lieux qui sont entre cette presqu'île et Paris et sur Paris même. Au bas, plus loin, sont un étang, des champs autrefois marécageux appelés marais de Sucy, et qui paraissent être des bas-fonds provenant de l'ancien cours de la Marne dont nous avons parlé à la fin de l'appendice de notre chapitre Ier. Mme la baronne Hottinguer, actuellement propriétaire de cette belle résidence, y habite avec ses deux fils. C'est une femme bienfaisante et éclairée, amie du progrès. Elle a fondé, dans le village de Boissy, et entretient à ses frais une école normale de jeunes filles protestantes, destinées à devenir des institutrices. Un joli petit temple vient d'être inauguré dans cet établissement, où se rendent les calvinistes éparpillés dans la contrée. Nous avons assisté le cœur plein d'émotion à l'inauguration de ce temple. Ce fut une touchante solennité, où était accourue l'élite de la société protestante de Paris, et où le pasteur Mercier fit entendre des paroles qui ont été vivement appréciées. Puisse ce temple ne pas éprouver le même sort que celui dont nous avons parlé dans notre notice sur Saint-Maurice. (LVI.)

LXX

A l'autre extrémité du territoire de Boissy se trouvent le parc et château de Gros-Bois, autre domaine seigneurial important, dont il nous importe de faire connaître l'histoire.

Il est question de Gros-Bois dans un acte des archives de l'abbaye de Saint-Denis, de 1226. Par cet acte, on voit qu'alors il y avait un prêtre à Gros-Bois, désigné de la manière sui-

vante : *Rogerum personnam Ecclesia de Grosso Nemore.* Ce qui montre que Gros-Bois était encore alors regardé comme un *nemus* ou bois sacré. Ceci vient fortifier ce que nous disons au sujet du bois de la *Grange du Meilleu,* qui paraît n'avoir fait qu'un avec celui de Gros-Bois. (Voyez Yerres.)

En 1380, le roi Jean fit construire à Gros-Bois une chapelle, sans doute pour son usage quand il s'y rendait, delà le nom de *Gros-Bois-le-Roi* donné momentanément à ce lieu.

Au XVIe siècle, la seigneurie de Gros-Bois appartenait à Raoul Moreau, trésorier de l'épargne. Sa fille, Marie Moreau, l'apporta en dot à son mari Nicolas de Harlay, baron de Sancy, qui la vendit en 1616 à Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX.

Ce prince, qui comme son père naturel et tous les Valois aimait les arts, fut le premier qui commença à former et à agrandir le parc. Jusque-là Gros-Bois avait été une paroisse séparée, ayant son église particulière. Cette église, paraît-il, ne lui plaisait pas. Un jour que le curé et les paroissiens étaient allés en procession dans une paroisse voisine, il fit venir des ouvriers et des soldats prévenus à l'avance, qui, tout à coup, se mirent à démolir prestement l'église, sans autre formalité. La procession à son retour n'en retrouva que des débris. C'est quelques années après qu'il fit bâtir une autre église, à l'extrémité orientale de son domaine, celle-là même dont nous parlons au sujet des camaldules d'Yerres. Il voulut que la paroisse fût portée là. Mais l'archevêque de Paris s'y opposa et décida que le hameau de Gros-Bois serait désormais de la paroisse de Boissy-Saint-Léger.

Charles de Valois, duc d'Angoulême, fit une chose plus raisonnable et utile. Il perça des avenues, fit empierrer et réparer les chemins de son vaste bois et le rendit accessible à tous ceux qu'avaient rebutés jusque-là les fondrières, les flaques d'eau qu'on y rencontrait.

Pour subvenir à ces dépenses il se mit à faire de la fausse monnaie, ou plutôt il en fit faire par un nommé Merlin, qu'il abritait dans une de ses maisonnettes, comme on le voit par une des *historiettes* de Tallemant des Réaux. Merlin étant menacé d'une arrestation, le duc d'Angoulême le fit évader. Faire battre de la fausse monnaie, paraît-il, était aussi bien alors le passe-temps des princes que ce le fut de nos jours celui d'un pape.

Après avoir passé des ducs d'Angoulême-Valois au marquis de Piennes, à la duchesse d'Aumont, à Achille du Harlay, à Montmorency de Luxembourg, prince de Tengry, la terre de Gros-Bois fut acquise, en 1718, par Samuel Bernard, fils du fameux financier de ce nom.

Sous ce nouveau propriétaire, le parc acquit sa plus grande étendue; il compta 1800 arpents. De grands embellissements y furent faits ainsi qu'au château. Ils continuèrent sous la possession du garde des sceaux Chauvelin, qui y remplaça Samuel Bernard. Sous ce dernier, la terre et seigneurie de Gros-Bois, avec tous les droits et priviléges qui en dépendaient, fut érigée en marquisat. Louis Stanislas-Xavier, frère du roi, s'en rendit acquéreur en 1776. La révolution déclara le domaine propriété nationale. Barras, l'un des cinq directeurs de la République française, l'acquit pour la somme de 3,305.000 francs payés en assignats; le général Moreau l'obtint pour 200,000 francs, payés en numéraire. Fouché le paya après Moreau, 400,000 francs. Le comte de Provence s'en était rendu possesseur pour 1,800,000 livres. Ce n'était que l'ombre de sa valeur actuelle, de celle surtout qu'il a acquise par les nombreux embellissements qui y ont été apportés par le prince de Wagram et ses fils. C'est aujourd'hui l'une des plus belles demeures de la France. Tous les genres d'améliorations et de progrès en agriculture, horticulture et arboriculture, y ont été réalisés et ils peuvent servir de modèles au besoin.

Barras donna au château de Gros-Bois des fêtes magnifiques, au temps qu'il était l'un des cinq directeurs de la

République française, le tendre ami de Joséphine et le protecteur de son mari. On y vit briller les déesses du directoire avec leurs épaules nues et leurs robes de gaze, dans un salon où figurait Jupiter entouré de divinités mythologiques. On en a fait depuis une chapelle, où Jupiter figura comme Père éternel et où les autres dieux furent considérés comme saints et où les amours furent censés représenter des anges.

Après la déconfiture de Barras, Moreau tâcha d'oublier à Gros-Bois sa gloire passée, les lauriers de Hohenlinden, et surtout le tort d'avoir fait dire de lui, qu'à l'opposé de Napoléon, il avait su faire des retraites heureuses, ce qui importunait le plus l'âme jalouse du despote.

Il donna dans son château un bal, en 1802, dont Mme de Récamier qui s'y rendit, a dit : « Bal magnifique, triste « présage, toute l'Europe y était, excepté la France offi« cielle ; malgré la foule qui s'y portait, les salons parais« saient vides. » Plusieurs fois alors le modeste général dut lire, en se l'appliquant, l'inscription qu'avait fait graver autrefois dans le château le duc d'Angoulême :

« *Les Scipion et les Bélisaire ont bien mérité de la* « *patrie, mais la patrie a mal récompensé leurs mérites.* »

Fouché et Berthier devaient être plus souples, plus courtisans et plus heureux, pour se montrer plus tard moins fidèles à la cause du malheur. Napoléon les vint voir plusieurs fois dans ses parties de chasse. L'impératrice Joséphine, un peu avant son divorce, revisita Gros-Bois. On dit qu'elle s'y trouva fort affectée du choix d'une pièce de théâtre, où la question du divorce aiguisait les saillies de l'acteur comique. Mais celle qui prit sa place, Marie-Louise, lorsqu'elle vint aux mêmes lieux, en 1814, n'y apparut pas en des jours plus prospères. Sa couronne d'impératrice venait de tomber à terre, et elle regagnait simplement la terre étrangère avec le petit roi de Rome, qui ne devait jamais régner.

Alors Berthier avait fait défection, même avant que Na-

poléon eut abdiqué, et était allé saluer le roi à Compiègne. Aussi celui-ci à qui il voulait rendre Gros-Bois le lui conserva.

Il n'y mourut pas cependant. On connaît sa mort tragique, en 1815, à Bamberg, au moment où il regardait défiler un régiment russe.

Sa veuve, ses enfants ont continué les embellissements du parc et du château. Non-seulement c'est un des plus beaux et splendides domaines de la France, mais c'est une habitation très-curieuse à visiter au point de vue des arts et des souvenirs historiques.

Les anciens propriétaires y revivent dans la suite de leurs portraits conservés. On y trouve des objets d'art dus à la munificence de Louis XVI, de Napoléon Ier, du tzar Alexandre Ier et de Pie VI. Une galerie de tableaux est consacrée au maréchal Berthier, ainsi qu'à tous les membres de sa famille; une autre aux maréchaux ses compagnons d'armes, parmi lesquels il figure à son rang. Napoléon peint par Gérard dans le costume de son sacre, et peint par Lefèvre dans son costume de cabinet, se montre dans le salon de la bibliothèque. Deux magnifiques bustes, dont un est de Canova, le représentent aussi dans la galerie des maréchaux. On y trouve des tableaux originaux signés de Gros, de Carle Vernet, de Pajan, le peintre, et de Kobel, l'artiste bavarois.

La salle d'armes est décorée des trophées guerriers rapportés par Berthier des pays lointains. La flèche et le cassetête américain se voient à côté des sabres de Tamerlan et de Gengiskan. Les mauvais fusils des bédouins d'Egypte sont groupés avec les armes de luxe recueillies dans les palais des grandes capitales de l'Europe, où Berthier entra en vainqueur à la suite de Napoléon. Au milieu de tout cela figure un écrin de trente-deux décorations d'ordres militaires de divers pays, entourées du grand cordon de la Légion d'honneur. Ces décorations marquent les étapes successives de la haute fortune de Berthier, major-général de la grande

armée, vice-connétable, prince de Wagram et de Neuchatel, allié à la maison royale de Bavière. Ce qui ne l'empêcha pas de mourir tout d'un coup, à Bamberg, en se précipitant de sa fenêtre sur le pavé, et de devenir comme tant d'autres, un des justiciables de l'histoire.

C'est là un tribunal que les hommes qui ont marqué dans ce monde doivent forcément subir; heureusement pour la mémoire de Berthier, c'est qu'il fut un homme sensible, doux, affectueux, et que jamais il ne fit souffrir les hommes de cœur. Mais on n'oubliera pas que c'est à ses rapports comme major-général que sont dues des impostures laudatives comme celle des *quarante siècles qui du haut des pyramides contemplèrent nos soldats*, comme celles par lesquelles ceux qui devaient sortir de l'Egypte *grands comme les anciens*, n'en sortirent pas du tout de cette manière, comme les proclamations rappelant le soleil d'Austerlitz ou amplifiant le mot d'ordre de Marengo, et tant d'autres amplifications prises dans le répertoire de la blague, *ad usum Napoleonis*.

Bonaparte, génie de l'action, homme acerbe, positif, laconique, expéditif et toujours pressé, dont l'habitude était d'aller droit au but, qui n'avait ni la propension aux bons mots, aux grandes phrases, ni l'esprit qui les cherche et les imagine, devait rire de bon cœur en lisant les rapports de son très-cher et dévoué Berthier. Il l'aimait à cause de cela et parce qu'il fut un des meilleurs grands majors-généraux que les armées de la France aient possédés.

LXXI

Boussy-Saint-Antoine, autrefois simplement **Boucy.**

Le nom de ce village, comme ceux de tous les Boussi, Buci, Buxi, Boissy, Bossu, Boussu, Boussières, Boussignies, vient du buis qui couvrait une partie de son territoire. Il est situé sur la rive droite de l'Yerres, à mi-côte, à l'en-

droit où cette rivière fait d'agréables circuits, à un quart de lieue de Mandres, et autant de Périgny, avec lesquels il forme comme une espèce de triangle. Il s'y trouvait 38 feux en 1709, 140 communiants en 1726. Il y a aujourd'hui 236 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à 1692.

On voit par un pouillé du XIIIe siècle qu'alors c'était une paroisse du doyenné de Moissy sous la collation et seigneurie de l'abbaye de Chaumes, en Brie.

On voit par le cartulaire de l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, qu'en 1224 il y eut un jugement porté au sujet de ce qui était en contestation entre les abbés de Sainte-Geneviève et de Chaumes, relativement au droit d'usage sur le territoire de Sénart et sur le moulin de Rocheel, que l'abbé de Chaumes prétendait être situé entièrement dans sa seigneurie de Buciaco (Boucy), excepté la roue placée dans le milieu de l'eau. Les arbitres décidèrent que le taillonnage du boisseau de ce moulin était commun aux deux parties; qu'à l'égard du territoire de Sénart, les hôtes ou hommes de l'église de Chaumes, comme aussi ceux que des chevaliers avaient à Boucy ou demeurant ailleurs sur la même paroisse, jouiraient chacun de deux arpents de terrain en payant à Sainte-Geneviève un cens et la dîme, et que l'abbé de Chaumes aurait pour sa part quarante de ces arpents et paierait à proportion; le tout à condition que l'abbé de Sainte-Geneviève travaillerait à retirer au plus tôt des mains du roi ce qu'il avait dans ce territoire.

Le surnom de Saint-Antoine fut donné, au XVe siècle, à la paroisse de Boucy. Voici comment.

Guillaume de Neauville, secrétaire du roi, ayant, en 1415, fait construire une chapelle dans l'église Saint-Antoine de Paris, avec l'intention d'y fonder une messe quotidienne et à perpétuité avec d'autres prières, constitua, en 1422, aux religieux et commandeurs de Saint-Antoine de Paris, pour accomplir cette fondation, une rente de 40 livres parisis à prendre sur tous ses biens. Voulant ensuite décharger ses héritiers de cette rente, il donna aux religieux 600 saluts

d'or avec lesquels ils acquirent 50 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle amortie, de l'abbé et des religieux de Chaumes, en Brie, qui, comme garantie du paiement de la rente, hypothéquèrent tous leurs biens et spécialement la terre et seigneurie de Boucy, en Brie, ses annexes et dépendances. Les religieux de Chaumes, pour se purger de cette hypothèque, transportèrent, quatre ans après, cette même terre, seigneurie et dépendances, avec tous les droits, cens, revenus et émoluments, aux religieux de Saint-Antoine de Paris, se réservant seulement la présentation de la cure et 4 livres parisis de rente rachetable, et qui fut rachetée depuis au moyen de 100 livres tournois. Les pères du concile de Bâle, par un bref adressé à l'official de Paris, ratifièrent et confirmèrent cet acte en septembre 1436.

La seigneurie de Boucy avait plusieurs fiefs sous sa mouvance. entre autres ceux d'Estiolles, de Sully-sur-Yebles et d'Angest; une partie de la terre de Mandres en dépendait. On voit par l'histoire de Corbeil, de de la Barre, lequel écrivait en 1630, qu'alors un François d'Amison était commandeur de Boucy et que la justice ressortissait audit Corbeil. Outre la pierre de *Rocheel* ou *Rochau* qui a donné son nom au moulin de ce nom, il y a à Boussy, comme ayant une dénomination remarquable, un menhir appelé *Pierre-Fritte*, situé dans une prairie marécageuse, au bord de l'Yerres. Voir ce que nous en disons à l'article *Mandres*.

LXXII

Brunoy.

Dans les diplômes latins du moyen âge, le nom de ce village est rendu par *Brennacum*, *Brunecium*, *Bronia*, et dans des titres de la langue d'*oil*, par Broni, Bronai, Brunay et Brunoy.

C'est Brunoy qu'il faut dire et ce nom, avec ceux de Bronoi, Brunay, semble avoir été la désignation primitive.

Elle vient du celtique et il n'y a rien d'étonnant, car on va voir que Brunoy existait au temps du roi Dagobert, qui le donna à l'abbaye de Saint-Denys, laquelle en avantagea, au temps de Suger, son prieuré d'Essonnes.

Mais que signifie ce nom?

Nous établissons en parlant de l'Yerres, qui arrose le territoire de ce village (v. par. XCII), que cette riviere traverse presque partout un terrain sourcilleux. Un pareil terrain existe à Brunoy; des sources y jaillissent du sol, au pied de l'importante forêt de Senart, d'où leurs conduits souterrains descendent, donnant lieu à des citernes, des puits, des jets d'eau. (Voyez plus loin.)

Or le mot *source, fontaine*, en celtique, se rendait par Bronn, Brunn, Brogne. Avec la terminaison *ai* qui signifie eau, le nom de Brunoy doit se rendre par *eau de fontaine*. Le nombre est grand de localités qui tirent ainsi leur nom de l'expression celtique attribuée au mot *fontaine*. En Artois les campagnards appellent encore une fontaine Brogne. Il y a eu près de Namur l'abbaye Saint-Gérard-de-Brogne, ainsi appelée d'une fontaine auprès de laquelle était une pierre consacrée. Il y a le mot *Cambron*, *Cambronne*, qui veut dire fontaine sinueuse, nom appliqué à plusieurs localités et notamment à celle qui doit son origine à l'abbaye de Cambron, près Mons, en Hainaut. *Tienbronne*, c'est-à-dire Bellefontaine, est un village du Pas-de-Calais, près Boulogne ; Brunhamel, c'est-à-dire hameau de la Fontaine, en est un du département de l'Aisne. Fontaine, village que les Alsaciens appellent Brunn, est un chef-lieu de canton des environs de Belfort. Il y a Brunn, en Moravie, ce qui montre que ce nom était commun au tudesque comme au celtique. Tous les Brunville, Brunvilliers, Brunels, qui existent en France, semblent tirer leur nom de la même circonstance. Brunel veut dire fontaine sainte, de même qu'Helichbrune, petite rivière, affluent de la Canche (Pas-de-Calais). Les lieux dits Bealbron, Balbrone, semblent indiquer une fontaine consacrée au dieu *Beal*, *Bal* ou *Beau*. Nous pourrions

étendre plus loin nos citations, mais cela suffit pour montrer l'origine celtique du nom de Brunoy.

Cette localité, située au pied de la forêt de la *cenna ara* ou de l'autel de l'assemblée, dite forêt de *Senart* (LXIV), paraît avoir elle-même possédé un sanctuaire du soleil. Il s'y trouvait une tour de Ganne dont une avenue de la forêt a conservé le nom. Or, nous ferons voir plus loin, notamment dans notre article sur la Queue-en-Brie, que ces tours, toujours rondes, étaient symboliques du soleil, de l'organe générateur, son principal simulacre, et que leur nom vient de l'expression *gan*, d'où on a fait *gâ*, *wast*, qui veut dire créateur, engendreur, l'être masculin.

Mais parlons plus spécialement de l'histoire de Brunoy.

Ce village important, où se trouvent une station du chemin de fer de Lyon à Paris et un bureau des omnibus de Brie-Comte-Robert, est situé sur les deux rives de l'Yerres, au pied de la forêt de Senart. Il renferme passé 1,200 habitants. En 1709, il n'avait que 70 feux, et en 1726 ses habitants ne dépassaient pas 349. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1737.

Le livre des *Gestes du roi Dagobert*, composé par un moine du monastère de Saint-Denis au IXe siècle, après avoir parlé du testament de ce prince, dit qu'il n'oublia pas son patron saint Denis et qu'il lui légua *villam nomine Brannadum*. Ce testament s'est retrouvé dans quelques exemplaires de l'*Histoire de France* d'Aimoin. La terre y est désignée *villam Brannate et Briegio*, et dans le livre des miracles de saint Denis, qui est du IXe siècle, par villa *Ebronadus*.

L'abbé de Saint-Denis, Suger, parlant de ce que retirait de cette terre le monastère d'Essonnes, auquel il l'avait cédée, s'exprime en ces termes : *Ex possessione prope Brunetum sæpi decem modios annona et vini feri deum et fœnum pabulorum.*

Outre le revenu en grain, en vin et en foin, la terre de Brunoy fournissait encore au prieuré d'Essonnes un moulin,

dans lequel Suger avait réservé une somme de 100 sols tant en cens qu'en tailles. Au reste, Dagobert n'avait pas donné toute la terre de Brunoy à l'abbaye de Saint-Denis, il en avait excepté les bois.

LXXIII

L'église, comme l'indiquent quelques piliers du chœur, remonte au XIIIe siècle; depuis il y a été fait des réparations, des changements. Elle est sous le vocable de saint Médard. Comme on n'avait aucune relique de ce saint au XVIIe siècle, on s'en procura et l'abbé d'Yerres sut y pourvoir. Ce fut un bout d'ossement important, mais, non content de cette relique, M. Paris, seigneur du lieu, fit venir deux petites châsses d'argent qui étaient dans son château de Sampigny, en Lorraine. Dans ces châsses se trouvaient des ossements du bienheureux Pierre Fourrier, d'un saint Gallican, martyr, d'une sainte Lucine, patronne de Sampigny. Avec cela, l'on peut dire que l'église de Brunoy put marcher glorieusement de pair avec bien d'autres; mais aujourd'hui, époque de gens mécréants, on ne tient plus tant que cela aux reliques.

La cure de Brunoy était à la collation de l'ordinaire, c'est-à-dire de l'autorité diocésaine. Un pouillé du XIIIe siècle désigne la paroisse sous le nom de *Bronai*. Dans les Xe et XIe siècles, des séculiers s'emparèrent des dîmes et d'un droit sur l'autel du lieu et sur les *tourteaux* ou pains que les fidèles offraient le lendemain de la Noël. Mais leurs descendants en firent la restitution.

Par un titre de l'abbaye d'Yerres, on voit qu'en 1230 l'abbesse de ce monastère, et Guillaume, curé de Brunoy, furent en contestation pour deux parts de la menue dîme de la maison de noble homme Philippe de Brunoy, chevalier, située proche la tour du même chevalier : c'était peut-être la tour de Ganne. Depuis, le curé fut le seul gros décimateur de la paroisse.

A l'époque où le petit monastère d'Essonnes était doté de Brunoy par l'abbé Suger, l'abbaye d'Yerres l'était aussi de différents héritages en ce lieu. Au commencement du XIIe siècle, Hugues, fils de Garnier, seigneur de la localité, lui donna un muid de froment à prendre chaque année dans son moulin de Brunoy (*apud Brennacum*) et du bois dans la forêt qu'il avait au même lieu, plus la liberté d'en porter la charge de deux ânes par jour.

Cette donation fut confirmée, en 1147, par une bulle du pape Eugène III. Dans le siècle suivant, Aveline le Loup, de la famille des anciens seigneurs de Villepinte, s'étant faite religieuse dans le monastère d'Yerres, eut la dévotion de faire brûler un cierge le samedi-saint devant le saint sépulcre. Elle donna pour cela 8 sols à prendre sur une vigne à Brunoy.

Parmi les fondations de chapelles à Notre-Dame de Paris il y en avait plusieurs du titre de Saint-Michel, et parmi les biens dont elles avaient été dotées, il y avait une maison à Brunoy au lieu dit *Monceaux*, plus quatre arpents de terre tenant aux vignes du prieur d'Essonnes. Cette dénomination de Monceaux appliquée aux tumulus consacrés du druidisme, vient à l'appui de ce que nous disons ci-dessous touchant le culte du soleil à Brunoy. Comme nous l'avons établi aussi, dans le voisinage des sanctuaires du soleil existaient des creux, des fosses, des hypogées consacrés au culte de la déesse la terre. Beaucoup sont désignés en France sous le nom de *Mardelles* (p. 353, note). Eh bien! à Brunoy existe encore un champ appelé les *Mardelles*.

La liste des seigneurs de Brunoy remonte au XIIe siècle. En 1270 vivait Philippe de *Bruneio*, qui vendit un des fiefs qu'il avait à Brunoy à Guillaume de Gournay. En 1277, il abandonna, de concert avec Mabile, sa femme, à l'abbé de Sainte-Geneviève, le bois de *Mindeyo*, s'étendant depuis la portion de bois que l'abbaye avait déjà en ce lieu de *Mindeyum*, jusqu'au bois de l'abbé de Chaumes, ainsi qu'il se composait, le long des deux *Marchais*, *secundum Marche-*

sios, *Gemellos*, et où l'abbaye d'Yerres avait des coutumes. On croit que ce *Mindeyum* ou *Mindeyo* est le hameau et ferme de Mainville, aujourd'hui situés sur le territoire de Draveil aux confins de la forêt de Senart. Ce fut peut-être primitivement un sanctuaire du dieu Mendès. (Voyez parag. LXII, LXXVII.)

En 1373, Jean de Gaillomel tenait du roi un fief à Brunoy, dans lequel l'hôtel de ce roi était renfermé, avec les jardins, formant 38 arpents, plus un autre fief de 218 arpents en terres, prés et bois. A la fin du XVIe siècle, le fief, terre et seigneurie de Brunoy étaient possédés par François de Rosny, ainsi qu'on le voit au registre du ban et de l'arrière-ban de la châtellenie de Corbeil dressé en 1597 On voit qu'alors le tout valait en rente 824 livres, 89 sols, 11 deniers. Frère Jean de Serres, prieur d'Essonnes, fit alors déclaration de ses biens assis à Brunoy, avec d'autres qu'il possédait à Lourdy, près Melun.

A la fin du XVIIe siècle, la seigneurie de Brunoy était possédée par le prince d'Elbeuf. Brunet, garde du trésor royal, y avait une maison de campagne dont les jardins étaient très-remarquables. L'abbé Maumenet, qui avait souvent remporté le prix de l'Académie française, en décrivit les singularités en deux feuilles de poésie, en 1700. Il y parle de jets d'eau presque aussi élevés que ceux de Saint-Cloud, d'une grotte de la main de celui qui avait fait celle de Versailles, d'une salle des antiques. Il n'oublie point la rivière d'Yerres.

Que j'aime à voir (dit-il), au pied de ces coteaux,
Rouler en serpentant le cristal de ses eaux.
Entre des peupliers qui couronnent sa rive,
Elle semble arrêter son onde fugitive.

Le roi Philippe VI, de Valois, séjourna à Brunoy, et y donna, en 1346, un règlement pour les eaux et forêts, et des lettres qui taxaient les chevaux et harnais des marchands de poissons qui allaient à la halle de Paris. On croit que le lieu où il résida fut une habitation au milieu de

laquelle s'élevait la tour dite de *Ganne*, à côté du hameau des Baucerons. Nous avons dit qu'il y a en France nombre de tours ainsi appelées. Celle de La Queue-en-Brie portait ce nom. Il y en avait dans le Poitou, dans le Valois, à Soissons et à Compiègne. En Franche-Comté on donne le nom de Ganelons aux blocs de pierre des vieux murs d'origine gallo-romaine. Nous expliquerons ci-dessous la signification de de ce mot Ganne (LXXX).

Le hameau de Revillon, ainsi appelé du ruisseau qui descend des communes de Servon, Santeny et Marolles, pour se jeter dans l'Yerres, en avant de Brunoy, existait déjà au XIII[e] siècle. Aussi l'abbaye d'Yerres, à cause de cela, s'est quelquefois appelée *Ecclesia de Revillone; abbatissa de Revelon.* En 1235, Guillaume, évèque de Paris, certifiait que Hugues de Limeil, chevalier, avait donné à l'abbaye d'Yerres 25 sols à prendre sur des masures situées à Revillon, *in parochia de Brunayo*. Jean d'Yerres et sa femme Clémence, dont ces masures dépendaient, approuvèrent l'acte de donation.

Saint-Olon était autrefois un château également situé à Brunoy. Il devait son origine à une chapelle de Saint-Olon. Aujourd'hui on désigne plus spécialement ce lieu sous le nom de Soulin ou Solin. Encore un nom qui vient fortifier ce que nous avons dit du culte du soleil à Brunoy. Solin, Olon ou Ollin, comme nous l'avons montré dans notre notice sur le pont Olin de Joinville, pages 151, 192, et ailleurs, est la dénomination qui fut appliquée au soleil dans les plus anciens temps. On la retrouve même en Amérique. (Voyez à ce sujet notre *Archéologie de la Croix*.) Le château ou villa de Soulin est un des sites les plus riants, les plus pittoresques de Brunoy. Il s'élève sur le sommet d'un coteau de la rive gauche de l'Yerres, dans un parc de toute beauté. Au bas sont une ferme, un moulin, une île que la rivière arrose de ses tranquilles circuits, au milieu des plus frais et attrayants ombrages. Un peu plus bas est l'ancienne abbaye d'Yerres. Le touriste qui visite ces parages enchan-

tours s'en éloigne à regret, jetant, comme autrefois Orphée à l'égard de son Eurydice, d'irrésistibles regards derrière lui.

Au XVIIIe siècle la terre et seigneurie de Brunoy fut acquise par le sieur Antoine Pons de Montmartel, financier, qui se fit décorer du titre de marquis de Brunoy. Il mourut à Brunoy en 1766 et y fut enterré dans l'église. Il laissait à son fils une fortune de 20,000,000, avec un château magnifique dont les jardins étaient arrosés par l'Yerres et par des sources qui alimentaient des cascades et des pièces d'eau. Ce fut l'excentrique marquis de Brunoy, dont les folies sans nombre, devenues célèbres, égayèrent de son temps et la cour et la ville.

Dès son enfance, il avait donné des signes de folie. A dix ans il avait reçu une réprimande de son précepteur, le fabuliste Richer, par un coup de couteau. Lorsque son père mourut, il voulut lui témoigner un fameux deuil. Il fit mettre tous les objets en noir, jusqu'à la rivière dans laquelle il jeta des flots d'encre, jusqu'à l'église, les statues du jardin, ses vaches, ses chevaux, ses poules, qu'il fit peindre en noir.

S'étant marié à Paris, le soir des noces il quitta sa conjointe et vint s'enfermer à Brunoy, déclarant que si sa femme y paraissait il ferait élever une muraille entre son appartement et le sien. Sa prodigalité était excessive et extravagante. Il passait son temps à s'enivrer avec ses paysans, ses valets et ses marmitons. Il les avait décorés de titres nobles, et il leur faisait porter les costumes et jouer les rôles de ducs, comtes, marquis, barons, chevaliers, vidames, etc. Quoiqu'il fut toujours mal vêtu, il avait chez son tailleur des mémoires qui s'élevaient à 500,000 francs par an.

Il s'était épris d'une manie étrange pour les processions. Pour en augmenter le personnel il faisait venir des prêtres de tous les côtés, et à défaut de prêtres, il réunissait des paysans, les revêtait de chapes magnifiques, de costumes

luxueux et leur faisait arpenter les coteaux de Brunoy, à la suite d'un dais qui avait coûté 500.000 francs, et qui, dit-on, était le chef-d'œuvre du serrurier Girard. Plusieurs de ces processions coûtèrent jusqu'à 200.000 francs!

Et, à la même époque, le grand poète Gilbert mourait de faim sur le pavé de Paris; et le solitaire de Montmorency, le pauvre Jean-Jacques, en était venu à se plaindre de la cherté du pain!

Ainsi marcha toujours la société : les plus grands hommes s'étiolant, se débattant dans la misère, sans pouvoir développer leurs facultés, et à côté, des insensés, des voluptueux, des hommes ineptes, munis de tous les dons de la fortune pour n'en faire qu'un mauvais usage.

A la longue, le marquis de Brunoy finit par se faire interdire. Ses curateurs vendirent sa terre à Louis-Stanislas-Xavier, frère du roi, devenu plus tard Louis XVIII. Une âme sèche, égoïste et adroitement vicieuse, vint prendre la place de l'insensé. En 1777 un édit du parlement érigea en sa faveur la seigneurie de Brunoy en duché-pairie, relevant directement de la couronne et du fief de la tour du Louvre. D'autres fêtes eurent lieu alors au château de Brunoy.

Louis XVI s'y rendit avec Marie-Antoinette. Dans l'une de ces fêtes, son Altesse le comte de Provence avait fait coucher dans les bosquets cinquante chevaliers armés simulant le sommeil. Au passage de la reine ils se levèrent soudain, se divisèrent en deux bandes dont l'une avait les cheveux noirs et l'autre des perruques blanches, et ils furent joûter sur la pelouse. La Révolution mit fin à toutes ces fêtes fantaisistes et à ces jeux dispendieux. Mais en 1815, Louis XVIII devait recouvrer une partie de Brunoy et faire de son bon ami Wellington le marquis du lieu. C'était le beau temps où l'on criait : *Vivent nos amis les ennemis!* D'autres amis et bien aimés du monarchisme français, devaient, en 1870, venir à Brunoy exercer momentanément les bons droits et priviléges de seigneurs et maîtres. Nos chers Prussiens, si polis, ont laissé là, comme ailleurs, des traces mémoratives de leur passage d'hommes civilisés!

A côté de tous ces princes et seigneurs de la honte et ruine française et coalisée, exista à Brunoy un réel prince, celui de l'art dramatique. Nous voulons parler de Talma. Il s'y était fait construire une petite villa sur un des démembrements de la terre du lieu. A côté s'éleva aussi celle du célèbre acteur tragique Lafon. C'est ainsi que les notabilités de la haute et digne tragédie remplacèrent à Brunoy les originaux d'incroyables comédies et les héros mélo-dramatiques de la restauration et de l'invasion.

Aujourd'hui Brunoy a vu augmenter le nombre de ses villas. On y trouve le docteur Hoefer, l'écrivain érudit, dont les travaux ont doté nos sciences naturelles, archéologiques, historiques et biographiques, de tant de patientes et utiles publications. Il vit là en parfait philosophe au milieu des charmes d'une nature qu'il a su fort bien décrire. M. Hoefer est un allemand naturalisé français, mais tout dévoué à sa patrie d'adoption. Pendant la dernière guerre, il sut rendre des services dont les habitants ont conservé un reconnaissant souvenir. Il fait partie de la municipalité.

LXXIV

Chennevières.

Le nom de ce village veut dire lieu abondant en chanvre, en chénevis (*cannabium*) ou habitation pour son exploitation, car la terminaison *ières* a aussi cette signification, comme elle indique parfois un lieu qui produit, qui abonde en : ainsi on a dit *Buxières*, pour désigner un lieu qui abonde en buis ; *Jonquières*, en joncs ; *Linières*, en lin ; *Carnières*, en charmes ; *Tasnières* ou *Taisnières*, lieu où on prépare le tan ; *Savonnière*, du savon ; *Verrières*, du verre.

Ce village est ancien, son nom l'indique. Des diplômes,

des actes de ses seigneurs, montrent qu'il avait déjà de l'importance au moyen âge.

On y comptait 93 feux en 1709, 78 en 1745. Le *Dictionnaire universel* porta, en 1726, le nombre de ses communiants à 349; il s'y trouve aujourd'hui près de 750 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à 1700.

« On voit par le corps de l'église,—disait au siècle dernier l'abbé Lebeuf,—qu'on eut d'abord le dessein d'en former un beau vaisseau gothique. » Mais il n'y a que la nef qui est élevée Elle est ornée de galeries soutenues par de petites colonnes fort délicates et même jusqu'au-dessus de la grande porte: ce qui a été préféré à la confection d'une rose. Le chœur, qui date du XIIIe siècle, de même que la nef, n'est pas d'une structure si élevée et n'a que des galeries basses Le fond des deux ailes (au transept) se termine anguleusement, ce que l'abbé Lebeuf déclarait de son temps rare dans le diocèse de Paris. On y montrait alors un morceau de relique provenant du crâne d'un des martyrs de la légion thébaine. (Voyez Saint-Maur, ch. I.)

L'église de Chennevières, sous le patronage de saint Pierre, fut donnée en 1108 à l'abbaye de *Mont-Etif* (*Monte-Œstivo*), nouvellement fondée par l'évêque de Paris, Maurice de Sully. Cette abbaye ayant été transférée à Hiverneau, ce fut depuis l'abbé de ce lieu qui eut la collation de la cure de Chennevières (LXXXI.)

Il est fait mention de plusieurs curés de Chennevières dans les archives épiscopales de Paris. L'un fut Gervais le Pelloutier, surnommé l'Aristote de la rue, qui fut privé de ses fonctions en 1568, comme entaché d'hérésie et de simonie : c'était peut-être un précurseur de ces protestants courageux qui, au temps de la révocation de l'édit de Nantes, vinrent camper à Chennevières. (Voyez Bonnemère, *Histoire des Camisards*.)

Un autre curé du lieu fut Claude Danier, chanoine régulier et curé, qui obtint le 2 juin 1683, un arrêt du parlement contre le seigneur et les habitants, qui lui adjugeait la

dîme du vin à *l'anche du pressoir* et dans les caves ou celliers, à l'égard de ceux qui ne porteraient pas au pressoir. On prétend que pendant le procès qui amena cette sentence, les vignerons de Chennevières se réunissaient dans l'île de la Marne, qui est au bas du village, et que c'est de là qu'elle a pris son nom d'île aux Vignerons. Le roi Charles VI avait exempté les habitants de Chennevières du droit de prise. Ils n'étaient plus tenus qu'à fournir au roi huit charretées de seigle tous les ans.

L'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris avait une seigneurie et censive à Chennevières. En 1240, on voit un Robert, seigneur de Hemery, jouissant du droit de percevoir chaque année sur le territoire, pour chaque arpent de vigne de la censive de Sainte-Geneviève, un panier de raisins dans le moment de la vendange. Il avait, outre cela, le droit, au port de Chennevières, dans la même censive, de prendre une obole pour chaque bateau. Il fit ensuite une vente de tout à cette même abbaye de Sainte-Geneviève, de l'agrément de Simon de Beaubourg, premier seigneur du fief, et de Jean de Courtery, second seigneur. (*Cartul. de Sainte-Geneviève.*) De sorte que vers le milieu du XIIe siècle, le monastère de Sainte-Geneviève comptait parmi ses revenus assis à Chennevières, des cens, des terres, des champarts (terrage), des capitations d'hommes, de femmes (cote personnelle), des coutumes d'avoines, chapons et pain. De plus il avait dans l'île de la Marne, alors nommée *Insula Barbariæ* (*ile Barbière.* XLIV),9 arpents de terre sujets à la dîme, puis au lieu dit *Ad Calidos Moncellos* (c'est-à-dire Chaumoncel, commune de Sucy), 22 arpents non sujets à la dîme; sur la vigne dite du *Port*, 4 sextiers 1/2 de vin et des terres sur le chemin de la Queue. Il est souvent parlé dans les archives de Sainte-Geneviève, d'un canton de Chennevières appelé *Querellos*. En 1317, l'abbaye de Sainte-Geneviève avait encore dans ce village une seigneurie dont fit relief Noël de Champigny, prévôt de la Queue.

L'abbaye de Saint-Maur avait au XIIe siècle, des *cens* à

Chennevières. Alors son abbé Thibaud y céda au prieur de Saint-Eloi, de Paris, la moitié de la pêche dans la rivière, moyennant 12 écus de redevance. Elle y possédait aussi des serfs, auxquels l'abbé Jean accorda l'affranchissement en 1250; ce qui fut confirmé par la reine Blanche, mère de saint Louis, 1251.

La liste des seigneurs de Chennevières, cités dans différents actes et documents historiques, est trop longue pour que nous l'insérions ici. Elle n'a, du reste, aucun intérêt local. Leur seigneurie comprenait les fiefs de Longpérier, autrement dit *Gaudete*, de la *Guidonnaye* et de la *Bourdinière* (Bordes), plus le fief Sainte-Geneviève dont il a été parlé. Le *Plessis-Saint-Antoine*, situé entre la Queue-en-Brie et Villiers-sur-Marne, dans le bois de la Lande, faisait partie de la paroisse de Chennevières. Il se composait d'un château et d'une ferme, avec une chapelle dédiée à Saint-Antoine qui, au siècle dernier, appartenait à la marquise de Thorigny. Au territoire de Chennevières appartenait aussi alors une île de la Marne, appelée île de Conches. Le Plessis-Saint-Antoine fait aujourd'hui partie du village de la Queue-en-Brie. (Voyez plus bas LXXX.)

La ferme des *Bordes* est située dans une plaine qui s'étend à l'orient du village. C'est une très-importante habitation agricole. Son nom est bien en rapport avec sa destination et situation, car le mot Bordes, comme ceux de *bur*, *buri*, *bordeau*, *bourdelle*, veut dire en langue romane maison des champs, ferme isolée. Il a la même signification que le mot *Mesnil*, dont nous avons parlé à propos de la Varenne. Cette ferme, ancienne possession des seigneurs d'Ormesson, appelée les *Bordes-Maulavées* à l'époque où Henri IV y logeait ses chevaux, pendant ses entrevues à Ormesson avec sa bien-aimée Santeny, cette ferme, disons-nous, appartient aujourd'hui à M. Marbeau, premier fondateur des crèches en France. Son fermier, agronome zélé, a su, par l'emploi de tous les instruments aratoires, dont la mécanique a doté l'agriculture en ces derniers temps, suppléer aux difficultés

que l'emploi de la main-d'œuvre offre de nos jours à la campagne, surtout aux environs de Paris. Nous y avons vu fonctionner, entre les mains de patients ouvriers flamands, la faucheuse, la faneuse, la batteuse, le semoir en ligne, l'extirpateur perfectionné. Les autres améliorations agricoles sont à la hauteur des progrès du jour, et montrent que décidément sur la féconde terre de France, les conquêtes pacifiques et productives du travail valent bien les conquêtes ruineuses et improductives du canon. Puisse une pareille tendance se généraliser et s'enraciner fortement partout dans les esprits !

C'est à la ferme des Bordes que les disciples de Fourier faillirent, il y a dix ans, établir leur *villa des enfants*. Dans leur pensée, cette villa devait être à la fois une crèche, une salle d'asile, fondée dans un but philanthropique, pour de pauvres enfants d'ouvriers. Il devait en même temps y être fait essai du grand principe de l'éclosion des vocations, tant recommandé par le révélateur de l'idée phalanstérienne, l'ingénieux utopiste à qui l'on doit cette remarquable formule, clé de voûte d'une partie de son système :

Les attractions sont proportionnelles aux destinées ;
La série distribue les harmonies.

On sait que le programme politique et social de l'école phalanstérienne se résume dans ces principales données :

Travail attrayant par le groupement et l'alternance des fonctions ; association libre et volontaire du capital, du travail et du talent, avec répartition proportionnelle des bénéfices à chacun de ces trois agents de la production ; pas de révolutions, de spoliations, mais, seulement, chercher si par l'économie du temps et des ressorts, on ne produirait pas mieux et plus abondamment, afin de pouvoir assurer aux membres de l'association plus de ressources, et aux invalides du travail un minimum suffisant d'existence...

Tel est le programme jusqu'ici si peu connu et étudié de l'école de Fourier. Comme on le voit, il n'a rien de sub-



versif, et son application peut être tentée par des hommes de bonne volonté que l'amour de l'humanité inspire. Quoi qu'il en soit, ce programme fait honneur aux bonnes intentions de penseurs et philosophes, qui dans un siècle d'insolidarité complète, où chacun ne songe qu'à soi, n'a de culte que pour les choses de la sensualité et de la vanité, ne désespèrent pas du bonheur de leurs semblables et sont animés d'une généreuse flamme pour la cause du progrès social et la religion des idées. Si ces idées sont des utopies, des songes creux, disons avec Béranger : « Honneur aux fous qui font faire des rêves heureux au genre humain. »

Les abords du village de Chennevières et de la ferme des Bordes ont marqué dans l'histoire du dernier siége de Paris. De ce côté plongeaient les batteries françaises des rives de la Marne, gênant considérablement les mouvements que l'ennemi faisait sur ces champs découverts et qui s'aperçoivent de loin. La vue dont on y jouit est, en effet, une des plus remarquables des environs de Paris. A vos pieds, au sein de populeux et riants villages couverts d'une infinité de belles maisons de campagne, coulent la Marne et la Seine, enveloppant de leurs replis une suite de verdoyants îlots. Au-delà, sur la droite, sont les hauteurs pittoresques de Nogent, de Charonne, de Bagnolet, de Romainville. En deça, se montre le sombre donjon de Vincennes, dont la vue évoque tant de graves souvenirs. Plus loin apparaît la grande ville, montrant ça et là au-dessus de sa masse imposante et confuse, les montagnes de Belleville, de Montmartre, de l'Arc-de-Triomphe, du Panthéon, avec les édifices qui les surmontent.

Il est impossible de voir nulle part un semblable panorama. On dit que Louis XIV, frappé de l'heureuse situation de Chennevières, eut d'abord l'idée d'y faire construire sa résidence. Des plans furent levés à ce sujet, et ce n'est que plus tard que le monarque donna la préférence à Versailles.

Oui, c'est un beau et culminant plateau que celui de

Chennevières et d'où l'on jouit d'une vue splendide. Là, l'air pur, la lumière abondent de tous les horizons ; mais il ne suffit pas de la lumière physique, il faut encore la lumière intellectuelle. Sous ce rapport, Chennevières laisse un peu à désirer.

Comme dans certains villages de Seine-et-Oise, les esprits y sont souvent en retard lorsqu'il s'agit de notre droit politique et social, de la cause des idées et des libertés civiques indispensables à l'œuvre de notre relèvement national.

Dernièrement on y a vu fermer, par suite de l'initiative d'un maire, un estaminet, sous prétexte qu'on y avait donné à boire pendant la messe. Il est vrai de dire que le maître de cet estaminet, homme honorable, avait ouvertement voté pour les candidats de la République en Seine-et-Oise, et contrairement à M. de Padoue, grand chambellan de l'empire. De là l'application que l'on a faite à cet affreux et double délinquant d'une loi tombée en désuétude et votée au temps des Cosaques. Cela montre qu'à Chennevières les idées sont partagées : que, s'il y a de courageux et dignes citoyens qui aiment à se montrer républicains sous la République, il y en a qui sont demeurés partisans quand même de la criminelle soulouquerie de Décembre et de Sedan. Nous avons plusieurs fois causé avec ces preux de l'abrutissement national et de la honte impériale. Nous cherchions à les éclairer, à les convertir comme leurs semblables de Sucy. (Voyez parag. XCIII). Mais nos paroles, chaque fois, allèrent se heurter sans succès contre des cerveaux butés, inaccessibles à toute lumière, aux conseils les plus élémentaires de la simple raison. Beaucoup nous tinrent un langage incroyable que nous ne pouvons faire mieux que de traduire de la façon qui suit.

C'est un paysan qui parle :

« Moi, j'ons voté pour monsieur Plébiscite.
Mais pourquoi donc qu'on s'en est dégoûté?
Il n'avait point pourtant la tête cuite;
Ah! quel malheur, qu'on n' l'ait pas écouté !

« En écoutant ce fameux politique,
Nous allions vite et tout droit à Berlin;
Mais l' parti rouge, avec sa République,
Nous a trahis et vendus, c'est certain.

« Mais qu'est-ce donc, qu'on parle d' République,
C'est ben trop d' chefs, ben trop d' maîtres ma foi.
Nous, nous n'avons à Chen'vis-la-Bourique,
Qu'un seul curé : il ne faut donc qu'un roi.

« Ils d' mandiont tous liberté pour la presse;
C'te liberté, cependant nous l'avons :
Quand j' fais mon cidre ou mon vin pièce à pièce,
Fort librement de ma press' je m' servons.

« Tous ces faignants, ça n' cherch' que plaie et bosse :
N' vouliont-ils pas s' partager tous nos biens;
Puis, sans rien faire, aller roulant carosse,
Et ribotter, vivant comme des chiens.

« Ces partageux, ce n'est que d' la vermine!
En Quarante-huit, ils teniont le scrutin
Pour des guenons, Marie et Lamartine :
Les deux cateaux de c'te Ledru-Rollin.

« Ce que je dis n'est nullement un conte,
Je le tenons d' la servante au curé
Et du cocher de chez monsieur le comte,
Qui l' savons ben, j'en suis sûr, assuré.

HÉLAS !

Voilà comment parlent encor en France,
Force dindons prêchés par des renards,
Vrais animaux privés de clairvoyance,
Toujours conduits aux mêmes traquenards.

L'empire a fait un monceau de ruines,
Pourtant c'est lui toujours le préféré.
Au fond du gouffre ouvert par ses rapines,
Jetons le peu qui nous est demeuré.

Meurs pauvre peuple et de faim et de honte
Dans le jésuite et le Napoléon ;
Jusqu'à la lie épuise le mécompte,
Et deviens âne, ô toi qui fus lion !

Ainsi le veut ce troupeau d'imbéciles,
Toujours funeste à ton noble destin,
Sourds aux conseils prévoyants mais stériles
Des bons esprits montrant le vrai chemin.

Jour de Dieu ! c'est il donc possible
Qu'en un pays de gens futés,
On trouve encor, c'est trop risible,
Tant d'ignorants et d'entêtés.

LXXVI

Crône.

Comme on le voit au parag. XCIX, ce village était autre fois compris dans le territoire de Villeneuve-Saint-Georges. C'en était un des hameaux, mais au XIIIe siècle il en fut détaché pour former une paroisse à part. Il y a aujourd'hui près de 3,000 habitants ; il s'y trouvait 47 feux en 1709.

On a voulu tirer son nom de *Grona*, marécage, en substituant arbitrairement un g au c. Mais c'est Crône qu'il faut dire et l'on a l'explication de l'étymologie de ce nom, quand on sait que le mot *crône*, en celtique, signifie craie, et que le sol de ce village est de nature crétacée.

Il y avait en 1177, à Crône, une chapelle qui, comme l'église de Villeneuve-Saint-Georges, relevait de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ferrée d'Anet, qui en était seigneur, ayant, conjointement avec la comtesse Chrestienne, sa femme, légué des biens à cette chapelle, Guillaume, évêque de Paris, l'érigea en cure. L'abbaye de Saint-Germain toutefois y conserva la faculté d'y recevoir la moitié

des cierges de la Chandeleur et les pains que, selon un ancien usage répandu, on apportait le lendemain de la Noël. Elle fut dès lors déchargée de contribuer à l'entretien du curé et d'augmenter son *gros*. Les habitants de Chalendré (voyez parag. LXXXV), quoique plus rapprochés de Crône, continuèrent toutefois d'appartenir à la paroisse de Villeneuve-Saint-Georges.

On voit par le cartulaire de l'abbaye de Saint-Maur, de 1256, qu'elle avait le droit de prendre à Crône une certaine mesure de vin sur un particulier et 10 sols sur la dîme. Jean de Crône, chevalier, et sa femme, *quittèrent*, à l'église de Saint-Maur, leur village, ce sont les termes du cartulaire.

L'église de Crône est sous le vocable de Notre-Dame, comme on peut le voir par l'inscription de la dédicace, qui en a été faite à la suite d'une reconstruction en 1509, laquelle inscription figure sur un pilier de la nef. Son second patron est saint Eutrope, que le vulgaire appelle Itrope, et qu'on va servir pour les maux de tête, mais surtout pour les hydropisies, croyant surtout que le nom d'Itrope vient de là. Il y a ainsi en beaucoup d'endroits des pèlerinages à saint Hytrope.

En 1248, Thomas de Mauléon, abbé de Saint-Germain, exempta les habitants de Crône, comme ceux de Villeneuve et de Valenton, de taille et de for-mariage, moyennant une certaine somme. Jusque-là ces pauvres habitants n'avaient pas eu la liberté de se marier avec les vassaux des autres seigneuries; c'est ce qu'on appelait le droit de for-mariage ou mariage au dehors. Belle prescription féodale. (Voyez Rosny.)

En 1277, Jean de Crône céda avec Agnès, sa femme, à l'abbaye de Saint-Maur le droit d'usage qu'il avait dans les bois de Boissy.

En 1385, Philippe de Savoisy, chambellan du roi Charles V, fit acquisition de la terre de Crône, et le roi pour le récompenser de ses services, outre la somme de trois

mille livres qu'il lui fit compter, lui donna encore la haute justice du lieu, qu'il joignit au droit de moyenne et basse justice qu'il tenait en franc aleu, et tout cela moyennant une rente de 20 sols parisis envers la couronne.

Dans le siècle suivant, Charles Chaligaut, secrétaire du roi, était seigneur de Crône. Pierre Verrat, écuyer et prévôt de Paris, le fut en 1481, puis après lui, le fameux Olivier le Daim, compère des hautes œuvres de Louis XI. Les daims de la forêt de Senart ne durent pas toutefois trembler de la présence de ce le Daim là dans leur voisinage. Il faisait trop peur aux délinquants forestiers et autres.

Noël Brulart, marié à Isabelle Bourdin, jouissait de la terre de Crône en 1540. Il en est qualifié seigneur vers 1550, en même temps que procureur-général au parlement de Paris. Pierre Brulart, secrétaire d'État sous Charles IX, lui succéda. On dit que ce prince lui fit don ainsi qu'à sa femme, de vingt-cinq cordes de bois sa vie durant pour le chauffage de leur maison de Crône. Gilles Brulart, sieur de Genlis, seigneur de Crône, obtint en 1623 le droit d'avoir un chapelain et de lui faire célébrer la messe dans un oratoire domestique. Ce seigneur alors était en grande considération. Louis XIII daigna loger chez lui en 1626.

La terre de Crône passa ensuite au maréchal d'Harcourt, au duc de Brancas, au président Larcher, au fermier général Darlus.

Le maréchal d'Harcourt et le duc de Brancas y créèrent des jardins qui furent qualifiés de jardins de Flore. On y remarquait un portique de treillages décoré de vases, au centre duquel était une figure en pierre de Tonnerre, sculptée par Falconnet et représentant la Mélancolie.

A l'époque de la Révolution, M. de Crosne, lieutenant de police, était propriétaire de ce beau domaine. Vers 1800, il fut question de donner sa terre comme récompense nationale au directeur Sieyès. Mais elle n'avait pas été vendue lors des décrets conventionnels, si bien que M. de Crosne reparut tout-à-coup pour réclamer ses droits. L'abbé Sieyès et la nation durent renoncer à leurs projets.

Le village de Crône est célèbre dans l'histoire littéraire, pour avoir donné naissance au législateur du Parnasse français. Boileau Despréaux y naquit le 1er novembre 1636, dans une maison de campagne que son père y avait. C'est là qu'étant enfant il fut mutilé par un dindon qui le mit dans l'état où fut réduit Abailard. On prétend que de là vint cette aversion pour le beau sexe qu'il a si fortement exhalée dans sa virulente satyre contre le mariage. Au-dessus de la porte de la maison où est né cet habile rimeur, quatre vers sont écrits en lettres d'or sur une plaque de marbre noir :

Ici naquit Boileau, ce maître en l'art d'écrire.
Il arma la raison des traits de la satyre,
Et donnant l'exemple et le précepte à la fois,
Du goût il établit et pratiqua les lois.

C'est tout ce qu'on pouvait dire de mieux de Boileau, habile rimeur, législateur du Parnasse, mais non poète. La poésie ne consiste pas seulement dans un arrangement habile des mots. Pour être poète, il fallait une âme, une sensibilité, des images et des conceptions que ne connut point Boileau. Mais c'est peut-être le dindon qui en fut la cause.

LXXVII

Draveil.

Dravern ou *Dravernum*, plus tard Dravet, Dravé, Draveil, fut légué par Dagobert à la basilique de Saint-Pierre de Paris, dans laquelle reposait le corps de sainte Geneviève. Il y avait 110 feux en 1709, 489 communiants en 1726. On y compte aujourd'hui 1,614 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à 1655.

De ce que ce village fut donné par un roi frank, il résulte que comme tant d'autres il faisait partie des domaines du

fisc. On sait que ces domaines se composaient pour la plupart de ceux qui avaient servi au culte sous les Gaulois et les Romains, et que l'établissement du christianisme rendit sans objet. Les rois et comtes francks en disposèrent pour la plupart en faveur des établissements catholiques fondés ou à fonder. C'est ce qui fait que quand dans une localité on trouve dès l'époque francke, une abbaye, un prieuré, une église, une chapelle ou fontaine objets d'un pèlerinage, on peut conjecturer que là existèrent plusieurs sanctuaires druidiques. C'est ce qui s'applique parfaitement à Draveil. Son nom primitif de Dravern ou plutôt *Dracvern*, signifie esprit des aulnes ou les aulnes signalés par des manifestations de Drac (1). Ainsi s'appelaient chez nos pères les esprits topiques qui apparaissaient et donnaient preuve de leur existence par des manifestations diverses. On les évoquait, on les conjurait. Ils étaient l'objet d'un culte ; on connaît la fameuse légende de l'*Esprit des aulnes*, qui poursuivit de son apparition vengeresse un prince ravisseur d'une jeune bergère qui fréquentait les ombrages des aulnes ou vernes qui lui étaient consacrés. Le dragon, animal merveilleux, tire son nom du Drac. Beaucoup de campagnards du centre et du midi de la France croient encore au Drac.

Le culte des esprits topiques exista dans les parages de Draveil. Nous le faisons voir à l'article Vigneux, à propos de l'ancien nemet ou chenaie sacrée de Rouvres. Nous le disons à propos de la forêt de Senart, ancien sanctuaire sylvestre où la *cenna* (assemblée religieuse gauloise) avait son autel, *art* ou *ara*. Cet autel a dû être un menhir, et pourquoi un tel monument druidique n'aurait-il pas existé là vers

(1) Le mot *vern*, en armoricain, *gwern*, signifiant aulne, est éminemment gaulois. Il entre comme préfixe dans le nom de beaucoup de lieux, en France et pays voisins, par exemple, dans Verneuil, Verneil, la Verne, Verné, Verney, Vernois, Vernay, Vernon, Vergnier, etc., etc. A l'autre extrémité de la forêt de Sénart, sur la commune de Lieusaint, se trouve la ferme de *Vernouillet*, dont le nom signifie l'aulnaie du marécage, ou les aulnes du *noa* ou *noue*, lieu noyé.

Lieu-Saint ou vers Dravern, quand il en existait à Montgeron, à Villeneuve-St-Georges, à Villeneuve-le-Roi, à Athis-Mons et sur le territoire de Draveil même; voir plus loin ce que nous disons de la pierre de Montceau. Un prieuré de N.-D. de l'Hermitage exista à Draveil de temps immémorial, sans doute à la place d'un lieu consacré du druidisme. Le hameau voisin de Mendeyo, Maindeville, aujourd'hui Mainville, paraît avoir été l'emplacement d'un sanctuaire du dieu Mendé ou Mendès. (Voyez Saint-Mandé.) Tout cela, et d'autres choses qu'on va lire, montrent l'origine druidique de Draveil.

L'église de Draveil est très ancienne : on a retrouvé à côté, au siècle dernier, les restes d'un ancien bâtiment qu'on croit avoir été une crypte où fut cachée, dit-on, le corps de sainte Geneviève lors de l'invasion des Northmans. Le monastère de Paris où reposait ce corps et qui en prit le nom, avait alors de grands revenus à Draveil. Au VIIIe siècle, un de ses abbés y apporta, dit-on, des reliques de saint Hilaire, de Poitiers, qui furent placées sous le maître-autel. Le livre des miracles de ce saint dit qu'à la présence de ces reliques, deux serpents s'enfuirent par le fond de l'église. Le jour de saint Hilaire, 13 janvier, on célébrait encore au XVIIIe siècle, à Draveil, la fête de ce saint ; c'était un jour de chômage. Pourtant déjà alors saint Remy, dont la fête tombe aussi le 13 janvier, avait pris à Draveil le pas sur saint Hilaire. (Voyez Maisons-Alfort.)

La cure de Draveil était à la collation épiscopale.

Le prieuré, dit Notre-Dame de l'Hermitage, était situé à l'orient de la commune dans la forêt. On le voit cité dans un pouillé du XVIIe siècle.

Les prieurs de cet établissement étaient chargés de dire quelques messes à Soisy-sur-Seine et la grand'messe le jour de saint Michel. Ce bénéfice fut occupé et desservi par des chanoines réguliers de l'abbaye d'Hyverneau (LXXXI) dont il était membre. C'était à leur abbé à y nommer un prieur.

En 1757, il y avait encore dans un carrefour au-dessus de l'ermitage un chêne gigantesque, appelé le *Chêne-Prieur*, très-considéré pour son ancienneté. Peut-être avec le nom de Dravern ce fait viendrait à l'appui de l'opinion que nous émettons sur l'origine toute druidique de ces parages sylvestres.

En 1627, l'ermitage de Notre-Dame de Consolation de Draveil étant tombé dans le relâchement, l'archevêque de Paris ordonna à tous les ermites de Senart de sortir de son diocèse, et sur leur refus, de les conduire dans les prisons de l'archevêché, de saisir leurs meubles, etc. L'asile solitaire demeura longtemps désert jusqu'à ce que l'archevêque ait ordonné, en 1710, à des ermites du Mont-Valérien d'aller l'habiter. Ils y furent au nombre de douze à quinze avec un prêtre séculier pour dire la messe, tandis que le curé de Draveil était chargé de l'administration des sacrements.

Il y eut des seigneurs à Draveil et plusieurs sont cités dans des actes des XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles. Ils s'y partagèrent les droits féodaux avec l'abbé de Sainte-Geneviève.

Les biens et les droits que ce monastère y conserva sont indiqués par quelques titres du XIII[e] siècle, contenus dans le cartulaire de Sainte-Geneviève. On y voit, en 1222, l'établissement d'un maire de Dravern et de Soisy (*Dravern et Soysiaco*) par l'abbé Galon, qui transporta à ce maire les droits de Bonage (*Bonagius*), ceux d'investiture (*districtis forragiis*), voulant qu'il ait une geline par chaque arpent de terre. L'année d'après, l'abbaye fut en procès avec une dame *Carcassona*, avec un Baudoin, chevalier, et un chanoine de Paris, ses enfants, au sujet du droit de pressurage des vignes dans les paroisses de Draveil et de Vigneux, comme aussi sur les tailles, sur la justice seigneuriale et la voirie, dans les mêmes paroisses. Hugues d'Athis, bailli du roi, grand panetier de France, engagea les plaideurs à abandonner à l'abbé tout ce qu'ils avaient, excepté la garenne, et leur fit promettre qu'ils ne chargeraient plus d'impôts les hôtes et colons de Sainte-Geneviève. On reconnaît par quelques

autres actes de la même époque, que le domaine restant aux religieux de Sainte-Geneviève, sur le territoire de Draveil, était principalement le *Champ-Roset* (*Campo Roseto*) aujourd'hui Champ-Rosay.

En 1277, l'abbaye de Sainte-Geneviève ayant acheté le bois de Mindeyo (qu'on croit être Mendé-ville, Minde-villa, aujourd'hui Minville), fit ratifier l'acte de vente par Guy le Bouteiller, écuyer, seigneur de Draveil, attendu que c'était un bien mouvant de son fief.

En 1314, le roi Philippe le Bel fit un échange avec le seigneur de Draveil, afin d'avoir une maison, terres et cens en cette localité, et dans l'acte d'échange Draveil est dit voisin de la forêt de Sénart. C'est la première fois, dit l'abbé Lebeuf, qu'on trouve ce nom de Sénart employé pour désigner la portion de forêt située de ce côté là. Plus tard, le roi de France donna, pour le repos de son âme et de celle de sa femme, aux religieuses de Poissy, ses possessions de Draveil avec tous les bois, pâquis, usages et dépendances, pour les tenir à perpétuité en basse justice, se réservant la haute justice et la garenne, et depuis ce temps jusqu'à la Révolution, lesdites religieuses jouirent de ces avantages ainsi que d'une ferme et d'une partie de la seigneurie.

L'abbaye de Saint-Victor avait à Draveil, au temps de saint Louis, un bois où les paysans de Soissy-sous-Etioles menaient paître leurs troupeaux, ce à quoi elle s'opposa à la suite d'un long procès.

Monceaux, qu'on appelle aujourd'hui improprement *Mousseaux*, était un fief de la paroisse de Draveil valant 40 livres 10 sols en 1597, comme on le voit par le rôle des contributions de cette époque au ban de Corbeil. Le même rôle, continué en 1598, joint ensemble le fief de *Marcenoust* ou *Marcenal* et celui de *Beaumont* qu'il dit assis à Draveil. Il y avait aussi un lieu habité dit les *Creuses* (1), un autre appelé

(1) Ce lieu était peut-être un *amsanctus*, *comb*, *mardelle* ou creux symbolique, consacré à la divinité du principe passif, parèdre des dieux *Hilarus* et *Beau*, adorés à Draveil. On y a retrouvé dans ces derniers temps des substructions, des silex taillés et autres débris de l'époque celtique.

Villiers, possédant une chapelle domestique où l'on célébrait la messe. C'est aujourd'hui une charmante villa habitée par Mme Pecoul, née marquise de Lauriston.

Mais l'endroit le plus important de tous était *Mainville* dont nous venons de parler plus haut. L'abbaye de Sainte-Geneviève étant entrée, en 1277, en possession de ce lieu, avec son bois, y fit construire un peu plus loin, dans la maison dite des Bergeries, un oratoire et obtint qu'un vicaire vint y chanter la messe, à condition que les jours de fête les habitants de Mainville iraient à la messe de l'église paroissiale. Plus tard, la maison des Bergeries devint un joli château de briques sans fossé. Sa basse-cour était située sur la paroisse de Vigneux. Elle l'est encore aujourd'hui.

Draveil et Champ-Roset étaient du nombre des localités du diocèse de Paris, où la cérémonie du *Baccharat* existait encore au commencement du XVIIIe siècle. C'était un usage par lequel on créait des officiers de vendanges et on s'astreignait dans les pressoirs à certains termes, certaines salutations dont quelques-unes, dit Lebeuf, paraissaient venir du paganisme. Il en est question, assure-t-il, dans un des *Mercures de France*, antérieur de vingt années environ à celle de 1757 où il écrivait sa notice sur Draveil.

Marin de La Haie, fermier général, fit bâtir au lieu dit Monceaux de Draveil un joli château, vers le milieu du XVIIIe siècle, et agrandit cette propriété de quelques fiefs et fermes avoisinantes. C'était un homme bienfaisant. Il prenait le titre de seigneur de Draveil et laissa de quoi établir en cette localité un chirurgien et une sage-femme. Au sud du parc de Monceaux se trouve le menhir dont il est parlé sous le nom de *Grosse pierre*, dans notre notice sur Vigneux. Il s'appelle pierre de Montceaux. C'est un granit ayant passé deux mètres de haut. Nous en reproduisons ci-dessous le dessin.

De ce que nous venons d'établir sur l'origine probable du nom de Draveil, sur les établissements religieux qui s'y trouvaient éparpillés, sur son fief du Monceaux, ainsi désigné,

sans doute, à cause d'un tumulus gaulois (v. pag. 199, 329), sur le lieu dit les *Creuses*, sur le fief de Beaumont, hauteur sans doute primitivement consacrée au dieu Beau ou Bel (V. p. 269), sur celui de Marcenoust (Cenna de Mars) et de Mainville ou Mendeville, villa du dieu Mendès (V. p. 333), et sur la cérémonie du *Baccharat* (voyez parag. CI), on doit conclure que le territoire de Draveil, voisin de la forêt de Sénart, ou de l'autel de la Cenna ou assemblée Sainte, fut un des lieux où la religion primitive des forces de la nature se plut à multiplier ses sanctuaires. Il y en avait en ces parages, dispersés sur une grande étendue, embrassant le territoire de plusieurs communes actuelles, comme on peut le voir dans nos articles sur Vigneux, Montgeron et Villeneuve-Saint-Georges. La *pierre de Monceaux* avoisine la Seine. Peut-être ses eaux formaient-elles là un îlot, s'élevant en forme de tumulus ou monceau, au centre duquel s'élevait la pierre. Un croissant de lune est fortement marqué à la partie supérieure du monolithe : ceci prouve qu'il était consacré à la lune, à la personnification de l'élément passif dont l'eau était un des symboles. Nous avons montré le culte probable du dieu Bel sur la hauteur de Rouvres (voyez Vigneux); celui de Bacchus, autre dieu solaire, à Draveil. D'après ce que nous avons établi en différents endroits de notre ouvrage, notamment aux paragraphes I, XLIX, XCVIII, on comprend que le parèdre de ces divinités ait eu un sanctuaire mégalithique dans la vallée, au milieu des eaux. De l'autre côté de la Seine, à Athis-Mons, existait aussi un monolithe d'origine druidique appelé *Pierre percée* et qui a donné son nom à un champ relevant autrefois de l'hôpital Sainte-Catherine de Paris.

Nous venons de dire que le culte de Bacchus avait probablement existé à Draveil. Pour s'expliquer cette assertion, il faut lire ce que nous avons dit sur le saint Hilaire de la Varenne-Saint-Maur, pages 169, 170. Nous avons montré là que saint Hilaire, *Hilarus* ou *le Joyeux*, n'est que la transformation du personnage de Bacchus, le dieu du vin, qui

inspire la joie; que s'il y a eu réellement un saint de ce nom, il n'en est pas moins vrai que beaucoup de lieux consacrés à saint Hilaire l'ont été en vue du dieu Hilarus, honoré dans la plupart des pays vignobles. Draveil était un de ces pays, et ce qui appuie surtout notre assertion, ce sont les cérémonies traditionnelles du Baccharat qui, au dire de l'abbé Lebeuf, avaient lieu à Draveil comme dans beaucoup de localités où Bacchus (lisez Denys) avait un ara ou autel, de là le mot Baccharat. (Pour ce mot voyez ci-dessous, Malnoue, parag. CI, et notre *Glossaire*.)

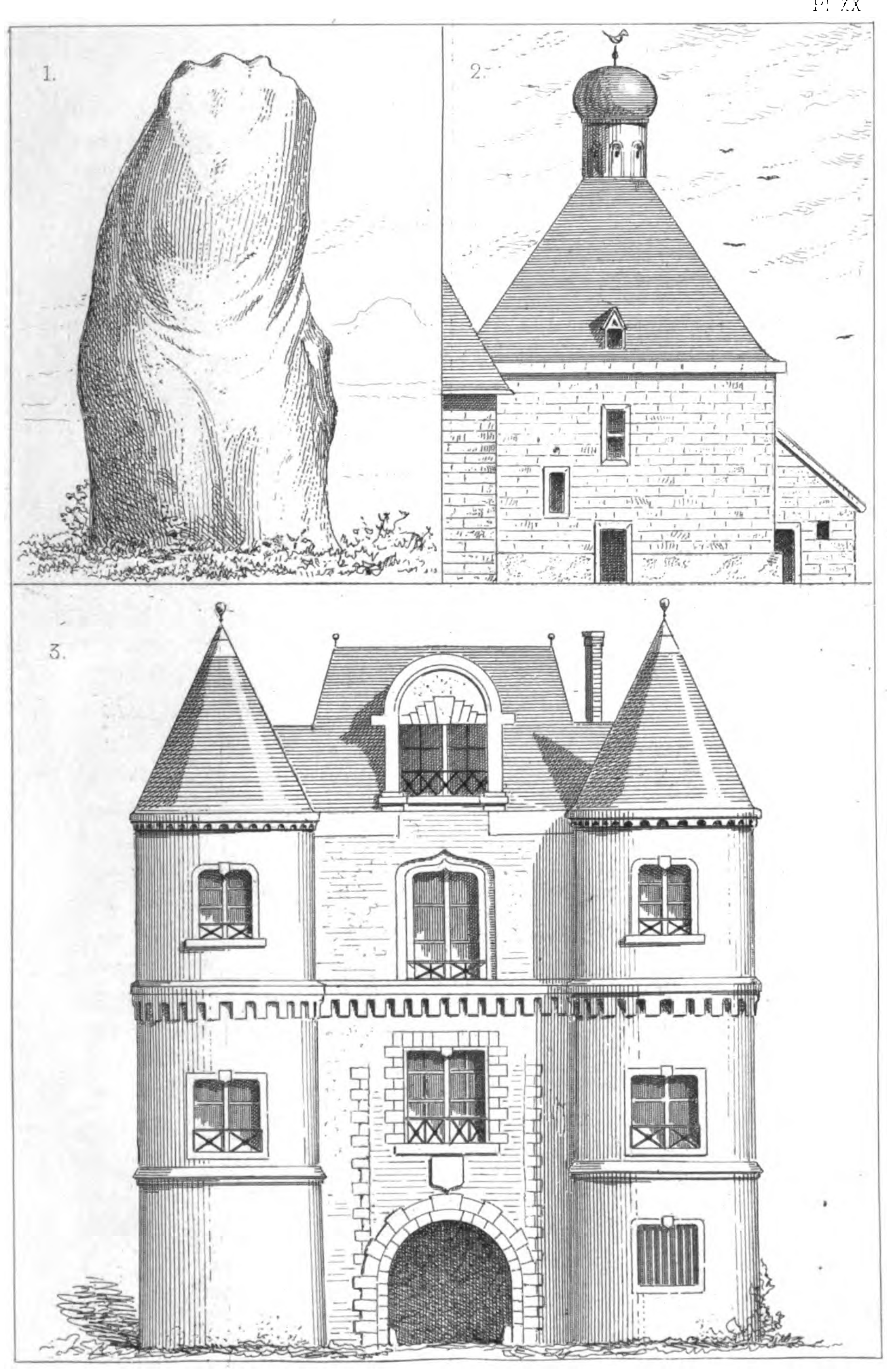
LXXVIII

Épinay-sous-Senart.

Comme tous les Épinois, Épineuil, Épinlieu, etc., Épinay tire son nom d'un terrain abondant en épines.

Le premier titre où il en soit question est du XIIe siècle. Dans ce titre, il est dit que ce lieu et son église appartiennent à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. On a supposé qu'il avait fait primitivement partie de la donation de Draveil faite par Dagobert à la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul de Paris, où reposait le corps de sainte Geneviève.

Épinay est situé dans la vallée de l'Yerres, sur la rive gauche, entre Brunoy et Boussy. C'est un pays de labourage. Ses vignes sont sur le coteau de la rive droite, avec Quincy, qui autrefois en dépendait; il possédait 53 feux en 1709, 246 communiants en 1726. Il s'y trouve aujourd'hui 234 habitants. On voit, dit l'abbé Lebeuf, dans l'église de ce village, dont sainte Geneviève est patronne, un tableau où elle est représentée avec saint Guillaume de Danemarck, ainsi appelé de ce qu'il mourut dans ce pays. C'était un chanoine de l'église Sainte-Geneviève de Paris, qui, ayant eu à se plaindre de ses collègues, alla vivre dans la solitude d'Épinay, où fut pendant longtemps un prieuré de ladite



1 PIERRE CELTIQUE DE MONCEAU A DRAVEIL
2 COLOMBIER DE LA FERME DE ROUVRES. 3 CHATEAU D'YERRES

église. Le prieur était le curé de la paroisse. Un prévot en avait l'administration. Il y eut des frères convers.

Il existe sur les biens temporels d'Épinay des titres curieux, tant pour la topographie des environs que pour l'histoire des lois et coutumes du moyen âge.

Par ces titres, on voit qu'il y avait au XIIIe siècle un territoire appelé Senart, différent de la forêt. L'abbé de Chaumes fut en contestation pour son fief de Boussy avec l'abbaye de Sainte-Geneviève, relativement au droit d'usage sur ce territoire de Senart. Elle l'avait attrait en justice pour avoir endommagé le moulin de Rocheel sur l'Yerres, et elle voulait qu'il lui en restituât le *boisseau* et l'instrument appelé *panchon*, qui servait à pêcher dans l'eau de ce moulin. L'abbé de Chaumes disait pour ses raisons que l'eau de l'Yerres, *aqua Hederæ*, faisant la séparation de la terre de Boucy d'avec celle du prieur d'Épinay, et le moulin de Rocheel étant sur sa seigneurie, parce que la roue qui le faisait tourner était au milieu de la rivière, il avait usé de son droit seigneurial, et qu'ayant toute justice, *bannum sanguinem et latronem et tallationem busselli*, il avait cru devoir mettre en règle le boisseau du moulin qui n'y était pas. Les arbitres de ce procès décidèrent : 1° que le taillonnage du boisseau devait être commun aux deux parties ; 2° que les hommes de l'église de Chaumes et ceux des chevaliers demeurant à Boucy ou ailleurs, sur le territoire de la paroisse, auraient chacun deux arpents du terrain de Senart, en payant à l'église Sainte-Geneviève 4 deniers de cens par arpent au jour Saint-Remi et la dîme due au curé par droit paroissial ; que l'abbaye de Chaumes aurait 40 arpents du même territoire de Senart et payerait 40 deniers au même jour à la maison d'Épinay, et que, faute de payement, les religieux de Sainte-Geneviève pourraient se saisir des bestiaux de l'église de Chaumes qu'ils trouveraient dans l'espace de ces 40 arpents ; qu'au reste, il fallait que l'abbaye de Sainte-Geneviève travaillât promptement à racheter du roi le droit qu'elle avait dans le bois ci-dessus nommé, et

que si elle ne pouvait pas le racheter, les parties reviendraient à l'état où elles étaient du temps du compromis.

Nous avons parlé du moulin de Rocheel, plus connu sous le nom de *Rocheau*, dans notre Notice sur Boussy. En face de ce moulin il s'en est élevé un nouveau bien plus considérable, situé sur Épinay, et qui a annulé le premier. Une passerelle y fait communiquer les deux rives de l'Yerres.

Tout ce qui était en bois à Épinay ne portait point autrefois le nom de Senart. Jean Dongon, chevalier, seigneur d'Yerres, fit, en 1228, la déclaration touchant le bois entier de Cornoualle, situé à Épinay, où il dit qu'il le tient de l'abbé et du couvent de Sainte-Geneviève, moyennant 18 deniers parisis de cens, payables à la fête Sainte-Geneviève, après Noël, et qu'il reconnaît que tout ce bois est de la censive de cette abbaye. Il y avait aussi, en 1239, un canton planté en noyers, dont le chapitre Sainte-Geneviève fit l'acquisition.

LXXIX

La Queue-en-Brie.

Voici un village important à connaître, non par sa population, mais par ses souvenirs. Il s'élève agréablement sur les deux rives du Morbras, riant cours d'eau dont nous avons parlé plus haut au sujet de Bonneuil. La route de Paris à Provins le côtoie dans sa partie orientale. C'est un des plus agréables buts de promenade des environs de Paris.

La Queue, qu'on a quelquefois désigné par les mots *Queudes*, *Codes*, a commencé par un château qui consistait en une tour et forteresse, autour de laquelle vinrent se grouper les habitations qui en ont fait une agglomération rurale. L'abbé Lebeuf pense que le nom de Queue vient de la forme de la tour, d'un certain arrangement de ses pierres et de la charpente. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette explication.

En 1709, il y avait à La Queue-en-Brie 50 feux. En 1726 on y comptait 245 communiants. Aujourd'hui il y a près de 500 habitants. Il s'y trouve un bureau de poste, une brigade de gendarmerie. Les actes de l'état civil y ont été détruits en partie par les Prussiens.

Saint Nicolas est le patron de l'église. Le chœur remonte au XIII[e] siècle, époque où les églises de France commencèrent à être dédiées à ce saint. Il y avait une chapelle au château et l'on croit qu'elle était sous le vocable de saint Loup.

L'église Notre-Dame de Paris avait en ce lieu un revenu considérable que son chapitre accorda momentanément à un nommé Galon, sous-chantre et chanoine. Il est loué dans le nécrologe de cette église métropolitaine pour avoir réussi à délivrer les biens de Notre-Dame du droit *de gruerie*. L'abbé Lebeuf appelle ce droit coutumier un mauvais droit. Ce n'était pourtant que celui par lequel, en vertu d'un usage traditionnel, les pauvres paysans pouvaient s'approvisionner du bois qui leur était nécessaire pour leurs besoins les plus urgents, dans des forêts, autrefois le patrimoine de tous. Le moyen âge parvint, en beaucoup d'endroits, à jeter bas ces droits que les communes tenaient de l'époque celtique. Les biens communaux, l'affouage, les droits de glandée, de ceuillette et de pâturage dans les bois, furent dans beaucoup d'endroits anéantis au profit des seigneurs féodaux et cléricaux, sans indemnité aucune. Mais n'a-t-il pas été dit par les féodaux prussiens, que la force prime le droit.

La cure de la Queue était à la collation des évêques de Paris, et le curé était gros décimateur avec le chapitre de Notre-Dame. Au XV[e] siècle, le revenu de cette cure était de vingt livres. Les actes de l'état civil, tenus par les curés, remontaient à 1600. Mais, messieurs les Prussiens, en 1870, ont détruit la partie qui concernait le XVII[e] siècle.

Il existait au XIV[e] siècle, sur le territoire de La Queue, une léproserie où les malades de ce lieu et de neuf paroisses voisines avaient le droit d'être admis. L'évêque de Paris en

nommait le directeur, comme il paraît par lettres du vicaire de l'évêque Albert Audoin, du 4 avril 1350. Il reste l'acte de visite qu'en fit le 28 août 1351 Jean de Villecoublain, prêtre, doyen de Saint-Thomas-du-Louvre. On l'appelait la léproserie de Champlain. Il y avait alors auprès une chapelle dont les biens étaient régis par un nommé maître Vital de Serbonna, comme cela se voit par un acte, déclarant que ce maître Vital avait des revenus sur l'abbaye des religieuses d'Annemont, et que la chapelle était à l'entière collation épiscopale.

Il ne reste plus de souvenir du lieu dit Champlain qu'un moulin situé en aval de la Queue, sur le ruisseau le Morbras, à proximité de la grande route de Paris à Provins. La fontaine Saint-Lazare, ainsi appelée de l'ancienne léproserie qui en était voisine, est située un peu plus haut vers le village.

Près des *Champs-Plains* de la Queue ont été retrouvées de nombreuses sépultures d'une antiquité reculée. On sait que sur les ossements de leurs ancêtres, les Gaulois se réunissaient pour prier et rendre la justice. Ce lieu semble, comme plusieurs autres du même nom, comme les Champlitte, les Champlay de la Haute-Saône, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, signifier *Campus-Litis*, champ du plaid ou des plaids, c'est-à-dire champs consacrés à la justice plénière. Si on ne se rend à cette explication étymologique, il faut faire venir le nom de Champ-Plain, comme celui de Champlain près Lonjumeau, Seine-et-Oise, de *Campus-Planus*, Champ-des-Planes, c'est-à-dire couvert du bois blanc qui porte ce nom.

La seigneurie de la Queue était une de celles qui devaient foi et hommage à l'évêque de Paris, comme on le voit par un petit cartulaire de l'évêché qu'a cité, au XVIIIe siècle, la statistique de M. de Valois. La connaissance qu'on en a, a commencé au XIIe siècle.

Un nommé Harcherus de *Cauda* (la Queue), vendit cette terre à Constance, fille de Louis le Gros. Sous l'épiscopat de

Maurice de Sully, évêque de Paris en 1200, parurent, à une donation faite à l'abbaye de Monthéti, récemment fondée, *Henricus Magnus Melis de Cauda, Johannes filius ejus* et *Odinus Melis de Cauda*, c'est-à-dire la Queue. Amalric Meulent, seigneur de la Queue, approuva, en 1231, la donation faite au prieuré du Cormier, par Jean de Beaumont et Isabeau Bouteillier, son épouse, des biens situés à Gournay, Ferrières et Croissy. Son nom paraît aussi dans un acte de la même époque, où il est dit qu'il a deux parts dans la forêt de Roissy. Il fut arrêté, par cet acte, que les hôtes de Thorcy auraient une certaine quantité de bois qui seraient mesurés à la perche de la Queue, et cela en place de leurs usages. Son fils, aussi nommé Amalric, rendit hommage en 1258 au prieur de Saint-Martin-des-Champs, de Paris, au sujet de la vente d'un bois, situé à Noisy-le-Grand (voyez p. 211). Dans un titre qui déclare qu'une partie de dîme de Bonneuil et de Sucy est mouvante de lui, il est appelé seigneur de la Queue.

La seigneurie de la Queue passa, en 1269, à Alix de Bretagne, comtesse de Blois, dont la fille fut épouse de Pierre, comte d'Alençon, frère du roi Philippe le Hardi, qui en fit hommage au comte de Paris en 1277. Pendant qu'il en était seigneur, Pierre d'Alençon prétendit avoir la haute justice de Champigny, disant qu'autrefois, avant la construction du pont, il y avait un bateau ou bac où il recevait un droit. Mais l'abbé de Saint-Maur gagna le procès en 1281.

Puisque nous en sommes à parler de l'abbé de Saint-Maur, disons que son monastère jouissait alors à la Queue d'un revenu de 22 sols. Pierre de Chevry, l'un de ces abbés, établissant un chambrier en 1256, lui donna entre autres rentes celle-là, à prendre en cette terre. En 1281, un nommé Grivel fit hommage à l'abbé de Saint-Maur des terres qu'il possédait entre Noiseau et la Queue.

Vers la fin du règne de Charles VI et au commencement de celui de Charles VII, Guillaume des Essarts, chevalier, possédait à la Queue, outre le péage, 22 arpents de bois à

charge envers le curé de 15 septiers de blé, de 3 septiers d'orge et de la part de Jeanne la Gentienne, de 6 septiers de blé. Le roi d'Angleterre s'empara du tout, entre 1423 et 1427. Aussi la forteresse se souleva en 1430 en faveur du roi de France, comme on le verra plus loin.

Au XVIIIe siècle, la terre de la Queue possédait deux seigneurs haut-justiciers, qui étaient le comte d'Armaillié, seigneur de Lesigny, etc., et M. d'Ormesson, seigneur d'Amboile. Des rentes sont encore dues à la Queue pour le service de la famille d'Ormesson. Une demoiselle d'Ormesson se maria, au commencement de ce siècle, avec un membre de l'illustre famille de Maistre, qui eut sa résidence dans une villa importante, enclose de grands murs, ombragée d'arbres qui s'étend aujourd'hui entre la route de Provins et la grande rue de la Queue. Par son mariage, M. René de Maistre devint propriétaire d'une partie du territoire, notamment du moulin de Champlain, des Bordes, de l'Ermitage. En 1824, il reçut dans sa villa la duchesse d'Angoulême, accompagnée de deux des notabilités les plus rapprochées, par leur demeure, de la commune de la Queue, nous voulons parler de monseigneur de Quélen et de la duchesse de Trévise, l'un résidant au château de Cœuilly, l'autre à celui de la Lande. Ce fut un jour de fête dont les habitants de la Queue ont gardé le souvenir.

La famille des Gentien, écuyers, eut à la Queue, à partir du règne de Charles VI, outre la régie de la maladrerie de Champlain, la seigneurie appelée l'Hermitage. L'un des membres de cette famille fut enterré dans l'église paroissiale au XVIe siècle, et son mausolée y existait encore il y a cent ans. La résidence de ces chevaliers paraît avoir été la maison et ferme qui s'élève au sud de la commune, près la route de Paris à Provins. On ne sait, dit l'abbé Lebeuf, d'où le nom d'Hermitage fut donné à une habitation si voisine de la localité, à moins qu'il n'y ait eu des ermites avant la construction de la forteresse et du bourg, au temps où la forêt venait jusque là. Mais on va voir qu'un culte de provenance

druidique exista à la Queue. Partout où il y eut des sanctuaires de ce culte, on vit s'établir plus tard des églises, des abbayes, des prieurés, des ermitages, des chapelles. L'ermitage de la Queue vint sans doute de là. Cette maison ombragée de grands arbres, entourée de hautes murailles, fut, sous la Restauration, un des pied-à-terre des princes de Condé. C'est aujourd'hui l'un des domaines de la famille d'Arleux.

En 1534, Vilon était un écart habité de la commune de Queue.

Parmi les écarts actuels on compte la maison de campagne des Marmousets, autrefois nommée Maison-Celle à cause de la *celle* ou chapelle qui s'y trouvait. Elle appartient à la comtesse Hulin Bertin. C'est une agréable résidence qu'environne un des anciens domaines que le chapitre métropolitain de Paris avait à la Queue et qui en a pris le nom de *Bois Notre-Dame*. Du côté opposé, et tout à côté de la Queue, se trouve, sur le haut de la colline, la magnifique villa de M. Bertrand. MM. Rouart et Anselme ont, sur d'autres points, des habitations non moins agréables qui ajoutent aux charmes de la localité.

LXXX

Toutefois, le plus grand intérêt de la Queue-en-Brie est l'histoire de sa fameuse tour.

Elle formait le donjon principal d'une forteresse qui enveloppait le centre actuel du village, lequel fut une petite ville féodale enceinte d'épaisses murailles d'où surgissaient trois issues surmontées chacune d'une porte : la porte de Brie, à l'est, celle de Lagny, au nord, et celle de Paris, au couchant. La forteresse remontait aux premiers temps de la féodalité. Elle avait été construite à cette époque néfaste où les seigneurs féodaux, s'affranchissant de plus en plus de

l'autorité de leurs suzerains, se construisirent en des lieux inaccessibles de nombreuses retraites fortifiées, vrais repaires où ils s'enfermaient pour pouvoir recéler impunément les fruits de leurs rapines, repousser les attaques de leurs adversaires, opprimer les pauvres campagnards et résister aux magistrats royaux qui essayaient de maintenir l'ordre dans le pays. On reporte la fondation de la forteresse à Archerus, dont il a été parlé ci-dessus, contemporain de Louis le Gros. Le donjon était d'une importance peu ordinaire, comme on a pu le voir par les débris qui en sont restés. C'étaient des murs de plusieurs mètres d'épaisseur, renfermant dans leurs flancs un labyrinthe sans fin d'escaliers et de cellules. Toute cette épaisse maçonnerie se développait sur une projection octogonale, autour d'une cour centrale. Sur cette sombre cour s'ouvraient les croisées. Au dehors étaient d'étroites meurtrières, à l'abri des armes de trait, et au-dessus une ceinture de mâchicoulis. La tour, comme tous les donjons de cette époque, s'allongeait autant au-dessous du sol qu'à la surface; au-dessous étaient les caves, les prisons, les magasins, puis l'entrée d'un souterrain.

Si les sires de Montmorency, du Puiset, de Montlhéry, etc., donnèrent tant de besogne avec leurs donjons au roi Louis VI, on doit penser qu'il fut au pouvoir des seigneurs de la Queue de les imiter. Mais l'histoire ne le dit pas. Lorsque Constance, fille de ce monarque, eut hérité de la forteresse d'Archerus, le domaine de la Queue rentra sous la mouvance directe de nos rois. Il était dans cette situation lorsque les menées de l'infâme Isabeau de Bavière et du duc de Bourgogne livrèrent Paris aux Anglais. La Queue demeura fidèle à la cause royale. Les Anglais vinrent en former le siége. Quelques hommes de cœur s'y étaient réfugiés. Longtemps ils s'y défendirent avec succès, repoussant les assauts successifs qu'on leur livra. Ils avaient avec eux un religieux de l'ordre de Saint-Antoine, qui vivait dans un ermitage situé au lieu dit Plessis-Saint-Antoine, dans le bois de la Lande, à l'endroit où s'élève aujourd'hui une

importante ferme. Cet ermite était voyant et en grande vénération dans la contrée, par suite de ses prédictions et des avis utiles qu'il donnait à l'occasion. Il sut lire dans l'âme des assiégeants tous leurs projets, et plusieurs fois, par ses avertissements, il parvint à les faire déjouer. Il n'y avait pas de feinte, de tentative nocturne de la part de l'ennemi qui ne trouvât, d'après ses conseils, les défenseurs de la forteresse sur leurs gardes. Mais la famine se fit sentir parmi eux. On parla de se rendre. Le religieux les adjura de ne pas le faire, qu'il y voyait du danger, que, d'ailleurs, une délivrance miraculeuse, inattendue, allait venir du côté de Provins. Il voyait, disait-il, une jeune femme, un drapeau à la main, s'avancer vers les plaines de la Champagne, et c'était d'elle que viendrait le salut. Les assiégés, ne comprenant pas comment le salut pouvait provenir d'une femme, crurent pour cette fois que le religieux y voyait trouble. Les horreurs de la faim se faisant de plus en plus sentir, ils capitulèrent. Mal leur en prit, car, à l'exception du religieux et de quelques femmes, ils furent tous passés au fil de l'épée. Les registres du parlement de Paris ont gardé le souvenir de ce fait. Il s'y trouve inscrit de la manière suivante : « Après le recouvrement de la ville et forteresse de la « Queue-en-Brie, retourna et rentra à Paris le comte de « Suffolk, à grande compaignie de gens d'armes de la « nation d'Angleterre. »

A peine les Anglais venaient-ils d'accomplir cette belle besogne, qu'un gros de cavaliers, portant les enseignes du roi de France, apparut sur la route de Provins. La jeune fille qu'avait aperçue le religieux dans sa vision n'était autre que l'héroïque Jeanne d'Arc. Elle venait d'entrer à Provins, arrivant de Melun et conduisant à Reims Charles VII et son armée.

Le roi de France, averti de la détresse dans laquelle se trouvaient les défenseurs de la Queue, avait envoyé de ce côté un fort détachement pour les ravitailler. Les cavaliers libérateurs, en arrivant, ne trouvèrent plus que des cadavres.

Depuis, la forteresse, en partie démantelée, n'a plus joué aucun rôle. Pendant longtemps un fragment de sa portion septentrionale s'éleva sur un monceau de ruines, accusant la forme ronde qu'elle eût primitivement à l'extérieur. C'était encore une imposante ruine, objet de la visite des touristes. En 1870, au moment de la guerre qui nous livra pieds et poings liés à la Prusse, tout croula avec un bruit effroyable. Il sembla que cette vieille ruine, faite par les envahisseurs anglais du xv[e] siècle, ne voulait pas contempler l'invasion non moins néfaste qui se préparait. Les Prussiens ne virent plus, en arrivant à la Queue-en-Brie, qu'un monceau de décombres.

Nous avons rapporté plus haut l'opinion de l'abbé Lebeuf, relativement à l'origine du nom de la Queue, qu'il pense être venu de cette tour. Il en compare les débris à ce qui restait des tours de Montpiloir, près Senlis, de Gallardon, près Chartres, et de Montlhéry, près Paris. Il dit que des archéologues la mettaient au nombre des tours de *Ganne*. Or, nous avons montré, en parlant de Brunoy, que ces tours de Ganne, toujours rondes, étaient symboliques de la force créatrice du soleil, de l'organe générateur, son principal simulacre, qu'elles s'élevèrent aux lieux où cet astre eut un culte, un sanctuaire quelconque, et que leur nom vient de l'expression celto-sanscrite *gan*, d'où l'on a fait *gâ*, *gwas*, *wast*, le géniteur, l'engendreur, l'être masculin.

Nos investigations à la Queue et notre visite au cadastre de la commune, nous ont prouvé qu'en ce lieu il avait existé un nemet druidique. Il était sur la hauteur appelée aujourd'hui *Pierre-l'haie*, laquelle s'élève en face de Combault, localité voisine, dont le nom rappelle la force passive, parèdre du soleil. (Voyez notre *Monde primitif, considéré dans les monuments de son culte*, où nous démontrons l'existence fréquente des *combs*, *amsanctus* ou *creux sacrés*, dans le voisinage des *Nemets* ou *Pierre l'haie*, c'est-à-dire des *haies* ou bois sacrés dans lesquels s'élevait un menhir, symbole du soleil.)

La haie sainte ou nemet de la Queue n'existe plus que de nom. Mais au bas de son côté méridional, vers le village, existe une fontaine curieuse dont l'examen a été pour nous tout une révélation. Elle nous a reporté à l'époque où le culte des pierres, des bois et des fontaines, existait dans notre vieille Gaule. Cette source est très-abondante et ne tarit jamais. Plus il fait froid, plus l'eau y est chaude, disent les habitants ; elle se déverse dans un double lavoir où les femmes du village vont laver leur linge de préférence pendant l'hiver. Contrairement à toutes les sources du pays qui traversent des terrains pierreux, elle est bonne à la cuisson et au savonnage : aussi les habitants de la Queue la regardent-ils comme un don providentiel. Pour qui est initié aux idées et croyances de la religion primitive des forces et produits de la nature, il ne peut être étonnant que cette fontaine ait été une source consacrée, surmontée dès la plus haute antiquité du simulacre par excellence de la vie, le *Phallus ;* aussi l'est-elle encore. La colonne maçonnée qui la surmonte revêt une forme lingamiqne bien déterminée (v. la pl. ci-jointe), c'est, à n'en pas douter, la continuation gallo-romaine traditionnelle d'un monument mégalithique plus ancien, peut-être du menhir ou colonne phallique, qui était sur la hauteur voisine, dans le nemet ou haie druidique dont nous venons de parler. Ce monument lingamique, semblable à tant d'autres qui figurent dans notre ouvrage sur le *Culte de la pierre*, a été construit avec une solidité particulière. Plusieurs de ses pierres, solidement cimentées, ont près de 1 mètre 50 centimètres de contour curviligne.

C'est, selon toute apparence, de ce monument curieux que le village tire son nom. *La Queue* est un mot celtique encore aujourd'hui employé par le peuple, et par lequel on a traditionnellement désigné le membre viril dans notre vieille Gaule. Les Latins l'ont rendu avec le même sens par le mot *cauda*, comme on le peut voir dans Horace, *Satyres* 1, 2, 45, 27, 49, où ce mot a le sens de *membrum virile* (voyez Freund, *grand Dictionnaire de la langue latine*).

Ainsi donc, il ne faut pas aller chercher dans l'appareil caudal des animaux, appareil qui, appliqué à la Queue-en-Brie, n'a aucun sens, l'origine du nom de ce village. Comme tant d'autres localités, comme celle de Galluis-la-Queue, arrondissement de Rambouillet, qui pourrait se traduire au raccourci par les mots *wi du gast*, comme Phalempin, Falmagne, Saint-Wit, etc., et tant d'autres lieux que nous avons cités dans notre *Notice sur Vincennes*, il est avéré pour nous que le nom du village dont nous venons de faire l'histoire, vient du culte primitif des forces de la nature.

Il y a en France sept localités portant le nom de la Queue. Il serait curieux d'y faire les mêmes investigations cadastrales, archéologiques, topographiques, que nous avons faites à la Queue-en-Brie.

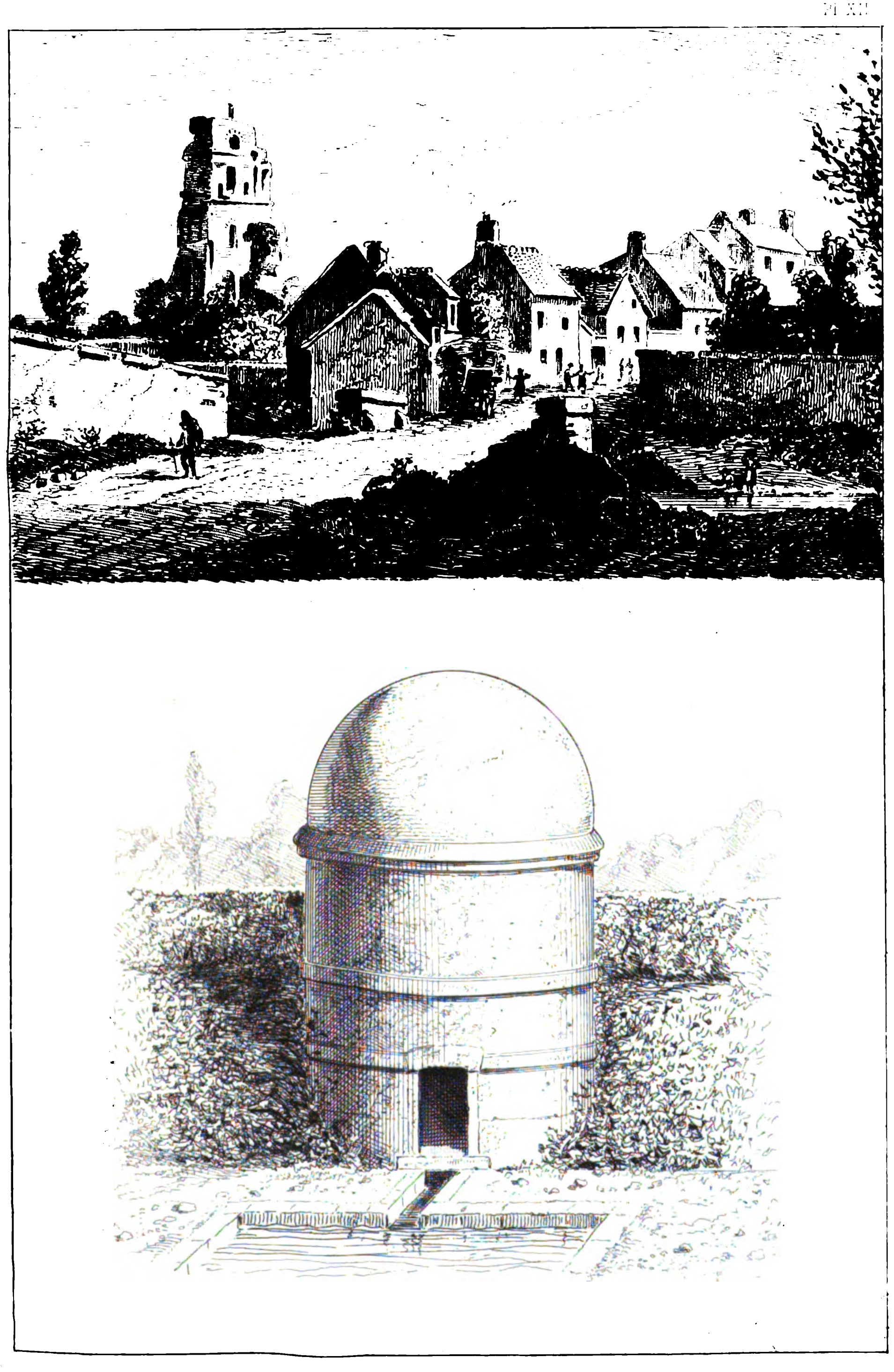
LXXXI

Notes sur Lesigny, les abbayes d'**Hyverneau** et de **Monteti**, et la Foire de ce dernier lieu.

Par sa partie orientale, le territoire de La Queue confine à celui de Lesigny, Seine-et-Marne. Comme les rapports sont fréquents entre les deux communes et que celle de Lessigny, par les annexes qu'elle possède, a eu une destinée quelque peu mêlée à l'abbaye de Saint-Maur, nous ne pouvons faire autrement que de lui consacrer quelques lignes ici.

Le maréchal d'Ancre qui mourut tragiquement, ainsi que sa femme Eléonora Galigaï, fut seigneur de Lesigny. Les ducs de Luynes qui l'avaient remplacé le furent aussi.

Le territoire de cette commune, très-étendu, est couvert de bois, de pâturages, de champs, de fermes, de hameaux, de maisons de campagne. Parmi ces maisons sont : celle de la *Romaine*, lieu très-ancien dont un des possesseurs, Etienne de *Romana*, donna des biens à l'abbaye de Saint-Maur au XIIIe siècle ; le Buisson, où la même abbaye possédait quelques terres ; enfin, Hiverneau et Mon-



TOUR ET FONTAINE DE LA QUEUE EN BRIE.

teti qui eurent chacun une abbaye, qui, à ce qu'on prétend, n'étaient qu'un même établissement. Les moines, pendant l'été, habitaient sous les ombrages de Monteti, de là son nom de *Mons æstivus*, tandis que pendant l'hiver ils revenaient dans la vallée d'Hiverneau, à l'abri des vents. Les moines ont toujours eu soin de se loger commodément.

L'abbaye d'Hiverneau fut affaiblie par les guerres civiles des XIVe et XVe siècles, ruinée par les calviniste au XVIe. Rétablie en 1684, elle fut supprimée cent ans après. Elle était contiguë à un hameau qui n'est plus aujourd'hui qu'une ferme. On a vu à l'appendice A du chapitre III de cet ouvrage, que la maire de ce hameau était judiciairement subordonné à l'abbaye de Saint-Maur.

Ce qui a rendu le lieu dit Monteti célèbre, est une abbaye de chanoines réguliers qui y fut fondée au XIIe siècle par les soins de Maurice de Sully, évêque de Paris. Plus tard, l'abbaye de Monteti devint un prieuré et on a vu au sujet d'Yerres, que les Camaldules y formèrent un premier établissement. La chapelle du prieuré était sous l'invocation de *Notre-Dame*. Les fondements de l'église du monastère primitif existent encore à quatre toises de là, vers le couchant, à l'endroit où se voit un vieux puits très-profond, le seul qui fournisse ses eaux à la localité. Le jour de la Nativité de la Vierge les moines d'Hiverneau y venaient dire la messe. Aux Rogations, ainsi que dans les temps de calamité, les paroisses voisines s'y rendaient en procession. Ceci montre l'ancienneté du lieu où peut-être il exista autrefois un *nemet* ou sanctuaire sylvestre du druidisme.

Le roi Louis XII y établit une foire le jour de la Nativité de la Vierge qui, plus tard, fut principalement tenue au 9 et au 10 septembre. Cette foire existe encore, fort en vogue et c'est une des grandes curiosités du Parisis. Chaque année on voit se presser en ce lieu une foule on ne peut plus considérable de paysans, d'habitants de Paris et des villes voisines, les uns venus pour vendre, les autres pour acheter, les autres pour voir et se promener. Les uns mangent dans les restaurants improvisés de la foire, les autres, assis sur l'herbette, avec les provisions apportées en voiture, tandis que les chevaux sont attachés aux arbres des clôtures ou à la lisière des bois. Des musiciens, des chanteurs ambulants viennent récréer les groupes, déjà animés par la présence des femmes et de copieuses libations.

Ailleurs sont parquées les bêtes ovines et bovines, les chevaux, les ânes, les porcs acconduits à la vente. Force musique de saltinbanques, mille cris divers se mêlent, dans ce lieu si paisible d'habitude, aux hennissement des chevaux, aux beuglements du bétail, au bêlement des brebis. Beaucoup d'habitants de Paris vont s'approvisionner là d'une partie des produits qui leur sont nécessaires et y vendre une foule d'objets que la campagne réclame. Le soir, un ou plusieurs bals attendent les jeunes filles de la contrée qu'on voit arriver et repartir en bonne compagnie par toutes les issues des bois et des champs.

Mais pourquoi avoir choisi pour une telle foire un lieu désert, éloigné de tout centre habité? A cela les campagnards de la Brie répondent avec assurance : que c'est parce que les mouches, habituellement si nombreuses et si méchantes en cette saison, y sont absentes et laissent tranquilles les chevaux et le bétail que, sans cela, on ne pourrait maintenir. Nous avons vérifié la vérité du fait, mais nous voudrions le vérifier encore. Si la chose existe réellement, à quoi est-elle due? C'est un mystère qu'il serait curieux d'éclaircir. A moins qu'on n'admette, avec quelques bons croyants, que c'est parce que le lieu est saint, consacré à Notre-Dame.

Cela nous a rappelé que dans notre pays natal il y a un fait à peu près semblable où des animaux sont privés de l'incommodité qu'il est dans leur nature d'offrir. Auprès du moulin de Reumont, qui autrefois était aussi un prieuré, une petite annexe de l'opulente abbaye de Liessies, en Hainaut, se trouvent deux étangs. Dans celui des deux qui est le plus rapproché du moulin, les grenouilles ne coassent jamais; tandis qu'il en est autrement dans celui qui est le plus éloigné. Les habitants du pays disent que les grenouilles du premier étang ont été réduites au silence, depuis que les moines, qu'elles empêchaient de dormir, les ont conjurées. Nous ne savons si les moines ont eu réellement ce pouvoir. En tous cas, ce remède est bien préférable à celui par lequel les seigneurs faisaient battre les eaux de leurs étangs par leurs vassaux, afin de réduire au silence la gent marécageuse qui les troublait au moment qu'ils s'apprêtaient à jouir des douceurs de Morphée.

Mais, corvées féodales à part, l'histoire des mouches de Monteti et des grenouilles du moulin de Reumont, n'en est pas moins curieuse. Les légendes religieuse de l'Orient, la *vie des saints* sont

ainsi pleines de faits où des animaux ont obtempéré miraculeusement à la volonté humaine. Apollonius de Tyane comprenait le langage des oiseaux; le prophète Élie déléguait des corbeaux chargés de lui apporter son pain de chaque jour. Elisée, son disciple envoyait un ours dévorer des enfants qui l'avaient insulté, et saint Éloi en chargeait un autre de transporter les matériaux nécessaires à la construction de l'abbaye d'Ourscamp.

Les plus antiques traditions, d'accord avec la philosophie spiritualiste, veulent que les animaux aient une âme semblable à celle de l'homme, et que, par le moyen de ces âmes, celui-ci peut transmettre tacitement sa volonté à des bêtes brutes; que, par là, doit s'expliquer l'histoire de beaucoup de chiens et d'oiseaux savants ou d'animaux apprivoisés, comme par là on peut expliquer aussi la transmission de volonté de magnétiseur à magnétisé, la double-vue et communication de pensée somnambulique.

Mais le fait d'animaux réduits au mutisme, à l'inocuité de leurs facultés ordinaires pendant des générations entières, et cela par suite de conjurations, est beaucoup plus inexplicable. C'est pourquoi, sur ce point, en attendant que la lumière nous vienne, nous nous réfugions dans le prudent *que sais-je*, du sceptique Montaigne.

LXXXII

Limeil, Brévannes.

Le village de Limeil est attenant à celui de Valenton et occupe la partie la plus élevée du coteau. Comme Limeuil (Dordogne), comme les antiques cités de Limes, Limonum, comme Limoges, capitale des Lemovices ou Limousins, comme Limetz, près Mantes, et comme Limet (Mayenne), comme tous les Limeux et Limey, enfin, il semble tirer son nom des ormes qui couvraient son territoire. Peut-être ces ormes furent-ils une avenue du château, *Val* ou *Vau*, de Valenton. L'orme, que les peuples tudesques appellent *Elm*, était désigné sous le nom de *Lem*, *Limes*, plus souvent *Lems*, chez les Celtes. (Voyez Valenton.)

On trouve cette commune au rang des paroisses du doyenné de Moissy, dans un pouillé du XIIIe siècle, sous le nom de Limuel. Nous avons parlé, dans notre chapitre relatif à l'abbaye de Saint-Maur d'un Jean de *Lomolio* (Limeil), qui figura en qualité d'homme-lige et de juré dudit monastère dans le procès fait, en 1275, à un faux monnayeur par son prévôt. (XXV.) Le plus ancien seigneur de Limeil, dont le nom soit fourni par des titres, est Hugues de *Limolio* qui, avec sa femme Isabelle, donna aux religieuses d'Yerres, en 1235, une petite rente sur une maison sise à Revillon, paroisse de Brunoi. Nous avons, dans notre notice sur Valenton, parlé d'un seigneur de ce village qui l'était en même temps de Limeil.

La cure de Limeil était à la nomination de l'archevêque de Paris. et le desservant en était gros décimateur. L'un de ces desservants, qui fut en même temps seigneur du lieu de Valenton et de la Grange-en-Brie, avait encore, au dernier siècle, sa tombe au pied du sanctuaire de l'église. Cette église remontait au XIIe siècle, du moins quant à la tour, la partie la plus ancienne de l'édifice.

On connaissait, en 1597, sur la paroisse de Limeil, un lieu appelé le fief des *Portes*, qui fut déclaré alors au rôle du ban et arrière-ban de Corbeil par un certain Claude le Musnier, comme ne produisant que 24 livres par an.

Mais la dépendance la plus importante de cette paroisse était Brevannes; ainsi s'appelle la localité qui est au bas du coteau qui domine Limeil, dans la direction de Boissy Saint-Léger.

D'où vient ce nom de Brevannes? Nous avons dit qu'à une époque reculée la Marne avait coulé entre Bonneuil, Sucy et Boissy, baignant le pied du coteau où s'élèvent aujourd'hui Valenton et Limeil, pour confluer avec la Seine, en aval de Villeneuve-Saint-Georges (voyez plus haut, page 58). Là, après le changement de cours du fleuve, il dut demeurer un *brai* ou marécage important (V. p. 203), dont les détritus, à l'époque des pluies, devaient être retenus par de ces claies

d'osier qu'on appelait autrefois *vennes* ou *bennes*. De là le mot *vanne*, seconde partie du nom de Brevannes; (voyez *Ethnogenie gauloise* au mot *Venna*, p. 113). Dans des chartes mérovingiennes citées par Ducange, *venna* est synonyme de *piscatoria*, pêcherie. C'était un gord, un lieu fait pour arrêter et prendre le poisson. Sans doute qu'il y en eut autrefois dans les marais ou *vennes* de Brevannes, à moins qu'on ne donne au mot *vanne* le sens qu'il a aussi d'un plateau ou barrage mobile, destiné à faire écouler ou retenir l'eau. Mais si on donnait au mot *venne* la signification de bourbier, tourbière, marais, qu'il a en Belgique, en Hollande et en Allemagne, le mot Brevannes serait un pléonasme. Maintenons lui donc sa signification probable.

L'emplacement du lit de la Marne se reconnait dans le bois de Brevannes par la présence de sables fluviatiles mêlés à des débris de coquillages d'eau douce. Il y a là pour le géologue d'intéressantes observations à faire.

Il est question de *Beuvenes*, lisez Brevannes, dans un titre du nécrologe de l'abbaye d'Yerres, en date de l'année 1220. C'est une donation faite par Héremburge, noble dame Du Chesne, à cette maison, d'une censive située en ce lieu, et que Haron d'Étioles approuva comme étant de son fief. Il en est aussi question dans un titre du cartulaire de Saint-Maur à la même époque. Par ce titre, Jean de Chevry (voyez cette commune), donna à ce monastère quatre arpents de prés, *apud montem Gisonis* (Montgeron) dans la censive de Guillaume d'Yerres, chevalier. En considération de quoi les moines de Saint-Maur lui cédèrent, pour sa vie durant, la jouissance de leur manoir du Piple (voyez Boissy), et, de plus, des bois qui étaient situés entre le chemin de Marolles et les bois de Brevannes, cédés par les habitants de Boissy pour leur manumission (voyez pour ce mot, chapitre III, page 156, note 2).

Limeil avec Brevannes renferme une population de près de 400 habitants. Il y avait 60 feux au commencement du XVII[e] siècle. Les actes de l'état civil y remontent à 1636.

C'est un des points où la villégiature parisienne s'est plu à se fixer. L'ancien parc de Brevannes, divisé et vendu par lots, est aujourd'hui couvert de riantes maisons de campagne.

A peu de distance de là se trouve le château de Brévannes, splendide habitation appartenant au prince Murat. Les jardins avaient été dessinés par Lenôtre et Mme de Sévigné y visita souvent sa fille, Mme de Coulanges. Elle allait parfois s'asseoir, lire et méditer sous un grand chataigner qui existe encore. Il est situé dans l'enclos sylvestre du café-restaurant Bourbon, dit le Robinson de Brevannes, attendu qu'aux flancs du chataigner est appliqué un escalier tournant qui dessert plusieurs petits compartiments étagés, où l'on peut, comme au Robinson de Châtenay, goûter le plaisir d'un repas aérien. Autour du chataigner, sous de frais ombrages, ont lieu d'autres repas, et, tous les dimanches, un bal où se pressent les beautés du pays et la foule des promeneurs. M. Bourbon, qui tient cet établissement, est le descendant d'un de ces courageux protestants des Cévennes qui se sont immortalisés sous le nom de Camisards. Il était membre d'une association de cuisiniers formée en 1848, rue du Bouloi, et que le coup d'État de décembre a supprimée et ruinée. La guerre de 1870, suscitée par les hommes de ce même coup d'État, l'a ruiné une seconde fois ! Mais les promeneurs de la contrée et de Paris, attirés par l'heureuse situation de son établissement, continuent à le dédommager de tous ces contre-temps.

LXXXIII

Mandres.

Il y a Mandre au diocèse de Langres, un autre au diocèse d'Évreux, un quatrième dans celui de Toul. Pour l'éty-

mologie du nom de ce village, voir ce que nous avons dit à l'article Saint-Mandé (LXII). Toutefois, disons qu'on désignait aussi quelquefois, sous le nom de *Mandra*, de petits établissements religieux, des cellules isolées, occupées par des moines. En Orient, les maisons construites en bois s'appellent mandres, de même les cabanes. Chez les Grecs, ce mot est synonyme de monastère. Mandres est situé dans une plaine fertile, au bout de laquelle est un coteau de vignes s'étendant en demi-cercle sur un repli de l'Yerres. Il y avait 69 feux en 1709, 115 habitants en 1726. Sa population actuelle est d'environ 600 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à 1555.

On y trouve une fontaine dite de Saint-Thibaud, fort fréquentée pour la guérison des fièvres, mais l'église n'est pas sous le vocable de ce saint, quoiqu'il soit le patron du lieu et qu'on y célèbre sa fête le 1er juillet. C'est le dire de l'abbé Lebeuf. Cette fontaine de Saint-Thibaud se trouve au bas d'un bois qui sépare le village de l'Yerres. Elle jaillit des flancs d'énormes roches de pierre meulière et donne une eau très-agréable et abondante qui a toutes les propriétés de celle de La Queue-en-Brie. Le peuple attribue encore à cette fontaine des propriétés curatives (1). Elle était autrefois mieux entretenue, entourée de grands arbres qui

(1) Près de Gorze, au pays Messin, à côté d'une terrasse dite de la Croix-Blanche, garnie de bancs de pierre et ombragée d'arbres, est la chapelle Saint-Thibault, foire, pèlerinage, des plus fréquentés de la Lorraine. On y va toucher des reliques du saint pour la guérison des infirmités et maux. On ne sait quand elle a été érigée. Elle dépendait de l'abbaye voisine. Lorsqu'on la fit de nouveau restaurer, en 1836, on y a trouvé les ruines d'un ancien *sacellum* romain. Beaucoup de fontaines et de lieux consacrés à saint Thibaud existent tant en France qu'en Belgique, à côté desquels ont été ainsi retrouvés des débris du monde païen. Plusieurs sont l'objet de pèlerinages : toutes choses d'un caractère pagano-celtique. Il est possible qu'un saint Thibaud ait existé; mais nous soupçonnons que beaucoup de ces saints Thibaud, patrons d'une fontaine, objets d'un pèlerinage, ne sont que la sanctification du Dieu Bal ou Baud, en celtique Thibaud, en tudesque Théobald, comme qui dirait en grec *Theos Belos*. (Voir notre *Monde primitif considéré dans les monuments de son culte*. Voir aussi ce que nous disons du dieu Baud dans nos articles sur Nogent et Draveil.)

ont été abattus. Un peu plus haut, sur le cours de l'Yerres, était le moulin de Rocheel ou Rochau, ainsi nommé d'un énorme bloc, de la même pierre meulière ou caillasse, qui surplombe la rivière (voyez Boussy). Plus haut encore, se trouve la *pierre fritte* dont nous parlons à la page 397. Tout nous fait croire qu'il y avait là un ensemble de lieux consacrés de la primitive religion, dont la fontaine Saint-Thibaud, c'est-à-dire du dieu Baud, était un des principaux. Près de là, à Boussy, existe le hameau de Thibaudières, dont le nom veut dire le Thibaud ou dieu Baud de l'Yerres.

La collation de la cure de Mandres appartenait à l'abbé de Chaumes, diocèse de Sens. Il en était de même de celle de *Busse* ou Boussy-Saint-Antoine, paroisse située à un quart de lieue de là, et dont Mandres fut un démembrement.

Mandres était une des paroisses où le prieur d'Essonne, membre de l'abbaye de Saint-Denys, avait des dîmes, sauf la portion qui en revenait au curé. Dans un titre de ce prieuré, il est spécifié qu'en 1420 le curé de Mandres avait pour sa part dix sextiers de bled et dix d'avoine. Sur la fin du XVIe siècle, le curé de Villecrêne voulut obliger les habitants de Mandres à venir au service divin dans son église. Mais Nicolas de Montonvilliers, seigneur de ce lieu, représenta à l'évêque de Paris que de tout temps il y avait eu un curé en titre à Saint-Thibaud de Mandres, qu'il avait assisté aux synodes, qu'on lui avait adressé les mandements et commissions pour les tailles, ban et arrière-ban, et il en obtint justice.

En 1657, nouvelle contestation. Le curé de Villecrêne prétendit que l'église Saint-Thibaud de Mandres n'avait été bâtie que pour une partie du village de Mandres qui est fort étendu en longueur, et qu'étant à l'extrémité du côté de Boussy-Saint-Antoine, elle ne devait être regardée que comme une annexe de cette paroisse de Boussy. Le curé de Mandres, avec le seigneur et les habitants, prétendirent que l'église de Saint-Thibaud était la paroisse de tout le village

de Mandres, et qu'on ne devait pas dire Saint-Thibaud-lez-Mandres, comme si Mandres eût été une autre paroisse, mais Saint-Thibaud-de-Mandres et qu'elle n'était point une annexe de Boussy, ayant toutes les marques d'église paroissiale, capable de contenir tous les habitants de Mandres. Pour vérifier le fait, on alla jusqu'à faire mesurer l'intérieur de l'église par un arpenteur juré. En fin de compte, le curé de Mandres demeura le desservant du village tout entier; mais celui de Villecrêne, en fut le gros décimateur, ainsi que sur sa paroisse; celui de Mandres vivait d'une portion congrue.

La seigneurie de Mandres paraît avoir appartenu en partie, en 1117, à Dreux de Mellot, archidiacre de Paris; on voit, par un titre de cette année même, qu'il donna ce qu'il possédait aux religieux de Saint-Martin-des-Champs, *apud Mandreas*, dit l'acte. Un autre acte, consigné dans la chronique dudit monastère, fait mention d'un Robert de *Mendris*, écuyer, lequel avec Baudoin de Villecrêne contestait touchant quelques bois contre les religieuses d'Yerres.

LXXXIV

Marolles-en-Brie.

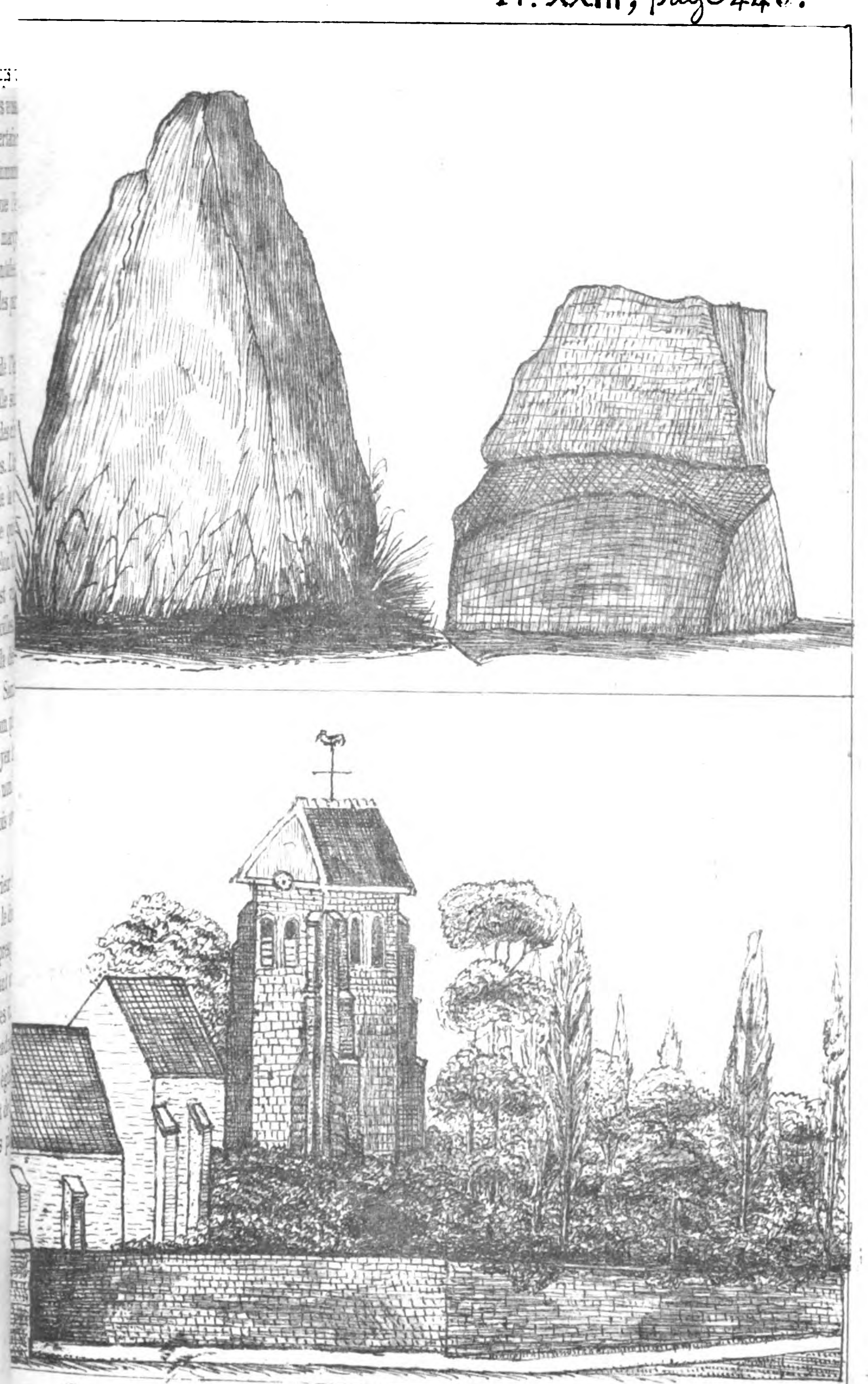
Il y avait 39 feux en 1709, et 110 habitants en 1726. Il y en a aujourd'hui près de 250. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1652.

En 1117, Dreux de Mellot, archidiacre de Paris, déclara, du consentement du roi, avoir fait don à l'église Saint-Martin-des-Champs de tout ce qu'il possédait à Marolles, en terres, hostes, cens, domaine, voirie, etc., tous les fiefs et domaines, tant en bois qu'en terres, qui en dépendaient, à savoir Chevry et Mandres (voyez Mandres). Cette donation fut ratifiée par plusieurs papes.

Lorsque le prieur de Saint-Martin-des-Champs vit son monastère en possession de l'église de Marolles aussi bien que d'un temporel raisonnable, il y envoya un certain nombre de religieux qui y formèrent une petite communauté : quatre moines avec le prieur. Ce fut alors que l'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Julien, martyr de Brioude, fut rebâtie de manière que la partie orientale servît pour les religieux, et la partie occidentale pour les paroissiens.

Ce qui servait au prieuré et faisait le fond de l'église semble remonter au XI[e] siècle. C'est une chapelle solidement et grossièrement bâtie, dont les piliers ont des chapitaux sculptés de bêtes et autres figures symboliques. L'autel est dédié à saint Arnoul; le chœur est la partie la plus ancienne. Notre-Dame est le second patron, celle qui est même le plus en évidence dans l'église. Aussi, selon toute apparence, c'est de ce culte à Notre-Dame qu'est venue à d'autres communes, comme Marolles ou Maroilles, le nom de *Maricolæ*, Marie adorée, dont on a fait la dénomination actuelle. Le Maroilles des bords de la Sambre (Nord), où se trouvait une fontaine consacrée et un pèlerinage à *Notre-Dame-des-Haies*, s'appelait au moyen âge *Maricolæ*. D'autres prétendent sans preuves que le nom de Marolles vient du merrain, en latin *materiolæ*, bois avec lequel on fait les tonneaux.

Le prieur de Marolles, seigneur du lieu et sous-prieur de Saint-Martin, avait droit de haute et basse justice et le droit de chasse dans le parc de Grosbois. Sa demeure, presque contiguë à l'église, est devenue avec le parc attenant une charmante villa, appartenant à la famille Radout. Les ombrages de cette villa, avec ceux du cimetière, encadrent d'une façon on ne peut plus pittoresque la vieille église, dont la tour romane, avec ses contreforts, s'aperçoit de la route de Paris à Brie-Comte-Robert. C'est un des plus charmants points de vue de la contrée.



erre frite de Boussy St Antoine; Siège druidique du bois
e la Grange — Eglise de Marolles en Brie.

LXXXV

Montgeron.

Ce village est indiqué sous le nom *Mons Gisonis* dans les titres les plus anciens qui sont du XIIIe siècle (par altération on a écrit depuis *Mons Gerungi*). Il y avait 96 feux en 1709, et 381 communiants en 1781. Aujourd'hui on y compte passé 1,100 habitants.

Les actes de l'état civil y remontent à 1653. On y trouve six fois par jour, à la station, des voitures de correspondances pour l'abbaye d'Yerres, par Crosne.

On croit que cet endroit était originairement de la paroisse de Vigneux, qui existait dès le VIe siècle. Mais il n'était pas encore érigé en paroisse vers le commencement du XIIIe, du moins les pouillés du diocèse de Paris de cette époque n'en font pas mention. Mais, à partir de 1247, les titres de l'abbaye de Saint-Maur y supposent un prêtre et appellent la localité paroissiale : *in parochiis de Vignolio* et de *Monte Gisonis*. L'abbé Lebeuf dit y avoir vu dans l'église un gros pilier et des détails du portail remontant au XIIIe siècle.

Cette église n'a pu être, dit-il, dans l'origine, qu'une simple chapelle, sur le territoire de Saint Pierre de Vigneux, sous le patronage de saint Jacques le Majeur. Au XIVe siècle, c'était une cure.

La cure était à la nomination de l'abbé de Saint-Victor de Paris, comme on le voit par un pouillé du XVIe siècle, où le village est encore désigné sous le nom de *Monte-Gisonis*.

Au bas de la montagne, sur le bord de la route à gauche, en approchant de Montgeron, était une chapelle de Saint-Barthélemy, que l'on qualifiait d'ermitage. C'était une maladrerie qui avait 100 livres de revenu environ, dont

jouissait l'Hôtel-Dieu de Corbeil, à la charge d'une messe par semaine. Elle possédait quelques terres, prés et vignes. Anciennement Pierre d'Yerres, chevalier, avait donné à cet établissement une quantité de vin à prendre dans les pressoirs d'Yerres. Le directeur était à la nomination de l'évêque de Paris.

Les premiers seigneurs de Montgeron connus sont ceux de la famille des Budé.

Dreux Budé, fils de Jean, était seigneur de Montgeron en 1504 et 1510. Il y a un relief fait au ban et arrière-ban de Corbeil, en 1597, conçu en ces termes : « Le fief de Montgeron, portion de la seigneurie d'Yerres, hormis les bois, est déclaré par Annibal Budé de la valeur de 95 livres.» Cette terre passa, par échange, en 1642, dans la famille de Guy Carré, secrétaire du roi. Guy Carré, son fils, conseiller au parlement, était seigneur de Montgeron et d'Yerres en 1680. Il obtint des lettres-patentes portant établissement d'un marché par semaine et de deux foires par an, dans le village de Montgeron. Ce fut le père de Carré de Montgeron qui devint si célèbre par la part qu'il prit à la curieuse affaire des guérisons du diacre Pâris au cimetière de Saint-Médard. Après lui, cette terre passa à MM. Paras de Puitneuf, oncle et neveu.

On voit, par le cartulaire de Saint-Maur qu'un de ses abbés fit don à cette abbaye de plusieurs arpents de blés, situés *apud montem Gisonis*, dans la censive de Guillaume d'Yerres.

Chalendray ou Chalendré, hameau de Montgeron, fut donné à l'abbaye de Saint-Antoine de Paris, vers 1285, par Jean Acquiert et Perrette, veuve de Pierre de Montgeron. Philippe le Bel amortit cette donation en 1287, et les religieuses de Saint-Antoine y furent maintenues dans l'exercice de la justice par les officiers de la reine Clémence, tenant leur *grand jour* à Corbeil en 1325. L'abbaye d'Yerres eut, dès le temps de sa fondation, une dîme en ce lieu, dont Etienne de Senlis, évêque de Paris, la gratifia, l'ayant eue des mains

d'une dame Émeline, qui s'y fit religieuse. On y établit une chapelle et un prêtre en 1600 pour y dire la messe, excepté au jour de Pâques et autres solennités.

Thibaud, évêque de Paris, appelle ce lieu *Kalendré*, et le nécrologe d'Yerres *Chalendrerium*. L'abbé Lebeuf se demande si ce nom ne vient pas de ce qu'en cet endroit avaient lieu les assemblées des Kalendes de mars ou de mai? C'est aller chercher un peu loin une étymologie. Nous supposons plutôt que le nom de Chalendra vient de son parc ou bois qui était découpé, divisé par des avenues. *Caill*, *Chail*, d'où on a fait tous les Chaillot, Chaillou, Chailly, Challiac et Chilly de France, signifiait un bois. *Andra* veut dire découpé, divisé, en celtique. A moins qu'on ne tire le nom du domaine dont il s'agit ici, d'André, un de ses anciens possesseurs, alors il signifierait le bois d'André.

Quant à Mont-Gison, d'où est issu par corruption Montgeron, son nom ne peut venir que d'un lieu consacré au soleil, comme l'étaient beaucoup de hauteurs. *Son*, dont les Anglais ont fait leur *sun*, soleil, signifie la même chose en allemand. Le préfixe *gy*, voulant dire lieu, habitation, on ne peut expliquer *Mons Gisonis* que par Mont de la maison du Soleil ou sanctuaire consacré au Soleil. Cet astre paraît y avoir eu un culte, comme semble l'indiquer une pierre celtique retrouvée sur son territoire, à côté des lieux dit la *Justice* et la *Croix au Coq*. On l'appelait *pierre au lard*, et par corruption *pierre au liard*. Comme tous les monuments mégalitiques ainsi appelés, cette pierre devait tirer son nom de sa consécration au culte. *Pierre au lard*, c'est-à-dire pierre à l'*ara*, à l'*ard*, signifie pierre autel. Une telle pierre a donné son nom à une rue de Paris qu'on appelle encore rue *Pierre-au-Lard*, autrefois *Vicus petri oilard*. Il y a beaucoup de lieux ainsi nommés dans nos communes de France, qui tirent leur nom d'une pierre celtique consacrée. La forêt de Senart, toute voisine de Montgeron, était, avons-nous dit, une forêt sacrée du druidisme, où, autour d'une pierre-autel, *ara* ou *art*, avait lieu une *senna* ou assemblée religieuse. Un ruis-

seau du territoire de Montgeron en sort pour courir à la Seine. On l'appelle *ru holy*, ce qui veut dire ruisseau sacré ou du soleil. Un peu plus haut que la source de ce ruisseau, se trouvait l'ermitage dont nous avons parlé au sujet de Draveil et, en deça, le lieu dit la *Croix de l'Ermitage*, aujourd'hui un carrefour de la forêt, situé sur les confins des *Uzelles* ou pâturages communs de Draveil. Nous insistons sur ces dénominations parce que, selon nous, elles jouent un rôle explicatif dans la connaissance de nos origines celtiques. Le château de Montgeron, reconstruit, réparé en 1839, est habité par un gentilhomme connu par ses nombreux succès dans les concours de courses hyppiques et par son amour éclairé des arts et de la littérature. Nous voulons parler du marquis de la Grange. Ce fut l'ancienne habitation de Carré de Montgeron, conseiller au parlement, dont nous avons parlé. Mais nous ne pouvons faire autrement en terminant cette notice que de revenir sur ce personnage célèbre et la part qu'il eut aux évenements les plus curieux de l'histoire de Paris au XVIIIe siècle.

LXXXVI

C'était en 1727. La France avait retrouvé un calme complet après les guerres incessantes, les misères du long règne de Louis XIV. Elle n'était plus guère troublée que par la querelle des jansénistes et des molinistes, dispute théologique qui avait partagé le monde catholique en deux camps pour quelques points de doctrine relatifs à la grâce. Un évêque d'Ypres, Jansénius, par cinq propositions sur ce sujet, avait soulevé la tempête. On appelait ses partisans jansénistes. Ses adversaires les plus ardents furent les jésuites.

Parmi les plus fervents jansénistes était un diacre du nom de François *Pâris*, qui mourut le 1er mai 1729, et qui fut

inhumé dans le petit cimetière de la paroisse Saint-Médard, faubourg Saint-Marceau.

Ce religieux, qui a laissé divers ouvrages, entre autres des Commentaires sur plusieurs épitres de saint Paul et des Méditations sur la religion et la morale, avait renoncé à la riche succession de son père, conseiller au parlement, pour se livrer à une vie de privations et de pénitence, et était mort dans de telles conditions d'ascétisme et d'humilité, que le peuple lui attribuait les vertus d'un saint. Son tombeau devint l'objet d'un pèlerinage journalier, que le bruit peu à peu répandu de certaines guérisons spontanées, miraculeuses, qui s'y opéraient de temps à autre, ne fit qu'accroître.

La chronique du temps, et notamment un journal intitulé *Nouvelles ecclésiastiques*, fondé en 1729, nous apprend que la reproduction très-fréquente et journalière de ces phénomènes mit en émoi le camp jésuitique, directement intéressé à l'abaissement du parti de Jansénius, et qu'un *tolle* général retentit conséquemment sur toute la ligne; que même des contrefacteurs et des imposteurs réels, artistement apostés et endoctrinés par cette corporation, d'ailleurs si fertile elle-même en impostures et en intrigues, furent découverts, atteints, convaincus et punis. Tant de malveillance ne parvint nullement à infirmer ni à déconsidérer l'œuvre phénoménale qui s'opérait chaque jour sur la tombe du diacre Pâris.

Les faits étonnants qui avaient lieu sur ce tombeau, par l'effet d'une recrudescence ou réaction qui s'explique par l'irritation des empêchements, par les railleries des sceptiques, par les perfides suggestions du parti jésuitique, alors à l'apogée de son influence sur la police de l'État et sur la partie éclairée de la capitale, cette œuvre mystérieuse, disons-nous, au lieu de simples guérisons, finit par produire sur de nombreux pèlerins des phénomènes physiques équivalents à ceux de la possession. Ils tombèrent dans des crises extraordinaires, et bientôt ils ne furent

plus connus et cités que sous l'appellation de *convulsionnaires*.

Ces crises commencèrent quatre ans, ou environ, après la mort du diacre Pâris. — Une jeune fille éprouva des convulsions réelles, le 27 août 1731, auprès du tombeau. — Le lendemain, plusieurs autres eurent des accès semblables, et ensuite un plus grand nombre. — On y a vu, dit-on, plus de huit cents convulsionnnaires en état de crise à la fois.

« Ces filles, assure un témoin oculaire, tombaient subite-« ment dans des frémissements, des espèces de frissons, « dans des bâillements et dans des saisissements. — Elles « se jetaient par terre, elles se roulaient, elles se frap-« paient, elles se tourmentaient ; — leur tête tournait de « tous côtés avec une vitesse extrême ; — leurs yeux se « renversaient ; — leur langue sortait et pendait sur leurs « lèvres ou se retirait au fond du gosier ; — leur cou s'en-« flait, leur estomac se gonflait, leur ventre s'élevait ; — « elles avaient des suffocations ; elles gémissaient, elles « poussaient des cris et des sifflements ; elles aboyaient comme « des chiens ; elles chantaient comme des coqs. — On aper-« cevait dans tous leurs membres des contorsions et des se-« cousses ; elles s'élançaient tantôt d'un côté, tantôt d'un « autre ; — elles faisaient des mouvements dont la pudeur « s'offense ; elles s'agitaient sans aucun respect pour les lois « de la décence. — Elles restaient mortes des heures, des « jours entiers ; — elles devenaient, dit-on, sourdes, « aveugles, muettes, paralytiques, insensibles, et tout sem-« blait se passer en elles-mêmes sans elles-mêmes *(sic)*. »

On en voyait qui en même temps parlaient une langue inconnue d'elles-mêmes et du public ; — d'autres qui découvraient des choses que nulle pensée humaine n'aurait pu pénétrer ; — d'aucunes dévoilaient le passé, manifestaient le présent et annonçaient l'avenir. Les pensées les plus secrètes du cœur n'avaient rien de mystérieux pour elles. Elles disaient tout haut la confession de leurs visiteurs ; elles te-

naient des discours pathétiques; — leur éloquence était entraînante, variée, sublime.— Elles appelaient par leurs noms et prénoms des personnes qu'elles n'avaient jamais vues (1). Elles révélaient à l'avance les accidents heureux ou défavorables qui devaient arriver à ceux qui faisaient des neuvaines; assignaient aux malades le terme précis de leur guérison, de leur rechute ou de leur mort.

L'étrangeté de ce spectacle ne pouvait qu'agir puissamment sur le moral de certaines personnes, car M. Carré de Montgeron, conseiller au parlement, personnage aussi riche que docte et considéré, se laissa convertir un des premiers. Il était allé au cimetière de Saint-Médard avec toutes les préventions des incrédules et dans le dessein de s'y amuser; mais les scènes qui se passèrent sous ses yeux, les phénomènes si variés et si impressionnants de l'état d'extase, cette foule, ces tournoiements, cette agitation, ces cris, souvent mêlés à des guérisons, à tous les phénomènes de la seconde et double vue, de la pénétration de la pensée, à des discours sublimes, extraordinaires dans la bouche de personnes illettrées, firent en lui une révolution telle qu'il se mit à suivre les exercices quotidiens et qu'il s'en fit en quelque sorte l'apôtre.

Le frère aîné de Voltaire, M. Armand Arouet, libertin émérite de l'époque, renonça à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, et se fit inscrire au nombre des pieux convertis.

Des protestants, séduits aussi par la contagion de l'exemple et par l'évidence de tant de faits miraculeux dont ils étaient chaque jour témoins, passèrent du camp de la réforme dans celui du jansénisme.

Des personnes qui ne venaient là que pour regarder s'en retournaient convulsionnaires elles-mêmes, et se trouvaient involontairement en spectacle dans les rues, partout où elles passaient.

(1) Voir *Examen critique, physique et théologique des convulsions*, — par un anonyme. C'était l'abbé Bonnaire qui disait n'être pas plus janséniste que moliniste.

Des servantes gagnaient la maladie en soignant leurs maîtresses.

Des pincées de terre du tombeau du diacre Pâris, envoyées en province, déterminèrent des cas de convulsions absolument identiques à Vendôme, à Tours, à Abbeville, à Troyes, à Pézenas, à Avenay, etc., etc. On y compta des cas nombreux de guérison.

Le flot grossissant, les intrigues des jésuites parvinrent à mettre en jeu les susceptibilités gouvernementales. Sous le prétexte qu'il se tenait des discours séditieux dans les réunions des convulsionnaires, que la religion, les mœurs, les lois de la décence, étaient tous les jours cyniquement outragées, une ordonnance de police, en date du 27 janvier 1732, fit fermer le cimetière Saint-Médard.

Le lendemain on lut ces vers, devenus célèbres, affichés sur la porte :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Mais en dépit de ces défenses arbitraires et qui froissaient l'instinct des masses, il se forma des réunions à domicile que la police d'alors n'avait pas encore le pouvoir d'empêcher, et au lieu d'un théâtre, les convulsionnaires en eurent bientôt une centaine dans Paris. — Des imprimeries clandestines inondèrent la France de pamphlets, de récits de miracles et de diatribes contre la cour et le clergé.

Dans un livre intitulé : *La Vérité des miracles opérés par M. Pâris et autres appelants contre Monsieur l'archevêque de Sens*, écrit qui eut un grand succès de débit par la persécution de l'auteur, il est dit que les discours des convulsionnaires à l'état d'extase portaient certains caractères divins, tels que la solidité, la sublimité, l'érudition et la science au-dessus de leur capacité ; — qu'ils avaient de plus la connaissance actuelle des choses cachées dans l'intérieur des consciences, le discernement des reliques, la prédiction des choses futures ; qu'il y avait entre eux unanimité d'ac-

tions, de représentations et de pensées; — qu'ils avaient un sentiment subit et surnaturel par lequel ils se reconnaissaient les uns les autres; qu'il régnait entre eux de tendres et fraternelles sympathies; que la plupart ne se souvenaient de rien après la crise.

Carré de Montgeron fut l'auteur de ce volumineux recueil de miracles opérés par les convulsionnaires. — Emprisonné à la Bastille pour avoir eu le courage de publier son opinion et d'y persister, il y revit, corrigea et perfectionna son ouvrage, dont une seconde édition causa la plus grande sensation. Il y apportait une foule de témoignages authentiques, des rapports de médecins, dont plusieurs, déposés chez des notaires, avaient reçu tout le caractère d'authenticité possible. Nous avons eu sous les yeux un de ces rapports de médecins qui n'a point été imprimé dans le volumineux recueil et qui est fort intéressant. Il émane de l'aïeul de notre illustre romancier Eugène Sue.

Jamais on n'écrivit tant pour et contre un sujet. Des amateurs ont pu former quatorze ou quinze volumes des seules pièces fugitives qui parurent dans ce temps-là. Le jésuite Bougeant se mit à écrire des comédies pour ridiculiser les convulsionnaires et leurs guérisons (1).

Paris et la province étaient inondés de brochures et de nouvelles à la main.—Les murs de la capitale se trouvaient à chaque instant du jour couverts d'affiches de toutes formes et de toute couleur sans que la police put y mettre ordre, car ces sortes d'écrits se trouvaient distribués et placardés au même instant partout par des mains invisibles. On n'en a jamais pu prendre une seule sur le fait.

On avait organisé pour l'usage des convulsionnaires une association de secours que l'on appelait *la classe des Secouristes*. Il y avait les grands et les petits secours. — Les

(1) Deux de ces comédies ont pour titres : 1° *Le Saint déniché* ou *La Banqueroute des marchands de miracles*. La Haye, 1732, souvent réimprimé; — 2° *Les Quakers français* ou *Les Nouveaux Trembleurs*. Utrecht, 1872.

petits secours consistaient à placer des matelas ou des coussins sous les convulsionnaires, à pratiquer entre autres secours des frictions. Les grands secours consistaient dans des massages, ou fortes pressions exercées sur les malades, dans le tiraillement de leurs membres, et même dans des coups violents qui leur étaient, en certains cas, administrés. — Ce fut un spectacle aussi étrange qu'extraordinaire.

Voici, d'ailleurs, de quelle manière en parlent des témoins oculaires :

La convulsionnaire étant couchée par terre, on lui posait une longue planche en travers sur la poitrine, et vingt hommes, — dix à chaque bout, — piétinaient en mesure sur cette planche.

Une autre convulsionnaire, se débattant à terre plus loin, sept à huit hommes la foulaient aux pieds, la pétrissaient, pour ainsi dire, avec les talons de leur chaussure.

Une autre, étant liée avec des sangles depuis l'abdomen jusqu'aux aisselles, six hommes serraient en sens contraire les extrémités des sangles, tandis que deux autres tiraient la malade par la tête et par les pieds.

A quelques pas de là, on en roulait une autre dans un matelas, on la sanglait d'une extrémité jusqu'à l'autre, en se servant des pieds et des genoux pour fortement la serrer, et puis on la suspendait au plafond dans une position horizontale.

Une autre, étant couchée à terre, la face en dessous, sept à huit hommes se fatiguaient successivement à lui donner de grands coups de main à plat, solidement appliqués sur les reins.

Ces divers traitements, aussi violents qu'excentriques, ressortaient, d'ailleurs, des prescriptions médicales de l'époque. — Le médecin Willis faisait serrer lui-même certains malades d'une façon horrible, *pour empêcher*, disait-il, *une certaine nodosité de s'élever des pieds à la gorge.* — Un autre médecin, Hecquet, expliquait la nécessité et les effets de cette méthode, de sorte que tout ce qui vient d'être détaillé

à ce sujet coïncidait parfaitement avec l'observation médicale du temps,

Mais voici d'autre faits employés comme moyens de médication aussi incroyables qui furent attestés simultanément par les partisans et par les détracteurs de ces malheureuses convulsionnaires.

Jeanne Mouller, sœur Françoise et sœur Marie se plaçaient le dos contre un mur, les bras en croix, et, dans cette posture, des hommes leur assénaient de violents coups de tête et des coups de poing sur la poitrine et sur le ventre, se reculant pour mieux frapper, semblables à des béliers qui joutent.

L'une de ces trois pauvres créatures se renversait dix à douze fois de suite la tête dans un brasier. Une autre, qu'on appela la Salamandre, était mise en travers sur un feu ardent, et on l'en retirait sans que ses vêtements même fussent atteints.

Sœur Gabrielle se faisait aplatir la tête et la poitrine avec une pierre du poids de soixante livres; cette pierre était armée d'un double crochet de fer pour pouvoir la soulever et la laisser retomber de plus haut. — Après en avoir subi cinquante à soixante coups, elle avalait un charbon ardent pour, disait-elle, se rafraîchir.

Les trois premières citées ne se contentaient pas toujours de coups de tête et de coups de poing : on employait quelquefois de grosses bûches pour les frapper, ou même un chenet en fer du poids de trente livres, et Carré de Montgeron assure qu'il s'est fatigué à leur donner des coups de ce chenet, et qu'un jour ayant essayé la force de son choc contre un mur, la muraille fut percée au quinzième coup.

Souvent elles ne demandaient grâce qu'après avoir reçu cent-cinquante coups! Cependant, comme si ce n'eussent encore été que jeux d'enfants, les convulsionnaires inventèrent quelque chose de plus fort.

Sœur Gabrielle se faisait tenailler et tordre le sein jusqu'au point de forcer les branches des tenailles. Sœur Dina se pré-

cipitait de tout son poids sur les pointes de six épées, et s'y soutenait en équilibre. D'autres s'étendaient sur une croix. Elles s'y faisaient lier avec des sangles par la ceinture, par les poignets et le bas des jambes, après quoi on leur enfonçait des clous qui, traversant les pieds et les mains, pénétraient dans le bois jusqu'à la profondeur de quelques lignes. Elles prétendaient recevoir un grand secours moral et spirituel de ces épreuves. Tout le temps où elles étaient ainsi clouées était une longue et ravissante extase, pendant laquelle elles entretenaient souvent les spectateurs de paroles sublimes. Lorsqu'elles se faisaient déclouer, il ne restait pas la moindre blessure aux pieds et aux mains, comme cela arrive ordinairement aux personnes plongées dans ces états extraordinaires. Il y en a eu qui eurent la constance de se faire crucifier ainsi jusqu'à quinze fois. Talleyrand, alors étudiant en théologie, vit une de ces crucifixions. Il sut depuis en rendre un témoignage que nous avons recueilli de la bouche d'une dame qui l'avait connu.

Ne pouvant nier de tels faits, attestés par les témoins les plus honorables et consignés authentiquement, pour la plupart, dans des actes notariés et dont beaucoup se reproduisirent pendant trente ans au su de tout Paris, ne pouvant les nier, les sceptiques se sont demandé à quoi ils étaient utiles, dans quel but ils avaient lieu.

Ce ne fut certes pas toujours pour prouver l'excellence du jansénisme et la sainteté du diacre Pâris. Ces sortes de faits, dont on voit des exemples en Orient, dans l'Inde, chez les Derviches tourneurs de l'Anatolie et les Aïsaouas de l'Algérie, ne sont pas donnés, qu'on le croie bien, pour la sanction des sectes et des religions quelconques. Leur but est plus haut. Il ressort de leur éclosion des vérités qui sont l'essence même du sentiment religieux, abstraction faite de toute secte et communion particulière. La philosophie spiritualiste en retire de solides points d'appui.

Dans un siècle de négations matérialistes, ces faits servirent à montrer, contre tant de gens qui le niaient, qu'il

y a des forces de tout point contradictoires à ces négations. Les manifestations, comme nous l'avons dit, avaient d'abord commencé par de simples guérisons thaumaturgiques, et ce ne fut que quand on s'obstina à nier ces guérisons, à vouloir leur ôter tout caractère merveilleux, qu'un autre merveilleux plus tangible et plus indéniable surgit. Malgré les machinations adroites des jésuites, qui avaient pour but de faire attribuer tant de faits extraordinaires à de la jonglerie, malgré leurs libelles à ce sujet, leurs dénégations effrontées, les faits demeurèrent debout. Il y en eut qui firent rire, il est vrai, car en France on rit de tout; mais les rires n'ôtèrent rien à leur réalité, et c'est cette réalité qui est le côté grave des convulsions.

Il faut donc convenir qu'il y a des phénomènes en dehors des lois connues de la science, et qu'elle n'a pas encore pu expliquer avec ses théories. Quand ce qu'on appelle la science voudra se dépouiller de l'esprit qui l'a si longtemps égarée, elle en aura la clé. Mais pour cela, au lieu d'être obstinément matérialiste, il lui faudra observer et constater les faits et non les étouffer; il lui faudra reprendre la grande tradition spiritualiste des anciens, afin de lui donner le couronnement que réclament nos temps de lumière. (Voyez Saint-Maur, page 118, voyez aussi la fin de notre notice sur Villecresne, parag. XCVII.)

En attendant, rendons hommage au magistrat courageux qu'on appela Carré de Montgeron, pour avoir osé témoigner hautement de ce qu'il avait vu, et qui laissa un monument mille fois précieux par le volumineux ouvrage qu'il publia. Ni les sarcasmes de ses contemporains, ni les moqueries de Voltaire et des Jésuites, ni les cachots de la Bastille ne purent ébranler son courage. Son ouvrage est resté, et le moment est venu où il sera de plus en plus apprécié.

Aujourd'hui, tout spiritualiste convaincu et éclairé ne peut passer en chemin de fer au pied du site de Montgeron sans saluer l'ancienne demeure de ce persévérant confesseur des plus hautes et des plus consolantes vérités.

LXXXVII

Noiseau.

Voici un village qui, comme les Noisy et les Noisiel, tire son nom des noyers qui croissaient abondamment autrefois sur son territoire. C'était primitivement un petit hameau de la paroisse de Sucy appelé *Nucetulum*, c'est-à-dire Petit-Noisy. C'est aujourd'hui une commune à part d'environ 200 habitants. Au siècle dernier il y avait une trentaine de feux. Comme à Ormesson, la population n'y a guère changé.

Pourtant, cet ancien hameau de Sucy a dû être assez considérable au XIIIe siècle, puisqu'en 1218 une église y fut construite; cette église fut détachée de celle de Sucy et soumise au chapitre de l'église cathédrale de Paris. Ce chapitre avait la collation de la cure et en était gros décimateur. (Voyez Sucy.)

L'église de Noiseau portait, au siècle dernier, des traces de son ancienneté. Le chœur avait des piliers massifs avec de gros feuillages aux chapitaux et une voûte ornementée annonçant un travail du XIIIe siècle. Une inscription gothique, faisant mention de la dédicace de l'église à saint Philippe et saint Jacques, annoncait que cette dédicace fut faite plus tard, probablement à la suite de la reconstruction de la nef primitive. A l'entrée du chœur se trouvait la tombe de *messire noble Griveu, chevalier, seigneur de Noisieu-les-Ambouaile*, qui vivait sur la fin du XIIIe siècle. Dans la chapelle du côté méridional de l'église se lisait l'épitaphe suivante :

Cy repose messire Eustache Viole, chevalier, seigneur de Noiseau, maistre d'hôtel ordinaire du roy, maistre des cérémonies de France Et d'Elisabeth Viole sa fille, veuve de Loys de Buccy, chevalier, seigneur de Mérival. Elle mourut en 1660.

Griveu, seigneur de Noiseau, qui eut, comme nous venons de le dire, sa tombe dans le chœur de l'église, est cité dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Maur. On y voit qu'il fit hommage, en 1281, à l'abbé de ce monastère, pour des terres situées entre Noiseau et la Queue, dont il jouissait. Il est nommé Grivel dans l'acte. En 1482, vivait un Guillaume de Noiseau, chanoine de Tours et clerc du roi

Sur la fin du xve siècle, la terre de Noiseau appartenait à la maison des Bouteiller de Senlis. Elle passa alors dans la famille des Viole, illustre dans la magistrature. Pierre Viole, gouverneur de Montargis, ayant épousé la fille de Jean Le Bouteiller, eut, en 1399, de son beau-père, la moitié de la seigneurie de Noiseau, dite Noiseau-sur-Champlain (V. la Queue); l'autre moitié, dite Noiseau-sur-Amboile, fut donnée à Nicolas Viole. Un des mémoriaux de la Chambre des comptes de 1478 porte une permission accordée à ce Nicolas Viole, seigneur de Noiseau-sur-Ambouelle et correcteur des comptes, de construire une garenne dans sa terre. En 1537, Nicolas Viole rendit hommage de sa terre de Noiseau au doyen du chapitre de Saint-Maur, qui alors était l'évêque de Paris.

En 1560, Denys Viole, seigneur de Noiseau, fit un échange avec Aldric Périer, curé de la paroisse, qui lui céda son presbytère pour une maison voisine de l'église. Le fils de ce Denys Viole trouva la mort à la bataille de Coutras en 1587. Il y avait dans l'église des Quinze-Vingts de Paris, l'épitaphe d'un Nicolas Viole, seigneur de Noiseau et abbé de Notre-Dame-la-Grande, de Poitiers.

Les seigneurs de Viole ont laissé une dotation pour l'entretien d'une maison d'école à Noiseau, et c'est là un de leurs plus grands titres de gloire. Nous avons vu qu'au xviiie siècle la terre de Noiseau passa dans le marquisat d'Ormesson

Ce petit village occupe, sur la rive gauche du Morbras, une position très-riante. Vers la Queue sont des champs magnifiques et fertiles, une vue très-étendue. Ces champs

se prolongent jusqu'au parc de Gros-Bois et à la forêt du Bois-Notre-Dame, et des Bouleaux, vers le midi. Dans la direction de Sucy, sur les flancs de la vallée, sont des vignobles et des plantations pittoresques. La route de la Queue à Sucy cotoie là la vallée à mi-côte et vous offre un paysage qui fait penser à la Suisse. Au fond du paysage est le moulin solitaire d'Amboile, qui est devenu le sujet d'une pièce de théâtre qui a eu du succès. Les touristes sont émerveillés de l'aspect tout à la fois sauvage et pittoresque de ces lieux. C'est une des plus belles promenades des environs de Paris.

LXXXVIII

Ormesson, autrefois **Amboele,** depuis **Ormesson.**

Le Morbras, avant de descendre dans la Marne, au pied des hauteurs de Sucy, se creuse une profonde vallée aux flancs couverts de broussailles, de petits bois. Aussi ce lieu porta-t-il primitivement le nom d'Anboil, du mot *an*, ruisseau, et de celui de *boela*, signifiant bois, taillis ; de là les communes de Boeilh, Basses-Pyrénées ; Bohal, Morbihan ; Le Bohalle, Maine-et-Loire ; de Bohas, Ain ; de Boelle, Seine-Inférieure, de Boil-Grenier, Nord, etc.

La cure d'Amboile figure sous le nom d'*Amboella*, dans le pouillé parisien du XIIIe siècle. Elle était au nombre de celles que l'évêque de Paris conférait de plein droit. Le même pouillé du XVe siècle l'appelle *Amboella* et lui marque quarante livres de revenu. Le curé était gros décimateur de cette cure. Les Minimes du bois de Vincennes y avaient part à la dîme.

Jean de *Amboella* est nommé dans le cartulaire de l'abbaye d'Yerres comme ayant loué et approuvé les donations que fit à cette maison Éremburge, fille de Hugues de Valenton, lorsqu'elle y prit le voile, attendu que les biens donnés étaient dans son fief (XCIV).

Anseau d'Amboelle fit, en 1205, un échange avec les moines du prieuré de Marolles-en-Brie.

En 1347, Robert de Dreux le jeune était seigneur d'Amboele. Le cardinal Duprat, archevêque de Sens, et de plus grand chancelier l'était en 1530, comme on le voit par un titre relatif à l'île de Chennevières.

Au XVIIe siècle, on voit, comme possesseur de cette seigneurie, Nicolas le Prévost, maître des comptes, puis son fils Nicolas et son gendre André Lefèvre, seigneur d'Ormesson, conseiller d'État. Son petit-fils, Olivier Lefèvre d'Ormesson, maître des requêtes, seigneur d'Amboile en 1650, fit embellir le château. La belle avenue qui y aboutit est de son temps. Son fils, Paul Lefèvre d'Ormesson, conseiller d'État et intendant des finances, vivait vers le milieu du XVIIIe siècle.

Louis XV érigea sa terre en marquisat en 1758, sous le nom d'Ormesson, dénomination qui, désormais, en vertu de lettres-patentes, dut s'appliquer au village et paroisse d'Amboele. Le marquisat se composait alors, outre d'Ormesson et d'Amboile, des seigneuries de Noiseau, Chennevières, des Bordes Montlevées et d'une partie de celle de la Queue-en-Brie.

La Révolution abolit le marquisat et le nom d'Ormesson, pour rétablir celui d'Amboile. Mais la Restauration rétablit le marquisat avec son nom, et aujourd'hui c'est François de Paule, marquis d'Ormesson, qui est encore possesseur du château d'Amboile.

La construction primitive du château actuel est attribuée à Henri IV, qui en fit momentanément le séjour de mademoiselle de Santeny, l'une de ses nombreuses maîtresses. Le portrait de cette favorite figura longtemps dans une des salles de l'édifice.

Ce château avait été bâti en briques et il était flanqué de quatre pavillons, dont deux existent encore. L'édifice actuel est situé au milieu d'une pièce d'eau dormante, d'où sort un jet d'eau, et qu'alimente le Morbras par une poussée hydrau-

lique. Deux ponts en pierre le mettent en communication avec un parc de plus de 200 arpents, d'où se détachent de magnifiques avenues. La vue plonge sur les plaines riantes de la Queue et de Chennevières, et sur la vallée enchanteresse du Morbras. Les agréments du parc sont variés et rien n'est plus délicieux que cette ancienne habitation seigneuriale.

On la salue sympathiquement en passant, car là ont habité des hommes courageux et bienfaisants.

Olivier Ier Lefèvre, seigneur d'Amboile, dont il vient d'être question plus haut, fut mêlé, comme président de la Chambre des comptes, aux événements qui signalèrent à Paris la *Ligue*, cette autre *Commune* jésuitico-espagnole du XVIe siècle. Il n'hésita pas à tenir tête aux révoltés. Il harangua le duc de Mayenne pour l'inviter à procurer la paix, en se soumettant au roi légitime. Il ne fut pas écouté, mais l'histoire a gardé le souvenir de son dévouement. Son buste fut placé depuis au Louvre. Il figure aussi parmi les notables du musée de Versailles. Il avait épousé l'arrière-petite-nièce de saint François de Paule.

Olivier II Lefèvre d'Ormesson, son petit-fils, fut conseiller rapporteur dans le procès du surintendant Fouquet. Il y déploya les qualités d'un homme de courage et de talent. Il sut lutter contre toutes les influences qu'avait créées la passion vindicative du roi contre le malheureux surintendant, coupable d'avoir porté, par son luxe, ombrage à l'orgueil du despote qui avait pris pour devise ces mots : *Nec pluribus impar*. Le roi voulait la mort. Olivier d'Ormesson, aussi pacifique que son prénom, opina pour le bannissement perpétuel et il sauva la tête du malheureux Fouquet.

C'était un homme aussi laborieux et instruit que juste. Il laissa des Mémoires sur l'administration de Louis XIV, qui ont été depuis consultés avec fruit.

Ses descendants actuels n'ont pas démérité de lui. Ils ont continué, dans notre siècle troublé, les traditions d'honneur et de bienfaisance que leur ont léguées leurs ancêtres. Marie-

Henri François de Paule Lefèvre, encore aujourd'hui marquis d'Ormesson, a épousé la fille du maréchal Grouchy. Ce nom là, quoiqu'il ait été horriblement attaqué et qu'on en ait fait un quasi-synonyme de traître, n'a rien pourtant qui puisse le ravaler à côté de celui des d'Ormesson. Nous avons montré, dans notre *Drame de Waterloo*, nouvelle *restitution historique de la campagne de* 1815, les réels mérites du maréchal Grouchy et les grands services qu'il a rendus à la France à l'époque de ses luttes viriles. Napoléon l'a calomnié, il est vrai; il en a fait le bouc émissaire de son désastre. Mais nous avons prouvé que l'unique et suprême cause du désastre de Waterloo est Napoléon lui-même, que, de plus, il n'a fait que mentir effrontément dans le récit de cet événement, et que, pour ce qui concerne Grouchy, sa conduite dans cette malheureuse campagne a été de tout point celle d'un général vigilant, prévoyant et sage.

Amboile-Ormesson comptait 44 feux en 1709. Il y avait 276 habitants en 1726. En 1745, le nombre des feux était redescendu à 38. Il s'y trouve aujourd'hui près de 200 habitants

LXXXIX

Périgny.

Il y a près de vingt communes de ce nom en France. Celle-ci est désignée dans de vieux titres du moyen âge sous le nom de *Parriniacum*, *Parrigniacum*, *Petrinus* ou *Petriniacum*. Il y eut probablement là, dès les premiers temps un *par* ou barque pour passer la rivière d'une rive à l'autre. A moins que ce nom ne vienne d'une pierre ou *per* consacrée. Nous avons montré l'existence de ces pierres dans la contrée, notamment à Boussy et à Villecresne. Alors, Périgny signifierait lieu de la pierre. Il y a un champ dit les *Perreux*.

C'est un joli village, couvert de belles fontaines, de

nombreux vignobles, de champs fertiles, du haut desquels on jouit d'une vue magnifique sur tous les environs. Il s'y trouvait 24 feux en 1709, 81 en 1745, 140 habitants ou communiants en 1726. Sa population actuelle est de 275 à 300 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à 1540.

Cet endroit est ancien. C'était déjà au XIIIe siècle une paroisse du doyenné de Moissy, à la collation des évêques de Paris. Elle eut, de temps immémorial, pour patrons saint Leu et saint Gilles. En 1641, l'archevêque de Paris y agréa l'érection d'une confrérie de ces deux saints avec des statuts et ordonna que la fête de saint Gilles s'y célébrerait le dimanche après la Saint-Leu.

Une charte du roi Philippe le Bel, de l'an 1296, fait mention de Simon de Péroigny, chevalier (lequel avait vendu une pièce de terre aux religieuses de la nouvelle abbaye de Gercy). Jean Hennequin, conseiller au parlement, fut seigneur de Périgny sous François Ier. François Gorniches, bourgeois de Paris, posséda aussi cette terre, suivant la déclaration donnée à Corbeil pour le ban et arrière-ban dans le temps des guerres du XVIe siècle. Dans cette déclaration Gorniches marqua que son fief, terre et seigneurie, valait quarante livres. Denys peau de Loup est dit seigneur de Périgny, dans la *coutume de Paris* de 1580. Sous Louis XIII, cette seigneurie continua à être divisée. Une partie appartenait à *M. Picart,* conseiller aux requêtes du palais. Une autre partie à M. Nicot, secrétaire du roi. Ils avaient tous deux droit de justice en leurs fiefs, au ressort de Corbeil. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution.

Le territoire de Périgny est un de ceux où une population laborieuse a su tirer le meilleur parti d'un sol favorable, varié, abondant en produits divers. Ces produits : fruits, légumes, animaux, sont très-appréciés. Le vin et le cidre qu'on y récolte sont de toute bonté dans les années favorables. Nous y avons bu du vin de l'année 1870 qui ne laisse rien à désirer auprès des meilleurs crus de la Bourgogne. Les habitants de Périgny vivent comme dans une

petite République de frères, fidèles aux bonnes habitudes patriarchales du passé. Beaucoup vont vendre journellement leurs produits à Paris et dans ses banlieues.

XC

Quincy.

Village situé en amont et sur la rive gauche d'Épinay, à environ une demi-lieue, et qui, on l'a vu au sujet d'Épinay, fit longtemps partie de cette commune. Le territoire ne produisait encore guère que de l'avoine au XIIIe siècle, produit sur lequel l'abbaye de Chaumes et le chapitre Sainte-Geneviève percevaient leurs dîmes. Il s'y trouvait alors un lieu dit la Croix de Quincy, qui était dit être des appartenances d'Épineuil (Épinay).

Il y a, touchant Quincy, une charte de saint Louis, de 1257, par laquelle ce prince expose que, jouissant de la gruerie dans certains essarts, ou bois essartés, à Bucy et à Quincy, dans la châtellenie de Corbeil, sur le fond de l'abbaye de Sainte-Geneviève, il a permis depuis peu de cultiver ces essarts et de les mettre à profit, à condition que l'on paierait chaque année à sa recette sept sextiers d'orge à la fête de Noël, et neuf deniers pour les œufs de Pâques; ensuite il ajoute qu'il fait la remise de ces redevances annuelles pour le remède de l'âme de son père et de sa mère. L'expression du nécrologe ancien de l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il est question de cette charte, montre que c'était la reine Blanche, sa mère, qui l'avait engagé à faire toutes ces concessions.

Quincy est sur le sommet du coteau de l'Yerres. C'est sur cette hauteur que se trouvait, au XIIIe siècle, la croix dont nous avons parlé. On y a bâti depuis une chapelle sous le titre même de la croix, et elle est devenue annexe et succursale d'Épinay, de sorte que le curé prieur d'Épinay, gros

décimateur, y envoyait un vicaire pour la commodité des habitants; aussi y chôme-t-on la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix comme fête patronale. Au siècle dernier il y avait 250 feux à Quincy. Il s'y trouve aujourd'hui près de 200 habitants.

XCI

Santeny.

Ce village est situé sur un coteau du Reveillon qui regarde le midi et qui est presque entièrement planté de vignes. On y comptait 45 feux en 1709 et 174 communiants en 1726. Il y a aujourd'hui 400 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à 1647.

L'église y est sous le vocable de Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle date du XIIIe siècle, du moins le chœur et la tour, qui a été autrefois garnie d'une belle et grosse sonnerie.

Une dame de Meinart fonda à Santeny une école, vers 1720, et un des seigneurs établit les émoluments d'un chapelain qui, au besoin, devait remplacer le curé. La collation de la cure était à la nomination de l'évêque de Paris. Cette église était comprise dans le doyenné de Moissy.

Étienne de Senlis, évêque de Paris, fit présent à l'abbaye d'Yerres, vers 1138, de la dîme du vin de *Santeniaco*. Une dame Pétronille, qui s'y était déclarée religieuse, lui donna en mourant la moitié d'un muid de grain, *in decima de Santeniaco*. En 1248, *Petrus de Marescallus, miles de Santeniaco*, et Odeline, sa femme, donnèrent une dîme de vin à l'abbaye de Saint-Maur. Ils étendirent aussi leurs libéralités sur le prieur et les quatre religieux de Marolles.

Il y avait à Santeny une commanderie de l'ordre de Malte, entre le ruisseau et le grand chemin de Brie-Comte-Robert, sur la pente douce qui regarde le nord; cette commanderie,

qu'on croit avoir été la suite d'un don des seigneurs cités ci-dessus, avait haute, moyenne et basse justice, avec des droits honorifiques dans l'église et des revenus consistant en terres, prés, jardins, dismes, cens, rentes et bois, se montant à 1,000 livres. Ce fut cette commanderie de Santeny que le grand-maître donna à l'abbé Vertot lorsqu'il le chargea de composer l'histoire de l'Ordre de Malte. Don magnifique et qui montre qu'alors on savait, en France, encourager les travaux de l'histoire.

L'abbé d'Hyverneau avait droit de prendre une redevance de blé sur la commanderie de Santeny, 3 sextiers de blé sur la grande dîme.

M. Chauvelin, seigneur de Gros-Bois, au XVIII[e] siècle, acquit tous les droits et biens de l'Ordre de Malte à Santeny, c'est-à-dire la seigneurie et les deux tiers des dîmes. Il obtint de plus d'un M. Nouet de Montenelos, l'autre tiers des mêmes dîmes pour réunir le tout à sa seigneurie de Gros-Bois, de sorte qu'il ne resta presque rien de la commanderie à Santeny; la ferme *du Marais*, entre Santeny et Servon, fut même acquise par M. Chauvelin.

Le grand cartulaire de l'évêque de Paris fait mention de Santeny, qu'il appelle *Santegny*. On y voit qu'une dame de Bienassise, seigneurie voisine de Jossigny, fondant une chapelle de Sainte-Marguerite à Brie-Comte-Robert, en 1328, lui assigna des terres situées au-dessous des vignes de Santeny.

Par une ordonnance du roi de 1270, il est déclaré que sur tout le charbon qui viendra en sacs de Santegny, de Tournan, et Ozouer à Paris, le *voyer* en percevra deux sacs.

Dans le rôle de la contribution, au ban pour la chatellenie de Corbeil, en 1597, on voit qu'il y avait alors plusieurs fiefs à Santeny : 1° le fief d'Ormoy et *Montaglant*, valant 64 livres, 8 sols, possédé par Anne Briçonnet, dame de *Sainteny*; 2° le fief de *Colombier*, valant huit vingt livres, à Claude Sanguin, seigneur du lieu et d'Ivry, en partie, ayant toute justice, voirie et censive en ces lieux, en ce qui

appartenait au roi. La seigneurie de Santeny s'appelait *maison des Lions.*

Le touriste qui visite ces charmants parages de la Brie est frappé de l'heureuse situation de Santeny. Là, sur la croupe du coteau, existe la pittoresque maison de campagne de la famille Brac de la Perrière, qui a remplacé l'ancien château. Cette demeure seigneuriale paraît avoir primitivement été un donjon, une tour, et avoir donné son nom à la localité. En décomposant ce nom, autrefois *Santegny*, *Santeniacum*, et par altération Santeny, on y trouve le mot *san*, qui en celtique signifie haut, et l'*igny*, l'*ignies*, l'*iniacum*, qui veut dire habitation. Habitation haute ou *haute maison*, tel aurait été le Santeny primitif.

Sur le côté opposé, entre le Reveillon et la route de Provins à Paris, s'élève le hameau ou écart dit le *Beau*, lieu très-ancien où fut le domaine dont nous avons parlé ci-dessus, comme ayant été donné aux Templiers. Par ce que nous disons aux pages 269, 326, etc., on peut conjecturer que le dieu Bel ou Beau, le Soleil, eut là un lieu consacré, comme il en eût tant d'autres dans les contrées occidentales de l'Europe. A Santeny aurait existé un sanctuaire du Soleil; un peu plus bas, comme cela arrivait toujours, il devait en exister un consacré à la déesse la Terre ou Notre-Dame, de là la Notre-Dame de Marolles, village qui, comme nous l'avons dit, paraît tirer son nom, ainsi que d'autres Marolles ou Maroilles, de *Maricolæ*, Marie adorée, nom qu'on substitua à celui de la déesse la Terre.

Le *Bel* ou *Beau* de Santeny fut-il le dieu Germain dont nous expliquons l'origine à la page 313. On peut le croire quand l'on voit saint Germain pour patron de la localité. Il a sa statue dans l'église, mais à la différence des saints Germain de Fontenay-sous-Bois et de Rosny, cette statue ne porte aucun insigne vignoble, négligence ou oubli du type traditionnel de la part des acquéreurs de cette récente statue. Mais les habitants de Santeny, fidèles à la tradition constante, réparent cet oubli. Ils ne manquent jamais, d'après

un usage immémorial, de mettre aux mains de leur saint Germain, à chaque printemps, une feuille ou pampre de vigne. C'est ce que nous avons constaté de nos propres yeux.

XCII

Sucy.

Sucy occupe l'une des hauteurs les plus culminantes des abords de la Marne, le pendant de celle de Nogent. C'est un village ramassé autour de son église, couvert d'importantes villas, du haut desquelles on jouit de points de vue magnifiques.

La terre de Sucy est très-ancienne. En 811, un comte de Paris, nommé Étienne, et Almatrude ou Amantrude, son épouse, donnèrent aux chanoines de l'église de Paris cette terre, alors appelée Sulciacus, avec l'église de Saint-Martin ; et cela fut fait par un acte passé au manoir royal de Bonneuil.

Dans l'acte de ratification, le lieu est qualifié en même temps de *fundus* et de *villa*. Son nom primitif de *Sulciacus* était encore d'usage vers 1020 ou 1030, ainsi qu'il paraît par un acte d'Odon, abbé de Saint-Maur. Peut-être, dit l'abbé Lebeuf, a-t-il pour origine le mot latin *Sulcus* (1). La

(1) De *sulco, avi, atum* (sulcus), sillonner, labourer, fendre, ouvrir, cultiver ou de *sulco, onis* laboureur. (V. le *Dictionn. de Freund*). M. Eusèbe Salverte, dans son *Essai sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux*, t. II. p. 234. prétend que Sussi tire son nom de *sus* au dessus, supérieur, de *is* terrain bas, inférieur, ou de *zi, si*, habitation, et qu'il veut dire habitation sur un point élevé. Ce que cette étymologie a de bon, c'est qu'elle se justifie parfaitement par la vue et la nature des lieux. — Si le mot Sucy venait de *sulco* labourer, bien des villages porteraient ce nom, attendu que dans presque tous la terre y fut primitivement cultivée. Sucy est l'expression vulgaire, laquelle est toujours conforme à la dénomination primitive répétée de génération en génération. *Sulciacum* n'est qu'une latinisation, et les latinisations ont presque toujours altéré les noms primitifs de notre vieille Gaule.

difficulté est de savoir pourquoi ce lieu-ci, plutôt qu'une multitude innombrable d'autres dont le terrain a été défriché par la charrue après la coupe des bois, a porté le nom de terrain sillonné, labouré : *Sulciacus*. Dans les siècles suivants, la troisième lettre disparut de ce mot, de sorte qu'il ne resta dans le latin que *Suciacum* et parfois *Succiacum* ou simplement *Succi*, comme cela se trouve écrit dans des actes latins dès le XIIe siècle. L'abbé Lebeuf croit que cet orthographe vient de ce qu'on ignora alors d'où provenait le nom du village. Il existe un *Susy* près l'abbaye de Premontré. C'est de ce Susy qu'un cardinal a pris son nom. Il y a le fief ou ferme de Sucy, proche Yeble, entre Melun et Chaulnes. Il y a aussi en France deux *Soucy*.

Cette commune avait 160 feux au XVIIe siècle, comme on le voit dans le dénombrement de l'état de Paris, publié en 1709 ; ensuite elle fut marquée dans le *Dictionnaire universel de la France* comme contenant 675 habitants. Enfin, le sieur Doisy, faisant imprimer un nouveau dénombrement en 1745, n'y a compté que 149 feux. Il y a aujourd'hui 1,200 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à 1611.

Sucy, considérable autrefois, était fermé de murs et de portes. Il y a encore une rue de la Porte et une de la Tour. Le chapitre de Notre-Dame de Paris en était seigneur et gros décimateur. Saint Martin est le patron de l'église. Le chœur et les deux chapelles collatérales de cet édifice sont du XIIIe siècle. Le chœur est sans galeries ni vitrages et finit en pignon, et non en rond-point. Dans le vitrage du fond, du côté du nord, se voient encore quelques panneaux des XIIIe et XIVe siècle. La tour que supporte l'église, vers le midi, paraît être du XIIe, du moins ses arcades sont parfaitement rondes, comme dans le style roman qui précéda le gothique. La nef n'est pas aussi ancienne. Elle a été lambrissée, en 1632, aux frais d'un sieur Tourne, maréchal-des-logis de la petite écurie du roi, garde-marteau de la forêt de Livry, et de dame Blin, sa femme. On célèbre l'anniversaire de la

dédicace le dimanche après la Saint-Martin d'été, qui est la seconde fête du patron. On y conserve du bois prétendu de la vraie croix dans une châsse que l'on porte deux fois l'an en procession sous le dais; et c'est par rapport à ce sacré bois que sainte Hélène, impératrice, mère de Constantin, est représentée à l'autel en peinture avec saint Martin.

Une église existait déjà à Sucy au xe siècle, comme on le voit par le diplôme des rois Lothaire et Louis, de l'an 980, qui confirma au chapitre de la cathédrale de Paris la possession de ses biens en cet endroit et qui porte ces mots : *Sulciacum cum Ecclesiæ et altare*. Le chapitre nommait déjà à cette époque un prêtre pour desservir ladite église. (*Histoire ecclésiastique du diocèse de Paris*, t. I.)

On la trouve du nombre de celles dont le chapitre convint de ne plus exiger ce qu'on appelait *questas*, moyennant que le curé lui paierait chaque année un muid de froment. Cela fut réglé en séance chapitrale avec Étienne de Senlis, évêque de Paris, en 1124. Dans cet acte, le lieu est appelé *Succiacum*. Cent ans après, les chanoines de la même église de Notre-Dame firent encore valoir leur droit sur la cure de *Succy*, en ce que Noiseau ayant été distrait de cette cure et érigé en paroisse (voyez Noiseau), il fut mis dans l'acte d'érection de l'an 1218 que la nomination de cette nouvelle cure appartiendrait aux mêmes autorités spirituelles que celle de l'église dont elle était démembrée. Par une suite nécessaire de tous ces actes, il est marqué au pouillé parisien du XIIIe siècle que la cure de *Succiaco* est *de donatione Ecclesiæ B. Mariæ Parisiensis*, ce qui fut suivi dans les pouillés subséquents. (*Histoire ecclésiastique du diocèse de Paris*, t. II.)

L'acte par lequel le comte Étienne donna à l'église Notre-Dame de Paris tout le bien qu'il avait à Sucy et aux environs, est peut-être le plus ancien de tous les titres de cette illustre cathédrale. Outre l'église de Saint-Martin du lieu, avec ses dépendances, il joignit à ce don le *mansus indo-*

minicatus, qui était le manoir seigneurial, avec les autres maisons, les serfs, les bois, les prés, les moulins, les eaux, sans aucune mention des vignes. Lui et sa femme firent encore présent à la même église du manoir seigneurial qu'ils avaient *in alio loco, in ipso pago Parisiaco, in loco qui vocatur Nocetus*, et là il est fait mention de vignes, de bois, de prés et de l'eau qui faisait tourner les moulins; c'est probablement Noiseau et les moulins situés en amont de ce village, sur la rivière du Morbras, appelés l'un le moulin d'Amboile, l'autre le moulin de Touillon. La troisième terre qu'ils donnèrent était située dans un lieu dit *Moulins*, sans doute à cause de la proximité du moulin de Touillon, près le grand Val, et la quatrième dans un lieu appelé Buxidus (peut-être Boissy), avec une pareille mention de vignes, bois, prairies, moulins et cours d'eau.

Le comte Étienne avait stipulé, en faisant cette donation, que ceux qui y feraient opposition après sa mort devaient d'abord commencer par consigner dix livres pesant d'or et cent livres pesant d'argent. Il se trouva quelqu'un pour y faire opposition. Ce fut un certain Marmarellus, qui prétendait avoir des droits jusque sur les sujets du chapitre Notre-Dame. Il voulut soutenir, par conséquent, ses droits et se présenta en 1104 à l'évêché de Paris, invoquant le jugement de Dieu, c'est-à-dire le combat en champ clos contre n'importe quel sujet du chapitre. Mais l'évêque arrangea l'affaire.

La donation de Sucy à l'église de Paris avait ses charges. Étienne et son épouse Almatrude, voulurent que chaque jour on récitât le psautier et qu'on célébrât trois messes en leur mémoire. Les deux tiers du revenu étaient destinés pour cela. Le troisième tiers pour l'entretien du luminaire ordinaire et les réparations de l'église et pour fournir le pain et le vin et les cierges aux messes célébrées à leur intention. (*Histoire ecclésiastique du diocèse de Paris*, t. I.)

Jean de Genetay, chevalier, possédait au milieu du XIIIe siècle la sixième partie de la *gruerie* de tous les bois du chapitre situés à Sucy..Il lui en fit la vente en 1267.

Geoffroy de Bar, doyen, qui mourut cardinal de Sainte-Suzanne, donna la moitié du moulin de Touillon au même chapitre, l'an 1287. Vers le même temps, Dudon de Laon, médecin de Saint-Louis et clerc, donna à ces mêmes chanoines 18 arpents de bois situés à Sucy, proche ceux du chapitre, pour l'assistance aux matines et autres charges, avec une rente sur un lieu dit *ad puteum vallis de Succiaco.* C'est aussi à Sucy que le même Dudon donna en outre à la chapelle Saint-André et Saint-Louis de la même cathédrale, une maison dite la *Tour*, sise à Sucy, avec prés et vignes en dépendant. C'est cette maison qui a donné son nom à une rue actuelle du village. Elle descend au sud vers le lieu où passait une portion de l'enceinte fortifiée de Sucy.

L'abbaye des Fossés avait eu, dès le temps de sa fondation, un domaine du fisc appelé *Brictonacum* que Clovis II lui donna vers l'an 650 (XVI). La vie de saint Babolein, premier abbé du monastère, dit qu'il était situé *in prerippio Maternæ*, c'est-à-dire autour de la Marne. En 1029, par un accord passé entre Odon, abbé des Fossés, et Ingelard, doyen de Notre-Dame de Paris, il fut arrêté que de tous les arpents de terre situés *apud Brictiniacum*, la moitié de la dîme appartiendrait à l'église de Sucy. L'abbé Lebeuf croit que ce domaine est celui connu actuellement sous le nom de *Grand Val.* On voit par le cartulaire de Saint-Maur, à la date de 1284, que les habitants de Sucy étaient tenus de moudre leur grain au moulin de Breiteigny, appartenant à l'abbaye, et un autre titre montre que ce lieu (*Britiniacum*) est marqué comme situé, par rapport à la Marne, du même côté que Sucy, Noiseau et Amboille. Il y avait là, paraît-il, un pont sur la Marne et un moulin qui n'était plus connu en 1572 que sous le nom de Moulin brûlé. L'abbaye de Saint-Maur avait en outre sur le domaine de Bretigny un pressoir, plus un manoir mentionné dans un acte de 1256 (*Gallia Christ.*, t. VII) qu'elle vendit en 1577, moyennant 26 livres et à titre de foi et hommage. Le labourage du val de Sucy

venait d'Anselme d'Amboelle. (Voyez la Notice sur Ormesson.)

En 1155, Louis VII, dit le Jeune, exempta Sucy, comme d'autres villages de l'église de Paris, du droit de corvée et de gîte. Les habitants achetèrent en 1226 de Milon de Servun, écuyer, et de son épouse, Pétronille, la *voirie* du village de Sucy et ce qu'il tenait en fief de Simon de Coligny. Dès lors il fut fait mention de cette communauté d'habitants et des sommes qu'ils rendaient au chapitre de Paris. En 1250, ce même chapitre leur permit de bâtir un four, pourvu qu'il ne fût point banal et qu'ils payassent 8 livres par an. Il était situé dans la rue qui en a pris le nom. Les mêmes habitants obtinrent du roi François Ier des lettres datées de Paris, au mois de mars 1527, qui permettaient d'établir à Sucy une foire chaque année, le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, et un marché les mardis de chaque semaine. Le même prince leur permit encore, par d'autres lettres données à Saint-Germain-en-Laye au mois de mai 1544, non-seulement la tenue d'une seconde foire qui serait fixée au 1er mai, mais encore de clore le bourg de murailles et de fossés, d'y faire des tours, des ponts-levis, et à cet effet d'imposer une taille. La foire du 4 septembre subsistait encore au temps de l'abbé Lebeuf. Aujourd'hui elle dure huit jours et coïncide avec la fête de Sucy.

Outre les fiefs seigneuriaux du *Grand et Petit-Val* cités dans des actes du XVIe siècle, il existait à Sucy ceux de *Passy*, de la *Haute-Maison* et le lieu dit *Chaud-Moncel*, *Callidum Moncellum*, dont il est question dans le cartulaire de Saint-Maur, à la date de 1278. Il y avait aussi le lieu dit *Montaleau*. Ces fiefs sont aujourd'hui représentés par autant de belles maisons de campagne.

XCIII

Le fief de Passy qui se trouvait en sortant de Sucy pour aller vers les solitudes qui sont au nord du parc de Gros-

Bois, semble tirer son nom d'un accident tragique qui y serait arrivé ou d'un passage dangereux qui s'y trouvait au pied des fortifications. Le mot *pas* signifie passage dangereux et celui de *sy* ou *cy*, habitation.

La résidence de Chaud-Moncel est située à l'entrée de Sucy, du côté de Boissy. Son nom est une contraction et un diminutif de Chauve-Moncel, c'est-à-dire petit monceau dénudé de bois, de plantations. Ce fut probablement un tumulus de l'époque celtique, un de ces amoncellements de terre que les Gaulois pratiquaient sur les ossements des hommes éminents, chefs de tribu, et qui, parfois, étaient l'objet d'un culte. Ce qui nous porte à faire cette conjecture, c'est la présence, à peu de distance de là, d'un lieu appelé les Buttes et d'un autre appelé les grands et petits Grès. C'étaient peut-être des menhirs en granit. Une source intarissable dite de Luard existe aussi aux environs et rappelle les origines curieuses que nous avons signalées aux pages 220, 354. Chaud-Moncel fut la demeure de la veuve Davasse de Saind-Amarand, née d'Exmiers Saint-Simon, connue dans la Révolution sous le nom de Sainte-Amaranthe. C'était la plus belle femme de son temps. Sa beauté, celle de sa fille, enfant de quinze ans, ses relations aristocratiques, une trop grande expansion à une époque de terreur, excitèrent les passions haineuses d'une démagogie ignorante et bassement égarée. En messidor 1794, elle fut envoyée à l'échafaud avec sa fille et ses amis, le vieux Sombreuil, gouverneur des Invalides, un Rohan et un Montmorency. La mère et la fille montrèrent sur les bancs du tribunal révolutionnaire une noble assurance. « Voyez comme elles sont effrontées, dit l'affreux Fouquier-Tinville, il faut que j'aille les voir monter sur l'échafaud pour m'assurer si elles conserveront leur caractère jusqu'à la fin, dussé-je me passer de dîner. » Lui aussi devait, peu après, monter sur l'échafaud. Qui se sert du glaive politique doit périr par le même glaive. C'est justice. C'est pourquoi nous avons toujours été partisan de l'abolition de la peine de mort en matière d'opinion.

La résidence de Chaudmoncel appartient aujourd'hui à M. Villebrun, qui, depuis la dernière guerre, l'a laissée en souffrance. Celle qui est plus spécialement appelée ***château de Sucy*** existe dans une rue qui rappelle d'illustres souvenirs. C'est la rue du Temple, ainsi nommé de ce que les religieux chevaliers y avaient un établissement, qui probablement avait remplacé un prieuré, de là, aussi une rue contiguë, dite rue du ***Moûtier***. Cet établissement a fait place au château actuel de Sucy, qui fut bâti au XVIIe siècle, sur les mêmes dessins que l'hôtel de Saint-Lambert de Paris. On y trouve de vieux tableaux dignes d'attention, puis l'ancienne chapelle avec ses vitraux peints, convertie aujourd'hui en cuisine. Dans son magnifique parc, agrandi vers 1810, on remarque une futaie séculaire, de toute beauté, avec des sources jaillissantes ; et quand le regard se détache de toutes ces splendeurs naturelles, c'est pour se porter devant le majestueux panorama de la presqu'île Saint-Maur, du bois de Vincennes et des monuments de Paris. Dans une chambre du château, dite la chambre antique ou du maréchal de Saxe, est conservé un curieux ameublement. La famille Ginoux. qui depuis quatre-vingts ans habite cette belle résidence, n'a garde de rien laisser dépérir de ces précieux souvenirs du passé.

Le château du Grand-Val occupe, en face de la presqu'île de Saint-Maur, tout le versant de la vallée du Morbras, qui s'étend de cette presqu'île à Sucy. L'abbé Lebeuf croit que c'était le fief de Bretigny dont il a été parlé plus haut. C'est une splendide habitation avec son vaste parc parsemé de bassins, de jolis massifs, de cascades, de jets d'eau, de boulingrins, de parterres, de charmilles. Nous prenons toujours un nouveau plaisir à le contempler dans les beaux jours du haut de notre appartement de la Varenne-Saint-Maur.

C'est la résidence de M. Berteaux, qui l'a acquise du comte de Merval. On dit que ce château reçut autrefois la visite de la Dubarry ? Elle vint sans doute s'y prélasser dans

son beau parc afin d'y oublier les ennuis que lui donnait un autre parc, celui-là qui est devenu célèbre dans l'histoire sous le nom de *Parc aux Cerfs* !

Montaleau, situé dans la partie des abords de Sucy qui regarde les bas-fonds de Brevannes, rue de la Tour, vit l'enfance de Mme de Sévigné, Elle y séjourna jusqu'à l'âge de dix ans, avec son cousin Emmanuel de Coulanges, le gai chansonnier, sous la tutelle de son grand-père maternel, Philippe de la Tour de Coulanges. Jamais elle n'oublia ce délicieux séjour de son enfance. Quarante ans plus tard, elle écrivait dans une de ses immortelles épîtres : « Vous ai-je mandé que je fus dîner l'autre jour à Sucy, chez la présidente Amelot, avec les d'Hocqueville-Corbinelli, Coulanges ?... Je fus ravie de revoir cette maison où j'ai passé ma plus belle jeunesse. Je n'avais point de rhumatisme en ce temps là. » M. Bouillet possède aujourd'hui cette ancienne résidence, qui vit les premiers pas de Mme de Sévigné.

Au bas du château de Montaleau, et dans la plaine, se trouve celui du Petit-Val. Il appartient à M. Moulton, citoyen des Etats-Unis d'Amérique. C'est un homme digne et bienfaisant. Cela ne l'empêche pas d'être en butte à l'animadversion de la population environnante. Avant la guerre de 1870, il avait marié sa fille à un grand personnage allemand, le comte de Hazfeld. On lui en a fait un crime, comme s'il pouvait alors prévoir que nous serions en guerre avec l'Allemagne. De bonnes gens prétendent, sous les plus légères apparences, qu'il a servi l'intérêt prussien pendant la guerre, que c'est certainement un homme dangereux au pays, qu'il faudrait expulser. Ainsi parlent des campagnards bonaparteux, oubliant que leur parti, après Sedan, a fait des vœux pour le triomphe des Prussiens, dans l'espoir qu'ils rétabliraient l'empire, et que Bismarck a déclaré dernièrement ce parti comme étant le seul qui lui fût dévoué en France.

Ils font un crime à M. Moulton d'être le beau-père d'un Allemand, comme s'il avait pu prévoir, disons-nous, en

voyant le roi de Prusse si bien accueilli aux Tuileries, que nous serions un jour en guerre avec lui. — C'est décidément un traître, un ami des Prussiens, que cet étranger d'Amérique, disent-ils.

Or, voici ce qu'a fait pendant la guerre cet homme tant décrié :

Au plus fort des grands froids et de la famine, on voyait dans Paris, aux abords de la rue de Courcelles et du boulevard Haussmann, un vieillard de soixante-dix ans, chargé de bidons pleins de lait, montant à tous les étages, cherchant surtout les petits enfants à la mamelle. A ceux qui le rencontraient ainsi chargé il répondait : « Ne faut-il pas que ces pauvres petits enfants, l'avenir de la France, et dont les mères n'ont plus de lait, vivent. » Et alors le lait coûtait des prix fabuleux.

Cet ami de l'humanité et de la France était M. Moulton.

Le bon vieillard ne s'imaginait pas alors que bientôt on lui jetterait la pierre dans le pays qu'il habite.

Nous nous sommes demandé pourquoi ces préventions passionnées, ces accusations aveugles à l'égard d'un étranger. Qui les suggère, qui les entretient et les envenime. Elles existent surtout contre les étrangers protestants. Beaucoup de membres du clergé, dans nos campagnes, n'aiment pas les personnages influents qui appartiennent à des religions dissidentes. Ils ne peuvent, chez eux, comme dans les familles catholiques faire la pluie et le beau temps, exercer tous les genres de captation et d'obsession, quêter pour le denier de Saint-Pierre et autres deniers. Les discréditer dans l'esprit du peuple est un moyen ordinaire auquels ils ont recours, et ils le font, sourdement, à l'aide de leurs affidés, de propagateurs d'insinuations mensongères. Nous n'accusons ni ne désignons ici personne, mais nous constatons que c'est partout une tactique systématiquement établie sur le sol de notre belle France.

Le docteur Hoefer, dont nous parlons à l'article Brunoy, a été en butte à une pareille tactique.

On tremble pour le sort qui serait réservé à la vie et à la propriété de beaucoup d'étrangers en cas de guerre nouvelle. Hélas, faudrait-il que notre pays, si hospitalier jusqu'ici, devienne un repoussoir, un épouvantail pour les étrangers?

Une des belles résidences de Sucy est la *Haute-Maison*, appartenant à M. Marsaux. Peut-être est-ce de cette maison, qui a remplacé une plus ancienne, que Sucy tire son nom, de *ci*, *cy*, habitation, et de *sus*, au-dessus, supérieur. Elle fut le séjour de Mme de la Guette, qui a laissé des mémoires curieux où elle raconte des épisodes arrivés à Sucy, et dont elle fut témoin oculaire.

Elle dit qu'en 1649, au temps des troubles de la Fronde, où de puissants princes luttaient contre la régente de France, elle vit un troupeau de veaux et de pourceaux enlevé par les gens du prince de Condé, venir se faire cerner au pied de Sucy par des gens du parti opposé. Ceux qui le gardaient implorèrent la pitié des habitants qui leur ouvrirent la porte. Mais le troupeau n'en fut guère plus avancé. Les habitants surent parfaitement s'en accommoder pour leur subsistance. La même année, plusieurs régiments de cavalerie royale vinrent camper sur le coteau de Sucy.

Les soldats escaladèrent les murs et saccagèrent le village. Il y eut même quelques femmes outragées pour n'avoir pas songé à se sauver tout de suite. On s'expliqua le lendemain. De six cavaliers convaincus du fait le plus grave, on en passa un par les armes pour servir d'exemple aux autres. Alors les vieilles femmes s'en retournèrent en leurs maisons; mais les jeunes et les filles restèrent chez Mme de la Guette qui fut bonne guetteuse de leur vertu.

Après les amis du roi vinrent ses ennemis, les soldats du prince de Condé et de son allié, le duc de Lorraine. Ils avaient ravagé tout l'est du Parisis. A Sucy, ils se logèrent très-militairement. Les habitants avaient cru devoir mettre tous leurs meubles et nippes en sûreté dans l'église. Mais rien n'était sacré pour les soudards catholiques du bon

vieux temps. Les portes de l'église furent forcées. Tout y fut brisé, ravagé; les oreillers et matelas effondrés à tel point, dit Mme de la Guette, qu'on y marcha dans la plume jusqu'à mi-jambe. Le grand crucifix fut renversé sans dessus dessous, mais, par miracle, le saint ciboire resta intact avec les hosties. Un ecclésiastique le transporta aussitôt à la Varenne-Saint-Maur, où beaucoup de malades et d'habitants de Sucy s'étaient sauvés à l'aide d'une barque.

Ces faits précédèrent la rencontre des princes révoltés avec les troupes royales à Villeneuve-Saint-Georges, où aurait eu lieu une grande bataille sans la prudente retraite de Turenne. (Voyez parag. XCIX.)

Mais qui avait amené cette guerre, ces longs troubles? L'influence qu'exerçait Mazarin sur la régente Anne d'Autriche, et la jalousie qu'en conçurent les grands, qui auraient voulu exercer la même influence. Cela avait été déjà la principale cause des guerres civiles du xve et du xvie siècle, au temps d'Isabeau de Bavière et de Catherine et Marie de Médicis. Un Marfori de génie, doublé d'un père Claret, s'assurant par de sûrs et profonds liens, le dévouement d'une reine-mère, des princes qui auraient voulu nouer les mêmes liens pour leur propre compte et ambition, tels furent les véritables motifs des longs et ruineux troubles de la Fronde. Là, comme toujours, on vit en action la fable des *Deux taureaux, de la génisse et de la grenouille*, qui se lamente écrasée dans son marais. Mais alors, la gent marécageuse n'y pouvait rien. Elle n'avait pas voix au chapitre. De nos jours, elle eut voix au chapitre; ses volontés furent consultées; elle plébiscita. Mais les malheurs de la guerre n'en furent pas pour cela écartés.

Nous nous rappelons encore d'avoir vu, à Sucy même, nombre d'électeurs donner, en 1870, au mois de mai, un blanc-seing à l'homme de décembre et des aventures mexicaines. La guerre ne tarda pas à être déclarée par suite de la volonté d'une femme entourée de nouveaux Marfori et pères

Claret. « C'est ma guerre à moi, » disait-elle, et pour son bon succès, elle fit distribuer force médailles de la Vierge à nos soldats. Notre-Dame de Reischoffen, de Metz et de Sedan, n'empêcha pas les Prussiens de venir sous les forts de Paris et alors les plébiscitaires de Sucy virent à quoi cela aboutissait d'investir un homme du droit absolu de paix et de guerre, d'organisation d'armée et de dilapidation de finances.

Mais cela ne les a pas tous changés. Nos dernières élections nous ont prouvé qu'il y a là encore, à côté de gens intelligents, quelques aliborons votant à la façon du Morbihan, hihan! et aspirant après le retour du fils d'Invasion III, accompagné d'une autre régente espagnole avec son cortége de Marfori, hi, hi! et de révérends pères Claret, oh! hé!

Pauvres campagnards abusés!

Ils revoudraient le régime du sabre,
Disant qu'alors toute affaire allait bien;
Mais qu'aujourd'hui, chez nous, tout se délabre,
Tant et si fort, qu'on ne gagne plus rien.

— En ce temps-là, bonnes gens, les affaires
Chez l'étranger, non plus, n'allaient pas mal.
C'était le cours des choses ordinaires,
Non le bienfait d'un despote immoral. —

On a vécu largement, sans prudence,
Puis sont venus ces pillards de Prussiens;
Et l'on se plaint de n'avoir plus d'aisance,
Forcé qu'on est d'engager tous ses biens.

A qui la faute, électeur imbécile?
Toujours votant pour d'infâmes grugeurs,
Frappant ton nez de ta main malhabile,
Courant toujours après des empereurs.

En Février, des citoyens sublimes
Ont combattu pour te faire électeur.
De leur espoir ils ont été victimes,
Et tu votas contre eux tous sans pudeur.

Tu crois toujours qu'il faut un chef, un homme
Pour te sauver, tes dettes acquitter.
Il se remplume avec sa bande, en somme,
Grands frais en plus, sénateurs à doter.

Un empereur doit tout faire produire :
Argent, or dur, citrouilles, champignons,
Grands cornichons, carottes qu'on tire,
Navets rôtis, choux gras, petits oignons,

Force animaux, oiseaux de toutes races,
Loups dévorants, chats voleurs, blancs coucous,
Taupes, hiboux, corbeaux, aigles rapaces,
Renards, pourceaux, andouilles, puces, poux.

Pour tout nourrir, il faut que tu te prive
Et sues d'ahan, travaillant nuit et jour,
T'abrutissant, sans autre perspective
Que d'engraisser ces animaux de cour.

Et puis après, les affaires publiques
Seront quand même affectées forcément ;
Nouveaux emprunts, des Sedans, des Mexiques,
Toujours, Bazaine et son fier boniment!

Jour de Dieu! C'est-il donc possible,
Qu'en un pays de gens futés,
On trouve encor, c'est trop risible,
Tant d'ignorants et d'entêtés.

(Voyez Chennevières.)

XCIV

Valenton.

Ce petit village est en partie situé sur le haut de la pente de la colline qui sépare la vallée de l'Yerres d'avec les bas-fonds où, selon nous, a coulé primitivement la Marne à une époque préhistorique, c'est-à-dire au temps où elle venait confluer avec Seine, en aval du lieu dit aujourd'hui Villeneuve-Saint-Georges. Il y eut de temps immémorial sur le haut de la colline un manoir seigneurial, château-fort,

comme l'étaient la plupart de ces résidences sous les Romains et au moyen âge. Une forteresse, en général chez les Gaulois, s'appelait un *vau* ou un *vall*, de là les lieux appelés *Vauxbourg*, *Valburge*, *Wallers*, etc., etc. Le mot *tun*, *ton* ou *dun* avait chez le même peuple le sens de hauteur. Cela étant, Valenton aurait donc signifié forteresse, castra ou château fortifié sur la hauteur. Il y eut primitivement deux genres de forteresses ou lieux de défense et d'abri : l'oppidum entouré d'eau ou de marais inaccessibles, puis celui qui, dominant une colline, était d'une défense facile. Valenton, selon nous, aurait été une de ces oppida.

Ce petit village est situé à trois lieues et demie vers le sud-est de Paris, on y voit des vignes sur le coteau qui regarde la Seine. Les terres arables sont vers la plaine qui est au bas, dans la direction de Mont-Mesly, de Bonneuil. Il est désigné dans le dénombrement officiel de 1709 sous le nom de Valenton et l'hôpital de Mesly, et comme ayant 53 feux. En 1727, Valenton et l'hôpital de Mesly avaient 250 habitants.

On voit par la vie de saint Babolein, premier abbé de Saint-Maur, que nous avons ci-dessus citée, que la terre de Valenton fut donnée à l'église de Saint-Vincent ou de Saint-Germain-des-Prés de Paris. La cure était aussi à la présentation de l'abbé de ce monastère, et c'est ce qui fut confirmé par une bulle du pape Alexandre III, de 1177. Depuis, jusqu'en 1789, il n'a cessé d'en être ainsi.

Aussi les habitants de ce village ont été souvent l'objet de la protection des abbés de Saint-Germain-des-Prés. En 1138 l'un d'eux, l'abbé Hugues, fit commuer ce qu'ils payaient pour le droit d'avouerie à Étienne de Garlande et à Amauri, comte d'Évreux, c'est-à-dire plusieurs muids de vin.

En 1215, l'abbaye obtint de Robert de Dreux, seigneur de Brie, qu'il leur cédât les 60 muids de vin rouge qu'ils lui payaient chaque année; et au mois de février 1248, l'abbé leur accorda le même affranchissement qu'à ceux de

Villeneuve et de Crosne, pour qu'ils puissent se marier à d'autres qu'à des vassaux de l'abbaye.

L'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés jouissait de quelques revenus et droits à Valenton. On voit par son cartulaire qu'elle y avait des serfs qu'elle affranchit en 1282, et que de plus elle y avait une redevance d'un *tresel* de bon vin qui lui était payé, pendant les vendanges, sur le produit de certaines vignes. Ce texte du cartulaire est cité dans le glossaire de Ducange, au mot *Tresellus.*

Le chambrier de la même abbaye avait aussi 20 sols de rente, conformément à la destination des revenus faits en sa faveur, en 1256, par l'abbé Pierre, et de plus un produit désigné dans ledit cartulaire par *unum duplarium vini in vendemiis apud gurgitem Hodoini versus Valenton*, c'est-à-dire un double muid de vin en vendange à la gorge d'Hodoin, vers Valenton.

Le premier des titres où il est fait mention de *unum tresellum boni vini* (probablement un triple muid de bon vin), fait voir qu'alors il y avait du vin estimé à Valenton. Les temps sont bien changés pour les vignobles du Parisis, où le vin d'Argenteuil faisait les délices de saint Louis et où celui de Suresnes était l'objet des éloges d'Henri IV!

Quelques anciens chevaliers ont porté le nom de Valenton. On trouve en 1093 un Hugues de Valenton, témoin dans un acte relatif au prieuré de Longpont, sous Montlhéry. Il avait une fille nommée Eremburge qui se fit religieuse de l'abbaye d'Yerres à l'époque de sa fondation. Selon toute apparence, la demeure de ces anciens chevaliers était le château-fort, *val* ou *vau*, qui a donné son nom au *tun* ou *ton* sur lequel se trouve située la partie la plus importante de Valenton. En 1571, Antoine de Beauvais, président de la Cour des aides et maître des requêtes, était seigneur de la *Tour de Mesly*, de Valenton et Limeil. (Voyez Moreri.)

Indépendamment de la seigneurie, il y avait deux fiefs à Valenton. Le premier, auquel était adjointe une ferme, appartenait au siècle dernier à M. Rancher, conseiller à la

seconde Chambre des enquêtes; l'autre, qui était au bas du village et qu'on appelait *Plaisir*, était possédé par M. Symonnet, conseiller à la grand'Chambre. Comme on le voit, cette petite commune ne manquait pas de magistrats. Elle fut longtemps la résidence de M. Chaix-d'Est-Ange.

Mais la plus belle résidence de Valenton était sans contredit celle que M. Prat, receveur général des finances, y fit bâtir en 1745 sur la partie méridionale du village. Elle était déjà alors remarquable par l'élégance des bâtiments, ses vastes jardins et ses magnifiques points de vue. Distribués de la manière la plus originale et pittoresque, ses jardins renfermaient des eaux jaillissantes, des cascades, des rochers, des grottes et autres objets d'embellissement usités dans les parcs. On y voyait même un moulin en pleine activité, et à l'extrémité du jardin, vers Villeneuve-Saint-Georges, un pavillon d'une charmante architecture, style de la renaissance, qu'on a le tort de laisser se détériorer; cette propriété existe encore, mais peu entretenue. Son château a été démoli. Le propriétaire en est absent.

Valenton a une population d'environ 500 habitants. On trouve dans ses archives un plan de l'ancienne seigneurie du lieu, et puis le registre de l'état civil conservé sans lacune et remontant à l'année 1653.

A l'extrémité ouest du territoire, entre la route de Lyon et le chemin de Creteil, se trouve un écart composé de deux fermes, l'une dite l'*Hôpital*, l'autre la *Tour de Mesly*. La première était ainsi appelée de ce qu'elle faisait partie des dômaines des Hospitaliers de l'Ordre Saint-Jean de Jérusalem. Autrefois cette ferme était pourvue d'une chapelle et d'un domaine d'un rapport d'environ 1,500 livres, ce qui n'était pas mal pour l'époque. La chapelle, assez délicatement bâtie, remontait au XIIIe siècle. Elle était, comme tous les établissements religieux des Hospitaliers, consacrée à saint Jean. On y célébrait la messe avec pain bénit tous les dimanches. Un cimetière à l'usage des gens de la ferme seulement y était adjacent. On logeait dans la ferme tous les

pèlerins et croisés de la Terre-Sainte qui passaient par là sur la route de Lyon à Paris, qui en est voisine; on dit même qu'autrefois cette route longeait les bâtiments de l'hôpital.

L'autre ferme tenait son nom d'une tour, *turnum*, qui s'y élevait. En 1277, il y avait pour trésorier de la maison des chevaliers du Temple, à Paris, un *Joannes de Turno*, et l'on a conjecturé que ce fut lui qui affecta une partie du domaine de ses ancêtres à l'établissement de l'hôpital dont il vient d'être parlé. On sait que les Hospitaliers remplacèrent les chevaliers du Temple et en héritèrent. Nous avons dit ci-dessus qu'en 1571, Antoine de Beauvais, seigneur de Valenton, Limeil, l'était en même temps de la Tour de Mesly.

XCV

Varennes et Jarcy.

Il convient de commencer cette notice par la description de Jarcy, dont l'existence a précédé celle de Varenne.

L'abbé Lebeuf veut que ce nom vienne de *Garrica*, *Garricia* ou *Jarrica*, *Jarriciacum*, *Jarciacum*, lieu inculte ou non cultivé. Voyez à la fin de cette Notice notre opinion sur ce point.

L'Yerres est large et profonde en cet endroit. Ses coteaux sont très-pittoresques, variés, couverts de vignes et de plantations diverses. Une île riante y montre un épais tapis de verdure dans le bas-fond de Jarcy.

Ce village existait déjà au XIe siècle. Des seigneurs s'y emparèrent alors des dîmes, comme en bien d'autres lieux. On voit qu'à la fin du XIIe siècle, une famille de chevaliers, nommée Buignele, y céda en fief la dîme du blé et du vin à une autre famille noble, dont fut une dame dite *Rancia de Gerciaco*. Les fils de cette dame de Gercy vendirent ces dîmes à l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris, en possession alors du domaine d'Epinay, situé à une demi-lieue de là.

L'évêque de Paris certifia, par lettres de l'an 1213, que cette vente avait été faite en présence de maître Ernaud, son official, et qu'elle avait été agréée par Pierre Buignele et Thibaud, son père, chevaliers, du fief desquels cette dîme était mouvante. Les trois frères sont nommés dans le nécrologe de l'abbaye d'Yerres, au 13 des calendes de septembre, parce qu'ils avaient fait présent à ce monastère de trois arpents de terre sis à Gercy. Un autre seigneur, nommé Guy, donna à la même abbaye, au commencement du XIIIe siècle, un arpent des terres qu'il y possédait.

En 1260, Jeanne, comtesse de Toulouse et de Poitiers, femme d'Alphonse, frère de saint Louis, qui résidait près de là, à Vaux-la-Comtesse, paroisse de Combs-la-Ville, établit un monastère de femmes à Jarcy. Ayant suivi son mari en Terre-Sainte, elle laissa le soin d'achever son œuvre à l'évêque de Paris, qui, avec l'archidiacre de Brie et le curé du lieu, établirent le couvent près l'église, dans les maisons qui y subsistaient alors, et cette église devint en même temps celle de la communauté. On indemnisa le curé moyennant vingt livres de rentes qui lui furent assignées snr les offrandes de l'église du nouveau monastère. C'était alors le produit ordinaire des cures, et cette somme reviendrait aujourd'hui à 400 livres, disait l'abbé Lebeuf, il y a passé cent ans.

Les fondateurs assignèrent une somme de 500 livres pour la subsistance des trente religieuses qui s'y trouvèrent d'abord. Mais bientôt les revenus augmentèrent et le nombre des religieuses fut porté à quarante. Ces religieuses étaient des chanoinesses régulières qui devaient vivre selon la règle observée au monastère de Sainte-Geneviève de Paris, dont relevait le prieuré d'Épinay, ci-dessus cité. Des lettres d'Étienne, évêque de Paris, de l'an 1269, marquent que ces chanoinesses devaient observer la clôture sans pouvoir sortir du monastère, si ce n'est dans les cas dont conviendrait la dame fondatrice. La première abbesse fut une nommée Auda ou Oda, femme noble, en 1294. Son corps reposa dans le

chœur des religieuses, ainsi que celui de la comtesse fondatrice, morte sur le chemin de la Terre-Sainte. L'abbé Lebeuf décrit les mausolées et épitaphes qui leur étaient consacrés. Près du grand autel était celle d'un chevalier mort au temps de Charles V, qui exigea par son testament qu'à ses funérailles assisteraient des cavaliers montés sur des chevaux et portant ses armoiries.

Dulaure dit que le couvent de Jarcy offrit toutes les alternatives de régularité et de désordres, et qu'on fut obligé de le réformer. Le 22 juillet 1515, l'abbé de Cluny y introduisit douze religieuses de Montmartre pour y mettre la *sainte réformation en vraie observance régulière*. On y plaça une nouvelle abbesse, Martine du Moulin. L'abbaye fut triennale et passa de l'ordre de Saint-Augustin à celui de Saint-Benoît. Nous montrons à propos de l'abbaye d'Yerres, ce qu'était au XVIe siècle la sainte réformation des religieuses de Montmartre. Si les choses se passèrent à Jarcy de la même façon qu'à Montmartre, au temps du siége de Paris par le Béarnais, on doit penser que les efforts des saints réformateurs n'étaient pas toujours couronnés de succès.

La Révolution dispersa pour toujours les religieuses. Près de leur asile, dans une tour, vint habiter l'illustre compositeur Boïeldieu. Peut-être y fut-il visité par l'esprit d'une des anciennes religieuses qui lui inspira l'idée de sa *Dame blanche*, car c'est là qu'il en écrivit les partitions. Les fameux chanteurs Martin et Legendre, qui habitaient près de là, à Brunoy, pouvaient l'aider dans l'essai de son œuvre. Le fils de M. Boïeldieu, amant de la belle nature, comme son père, habite tout près de là, à Quincy.

Lorsqu'on eut fait de l'église de Jarcy celle du monastère fondé par Jeanne, comtesse de Toulouse, on en bâtit une autre dans un lieu appelé Varennes, situé à une demi-lieue de là, pour le besoin des habitants des deux localités. Cette fondation remonte à 1282. Telle fut l'origine de la commune de Varennes, dont dépend aujourd'hui Jarcy. Il est parlé du

premier curé de Varennes dans un diplôme de Philippe le Bel de l'an 1296, comme ayant fait quelque échange avec la nouvelle abbaye. Ce monastère jouissait des trois quarts de la grosse dîme de la paroisse contre le curé qui n'en avait que le quart. La collation de la cure était à la nomination des évêques de Paris, et cette cure était comprise dans le doyenné de Moissy.

Cette localité avait des seigneurs. L'un d'eux, Simon de Varennes, chevalier, est mentionné dans le nécrologe d'Yerres, pour avoir donné à cette abbaye 8 livres pour la pitance, et 13 sextiers de blé par an dans la dîme de Varennes. Il vivait au XIVe siècle. Sur la fin du XVIIe siècle, la terre de Varennes appartenait au marquis de Chabannais, seigneur de Combs et de Vaux-la-Reine, lieux voisins.

Le nombre des habitants de Varennes et Jarcy était de 38 feux en 1709. En 1726 il n'y avait que 123 habitants. Sa population actuelle, avec Jarcy, y est de 233 habitants.

Nous avons rapporté ci-dessus l'opinion de l'abbé Lebeuf sur l'origine du nom de Jarcy. Contradictoirement à cette opinion, disons que Jarcy, comme beaucoup d'autres lieux de ce nom, tire plutôt son nom du mot *jard* ou *gard*, c'est-à-dire clôture, enclos cultivé, d'où l'on a fait jardin et *garden*, en anglais; le nom des bois, jardins ou parcs appelés *gard* ou *ward*, est grand en France. C'est un substantif du verbe garder ou warder, à cause que les *gard* ou *jard* étaient défendus par des murailles. Jarcy, *Jarciacum*, selon nous, veut dire habitation enclose ou de l'enclos. Quant à l'étymologie du mot Varenne ou Garenne, nous l'avons expliquée à la page 2 de cet ouvrage.

XCVI

Vigneux.

L'abbé Lebeuf croit que ce village est le *Vicus novus* du VIe siècle, dont il est parlé par Fortunat dans sa *Vie de*

saint Germain. Il dit que le saint évêque y opéra deux miracles : la première fois sur un homme qui avait été mordu d'un loup enragé et qu'il guérit avec de l'huile bénite; la seconde fois sur une femme aveugle, âgée de quatre-vingts ans, qu'il guérit avec de l'eau tiède, par un signe de croix sur les yeux dont il sortit du sang, et Fortunat fut lui-même témoin de ces faits.

Cette commune, n'avait qu'une trentaine de feux au siècle dernier. Mais elle paraît avoir été plus grande autrefois, puisque la paroisse de Montgeron en fut détachée au XIIe siècle. Il y a aujourd'hui près de 200 habitants. La mairie est établie au hameau de Rouvre.

L'église de Vigneux a été détruite depuis la Révolution ; elle était, de temps immémorial, dédiée à saint Pierre, et qu'on prenne note de cette circonstance, sur laquelle nous allons revenir tout à l'heure. Voici ce qu'en disait de son temps l'abbé Lebeuf. « Cet édifice renferme beaucoup de parties qui sont de la fin du XIIe siècle. Il y a sous le clocher un petit pilier du XIIIe. Le portail et le sanctuaire ont des ornements de ce temps-là. Le portail de la même époque est assez bien travaillé, étant composé de petites colonnes à double étage. Le sanctuaire en a de plus grossières, et dont les chapiteaux sont garnis de feuillages épais. Les chapelles voisines sont sûrement du XIIIe siècle, si elles ne le sont du XIIe. Il reste dans cette église deux tombes du XIIIe siècle, gravées en lettres capitales gothiques; sur l'une on lit : *Ici gist Aloise, dite Lucienne de Athis, laquelle trépassa l'an MCCLXXII, le jour de saint Mathias, l'apôtre. Priez duquel, merci li face.* Sur l'autre tombe, qui est dans le chœur, sont gravés ces mots : *Icy gist Brennart de Lucienne de Athis, clerc, lequel trépassa l'an MCCLXXXXI, le jeusdy après la saint Nicolas d'yver.* »

L'abbé Chastelain, observateur curieux des antiquités du Parisis, ayant visité l'église de Vigneux, écrivait vers 1680 ce qui suit :

« Lorsqu'on est descendu sous l'église avec des flambeaux, « on y voit plusieurs tombeaux très-anciens dans lesquels « on aperçoit par des trous, des urnes d'argile, peintes de « raies rouges très-belles : on les touche, et même l'ou- « verture est assez grande pour les faire tourner; mais leur « grosseur empêche de les ôter. Il y a sur ces tombeaux des « inscriptions en lettres carlovingiennes qui paraissent du « XIe ou du XIIe siècle. »

Il paraît que cette crypte curieuse, depuis l'époque de l'abbé Chastelain, est demeurée obstruée et oubliée. Ce serait le devoir de notre archéologie du Parisis d'aller fouiller là et de remettre au jour des objets d'une nature aussi intéressante.

« L'on m'a assuré, dit l'abbé Lebeuf, que tous les environs de cette église sont garnis de tombeaux de pierre dure, et quelques-uns de plâtre, et qu'on y a trouvé, avec des ossements, de petits pots de terre. (Voyez sur ces tombeaux Caylus, page 193 du 1er tome de ses *Antiquités*.) » On en a encore retrouvé de nos jours.

« En 1746, on en découvrit quelques-uns avec des vases de terre qui servaient autrefois à contenir de l'eau bénite. » (Il y a toute apparence que le narrateur prend pour des pots d'eau bénite les vases lacrymatoires usités par les Romains dans leurs sépultures.)

« Le même abbé Chastelain avait vu proche cette église, du côté du septentrion, des restes de grandes voûtes gothiques, les avait regardées comme ceux d'une *église à trois arches*, ce sont ses expressions. Mais il y a plus d'apparence que ce sont les restes d'une grange ou d'un cellier qu'avait en cet endroit l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Les anciens bâtissaient ces sortes d'édifices très-solidement. L'abbaye de Saint-Victor donna cette ferme à bail amphithéotique à Carré de Montgeron.

« C'est à cette même époque qu'Étienne de Senlis, évêque de Paris, donna, vers 1130 ou 1140, l'église de Vigneux, (de *Vico novo*, dit la Charte), à l'abbaye de Saint-Victor, et

cela à la prière de Mathieu de Monceaux, chevalier, qui s'était fait religieux dans cette maison. L'usage était, au XIIIe siècle, en cette paroisse que le curé levât de chaque paroissien cinq deniers parisis et une obole pour le luminaire de l'église. »

L'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, ajoute l'abbé Lebeuf, sans jouir de l'église de Vigneux, fournit encore plus de documents touchant ce lieu que celle de Saint-Victor. On trouve dans ses titres qu'un nommé Guillaume, s'y étant fait moine en 1206, donna à ce monastère sa dîme de *Vico novo*, du consentement de ses frères et de Guy de Vigneux dont elle était mouvante; qu'en 1215 la même abbaye fit, avec celle de Saint-Victor, le partage de la dîme de blé et de vin de ce lieu, et que par le même traité les deux maisons convinrent de payer chacune la moitié de la dépense du *past* que l'on donnait aux habitants en pain et en vin après la communion du jour de Pâques; qu'à l'égard de la dîme elle serait conduite entièrement à la grange de Saint-Victor à Vigneux. On y lit aussi qu'en 1247, Thomas, prêtre de Vigneux, fit un accommodement avec l'abbaye de Saint-Maur au sujet d'une portion de dîme située *in Parochiis de Vignolio et de Monte-Gisonis*, se faisant fort pour le prêtre de ce dernier lieu, qui n'est autre que Montgeron. On y lit encore qu'en 1249 le même Thomas, *Presbyter de Vignolio*, passa un concordat avec la même abbaye de Saint-Maur sur les dîmes de vin, en présence de Guillaume, évêque de Paris, lequel fut ratifié par l'abbé de Saint-Victor. Enfin on trouve que lorsque Pierre, abbé de Saint-Maur, fit, en 1256, une destination de biens pour le chambrier et le cellerier de son monastère, la dîme qu'il avait à Vigneux échut au chambrier.

Les dépendances de la paroisse de Vigneux sont *Port Courcelles*, *Rouvres*, *Château-Frié* et *Noisy-sur Seine*.

Courcelles, nom assez répandu en France, veut dire, comme l'on sait, chapelle annexe d'une ferme.

Rouvres est un petit hameau composé de huit maisons,

avec la ferme et château des Bergeries. Il y avait encore, au XIIIe siècle, en ce lieu un bois, qui est désigné, dans un titre de 1215, sous le nom de *Nemus Belli Roboris*. En 1385, Gilles Molet, vicomte de Corbeil, faisant hommage de sa vicomté au roi Charles VI, déclara parmi ses dépendances deux arrière-fiefs, l'un à Vigneux, l'autre à Rouvres, et que de plus Gilles l'Hulier en tenait la terre et seigneurie du même lieu de Rouvres. En 1611, Jean le Royer, marchand et bourgeois de Paris, obtint d'y faire célébrer la messe à cause de l'éloignement du chef-lieu de la paroisse.

Selon toute apparence, Château-Frié s'appelait, en 1550, Château-Festu. Il prit ensuite le nom de Château-Fraguier, d'un sieur Fraguier auquel il appartint ; c'était un correcteur des comptes, et l'on voit qu'en 1597 il déclara à la châtellenie de Corbeil que son produit était de 75 livres. De ce fief dépendaient 160 arpents de terre, dont 30 en bois et 2 en vignes. C'est aujourd'hui une jolie maison de campagne située sur le chemin de Villeneuve-Saint-Georges à Vigneux.

Quant à la terre de Noisy-sur-Seine, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire un passage du *Mémoire* rédigé en 1723 par un M. Lancelot, touchant l'hommage féodal auquel il pouvait être soumis.

« La terre de *Noisy-sur-Seine*, qui prend depuis les murs de Villeneuve-Saint-Georges, le long de la Seine, en montant l'espace d'une petite lieue, jusqu'à l'endroit appelé le *Gros-Caillou* ou *la pierre de Monceaux*, dans la paroisse de Vigneux, appartenait autrefois au chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, fondé par le roi Robert. On a prouvé qu'il en jouissait en 1202 et qu'il faisait partie de sa fondation. Le chapitre y a toujours eu moyenne et basse justice : ce qui se prouve par les baux à ferme que les fermiers promettaient de faire exercer la justice et de payer les gages des officiers, et par un papier terrier de cette terre de l'an 1557.

« Derrière les murs de Villeneuve, sur le bord de la Seine,

est un lieu dit le Port-Brun, qui est de la seigneurie de Noisy; on en infère que le chapitre Saint-Germain avait droit de port et autres droits appartenant d'habitude aux seigneurs sur le bord des rivières navigables.

« En 1575, cette terre de Noisy fut entièrement ruinée (c'était au temps des guerres de religion). Le hameau fut brûlé, les habitants s'éloignèrent et les terres demeurèrent incultes. La paix, faite en 1595, ne releva pas le village. Les chanoines de Saint-Germain se trouvèrent seigneurs sans sujets. Pour se libérer des emprunts faits durant les guerres civiles, ils obtinrent permission de vendre cette terre.

« Depuis 1596, l'adjudicataire en a joui sans reconnaître aucun seigneur. Lui et ses successeurs y ont exercé la haute justice, comme de faire lever les corps des gens noyés, mais la mauvaise qualité des terres empêcha de repeupler l'endroit. En 1669, cette terre fut saisie réellement sur l'acquéreur, et elle demeura à bail judiciaire jusqu'en 1702 que l'adjudication en fut faite. Le nouvel acquéreur ne put s'en faire remettre les titres. Ils avaient été divertis par la partie saisie. Il sçut en 1721 que ces titres avaient été portés dans le clocher d'une église de Paris où, pendant vingt ans, ils étaient demeurés à la discrétion du public. Les héritiers des ecclésiastiques les ayant retirés de là et examiné ce qui en restait, on n'y trouva rien sur l'hommage qu'on en devait rendre,

« Le conseil fut d'avis que cette terre venue du roi redevait hommage au roi à Corbeil, n'étant plus possédée par une communauté. »

Tout ce que nous venons de dire sur Vigneux prouve que cette localité est très-ancienne. Comme son nom a varié, que, souvent, elle est appelée *Vignolio*, nous nous demandons si *Vico-novo* n'est point une latinisation fausse, comme il y en eut tant au moyen âge. Peut-être que ce fut un des nombreux *Vignacum* qu'il y avait en France et dont le suffixe dénominatif *acum* signifiait habitation, et dont le préfixe *vi* a

été expliqué dans notre *Notice sur Vincennes* (parag. XXIV.) Ce que nous disons à propos de Draveil, de Montgeron, de la forêt de Sénart, de Villeneuve-Saint-Georges, prouve que ces parages de la rive droite de la Seine étaient une de ces régions du monde celtique où se trouvaient rassemblés, de distance en distance, les monuments du culte et de la mythologie druidique. L'église primitive de Vigneux fut consacrée à saint Pierre. Cette circonstance vient à l'appui de nos conjectures. Nous prouvons dans nos *Recherches sur le culte de la pierre,* et nous montrons même dans cet ouvrage, à la page 63, que le nom de ce prince des Apôtres fut donné à beaucoup de sanctuaires chrétiens élevés en lieu et place des sanctuaires payens de l'ordre mégalithique. Il n'est pas impossible qu'une pierre, un menhir, simulacre de la force créatrice du soleil, appelé *vi,* ait existé sur l'emplacement de la vieille église de Vigneux. A peu de distance de là, au Rouvres, il a dû en exister aussi un dans le *nemet* ou *chenaie sacrée* qui existait en ce lieu, et qu'en 1215 on appelait encore *nemus Belli Roboris,* c'est-à-dire bois de chênes ou rouvres consacré à Bel. Bel, nous l'avons établi ailleurs, et aussi dans cet ouvrage (page 269), était l'un des noms du soleil chez les anciens. On l'adorait sur les hauteurs et surtout sur les hauteurs couvertes de chênes ou rouvres, comme a dû l'être le Rouvres de Vigneux.

Dans les *nemets* ou enceintes sylvestres sacrées, s'élevait souvent un menhir, colonne, pyramide, simulacre de la force créatrice qui était propre au soleil. En beaucoup de lieux, c'était un *linga* bien caractérisé de formes. Eh bien! dans la vieille ferme de Rouvres, qui s'élève aujourd'hui au lieu où a existé le nemet ou enceinte sylvestre consacrée, existe un colombier surmonté d'une tourelle de forme lingamique. (Voyez ci-dessous le dessin de ce colombier). Cette tourelle qui surmonte le colombier comme une campanille, est sans doute la conti- nuation traditionnelle respectée ou réparée d'une plus an- cienne, établie là en vertu d'un ordre d'idées tout symbolique, à une époque reculée. Nous expliquons l'ori-

gine de ces tourelles symboliques dans notre *Histoire du monde primitif* à propos de Vendôme et d'autres localités de France, et fortifions notre assertion par l'aspect comparatif de tous les temples et mausolées du monde asiatique. (Voir aussi nos *Recherches sur le culte de la pierre* et notre *Archéologie de la Croix.*) Les colombiers, consacrés à Vénus ou force passive, étaient très-souvent de forme conique ou lingamique, en vertu de l'ordre d'idées qui s'attachait à cette force corrélative du principe actif représenté par le soleil. Nous nous expliquons amplement là-dessus dans nos ouvrages précités; qu'on les consulte. Pour nous, nous n'avons pu passer indifférent devant le hameau du Rouvres de Vigneux et son colombier. C'est un point de repère d'une immense chaîne de traditions perdues, mais dont on peut, par le raisonnement, rétablir peu à peu les anneaux.

XCVIII

Villecresne.

Ce village, avec le hameau de Cerçay, avait 76 feux en 1709, et 273 communiants en 1726. Il compte aujourd'hui 750 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à 1601.

Son nom paraît venir du mot *villa*, ferme, petite agglomération rurale, et de *crône*, *crosne* ou *cresne*, craie, en celtique, pierre blanche, et en latin *creta*. Il s'y trouve, en effet, des couches de terrain cretacé. (Voyez Crône et Créteil.)

Sur son territoire paraît avoir existé un sanctuaire druidique, avec les accessoires qui, souvent, avoisinaient ces sanctuaires. Le petit *bois d'autel* qui a donné son nom à une ferme du territoire, fut, selon toute apparence, un nemet (CI).Une pierre celtique, relevée en 1815 par les Russes, lors d'un campement, détruite depuis par un paysan, exis-

tait à peu de distance de là, vers la hauteur dite mont *Esart*, dont le nom signifie : mont près ou vers l'*art*, l'*ara* ou l'autel. La dénomination de Beaumont, sur laquelle nous nous sommes expliqué page 269, et qui est appliquée à une hauteur du village, semble venir aussi à l'appui de l'opinion que nous exprimons. Une autre circonstance, c'est que, comme dans tous les lieux où se trouvaient d'anciens sanctuaires du paganisme, la sainte Vierge et saint Jean sont les patrons de Villecresne. (Voyez p. 5, 220, 233 et parag. XCI.)

Les donations faites à l'abbaye d'Yerres sont les premiers monuments qui font connaître ce village.

Au XIIe siècle, l'évêque de Paris, Pierre, fit don à ce monastère de la menue dîme du lieu de la *Villa Cranea*. Un chevalier nommé Rodolphe lui accorda un sextier de blé à prendre *apud Villam Cranam*.

Le cartulaire de la même abbaye fournit les noms des seigneurs de *Villa Crona* dès le règne de saint Louis. Charles de Valois, duc d'Angoulême, ayant acquis la seigneurie de Gros-Bois en 1616, fit pareillement acquisition de celle de Villecrêne pour la joindre à son domaine principal. Depuis sa mort elle resta à ses descendants. La dame de Joyeuse, sa petite-fille, épouse de Louis de Lorraine, la posséda en 1655. Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, et la duchesse d'Aumont, sa fille, se succédèrent dans la jouissance de cette terre comme dans celle de Gros-Bois. Après eux, elle appartint à M. de Harlay, premier président du parlement, lequel, après avoir acquis Gros-Bois en 1701, obtint en 1703 des lettres-patentes qui portaient confirmation de la haute justice en la paroisse de Villecrêne, et la donation de ce qui y appartenait au roi. Cette terre est sortie de la maison de Harlay par l'acquisition que fit Samuel Bernard de la seigneurie de Gros-Bois et de ses dépendances. Au XVIIIe siècle elle était possédée par M. Chauvelin, ancien garde des sceaux. (Voyez Gros-Bois.)

Le hameau de Cerçay est situé à l'est de Villecrêne. Il

s'y est développé au pied d'un ancien château, aujourd'hui élégante maison de campagne.

Au XIVe siècle, Catherine de Chartres donna à l'abbaye d'Yerres un arpent et demi de saussaie, *in territorio de Sarciaco*, à condition qu'on donnerait un plat de quatre œufs à chaque religieuse le jour de la fête de l'Eucharistie. C'est du hameau de Cerçay qu'il s'agit ici. Son nom vient de *Bersa* ou *Bersée*, lisez Cerçay, qui signifie enclos, clôture ou plessis. Du même mot est venu Versailles, le *v* ayant, comme nous l'avons dit, la même prononciation que le *b* et le *c*, en celtique.

En 1580, le grand prieur était seigneur de *Sersay*, comme cela se voit dans le procès-verbal de la coutume de Paris. En 1597, Ragonde Lhuillier, veuve de Jean Burdalet, déclara à Corbeil qu'elle possédait un fief assis à Sarçay, de la valeur de 80 livres. Le duc d'Angoulême ajouta plus tard Cerçay à sa seigneurie de Gros-Bois. C'était le premier fief de cette terre. Le seigneur de Cerçay avait même des droits sur la terre de Gros-Bois, entre autres le droit de pâturage sur toute l'étendue de cette terre. Une chapelle était affectée, dans l'église de Villecrêne, aux seigneurs de Cerçay.

Il y a quinze ans, le château de Cerçay avait pour propriétaire M. Tiedeman, qui a laissé dans les localités environnantes d'agréables souvenirs, par suite de ses actes de bienfaisance. M. Tiedeman était un des hommes que des études de prédilection avaient rattaché aux idées spiritualistes. Il avait étudié le magnétisme et le grand fait de la manifestation des Esprits. Partisan convaincu du dogme consolant de l'immortalité de l'âme et de son importance au point de vue moral, il pensait que ces manifestations, plus que tous les raisonnements, devaient servir à l'établissement d'une vérité qui est l'essence même du sentiment religieux. Il s'était fait un devoir d'encourager les expériences de divers médiums américains, notamment M. Home. C'est chez lui que nous avons vu ce médium extraordinaire à l'œuvre, en 1860. Nous avons eu là un avantage qui n'était

guère alors que celui des grands seigneurs et souverains, protecteurs et appréciateurs de M. Home.

Mais avant de parler de ce que nous avons vu, posons d'abord comme axiôme la réalité du monde des Esprits et renvoyons pour les preuves aux quatorze volumes de notre *Revue spiritualiste* et de notre journal le *Concile de la libre-pensée*. Disons ensuite ce que c'est qu'un médium :

Un médium est un intermédiaire, en quelque sorte une machine psychique, entre le monde des Esprits et le monde physique. Par suite d'une organisation particulière, il rend plus faciles les manifestations de l'un de ces mondes à l'autre, il en est en quelque sorte le trait d'union. Les Esprits, puissances de l'air, comme disaient les anciens, existent autour de nous, mais ils ne peuvent pas toujours se manifester. Ils le font à l'aide d'un médium ou d'une personne que les circonstances ont rendue momentanément médianimique. Il faut, pour bien faire, que le milieu d'expérimentation soit favorable, composé de personnes bienveillantes, sans esprit de suspicion ni parti pris de négation systématique. Il faut qu'il y ait dans le groupe une certaine abondance ou émission de fluide magnétique. Alors les Esprits se servent du médium pour soutirer ce fluide dont ils ont besoin; ils vampirisent celui-ci qui, à son tour, exerce un même acte d'émaciation sur les assistants. Des manifestations extraordinaires de tout genre, par suite de cela, ont lieu, bonnes, belles, médiocres ou mauvaises, selon les dispositions du groupe, les idées collectives ou individuelles qui y règnent, et l'utilité plus ou moins grande de la manifestation.

Nous avons été témoin de quelques-uns des faits prodigieux attribués aux Esprits, au château de Cerçay, le 16 septembre 1860. D'autres s'y sont passés avant et après le jour de notre visite, mais n'en ayant pas été témoin, nous ne pouvons en donner la même garantie. Nous nous en tenons donc à ce que nous avons vu.

C'était après le dîner, vers huit à neuf heures du soir. La

dame de la maison, la femme et la sœur du médium étaient assises en même temps que moi à une lourde table de chêne de passé 1 mètre 50 centimètres de diamètre. J'étais à la gauche de M. Home.

« Les Esprits vinrent, annoncèrent leur présence par de forts coups et, bientôt, par l'ascension de la table, qui était recouverte d'un épais tapis dont les bords retombaient jusqu'au-dessous du genou. La lumière fut affaiblie, attendu qu'il est constaté que cela est nécessaire à la plus facile production des phénomènes. La lampe fut portée dans un coin de la salle, mais donnant une lueur suffisante pour qu'on pût très-bien distinguer les objets ainsi que les moindres mouvements des assistants. Alors des mains d'esprits prirent consistance et soulevèrent le tapis tout autour de la table, principalement à mes côtés. M. Home m'ayant engagé à palper ces mains par dessus le tapis, je le fis. Je les pressai doucement et elles me rendirent à leur tour mon étreinte. Je les trouvai aussi consistantes que l'eussent été des mains d'hommes, et cette expérience fut recommencée par moi plus de dix fois. Pendant ce temps, les dames, de leur côté, échangeaient avec les esprits de pareilles poignées de main, et elles en étaient toujours très-émues quoique habituées, se faisant part de leur émotion et des observations que le phénomène leur suggérait. M. Home, de son côté, badinait doucement avec les esprits, les câlinant, les appelant par leurs noms, conversant avec eux par des coups conventionnels et par l'alphabet. Pour moi, je ne disais rien ; je n'avais pas assez de mes deux yeux pour bien observer, pour voir que les mains de tous restaient sur la table et qu'aucun mouvement de pied ne pouvait avoir lieu sous le tapis.

Après ces expériences, M. Home ayant pris un accordéon de la main droite, le tint sous la table de cette seule main ; aussitôt l'instrument se mit à jouer un air dont je n'oublierai jamais le charme et la séduisante mélodie. Il jeta ensuite l'instrument à terre, remit la main droite sur la table, à côté de la main gauche, et l'instrument continua

à jouer. Quand la musique s'arrêtait, nous entendions dans le lointain une musique semblable, comme si c'eût été son écho affaibli, un accordéon dont quelqu'un aurait joué doucement au loin dans le parc du château. Ensuite M. Home fit conversation avec ses esprits au moyen de l'instrument. Pour répondre oui à une question, l'instrument rendait deux sons ; un son était la réponse négative. Cinq notes articulées voulaient dire que l'esprit désirait converser par l'alphabet, et alors M. Home se mettait à appeler les vingt-six lettres et l'esprit faisait entendre trois sons précipités quand on appelait la lettre dont il avait besoin pour former un mot. L'esprit dit aussi de cette manière que l'instrument avait des notes fausses et qu'il pouvait le montrer en faisant exclusivement retentir ces notes ; ce qu'il fit en nous gratifiant des sons les plus discordants et les plus désagréables qu'il soit possible d'entendre. Il dit ensuite qu'il pourrait, avec l'accordéon, imiter le bruit d'un violon qu'on accorderait, ce qu'il fit à l'instant, si bien qu'il nous semblait entendre un archet râclant sur l'une des fines cordes d'un violon. Après ces expériences; l'accordéon vint se jeter entre mes jambes en jouant et les heurta.

Mme Home avait présenté une petite clochette aux esprits sous le tapis. Ils la prirent, et tandis qu'elle remettait sa main sur la table, ils agitèrent la sonnette clairement, nettement, comme le ferait quelqu'un qui la balancerait dans l'espace. Ensuite la sonnette se dirigea vers mes pieds, remonta tout doucement le long de ma jambe gauche et vint se poser en sonnant sur ma cuisse. M. Home me dit de la prendre doucement en dessous du tapis ; ce que je me mis en devoir de faire. Mais je portai la main trop avant, et, au lieu de la clochette, je palpai la main qui la tenait, une petite main, tiède au toucher, sur laquelle je promenai la mienne depuis le poignet jusqu'aux ongles, que je sentis fort bien. Après, je pris la clochette et la remis sur la table.

Une fois, dans l'intervalle de ces manifestations, le tapis

s'est soulevé au-dessus de la table tellement haut, qu'il y avait à croire que c'était un spectre qui se dressait de toute sa hauteur. M. Home lui-même en fut effrayé, surtout lorsqu'ayant porté la main sur le point ainsi soulevé, il sentit la forme d'une tête. Toutefois, il se rassura bientôt ; l'esprit lui ayant expliqué que cela était dû à la matérialisation momentanée du crâne éthéréen d'un jeune enfant que Mme Tiedeman avait perdu, qui se manifestait souvent en sa présence et que d'autres esprits avaient, en cette circonstance, soutenu et poussé bien haut. Il y eut aussi des mains blanches qui se montrèrent en divers endroits et qui se posèrent sur les vêtements noirs des personnes présentes. Une, entre autres, fut vue sur la poitrine de M. Home. Après la séance, je regardai sous la table, non que je suspectasse les personnes honorables avec lesquelles je venais de me trouver, mais parce que je voulais pouvoir dire aux incrédules que j'avais pris cette dernière précaution.»

Voilà une partie des faits dont nous fûmes témoin au château de Cerçay, il y a aujourd'hui près de quinze ans. Depuis, nous en avons vu de bien plus extraordinaires encore, et d'un caractère plus grandiose, arrivés spontanément chez nous ou dans des réunions de spiritualisme expérimental. Tous ont été minutieusement, attentivement observés et clairement constatés. Ils sont venus corroborer ce que nous avions vu en présence de M. Home et fortifier notre foi. Nous les avons racontés dans notre *Revue spiritualiste* avec des milliers d'autres arrivés à toutes les époques sur les différents points de la terre. Ces faits sont grandioses, non-seulement pour ce qu'ils ont de prodigieux, d'inexplicable au point de vue de la science actuelle, mais parce qu'ils viennent projeter un trait de lumière sur tant de questions aujourd'hui contestées, bafouées, écartées, et dont il faudra bien enfin aborder l'examen. Nous croyons donc qu'il existe un monde spirituel, élément, source du monde matériel, antérieur, postérieur et supérieur à celui-ci. Pour nous, il est avéré que les Esprits, essence de Dieu, sortis de lui et vivant dans

son sein, non-seulement peuvent agir sur la matière, contrairement aux lois connues de la physique, mais encore la transformer, la déplacer, la combiner en ses éléments divers.

La philosophie néo-platonicienne, dans sa véracité et sa profondeur, avait autrefois agité ces graves questions. Depuis elles ont été obscurcies, travesties par l'ignorance et la folie humaine. Espérons qu'enfin, mieux étudiées, éclaircies, elles arriveront à leur complément de science et d'affirmation raisonnée. Ce sera peut-être là l'œuvre de la fin de ce siècle.

Mais il faudra pour cela que la question soit posée loyalement, sérieusement, judicieusement, scientifiquement sur le terrain des faits et de leur examen critique, et non à la façon des individus appelés spirites, en des dogmes aventurés, par des pratiques imprudentes et parfois mêlées de toutes sortes de malices.

XCVIII

Villeneuve-Saint-Georges.

Nous avons dit qu'à une époque préhistorique la Marne était venue confluer avec la Seine à Villeneuve-Saint-Georges, où aboutit aussi la rivière de l'Yerres, aux souvenirs celtiques. Cette circonstance, unie à la fertilité du terrain avoisinant, aux hauteurs culminantes qui le circonscrivent à l'Orient, ont dû faire de ce lieu le séjour d'une agglomération d'habitants à une époque très-reculée. Là dûrent exister deux sanctuaires consacrés, l'un à la force active (le soleil), qui avait toujours ses simulacres ou symboles sur les hauteurs, l'autre à la force passive (la terre), épouse du soleil, qui la fécondait de ses rayons, et dont les sanctuaires ou lieux consacrés étaient d'habitude dans les vallées, les creux, les cryptes ou fosses profondes, ou sur le bord des eaux. Des traces de ces faits se retrouvent à Villeneuve-

Saint-Georges. Il est certain que le soleil y a été adoré. Le fut-il d'abord sur le mont Griffon, à l'extrémité orientale de l'ancien territoire? On sait que le griffon était un des symboles du soleil. Le fut-il plutôt ou depuis, aux *Bucheraux*, hauteur plus rapprochée du village actuel? Nous ne savons. Tout ce qu'on sait, c'est qu'en ce dernier lieu se trouve encore une pierre celtique dite *pierre des Buchereaux*, au pied de laquelle ont été retrouvés des silex tailiés, des fragments de céramique gauloise. Nous avons fait voir que les pierres celtiques, environnées de tels débris, étaient toujours un indice du culte du soleil. De même des tumulus, et il dut y en avoir un au moins à Villeneuve-Saint-Georges, comme le prouve la dénomination de Monceau encore donnée à un point du territoire au XVI[e] siècle. (Voyez l'abbé Lebeuf.)

Au bas de la colline, en aval de la localité, entre la rivière et la route de Paris, probablement au coude formé par l'antique confluent de la Marne, se trouvait un autre monument mégalithique nommé *pierre fritte* (pierre fiche) que les travaux du chemin de fer ont fait disparaître. Il s'élevait à côté d'un lieu dit la *Fosse-aux-Moines* (nom caractéristique, voy. parag. XLI) et au sein d'une nécropole, circonstance non moins caractéristique. (Voy. parag. XLIV.) Dans cette antique nécropole ont été découverts des *Bustums* au nombre de vingt, ainsi s'appelaient les sépultures des anciens habitants de nos contrées. Là furent recueillis quantité de silex de toutes formes, tels que : couteaux, poinçons, grattoirs, haches, pointes de flèches, pierres de fronde, disques en calcaire, pierres à émoudre, céramiques du travail le plus primitif, des ossements humains calcinés par le feu, des cendres, des os d'animaux de différentes espèces, des boutoirs de sanglier, des cornes de cerf et autres, un fragment d'ornement en bronze, un petit lingot d'argent, trouvé au milieu du plus grand foyer; puis, près de là, dans les terres, une tombelle gauloise renfermant, avec les ossements, une meule à moudre le grain, un vase de terre et des armes; enfin, dans les champs situés vers *Pierre fritte*,

une grande quantité de débris céramiques. Une ferme portant le nom de cette pierre existait encore à côté vers le milieu du XVIIIe siècle.

Le sanctuaire de la force passive, parèdre du soleil, semble avoir existé à Villeneuve-Saint-Georges, au lieu dit le *Chantier de la Vierge*, situé à l'angle de la route de Montgeron et de la ruelle qui sépare aujourd'hui la commune de Vigneux d'avec celle de Villeneuve-Saint-Georges. On sait que le mot *chantier* signifiait autrefois bord, endroit situé sur la rive d'un fleuve (1). Là se trouvait une statue en pierre de la Vierge qui, depuis, a été transportée à l'église paroissiale. Nous n'avons pas besoin de répéter ici que le nom et le culte de la Vierge remplacèrent les nom et culte de la déesse la Terre ou de la nature, Ops, Isis, Cybèle, Hertha, etc. (Voyez pag. 166, 167.) A peu de distance se trouve un endroit appelé le *Long-Grès*, sans doute ainsi désigné d'un menhir granitique qui s'y trouvait, comme l'étaient aussi les pierres appelées *hautes bornes*, en certains endroits.

Du culte des deux divinités dont la conjonction amenait l'engendrement, la fertilité, la vie, est demeuré une coutume célèbre dont on a beaucoup parlé à propos de Villeneuve-Saint-Georges, sans pouvoir jamais l'expliquer, mais que nous croyons avoir pénétrée dans son origine et sa signification.

Avant de donner notre solution, établissons d'abord que le culte du soleil gaulois (sans doute Belenus) fut remplacé à Villeneuve-Saint-Georges, comme partout, par celui d'Hercule, et cela au temps des Romains. (Voyez pag. 236, 248). D'Hercule terrassant l'Hydre, on fit plus tard Saint-Georges terrassant le Dragon. Nous avons expliqué cela page 236 et ailleurs. Aussi la fête de Saint-Georges tombe-t-elle

(1) Telle est encore sa signification dans le *Berri*. Parfois, on appelait *chantier* un clos, une pièce de terre, en bon latin *chanterium*, *canterium*. (Voyez Littré). Dans cette dernière signification, il s'écrit sur les cadastres du Parisis un champtier.

le 23 avril, c'est-à-dire le jour où on célébrait dans l'empire romain les *Héraclides* ou fêtes d'Hercule. En ce jour, 23 avril, si les vignes gêlaient, les habitants de Villeneuve, de temps immémorial, traînaient la statue de leur saint patron jusqu'à la rivière, et là lui faisaient prendre un bon bain, après l'avoir accablé de reproches. Cette coutume, qui exista à pareil jour en d'autres endroits (voyez l'abbé Lebeuf, *Mercure de France*, mai 1735), est pour nous l'explication des mythes symboliques que nous établissons ci-dessus touchant le soleil et la terre ou l'eau, adorés à Villeneuve-Saint-Georges. Le Soleil, dont on a fait tour à tour Bacchus, Apollon, Hercule, etc., mais surtout Hercule, était accusé d'être la cause des sécheresses et sereins amenant la gelée. En faisant conjoindre sa statue avec l'élément humide, on voulait montrer que ses rayons devaient enfin tremper dans cet élément et amener par là la pluie fécondante. De là cette coutume d'un symbolisme inexpliqué jusqu'ici et que l'on conçoit très-bien dès qu'on admet la substitution de Saint-Georges au personnage d'Hercule, d'après les preuves positives que, disons-nous, nous expliquons ailleurs. Quand saint Georges commença-t-il à être vénéré à la *villa nova* des bords de la Seine, au Parisis? C'est là un point qui a été ignoré de l'abbé Lebeuf et sur lequel il n'a pu que conjecturer.

Sans doute qu'à l'époque où le culte d'Hercule fut établi par les Romains à Villeneuve-Saint-Georges, cette localité prit le nom de *villa nova* (nouvelle villa), Villeneuve. En 558, à l'époque où elle fut donnée par Childebert Ier à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, elle portait déjà ce nom. Sous le règne de Charlemagne, Girard, comte de Paris, jouissait à Villeneuve d'un droit de péage. En 778, Charlemagne, voulant favoriser l'abbaye de Saint-Germain, ajouta aux revenus qu'elle avait en ce lieu le dit droit de péage, à cette fin qu'elle pût entretenir le luminaire de l'église.

On voit par le polyptique d'Irminon, c'est-à-dire le *pouillé* ou dénombrement des biens de l'abbaye de Saint-Germain, dressé au commencement du IXe siècle, que ce monastère

avait à Villeneuve, outre le *mansum dominicatum cum casa* (c'est-à-dire le manoir seigneurial), 172 bonniers de terres labourables, une pièce de bois dont le circuit était de quatre lieues et dans lequel on pouvait engraisser 500 porcs. Le village était composé de 60 *meiz* ou maisons affranchies, de 44 maisons de serfs. Il y avait déjà alors une église.

On voit aussi par ce dénombrement que Villeneuve était alors fort étendu. Il comprenait tout ce qui forme aujourd'hui la paroisse de Crône et une partie de celles de Yerres et Montgeron. De ce côté il s'étendait jusqu'à Chalendray et Concy. Alors, à l'époque de sa plus grande étendue, il ne comprenait que 74 *meiz* ou maisons. Depuis les retranchements de territoire qui furent faits, d'abord en 1234, et dans les années qui suivirent, le nombre de feux, naturellement, fut plus restreint. Mais, en 1709, il était de 150, ce qui donnait en 1726, 730 habitants ou communiants. En 1745 il y avait 161 feux. Il y a aujourd'hui à Villeneuve-Saint-Georges autour de 1,200 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1650, avec quelques lacunes jusqu'en 1789. On y trouve huit fois par jour un omnibus conduisant à Boissy-Saint-Léger par Limeil, Valenton et Brevannes.

L'historien de l'abbaye de Saint-Germain a consigné quelques traits historiques sur le temporel de Villeneuve-Saint-Georges et sur ce qui regardait l'état et la situation des habitants. C'était de ce lieu que le monastère tirait au IXe siècle le vin qui lui était nécessaire pour sa boisson journalière, et cela tant des vignes seigneuriales que des autres, comme cela se voit par une charte de Charles le Chauve à la date de 872. Toutefois, l'abbaye de Saint-Germain laissait percevoir pour droit d'*avouerie* sur le territoire de Villeneuve, comme sur celui de Valenton, 60 muids de vin par an. Sous Louis le Gros, ce droit était exercé par Étienne de Gaslonde et par Amaury, comte d'Évreux.

Robert, comte de Dreux et seigneur de la ville de Brie, qui porte encore aujourd'hui son nom, avait aussi au commencement du XIIIe siècle le droit de prendre tous les ans

14 muids de vin blanc dans le clos de l'abbaye, à Villeneuve, et 60 muids de vin rouge à Valenton. La moitié de ces vins était emmenée à Brie-Comte-Robert par le convoi à corvée des habitants de ce lieu, tandis que l'autre moitié était conduite à Paris à l'hôtel dudit comte Robert; mais celui-ci fit cession à l'abbaye décimatrice de son droit peu de temps après.

XCIX

Alors Villeneuve-Saint-Georges était un des lieux qui devaient une fois par an le gîte au roi de France, et ce droit n'était pas petite chose, car toute la Cour s'y arrêtait pour prendre ses *esbats* en se rendant aux chasses de la forêt de Senart. De plus, les habitants étaient tenus de donner à chaque roi de France un dîner de joyeux avènement. Les habitants s'étant plaints à Charles VI, celui-ci leur accorda, au mois de septembre 1407, des lettres par lesquelles il les *déclara exempts de loger gens d'armes et de toutes prises, tant de lui que des autres seigneurs et dames de son sang.* Ces priviléges leur furent confirmés par le dauphin Charles et par Henri II, en 1547.

D'autres charges et redevances diverses étaient dues à Villeneuve, tant par l'abbaye de Saint-Germain que par les habitants, mais le détail en serait trop long. Qu'il suffise de savoir qu'au nombre de ces redevances il y avait la sixième partie des revenus du port affectée à l'abbesse d'Yerres, et une certaine quantité de grains à prendre sur la *grange* abbatiale de Villeneuve par les *Grammontins* du bois de Vincennes. (Voyez page 315.)

En 1248, l'abbé de Saint-Germain avait affranchi les serfs de Villeneuve-Saint-Georges. Mais on ne les contraignit pas moins à payer, en 1277, les frais de guerre qui ne regardaient plus que l'abbaye. En 1299, même prétention de l'abbé de Saint-Germain au sujet de la guerre faite en

Flandre par Philippe le Bel. Les habitants plaidèrent, alléguant qu'ils avaient déjà payé le cinquantième et le centième de ces frais, directement au roi, et que le seigneur abbé faisait abus. Sur ce, la justice royale leur donna gain de cause.

Les rois de France durent naturellement s'intéresser aux habitants de Villeneuve-Saint-Georges. Tous s'y arrêtèrent ou y prirent gîte dans leurs excursions diverses.

Henri Ier y livra bataille. Philippe-Auguste y confirma par lettres-patentes un accord par lequel les marchands hansés et ceux de la Bourgogne pouvaient y faire commerce par eau. Saint Louis y dîna avec un archevêque de Sens en 1235, et y signa une charte d'affranchissement en 1244. Philippe le Bel y passa la nuit du 14 janvier 1302 et y data des lettres-patentes en 1310. De même de Philippe de Valois en 1336 et en 1349. Louis XIII y dîna en 1630. Henri IV y apprit la mort de sa chère Gabrielle d'Estrées.

Én 1430, les Anglais y assiégèrent les habitants, retranchés autour de leur église. L'armée des ligueurs, commandée par Mayenne, s'y livra, en 1589, à tous les genres d'excès. Au temps de la Fronde, Condé y attendit le duc de Lorraine, son allié. Ils campèrent sur les hauteurs. Turenne les ayant atteints le 14 juin, les força à signer un arrangement. L'année d'après, voulant s'y établir de nouveau, ils tentèrent d'en déloger Turenne. Mais celui-ci se déroba secrètement à eux pendant la nuit. A ces guerres intestines sont venues se joindre, en ce siècle, l'affreux fléau de la guerre étrangère. Les habitants de Villeuve-Saint-Georges se rappelleront longtemps les ravages causés par MM. les Prussiens en 1870.

Pauvres Français, pauvres campagnards, c'est pourtant de la faute de beaucoup d'entre vous si vous avez été ainsi pillés, ruinés, ravagés. Qu'aviez-vous besoin de porter au pouvoir le dernier des misérables, de fortifier ce pouvoir par vos plébiscites irréfléchis ? Vous avez donné à un homme tous les droits, même celui de faire la guerre selon son

caprice et sa volonté, et sans s'y être préparé. N'accusez que vous seuls des maux dont vous avez souffert.

De tant de maux pourtant, Villeneuve-Saint-Georges, paraît se relever, comme beaucoup de nos localités, tant les ressources de la France sont grandes et multiples quand on sait bien les ménager. Son vin, son blé, ses avoines et ses fourrages, ses légumes et fruits ne s'en vendent pas moins bien qu'autrefois. Sa pierre meulière sert toujours à l'entretien des bons chemins, à la construction des maisons. Une ferme modèle, un moulin à farine sur l'Yerres, un four à plâtre, une fabrique d'aiguilles, une tréfilerie de carton, continuent à fournir leurs produits à l'industrie, aussi avantageusement que par le passé. On y trouve une pompe à feu qui enlève l'eau jusqu'à un réservoir et la distribue à tous les villages environnants de la rive droite de la Seine. Là, au point de bifurcation du chemin de fer de Lyon et de Corbeil et à côté d'un port fréquenté, a lieu le tri des marchandises et leur envoi dans les directions voulues.

Les nombreuses villas ravagées y ont été réparées, y compris celle de M. Duruy, historien, ancien ministre de l'Empire. M. Duruy avait contribué à faire connaître en France les meilleurs historiens contemporains de l'Allemagne. A l'époque où Guillaume, le roi de Prusse, était reçu et choyé aux Tuileries, et où la musique d'un régiment de sa garde venait étaler aux Champs-Elysées des uniformes qu'on n'avait plus revu depuis 1815, M. Duruy encourageait la traduction de l'histoire romaine de Mommsen. Selon lui, les Prussiens étaient des hommes qui marchaient à la tête des sciences, de la littérature historique, de la civilisation. On l'a bien vu en 1870. Alors le ministre, dans la précipitation de son départ, avait laissé dans sa villa de Villeneuve une vaste et précieuse bibliothèque; les Prussiens ont tout brûlé, ravagé, dispersé, ni plus ni moins qu'au temps du calife Omar.

Parmi les villas de Villeneuve-Saint-Georges sont celles qu'ont habitées Balzac, Walckenaer, l'éminent géographe,

et le contrôleur général Lepelletier, successeur de Colbert. Cette dernière est connue sous le nom de château de Beauregard, à cause de sa position au sommet du territoire. Ce ministre en a fait connaître les agréments dans une lettre adressée à l'illustre historien Rollin. M. Vernier, sénateur et pair de France, qui habita après lui ce château, en a laissé une description où sont résumés tous les agréments qu'offre le site de Villeneuve-Saint-Georges. La voici :

« Ce château, placé sur une montagne, aux deux tiers de sa hauteur, domine le vaste bassin de la Seine, embelli de tout ce que l'art et la nature ont de plus séduisant. Au-dessous et au midi de cette habitation, ce fleuve forme une convexité qui, par des détours multipliés, se prolonge de droite et de gauche à plus de deux lieues de distance sans rien dérober à l'œil de ses sinuosités.

« Plus loin, au delà du fleuve, est une immense et fertile plaine terminée par des coteaux qui forment un demi-cercle concave très-allongé. Ces coteaux, couronnés par des vignes, des forêts, des parcs, des jardins, des allées symétriques, des châteaux, des moulins et des villages sans nombre, fixent et terminent agréablement la vüe.

« De cette habitation, on découvre les dômes, les tours et autres grands édifices de la capitale, les montagnes de Montmartre, du Calvaire, et, du côté opposé, l'antique fanal de Montlhéry.

« Quoique très-élevé, ce château jouit de l'avantage inappréciable d'avoir, même dans les sécheresses, des eaux abondantes, limpides, salubres et toujours fraîches. Elles alimentent non seulement le château, mais encore la ferme et ses dépendances, font jouer deux jets d'eau et retombent ensuite par cascades dans une rivière anglaise... »

C

Villiers-sur-Marne.

En 1709, il n'y avait dans ce village que 100 feux et 432 habitants. Il y en a aujourd'hui près de 800.

Villiers fut ainsi appelé, non de ce qu'il est situé sur la Marne, mais peu loin de cette rivière. Cette appellation qui se confond avec celle d'un autre village de l'arrondissement de Château-Thierry, devrait être changée; on devrait dire comme autrefois: *Villiers le Désert* ou *Villiers la Lande*, de deux écarts importants de cette commune. Ce village fut appelé primitivement Villiers, d'une petite agglomération rurale ou *villa*, et c'est de ces villas ou agglomérations champêtres que tous les villages de France dont le nom se termine en *ville* tirent leur dénomination. Des *villares* ou petites agglomérations sont venues toutes les communes du nom de *Villiers*, *Villers* ou *Villette* qui existent sur le sol de l'ancienne Gaule.

Villiers, lieu riant entouré d'abondants vignobles, était consacré au puissant Dionysius, Denis ou Bacchus; de là le nom de bois Saint-Denys donné à l'emplacement primitif de la villa, qui est aujourd'hui un enclos fertile environné de très-vieux murs, soutenus par des jambes de force et dans le sein duquel on a trouvé, outre des substructions romaines, un pavé en mosaïque; de là aussi une des fêtes du village qui tombe à l'époque des vendanges, à la saint Denys, c'est-à-dire au temps où les anciens célébraient les bruyantes Dionysiaques.

La terre et seigneurie de Villiers appartenaient à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. Il en est question dans des actes du temps de saint Louis. Les moines la cédèrent à l'illustre famille des Budée, dont l'un, Guillaume, fut le fondateur du collége de France (CIII). Leur château était dans le lieu dit le Désert, attenant au village. Il est aujourd'hui démoli, et

son magnifique parc a été morcelé pour faire place à de riantes villas. D'autres villas plus magnifiques encore couvrent les avenues de ce village enchanteur, qu'arrose un frais ruisseau et que traverse le chemin de fer de Mulhouse, qui y possède une station. Autrefois, les princes de Conti possédaient une grande partie du territoire, avec des fermes et un château situé dans le bois ou *Plessis-la-Lande*. Napoléon donna cette belle propriété au maréchal Mortier, et elle a pris de lui le nom de *Plessis-Trévise*. Plessis est un mot qui, en langue romane, signifie un parc, un bois environné de murs, un enclos étendu. Le mot *Bersa*, *bersée*, prononcer *versa*, d'où l'on a fait Versailles, a la même signification. Le *Plessis-Trévise* est encore aujourd'hui environné de murs. On y trouve des canaux pour l'irrigation des eaux, un vieux colombier féodal, tour ronde aujourd'hui abandonnée. La plus grande partie de sa superficie a été morcelée, vendue, et une foule de jolies maisons de campagne s'y sont partout élevées au milieu des ombrages touffus. A l'extrémité de la notable partie demeurée intacte, s'élève le château de la Lande, ancienne habitation du maréchal Mortier. Elle fut, à la mort de la duchesse de Trévise, acquise par l'illustre chanteur Roger, qui se plut à l'embellir, bien qu'il y ait perdu le bras dans un accident de chasse. Parfois, le fameux artiste se plut à faire retentir sa voix dans la petite église de Villiers. Il alla jusqu'à baptiser certaines avenues de sa propriété du nom des opéras où il avait eu le plus de succès. Son habitation est, depuis quelques années, passée aux mains du docteur Louis Fleury, qui en a fait un des établissements hydrothérapiques les plus importants et les plus agréables de l'Europe. Indépendamment d'une direction intelligente, vigilante et expérimentée, l'établissement hydrothérapique de Plessis-la-Lande offre un des sites les plus salubres des environs de Paris, des promenades, des solitudes magnifiques, de l'espace, de la vue, tout ce qu'il faut offrir enfin à de pauvres malades pour tempérer leurs maux et récréer leur esprit. Un omnibus, à partir

de la station de Villiers, dessert toutes les villas du Plessis-Trévise.

En 1870, M. le docteur Fleury, surpris dans son établissement par la succession rapide de nos désastres, ne put et ne voulut point l'abandonner devant l'invasion allemande, Il y demeura avec sa courageuse épouse, deux malades et quelques serviteurs dévoués. Parfaitement initié à la langue allemande, habitué par de longs séjours à la fréquentation des hommes d'outre-Rhin, il crut pouvoir, par sa présence, empêcher le pillage et la dévastation de sa maison. Il y parvint d'abord en partie, mais au prix de miracles de prudence, de vigilance et d'une modération bien dure pour son âme patriotique. Il est peut-être le seul français des environs de Paris qui ait recueilli au jour le jour, des bouches allemandes même, l'expression vraie des sentiments et de l'opinion que la guerre nouvelle arrachait au cœur des chefs envahisseurs. Son établissement était devenu le quartier général du corps wurtembergeois, commandé par le général prussien, Obernitz. Pendant les sanglantes journées des 30 novembre et 2 décembre 1870, il devint une ambulance. Prodiguant, ainsi que sa femme, ses soins à tous, Français ou Allemands, il désarma les préventions d'ennemis soupçonneux qui ne lui pardonnaient pas d'être un des collaborateur du journal *le Siècle* et d'y avoir parlé au moment des plus grands désastres, le langage d'un véritable républicain patriote. Mais les dures nécessités de la guerre, les désordres, les iniquités révoltantes qui en sont inséparables le forcèrent à s'éloigner et à abandonner ses foyers. Il les retrouva après la paix, ruinés, dévastés. Le cœur ému, il prit la plume et fit un livre où il retraça tout ce qu'il avait vu, observé et souffert. Ce livre est un des plus intéressants qui aient été écrits sur les tristes événements de 1870, Il est intitulé : *Occupation et batailles de Villiers-sur-Marne et de Plessis-la-Lande*. Nous y avons puisé sur les sanglantes journées du 30 novembre et 2 décembre des renseignements d'autant plus précieux que le docteur Fleury

est un esprit sagace, admirablement guidé par son jugement et les inspirations d'un véritable libéralisme. (Voy. ch. VII.)

CI

Malnoue.

A côté de Villiers-sur-Marne se trouve Malnoue, dont la curieuse histoire mérite de trouver place ici, bien qu'il soit situé dans le département de Seine-et-Marne.

Citons d'abord les faits rapportés par l'abbé Lebeuf relativement à cette localité. Il nous sera plus facile ensuite d'établir des considérations critiques sur l'histoire de Malnoue, son monastère et son pélerinage au saint apocryphe surnommé Aras.

Malnoue, aujourd'hui paroisse d'Emery, et qu'on suppose avoir été primitivement de celle de Villiers-sur-Marne, commença par une abbaye au lieu dit *Footel*, des *faux*, *footeaux* ou *fouteaux*, petits hêtres, qui s'y trouvaient. Une chapelle de Saint-Jean, qui subsistait encore au territoire de Footel au XVIe siècle, servait à désigner de quel côté était ce lieu. On y voyait encore les décombres de cette chapelle en 1613. Elle a été depuis rétablie. On ignore en quel temps l'abbaye fut fondée, et par qui. Elle est désignée sous le nom de *Footel* dans le règlement qui fut fait, en 1129, en vertu du concile de Paris, à l'occasion des religieuses d'Argenteuil qui furent dispersées pour cause de relâchement de mœurs, les unes au Paraclet, diocèse de Troyes, les autres à *Footel*, diocèse de Paris. C'était une maison de Bénédictines reconnaissant Notre-Dame pour patronne, et elles en célébraient la fête à l'Annonciation, qui était représentée sur le sceau du monastère. Un saint Erasme, dit Lebeuf (saint Aras?), y fut regardé comme second patron à cause de son bras, qui y fut déposé lorsque l'église du village de Malnoue fut détruite par les guerres. Telle est la légende. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il en faut penser.

Un acte de 1171 montre que Thibaud, abbé de Saint-Maur, accorda aux religieuses le revenu de la prébende annuelle de chaque religieux qui serait décédé à Saint-Maur. Dans cet acte, l'établissement de Footel ešt désigné ainsi : *Ecclesiæ B. Mariæ de Nemore et sancti moniales ipsius loci.* Ce revenu était de 5 septiers de froment, 4 muids de vin, 3 mines de fèves ou pois et 10 sols parisis qu'on envoyait aux religieuses dans le mois à partir de la mort du moine. Ces revenus en nature furent changés, l'an 1275, en 10 livres parisis de rente annuelle. Alors les religieuses furent appelés *Sancti moniales B. Mariæ de Bosco*, et cela se voit dans un acte de la même année par lequel ledit abbé leur céda, par charité, tout ce que son abbaye possédait dans la forêt de la *Main-Ferme*, moyennant 20 sols parisis de redevance. L'expression de *nemore* paraît dans d'autres actes du XII[e] siècle, en même temps que celui de *Monialibus de Footelo*. Et, dès lors, on voit le bois désigné sous le nom de *Bois-aux-Dames*. de Notre-Dame-des-Bois. Les rois de France y avaient 15 livres de revenu, probablement parce que le lieu avait d'abord fait partie des domaines du fisc royal, comme tout ce qui était d'origine druidico-payenne.

Le nom de Malnoue ne commença à être employé pour désigner l'abbaye de Footel ou du *Bois-aux-Dames* qu'à l'époque où les religieuses firent l'acquisition de la moitié de la terre et seigneurie de Malnoue de la famille de Reilhac, en 1520 et 1526.

La principale relique du monastère était le bras de saint Érasme, saint douteux selon D. Baillet. L'abbé Chatelain a écrit qu'il s'appelait saint Ireaume, saint plus apocryphe encore, et qu'il avait été patron du village de Malnoue avant que l'église en fut détruite. Dubreuil assure que, de son temps, il y avait dans l'église de Malnoue un autel en son honneur et qu'on y menait les enfants détenus en langueur et autres, et que tous les mercredis il se disait une messe de ce saint. (On sait que le mercredi était le jour consacré à Mercure ou Hermès; et nous signalons ici tout d'abord ce fait.)

Outre le grand couvent des religieuses placé au nord de l'église, il y avait autrefois une seconde petite communauté du côté du midi avec une chapelle de Saint-Nicolas et un petit cloître dont j'ai vu les restes, dit l'abbé Lebeuf. C'était pour des frères convers liés par des vœux et qui géraient toutes les affaires du monastère. Ils étaient vêtus comme les pères de Frontevaux, et les religieuses l'étaient aussi comme celles de Frontevaux, selon l'antique usage de la règle saint Césaire d'être vêtus de blanc. La règle au bon vieux temps était également d'avoir un couvent d'hommes à côté d'une communauté de femmes, pour la bonne gestion des affaires, comme on disait. (CIII.)

Lebeuf croit qu'avant que cette chapelle et cloître de Saint-Nicolas servît aux convers, elle était indépendante et peut-être bâtie en cet endroit avant que le couvent y fut; car on lit qu'elle n'appartint à l'abbaye que depuis 1204, auquel temps l'évêque de Paris la donna aux religieuses de Footel, du consentement de son archidiacre, afin qu'elle servît pour leur infirmerie, avec défense d'y mettre aucune religieuse, même converse, avant que le lieu fût rendu conventuel.

Le monastère des bénédictines de Malnoue fut en butte à bien des vicissitudes. Malgré les patronages puissants de Notre-Dame, de saint Aras, de saint Nicolas et saint Jean, leurs revenus ne les aidaient pas toujours à vivre. En 1221, les religieuses de Chelles, informées de leurs besoins, leur cédèrent l'*annuel* de chacune d'entre elles qui viendrait à décéder, comme cela avait déjà été pratiqué par les religieux de Saint-Maur. A la fin du XIVe siècle, à la suite des guerres intestines de cette époque, le monastère fut réduit à trois religieuses, puis, enfin, fut inhabité pendant vingt-quatre ans. Sur la fin du XVe siècle, l'abbesse, Jeanne la Chauvette, appauvrit encore la maison par des aliénations qui obligèrent l'évêque de Paris de faire informer contre elle, en 1501, par son promoteur. Quoique réformé et sagement administré par Charlotte de Bourbon, fille du duc de Ven-

dôme, et par David, chambellan, doyen de Paris, le monastère n'en demeura pas moins pauvre. Aussi l'évêque de Paris le mit-il au nombre de ceux auxquels il recommanda de faire l'aumône à ceux qui voulaient jouir de la permission d'user de laitage pendant le carême. En 1568, les calvinistes s'étant emparés de Lagny, vinrent désoler et piller le pieux asile de Malnoue. Aussi, pour réparer ces maux, l'abbesse obtint *un franc salé*, à prendre sur le grenier de Lagny, puis les produits du péage d'un bac sur la Seine, situé à Chatou.

En 1654, la prieure du couvent s'étant avisée de chercher après des souris dans sa paillasse, une chandelle à la main, y mit le feu. Tout fut brûlé, avec trois religieuses, à l'exception de l'église. Il y eut une perte alors évaluée à cent mille livres. C'est pourquoi le roi accorda au monastère la coupe de 20 arpents de bois, à prendre dans la forêt de Crécy.

Là, une chapelle Saint-Jean exista de tout temps, un peu plus haut que le monastère de Malnoue. On ne sait quand et comment elle fut établie, dit l'abbé Lebeuf. Un pouillé du XIIIe siècle la place *in villa de Footello* et dit qu'elle était à la collation pure de l'évêque de Paris. Un autre pouillé du XVe siècle la dit située près du monastère de *Footello, alias de Malanoa.* En 1613, les religieuses dudit monastère exposèrent qu'on avait commencé à rebâtir cette chapelle, mais qu'elle n'avait pu être achevée, n'ayant que quatre arpents, cinq quartiers de terre de revenu, un arpent de pré, un sextier de blé et un d'orge, avec 24 livres de rentes pour y suffire et que cela étant, il serait à propos de réunir ce revenu à leur couvent; ce que l'évêque diocésain ne tarda pas à faire.

Cette chapelle Saint-Jean nous amène tout naturellement à nos réflexions critiques sur l'origine druidico-payenne de Malnoue et de ses établissements.

D'où vient tout d'abord ce nom de Malnoue?

Ménage et Huet, suivis par le *Dictionnaire de Trevoux*,

disent que l'expression *noue* vient d'un torrent qui passe en ce lieu. L'abbé Lebeuf, se fondant sur les titres latins qui appellent ce lieu *mala noda* et *mala noa*, incline en ce sens, s'appuyant surtout sur ce que le terme *noue*, souvent venu de *noa*, a en général rapport à un terrain aquatique. (Voyez Nogent, pages 267, 268 de cet ouvrage.)

Cela est vrai, et il y a les lieux dits les *Noues*, *la Noue*, Seine-et-Oise, Doubs; il y a tous les *Noés*, *Nouet*, *Nouans*, *Nouaye*, *Nouhans*, *Nohan*, *Noueix*, *Noellet*, etc., de France, la plupart situés sur un terrain aquatique ou à côté d'une fontaine, d'un ruisseau sourcilleux; car le mot ruisseau sourcilleux se rendait aussi en celtique par la même expression, et Malnoue est situé dans ces conditions topographiques. L'eau de sa fontaine transportée à l'église y attirait les pèlerins.

Mais le mot *noue*, *nouée*, signifiait aussi, en celtique, une chênaie, un bocage consacré, de là le bois des *Noues*, Jura, et la qualification de *Nemore*, donnée au bois de Notre-Dame de Malnoue et à Malnoue même (V. *Ubi suprà*). Ç'aurait donc été, comme autour de la pierre de Nouaille, Vienne, un nemet, ou sanctuaire Sylvestre du culte druidique. Le mot *mal*, du reste, l'indique, car on sait que le *mal* ou *mallus* gaulois était un tertre, parfois un tumulus sanctifié, à côté duquel avaient lieu un culte, des réunions religieuses, des plaids. Ces *mal* ou *mallus*, pour la plupart du temps, existaient au sein des bois. Ainsi donc, pour nous résumer, disons : que l'on fasse venir le mot *noue* de la fontaine merveilleuse, intarissable qui se trouvait dans le parc de Malnoue et auprès de laquelle exista sans doute une pierre druidique remplacée plus tard, sous les Romains, par un Hermès ou Aras, statue de Mercure, et dont on a fait saint Arras ou saint Autel (V. page 330), ou que l'on fasse venir ce même mot *noue* d'un sanctuaire sylvestre, *nemet* ou bocage consacré, il n'en ressort pas moins des faits établis ci-dessus que Malnoue fut un lieu de réunion religieuse chez nos pères les Celtes. Le sanctuaire Sylvestre,

au lieu d'être une chênaie, aura été un *fayt, foutau* ou *footel,* lieu planté de hêtres. Cela avait parfois lieu, et de là le nom de *Nemore footellis* par lequel on désigna encore plus tard l'emplacement de ce sanctuaire. (Voyez notre *Glossaire* au mot *nemus.*)

Mais quelles divinités adorait-on au Footel de Malnoue? Disons que, comme presque partout ailleurs dans le monde primitif, c'était le soleil et la terre. Le culte du soleil y aura été perpétué comme d'habitude par celui de Saint-Jean qui y eut une chapelle de temps immémorial, et celui de la déesse la Terre par le patronage de Notre-Dame. Leurs établissements à Malnoue étaient situés, l'un par rapport à l'autre, dans les mêmes conditions topographiques que tous les sanctuaires du Soleil et de la Terre. L'un occupant le point le plus culminant, l'autre s'élevant plus bas à côté d'un ruisseau, d'une fontaine. Voyez nos explications des pages 5, 220, 233 ; et nos notices sur *Vincennes, La Queue-en-Brie, Villeneuve-Saint-Georges,* etc.

Nous avons dit ailleurs que, sous les Romains, le culte du Soleil devint souvent celui d'Hermès, le soleil générateur des anciens et qu'on appela parfois les Hermès (pierres ou statues phalliques, saint Aütel ou saint Aras); de là vient sans doute que le mercredi, jour de Mercure ou Hermès, était celui qui était consacré à saint Aras dans l'église de Malnoue (V. pages 330, 518). Il est vrai que les explications catholiques en ont fait saint Erasme ou Ireaume. Mais le peuple n'a cessé de dire saint Aras, et sa tradition est la vraie. Comme nous l'avons dit, saint Erasme, saint Ireaume sont des saints problématiques.

Saint Aras, selon nous, est, de son coté, un saint équivoque, et nous répétons que son nom vient probablement de ce qu'il fut primitivement une colonne, ou menhir, symbole du Phallus, monuments qui, très-fréquemment, furent décorés du nom d'autel (ara). Les Romains, ayant mis en place du menhir de Malnoue une statue d'Hermès ou de Priape, cette statue mutilée aura été prendre sa place dans

l'église de Malnoue à l'époque où l'on appropriait les pèlerinages et statues d'origine payenne en vogue, sous des noms nouveaux, aux besoins et intérêts du culte catholique.

Comme Priape, Mendès (saint Mandé) et Sylvain ou saint Servais, saint Aras passait pour faire beaucoup de miracles. Il en fait encore, notamment quand il s'agit de rendre la vigueur aux membres, surtout au membre viril ; de là le membre ou bras de saint Aras qui était dans l'ancienne église de Malnoue. Il passait aussi pour faire marcher les enfants noués, mais particulièrement pour rendre les femmes fécondes et pour procurer des maris aux jeunes filles, et telles étaient aussi les vertus qu'on attribuait à Priape, Sylvain, Mendès, et en général à tous les dieux générateurs. Les jeunes filles ou femmes de la Brie n'ont pas encore oublié les vertus attribuées au bienheureux saint Aras ; aussi, quand après 93, on songea à relever les saints renversés, amoncelés dans un coin de l'église de Malnoue, le peuple ne s'occupa guère de saint Pierre et autres, mais il fallut absolument que saint Aras fut remis en honneur. Le clergé l'a depuis renié et relégué comme un intrus, sans aucune marque religieuse dans une chapelle au coin du parc de Malnoue, où il ne lui rend aucun culte. Mais les bons croyants du pays ne le vont pas moins prier et servir, bien qu'il soit enfermé dans une grille masquée, à cause qu'il ne reste plus qu'un fragment de son buste, en bois de figuier, tant on l'a raclé et coupé pour le mettre en poudre dans des breuvages afin d'en obtenir guérison, fécondité et force amoureuse (1).

M. Depping, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome VII, a parlé de ce saint étrange sans toutefois soupçonner ce qu'il pouvait être. Il est facile, en allant sur les lieux, en questionnant les habitants des cantons voisins, d'éclaircir le mystère et de fortifier son

(1) Ce vieux débris de statue de saint Arras n'existe plus. Les Prussiens l'ont brûlé en 1870, après avoir fait de sa chapelle un corps-de-garde. Nous lui rendîmes visite en 1865.

opinion par la voie de l'induction et de l'analogie. Ce n'a pu être, disons-nous encore, qu'un Priape ou Hermès, appelé aussi en certains lieux saint Prié, saint Prix, Privat, Piat, Projet, saint Vit ou saint Vi, saint Foutin ou Photin, saint Greluchon, saint René ou Renaud, saint Guénolé, etc. (Voyez, sur ces saints, Dulaure, dans son *Culte du Phallus*, et nos recherches sur les *Dieux générateurs changés en saints catholiques*. Voyez aussi nos articles sur Saint-Mandé, Vincennes, la Queue-en-Brie.)

Quelques lieux se sont appelés et s'appellent encore Aras, Arras, Aré, Arée, Arar, Aros, Arrou.

Il y a le saint Aré de Decize, Nièvre, ancienne ville celtique; les montagnes d'Arrée couvertes de beaucoup de sanctuaires mégalithiques en Bretagne.

Il y a eu l'*ara ubiorum*, autel des Ubiens, de Tacite, (*Hist.* IV, sect. 19 et 35), qu'on croit être le Gotzberg ou *mons Divinis* des environs de Bonn; l'*Aræ Flaviæ* cité par Danville, en Souabe, qu'on appelle aujourd'hui *Héligenberg*, c'est-à-dire montagne sainte ou divine, ce qui est tout un; et, sans doute, ces lieux ont été ainsi nommés à cause d'un culte ou autel phallique, comme tous ceux qui se trouvent dans l'ancien monde. Il y a Baccharat, autel de Bacchus, Prusse-Rhénane, le mont Ararat ou montagne sainte, les villages d'Arras, Arros, en Espagne, en Corse, en Sardaigne, dans le Bigorre, les Hautes-Pyrénées et dans le canton de Saint-Vallier ou Phallier (Ardèche). Il y a celui d'Arrou (Eure-et-Loir), ceux dit les *autels*, même département et dans les départements de l'Aisne et du Calvados. Enfin, il y a la fameuse ville d'Arras, anciennement capitale des Atrébates, connue autrefois sous le nom de *Nemetocenna*, *Nemetacum*, lieu du sanctuaire, sanctuaire de la force sainte. Les hauteurs de Baudimont, Baudoin, y rappellent le culte du dieu Soleil, Bel ou *Bau*. Un sanctuaire consacré à Isis s'y trouvait au bas, dans un bois, sur l'emplacement de l'Hôtel-Dieu actuel. Ces deux divinités, comme nous l'avons montré, s'accompagnaient toujours. Sans doute

qu'en ces lieux, consacrés depuis à Notre-Dame, se trouvait un tumulus ou menhir druidique, dont la sainte chandelle, pyramide ou colonne consacrée, a dû être la continuation. On a depuis fabriqué, il est vrai, une légende catholique à la sainte chandelle, et l'on a substitué à la colonne un cierge véritable, tandis qu'un débris du monument primitif allait, après diverses stations, figurer, selon toute apparence, dans l'église Saint-Waast d'Arras.

Le père Gazet a beaucoup gazé à propos de cette pyramide ou chandelle qui, comme toutes les colonnes lingamiques, était vénérée par les femmes stériles ou enceintes voulant avoir un bon accouchement et qui, comme le saint Aras de Malnoue, faisait marcher les enfants noués ou perclus au moment où le célébrant leur disait : *Va, va, va.* De là l'idée d'un saint Waast à Arras, auquel on a fabriqué aussi une légende. Ce fut un saint homme, dit-on, qui s'y rendit au temps de Clovis, où il trouva un peuple bien idolâtre adonné au culte du démon. (Ainsi s'appelle dans les légendes chrétiennes le culte rendu à Priape, à Mendès, etc.) Il y bâtit un oratoire en l'honneur de saint Pierre, (sans doute à cause de la pierre celtique qui s'y trouvait, oratoire qui fut le foyer primitif de la cathédrale de Saint-Waast d'Arras, où se voit encore la fameuse pierre sur laquelle on s'asseoit pour marcher au cri de : *Va, va, va.*)

Waast n'est autre que le *guâst*, *gvas* ou *gâs* celtique, signifiant garçon, engendreur, le soleil fécondant. Le W se mettant, avons-nous dit, pour le G, en langue gauloise, on a fait du Waast, gas, gvas ou gan, indo-celtique, un dieu générateur, puis un saint. Ce dieu avait pour simulacre ou sanctuaire, des menhirs ou des tumulus de forme conique; de là, entre autres communes, celle de Monceau-le-Waast, près Laon, où se trouvait un pareil tumulus, celle du Monceau-Saint-Waast, nord; de là sans doute les lieux dit le Gast, situés sur différents points de la France, confondus mal à propos avec les champs non cultivés appelés gastines ; de là, enfin, les quinze communes du nom de Saint-Wast, notamment :

Saint-Vast-le-Mello, canton de Creil, où se trouve la pierre celtique appelée *Soudre ;* Saint-Vest-de-Langmont, près Senlis, où est la *pierre Nadam*, située près l'église et d'une rue du nom de *Belloi;* l'Arbre-Saint-Waast, située sur le coteau culminant du même Langmont, emplacement d'un ancien siége de justice ou plaid druidique.

Mais pour comprendre ces choses et celles que nous venons d'exposer relativement à Malnoue, il faut s'être initié comme nous le sommes devenu par nos longues études, à la connaissance des anciens cultes et de leurs transformations catholico-payennes. Ici, l'analogie, l'induction rationnelle doivent, comme ailleurs, servir à dissiper les brouillards des fausses légendes et des explications mensongères.

CII

Yerres ou Hierres.

On veut que ce village ait communiqué son nom à la rivière qui y passe. Mais il est de toute apparence que la rivière exista et fut nommée avant que le village apparut. Mais d'où vient ce nom, que des interprétateurs, dans leurs manies latinistes, ont altéré et rendu par *Edera, hedera, hesdera,* lierre, comme s'il n'y avait pas du lierre partout autant qu'à Yerres, ou dans la vallée de l'Yerres. D'autres appellent la localité en latin *Hierra,* Erra, Irrya. Ils sont moins loin de la vérité, car c'est ainsi que l'on peut latiniser le nom de la rivière, affluent de la Seine qui s'est appelée de tout temps *Yerres*, d'un mot Gaulois signifiant la terreuse, la rivière au cours intermittent, qui coule lentement à travers les terres.

En effet, il y a plusieurs endroits où cette rivière disparaît, surtout en se rapprochant de sa source, pour reprendre son cours ordinaire au bout de quelques temps. Dans les

lieux où elle coule hors de terre, son lit n'est ni large, ni profond; mais dans ceux où l'eau sort de dessous la terre, elle a quelquefois deux ou trois toises de profondeur et elle paraît immobile; nonobstant quoi, elle reste d'une couleur verte charmante et fort claire. Comme les bassins sous lesquels elle sort de terre sont fort étendus en longueur et continuent assez uniment depuis Varennes et Quincy, c'est-à-dire depuis environ deux lieues au-dessus d'Yerres, il vient de là que cette rivière ne gèle jamais parce qu'elle est entretenue par des sources et des fontaines qui jaillissent partout, tant dans le fond que dans les côtés de son lit. On observe aussi qu'elle ne déborde que rarement, et jamais en même temps que la Seine et la Marne. Ses mouvements ont fourni en moutures jusqu'à cinquante muids de farine par jour, quand les grandes rivières étaient débordées. Au XIV[e] siècle, on constatait à Chaumes que cette rivière restait sans couler un grand nombre d'années.

Près Châteaudun, il y a l'Erdre, Egre ou *Erdera*, qui a un cours pareillement souterrain et intermittent. L'Yerres est une rivière d'Eure-et-Loire qui, un peu au-dessus de Saint-Hilaire, retrouve son cours longtemps interrompu et reçoit la fontaine de Viviès, qu'a chantée au XVI[e] siècle Augustin Coste, poète du Dunois. Tel est aussi le nom donné à une rivière du pays de Caux qui prend sa source dans l'arrondissement de Neufchâtel et va se jeter dans la Manche près de Dieppe.

Les fontaines de la Herse, consacrées à la décsse de la terre, Erd, Erve, Hertha, Erdam, Eyre, Eure, sont nombreuses. De même les rivières appelées Erdre. L'une de celles-ci est un affluent de la Loire au nord de Nantes. On connaît la fameuse fontaine de la Herse qui existe dans l'antique forêt druidique de Bellême. Au pays chartrain, dans la commune des Châtelets, existe aussi une autre fontaine de la Herse, mince filet d'eau au cours intermittent, ainsi que l'*Avre*, rivière du même département. Tous ces noms ne sont qu'une variante du mot Yerres, c'est-à-dire la terreuse, la rivière

consacrée à la terre. Telle est la signification de la charmante rivière qui, descendant du plateau de la Brie, vient affluer à la Seine, et qui a donné son nom à la localité qui nous occupe.

Cela suffit pour montrer, contradictoirement à tous nos étymologistes, que ce cours d'eau n'a pas tiré son nom d'un des villages qu'elle arrose, pas plus que celui-ci n'a tiré le sien du lierre, qui en cet endroit ne joue aucun rôle particulier, et n'est pas plus abondant qu'ailleurs.

Yerres existait déjà comme paroisse au XIe siècle, comme on le voit par l'acte de fondation de l'abbaye du lieu à laquelle l'église de cette paroisse fut attachée. La collation du desservant appartenait à l'abbesse du même monastère qui était avec ce desservant décimatrice de ladite paroisse. Son église dédiée à saint Honest, saint Leu et saint Vincent, conserve de petites colonnes du XIIIe siècle; mais ayant été restaurée et transformée, elle n'offre guère d'intérêt archéologique. On y trouve d'anciens tableaux, particulièrement *le Mariage de la Vierge*, la *Naissance du Christ* et la *Présentation de la Vierge*, vieux tableaux flamands. Dans l'ancienne chapelle seigneuriale au côté gauche du chœur, se lisait l'inscription suivante :

Cy-dessus sont les cœurs de Dreux Budé et Eustache Budé son fils, vivants seigneurs chastelain d'Yerre, lesquels sont décédés à Paris ; ledit Dreux, le 14 *mars* 1587, *et Eustache, le* 20 *février* 1608, *etc.*

Ceci fait voir que la famille des Budé posséda la seigneurie d'Yerres. Guillaume Budée, l'illustre helléniste, seigneur de Marly-la-Ville, y venait souvent voir son frère, et on croit qu'il y avait un domaine et qu'il y composa quelques-uns de ses ouvrages. Aussi la fontaine du lieu, nommée Budée, portait avec son buste, sur une de ses pierres, les vers suivants que M. de Barcos, l'un des possesseurs du domaine, y avait fait graver :

Dans les eaux de cette fontaine
Budée a puisé son savoir;
Harlay l'a mise en mon pouvoir.
Où chercher ailleurs l'Hippocrène?

Au XIVe siècle, la seigneurie d'Yerres, appartenait à la puissante maison de Courtenay. Mais auparavant, à partir du XIe siècle, elle avait eu d'autres seigneurs portant le titre de chevaliers, entre autres, Jean d'Yerres, qui donna conjointement avec sa femme, à l'abbaye du lieu des droits de moutures dans le moulin du pont, situé entre ce monastère et la paroisse, et agréa le don fait à ladite communauté de bâtiments situés à Revillon, paroisse de Brunoi.

L'abbé Lebœuf donne une nomenclature assez étendue des seigneurs d'Yerres, dans laquelle les Budée ont la plus grande part. Les limites de cet ouvrage ne nous permettent point d'entrer dans ces détails. Qu'il nous suffise de dire que le crédit de ces seigneurs valut à la localité l'établissement, sous Louis XI, de deux foires par an et d'un marché par semaine, le jeudi. L'une de ces foires se tenait le lendemain de la Saint-Fiacre au lieu dit la *Grange du Meillieu*, où l'on conservait, dit-on, des reliques de ce saint.

Sous le règne de Louis XIII, les seigneurs de Gros-Bois (voyez Boissy-Saint-Léger) entrèrent en possession d'une notable partie de la seigneurie d'Yerres. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, les Budée, passés au protestantisme, disparurent de la contrée et allèrent habiter le pays de Genève. Nous avons parlé de la résidence à la Varenne-Saint-Hilaire de l'héritier actuel du nom de cette famille illustre. C'est un des souscripteurs de cet ouvrage. Un autre souvenir des mêmes seigneurs est leur château qui existe encore à Yerres. Il avait été bâti en briques, au XVe siècle, avec tourelles et créneaux. Il reste encore de ce temps la porte d'entrée flanquée de deux tourelles, mais privée de l'écusson où l'on voyait les armoiries de la maison de Budée, qui étaient d'argent au chevron d'azur ayant pour support deux anges.

Nous reproduisons ci-dessous cette façade quelque peu modifiée, mais qui n'en conserve pas moins un aspect féodal.

Indépendamment de sa seigneurie, Yerres possédait les fiefs de *Concis* et de la *Grange du Meillieu.*

Concis ou Concy est appelé *Conciacum, Concisum* dans des monuments qui remontent au commencement du XIIe siècle.

Etienne de Senlis, évêque de Paris, l'un des fondateurs de l'abbaye d'Yerres, donna, vers 1238, à cette maison plusieurs dîmes que les détenteurs laïques lui avaient remises, entre autres *Decimam de Concisso,* ce que Thibaud, son successeur, confirma par ses lettres de l'an 1142, sous le nom de *Decimam Concisi,* nom qui se trouve répété dans une bulle d'Eugène III, de l'an 1147. Dans une charte postérieure et dans le nécrologe ancien d'Yerres, on lit en langue vulgaire *Conci.* Thomas Pasté avait donné à ce monastère 40 sols *in censu de Conci;* aussi les dames d'Yerres faisaient-elles son obit scrupuleusement ainsi que celui de son frère Gilles, évêque, au XVe des calendes de décembre, comme on le voit par l'ancien nécrologe de leur abbaye.

Le séminaire de Saint-Sulpice de Paris avait à Concis une maison avec chapelle domestique. Il jouissait aussi à Yerres d'autres biens que Jeanne d'Evreux, troisième femme de Charles le Bel, avait donnés aux Chartreux de Paris et on pense que ces biens se trouvaient à Concis. Le revenu de ces terres, au temps de Charles V, montait à 56 livres par an. Concis est aujourd'hui une maison de campagne enceinte de murs, à laquelle est annexée une ferme importante qu'on rencontre sur le chemin de Montgeron à Yerres.

La Grange fut d'abord une ferme. Eve, abbesse de Saint-Rémi-de-Senlis, donna au monastère d'Yerres, dont le sien dépendait, 7 sextiers de grains, moitié hyvernage et moitié marsèche, à prendre à la *Grange,* et cela, dit l'acte, pour régaler les religieuses le premier jour de mai. Par la suite, ce lieu fut plus souvent appelé la *Grange du Meillieu.* Tenait-il ce dernier nom de ce qu'il fut dans la période celtique un *molhain* ou *milieu.* On peut le croire si on en juge par la

pierre celtique qu'on retrouve à proximité et par la foire qui y existait à la Saint-Fiacre. La pierre est un granit en forme de siége ou fauteuil qui gît le long d'une avenue contiguë à un endroit de la forêt voisin du *champ de foire* et dit Champ *de la justice*. Peut-être ce fut-il sur ce siége monolithe que s'asseyait, comme en tant d'autres lieux, le juge qui présidait là les assises champêtres du molhain ou milieu celtique. La pierre n'est pas de grande proportion, mais sa situation dans un lieu que nous croyons avoir été un *centre*, *molhain* ou *milieu* de la religion druidique, à côté d'une chenaie qui fut un champ de justice et de foire, nous a rendu attentif sur cette pierre dont on verra ci-dessous le dessin. Nous avons parlé du Nemet, *Nemore* ou bois sacré de Gros-Bois dans notre article sur Boissy-Saint-Léger. Le bois de la Grange en faisait autrefois partie. Pour les endroits appelés *Milieux*, *Molhain*, voyez nos articles sur Creteil, Vincennes, Draveil. V. aussi notre *Glossaire* pour le mot *nemus*.

Un peu plus loin se trouve le lieu dit *Camp des Lorrains*, parce que ces auxiliaires du prince de Condé lors de sa lutte contre Mazarin y campèrent, tandis que le duc, leur chef, avait établi son quartier général à Gros-Bois. Mais revenons au fief de la *Grange*.

Il y a des lettres d'Henri III données à Paris en 1581 qui permettent à Jacques Foing, abbé de Saint-Serge-lès-Angers, prieur d'Argenteuil, maître des requêtes du duc d'Anjou, de faire continuer les fossés autour de la maison de la *Grange du Meillieu*, en la paroisse d'Yerres et en la censive du seigneur de cette paroisse, et même de fermer ce lieu de murailles et ponts-levis. Il existe aussi un contrat dans lequel Dreux Budé, secrétaire du roi, seigneur d'Yerres, permet les mêmes choses, moyennant 5 sols parisis de cens payables à deux termes, à la Saint-Denis et à la Saint-André et que le sieur Foing sera tenu de faire ouverture de sa maison, abattre tous les ponts-levis, toutes les fois qu'il en sera requis par les officiers de la justice d'Yerres, pour y faire tous les

actes de justice. Au commencement de cet acte, le sieur Foing est qualifié propriétaire de la *Grange du Meillieu*. En 1621, Charles Duret, président de la chambre des comptes, intendant des finances, en était propriétaire avec Françoise Rémi, sa femme. Vers ce temps, Louis XIII y fit faire quelques bâtiments pour un relai de chasse, ce qui fit donner à la ferme le nom de Grange-le-Roi.

En 1705, on détacha la haute, moyenne et basse justice et tous les droits de la seigneurie d'Yerres pour en avantager le domaine de la Grange, qui releva alors du roi à cause de son château et comté de Corbeil.

Aussi, au xviii[e] siècle, le domaine était plus magnifique. Son habitation avait été la demeure du duc de Guise le Balafré ; elle fut celle du maréchal de Saxe, qui l'embellit de tableaux, de statues et d'un beau salon décoré de pilastres cannelés d'ordre corinthien; son parc avait plus de cent arpents d'étendue. Il avait trois avenues principales terminées par une patte d'oie précédée d'une vaste avant cour. De nos jours, habité par le comte du Taillis, il n'a cessé de s'embellir. C'est une des résidences les plus agréables des environs de Paris. Le baron Gourgaud, gendre de M. le comte du Taillis, en a fait sa plus belle résidence.

Voilà déjà des sujets assez intéressants pour l'histoire d'Yerres. Mais le plus important sans contredit est l'histoire de ses deux monastères: l'abbaye des Bénédictines du lieu et le couvent des religieux Camaldules.

CIII

L'abbaye d'Yerres doit son origine aux donations de dame Eustache de Corbeil, femme de Jean d'Étampes, qui vivait en 1132. Elle disposa d'abord de quatre arpents de terre pour la construction de l'église et du couvent, puis de deux parts de la dixme de Lieusaint, du tiers de celle de Brie et de la terre du Plessis, dit plus tard le Plessis-les-Nonnains, au nord de Brie, de celle de Draveil, de cinq sols

de rente annuelle sur sa maison d'Yerres, de la moitié de la dîme de Villabbé avec le patronage de l'Église, ce qu'elle possédait à Chanteloup pour les besoins de l'infirmerie, etc.

Étienne de Senlis, évêque de Paris, donna aux religieuses pour première abbesse, Hildegarde, qu'il tira de l'abbaye de Profondeval près Bièvre, au Parisis, et les astreignit à une règle qu'il tira en grande partie des observances de l'ordre de Cîteaux, du conseil de Hugues, alors premier abbé de Pontigny et de son frère Guillaume. L'article de cette règle qui concerne l'élection de l'abbesse est remarquable. Pour cela l'évêque de Paris devait se rendre à Yerres, avec les abbés de Saint-Victor et de Notre-Dame-du-Val près l'Ile-Adam, et si ces abbés ne s'y trouvaient pas, le prieur du couvent avec trois religieuses distinguées devaient y suppléer. On voit par l'acte épiscopal que le monastère était sous la protection de la sainte Vierge, et qu'il fut alors gratifié de nouvelles dixmes à Villabbé, à Athies, à Combs-la-Ville, à Brie, à Lieusaint, à Drancy, à Yerres, à Concis, à Chalendray, à Cramoyel, à Ivry, à Servigny près Lieusaint, à Genouilly, et d'une dîme de vin à Combs-la-Ville et à Centeny, L'évêque lui donna aussi quatre églises à savoir : celles de Villabbé, d'Ivry, de Lieusaint et des *Autels* ou *Authiaux*. Il ajouta à tout cela une portion de forêt à Moissy, et le monastère de Gif qu'il soumit à cette maison avec toutes ses dépendances.

Louis le Gros, ne fut pas moins libéral envers les religieuses. Il leur donna la terre de Marbois, puis la Ferté-Aleps. Asselin, abbé de Saint-Maur, lui accorda le lieu dit *ad altaria*, situé dans un bois entre Tournan et Chevry-en-Brie, sous la redevance de douze écus parisis à la Saint-Remi ; Jean d'Étampes leur fit don d'une terre et d'un fief situés au Mesnil-Racoin, près la Ferté-Aleps ; enfin Louis VII dit le Jeune, leur accorda en 1143 le droit de percevoir la dîme de tout pain qui serait porté à la maison du roi, tant qu'il serait à Paris, lui et ses successeurs. Il leur fut conféré d'autres avantages, notamment dans le diocèse de Sens et

dans celui de Senlis, où l'évêque Pierre leur soumit en 1147 l'autorité sur l'abbaye de Saint-Remi, située dans le faubourg de sa ville épiscopale.

Aussi ce fut une abbaye puissante et bien dotée que celle de Notre-Dame d'Yerres. Elle eut un grand renom ; c'est ce qui fit que saint Pierre, archevêque de Tarentaise en Savoye, daigna y séjourner en 1174, au moment où il allait conférer avec les rois de France et d'Angleterre, réunis dans la capitale du Vexin. On raconte qu'il y opéra des guérisons sur trois malades, entre autres sur une hémiplégique. Sur quoi *la Vie* de ce saint dit que les religieuses en chantèrent le cantique de joie. (Voyez les *Bollandistes*, 8 mai).

L'abbaye d'Yerres fut si célèbre, que plusieurs monastères voulurent être en société de suffrages avec elle. On la trouve unie de prières, non seulement avec les maisons des dames de Malnoue (CI), de Valprofonde près Bièvre, de la Pommeraye et de Rosay au diocèse de Sens, de Saint-Avit, de Châteaudun, de Saint-Cyr et de Saint-Corentin, au diocèse de Chartres, de Morienval, au diocèse de Soissons, de Chelles et de Notre-Dame de Soissons, mais encore avec les abbayes d'hommes d'Hyverneau, de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève de Paris, de Saint-Maur-des-Fossés, de Pontigny au diocèse d'Auxerre, de Saint-Port, diocèse de Sens. Chacune de ces maisons avait son jour assigné dans le nécrologe pour la célébration d'un service à l'intention des défunts des deux sexes pour les monastères qui étaient doubles.

On appelait monastères doubles ceux auxquels étaient attachés des communautés d'hommes vivant dans le cloître ou dans un cloître voisin. L'abbaye d'Yerres eut cet avantage, assez généralement répandu dans les premiers temps du moyen âge. Cette communauté avait son église particulière de Saint-Nicolas. De nos jours on a retrouvé le souterrain qui faisait discrètement communiquer d'un monastère à l'autre.

Quand fut abolie la communauté d'hommes vivant à

Yerres sous le patronage de Saint-Nicolas? Sans doute à la suite du relâchement des religieuses et des sévères réformes qu'il amena.

La règle avait d'abord été austère et bien observée dans le pieux asile des bords de l'Yerres. On alla jusqu'à n'y pas même manger d'œufs. Mais bientôt on en mangea jusqu'à deux, trois et quatre pour chaque personne. Puis on mangea du mouton, et bien des licences y furent prises. Les religieuses eurent des fréquentations réitérées avec le monde extérieur, un libre pied à terre à Paris, qui a donné son nom de rue des *Nonains-d'Yerres*. Il fallut y opérer de rigoureuses réformes.

Ces relâchements dans les monastères et les réformes rigoureuses qu'ils nécessitèrent furent assez fréquents autrefois. Déjà le concile d'Aix-la-Chapelle, en 816, avait dit, en parlant des monastères de femmes, qu'ils étaient : *Lupanaria potius quam monasteria*. Cela ne fit qu'empirer dans les XIVe et XVe siècles. A l'abbaye de Faremoutiers-en-Brie, peu loin de celle d'Yerres, le scandale y fut tel que le roi Philippe Ier, crut devoir s'entremettre pour une réforme. « Ce lieu, écrivait le pieux évêque Ives de Chartres à son collègue l'évêque de Meaux, n'est plus habité par des vierges du Seigneur, mais par des femmes diaboliques, qui en font un repaire de débauches. » Dans notre chapitre II sur l'histoire de Saint-Maur, nous avons parlé du relâchement des religieuses du prieuré de Saint-Éloi (p. 71). Au monastère des bénédictines de Montmartre, on vit les mêmes scandales au temps des Anglais. Lors du siége de Paris par Henri IV, les officiers du Béarnais trouvèrent de galantes maîtresses parmi les religieuses de ce monastère. Il fut fermé, il est vrai, depuis, mais au temps de la Régence, on trouva parmi celles qui en postulaient la direction, la fameuse Fillion. Cette femme galante prétendait qu'elle pouvait fort bien être abbesse, quand son compère l'évêque Dubois était cardinal.

A l'abbaye d'Yerres, Marie de Pisseleu, d'une famille non

moins galante, fut interdite pour ses déréglements. Mais d'autres abbesses, comme Marie d'Estouteville et Mme de Bouteville, rétablirent le bon ordre. Le couvent redevint le rendez-vous de grands et illustres personnages. En 1672, Fléchier vint y prêcher sur la tombe de l'abbesse Claire d'Angennes de Rambouillet, comme on le voit par la première oraison de son recueil qui fut prononcée là.

Au milieu des réformes, la communauté des frères Saint-Nicolas disparut. C'était un vide fâcheux. Le besoin de nouveaux frères prêcheurs, confesseurs, de pères directeurs en quantité suffisante, se fit bientôt sentir. C'est ce que comprirent bientôt les religieux Camaldules qui vivaient à quelques lieues de là assez solitairement. Ils vinrent donc se fixer tout auprès des très-chères sœurs du couvent d'Yerres.

L'ordre des Camaldules avait été fondé par saint Romuald au XIe siècle, à Camaldoli, en Toscane, où se trouve encore le fameux couvent de ce nom. En 1634, Louis XIII leur permit de résider en France. Alléchés par le voisinage de Paris, ville toujours abondante en bonnes quêtes et dons pieux, ils tournèrent leurs regards de ce côté. Mais comme leur règle leur interdisait de s'approcher des grandes villes à plus de cinq lieues, ils se contentèrent d'abord de la solitude de Monteti où les casa le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX, seigneur de Gros-Bois. (Voyez page 437.)

Le duc d'Angoulême, ayant résolu d'unir à son parc le village et l'église de Gros-Bois, avait commencé par faire bâtir dans son bois de Bouron, vers Yerres, une église dont il comptait faire une paroisse pour Gros-Bois ; ce fut pour cela qu'il la fit construire sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste qui était le patron de l'église qu'il voulait supprimer. Mais il ne put réussir dans son projet. Ayant détruit l'église paroissiale de Gros-Bois, il trouva tant d'opposition pour la nouvelle paroisse qu'il voulait ériger qu'il y renonça. C'est alors que les Camaldules se présentèrent pour desservir la nouvelle église qui justement était dédiée à leur saint patron. Ils y bâtirent, autour de l'église, des cellules formant

autant de maisons séparées les unes des autres, et l'établissement des Camaldules d'Yerres fut fondé. Il ne tarda pas à prospérer comme tous les établissements de ce genre, et les dames d'Yerres n'y furent pas pour peu de choses. Aussi, sous le maître-autel de l'église des Camaldules était une trappe donnant accès à un souterrain reliant l'établissement des religieux à celui des religieuses.

De grands personnages, séduits par la nouveauté de genre de vie des Camaldules, par la beauté des lieux, ne tardèrent pas à venir s'y fixer, en dépit de leur règle qui n'admettait que cinq religieux au plus. L'un d'eux fut M. de Fieubet, conseiller d'Etat et chancelier de Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, qui y mourut et eut son épitaphe écrite par le père Anselme, confesseur du roi.

D'autres furent : Bachelier, gentilhomme attaché au roi de Pologne Sobieski ; M. de la Bourdonnaye, éminent magistrat; puis François-Léopold de Ragotzki, prince de Transylvanie, personnages auxquels on érigea aussi des épitaphes.

Ragotski, d'abord arrêté par les ordres de l'empereur d'Autriche pour avoir voulu insurger la Hongrie, s'était évadé, avait gagné la Pologne, puis était rentré en Hongrie où il avait vaillamment combattu à la tête des mécontents contre les troupes impériales. Les Hongrois le déclarèrent leur protecteur et prince de Transylvanie. Pendant ce temps, l'empereur le faisait condamner à avoir la tête tranchée. Il n'en fut pas ébranlé et combattit jusqu'à ce que les Hongrois cessèrent la lutte pour traiter avec l'empereur. Ragotzki gagna alors la France où il fut reçu par Louis XIV.

C'est peu de temps après qu'il entra aux Camaldules sous le nom de comte de Saaron. Il y passa plusieurs années dans la retraite. Mais au moment où on le croyait tout à fait détaché des affaires de ce monde, il partit subitement.

On sut depuis qu'il était allé conférer à Marseille avec un envoyé du grand Turc. Il pensait sans doute à de nouveaux moyens de faire la guerre à l'Autriche. L'empereur

de Turquie le reçut avec la plus grande déférence. Il fut partout accueilli avec les honneurs d'un prince souverain et fit son entrée solennelle à Constantinople le 18 octobre de l'année 1717. Les circonstances ne lui ayant pas permis de réaliser ses projets, il se retira dans un port de la mer de Marmara et mourut dix-huit ans plus tard estimé de tous les habitants. En mourant, pensant toujours aux paisibles années qu'il avait passées aux Camaldules, il ordonna que son cœur y fut transporté pour y être inhumé. On lui éleva un monument commémoratif.

Ce monument fut dispersé à la Révolution, ainsi que tous ceux de la communauté. L'abbaye d'Yerres aussi fut saccagée. Il n'en resta plus que le corps de logis et l'église qui ont été transformés en filature. L'enceinte, où retentit autrefois la parole de Fléchier, sert aujourd'hui au dégraissage de la laine. Triste retour des grandeurs d'ici-bas. Mais l'établissement nouveau est plus utile que l'ancien, et tant de biens abandonnés autrefois à l'incurie monacale ou l'objet de ses exactions ruineuses, sont devenus la propriété d'une foule de citoyens qui en ont décuplé la valeur et y ont puisé l'indépendance, ce bien si cher, autrefois si peu connu.

Aussi Yerres n'a rien perdu à la disparition de ses monastères; la population, qui était de 100 feux en 1709, a aujourd'hui passé 1,100 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à 1622, avec une lacune de 1674 à 1675, et ils s'augmentent de force naissances et mariages nouveaux. Il s'y élève partout de riantes villas qui font l'enchantement de cette magnifique vallée et des coteaux qui l'avoisinent. Rien de plus imposant que l'aspect de ce village enchanteur que dessert l'omnibus de la station de Montgeron. C'est un lieu de villégiature et de promenade de prédilection pour beaucoup d'habitants de Paris. Lorsqu'aux beaux jours du printemps on y vient rêver aux bords des eaux, à travers les détours des prés, des champs, des bois, des vignes et vergers fleuris, sous le charme des joyeux chants qu'y fait retentir le peuple ailé, on se croirait transporté comme dans une seconde *vallée de Tempé*.

Voltaire se plut à y porter ses pas. Il but de l'eau de la fontaine où s'était désaltéré Guillaume Budée et y a laissé ces vers qu'on trouve aujourd'hui gravés sur une pierre qui est fixée dans la grotte d'où surgit la fontaine :

Toujours abondante et pure,
Un doux penchant règle mon cours.
Heureux l'ami de la nature
Qui voit ainsi couler ses jours (1).

Cette fontaine se trouve à mi-côte du parc d'une charmante villa appartenant à M. Dècle, parc que la route d'Yerres à Brunoy coupe en deux parties, mais qui sont unies par un conduit souterrain. L'Yerres baigne le pied de ce parc. Un propriétaire nommé Delbrouc a cru, en 1830, devoir honorer la fontaine d'un genre d'ornement des plus rares que nous connaissions. Il a fait construire à l'entour une grotte factice, espèce de palais souterrain, entassement de blocs énormes supportés par des colonnes de pierres frustes non moins colossales, autour desquelles on peut circuler. La dimension des blocs de pierre, leur arrangement, tout fait penser aux cavernes cyclopéennes, à la grotte d'Antiparos, à celle de Han. C'est une des curiosités du Parisis. Son auteur a mis douze ans pour l'achèvement de ce travail. Au pied d'une des colonnes rustiques figurent le portrait de G. Budée et les vers de Voltaire que nous venons de citer.

Cette curiosité et les charmes actuels de la vallée d'Yerres vous font oublier les vers de Roucher qui, autrefois, en a connu les agréments, vers dans lesquels il déplore des attraits perdus. Ces vers figurent dans son poëme des *Mois*. Les voici :

(1) L'idée exprimée par ces deux derniers vers a été reproduite dans la langue chère à Guillaume Budée, en une inscription du siècle dernier, qui figure sur l'un des murs extérieurs de la villa dont dépend actuellement la fontaine.

En voici le sens : *La vie fuit comme une ombre. J'envie le sort de l'homme qui passe sans danger une existence pure et cachée et j'estime bien moins ceux qui sont comblés d'honneurs.*

Lieux chéris des neuf sœurs, délicieuse enceinte,
Où longtemps de Budée s'égara l'ombre sainte,
Fontaine, à qui le nom de cet homme fameux
Semblait promettre, hélas! un destin plus heureux,
J'ai vu, sous le tranchant de la hache acérée,
J'ai vu périr l'honneur de ta rive sacrée!
Tes chênes sont tombés, tes ormeaux ne sont plus!
Sur leur front, jeune encor, trois siècles révolus
N'ont pu du fer impie arrêter l'avarice :
D'épines, aujourd'hui, ta grotte se hérisse,
Ton eau jadis si pure, et qui de mille fleurs,
Dans son cours sinueux, nourrissait les couleurs,
Ton eau se perd sans gloire au sein d'un marécage.
Fuyez, tendres oiseaux, enfants de ce bocage;
Fuyez : l'aspect hideux des ronces, des buissons,
Flétrirait la gaîté de vos douces chansons.
Vous, bergers innocents; vous, qui dans ces retraites
Cachiez les doux transports de vos ardeurs secrètes,
Oh! comme votre amour déplore ces beaux lieux!
De vos rivaux jaloux, comment tromper les yeux?
Et moi qui, mollement étendu sur la mousse,
M'enivrais quelquefois d'une extase si douce;
Hélas! je n'irai plus y cadencer des vers!
Il faudra que j'oublie et ces ombrages verts,
Et la grotte, où du jour je bravais les outrages.

Il paraît qu'à l'époque où Roucher allait rêver et cadencer des vers à Yerres, on avait abattu beaucoup d'arbres; mais ils ont été remplacés par d'autres. Les plantations, les aspects pittoresques ont multiplié avec les habitations bourgeoises; les grands bois sont toujours debout et les allées de peupliers n'ont pas diminué. Si le poëte revenait, il pourrait modifier ses impressions.

Nous ne pouvons quitter Yerres, sans revenir sur l'homme qui a le plus illustré cette localité et y a laissé de vivants et durables souvenirs. Nous voulons parler de Guillaume Budée, l'un des personnages les plus distingués du XVIe siècle, et l'une des gloires de la France.

Il était né à Paris en 1467, et avait passé une partie de sa jeunesse à Yerres, qui était, comme nous l'avons dit, un des

nombreux domaines que sa famille possédait dans le Parisis.

Ce fut comme Lafontaine, Lamennais, Chateaubriand, un esprit original, un caractère indépendant, affranchi du joug des règles et des usages et dont la vocation se révéla fortuitement aux limites de la première jeunesse.

Cette jeunesse il l'avait passée d'une façon stérile, ne s'occupant que de chasse, de chiens, de chevaux et d'oiseaux A vingt-quatre ans, un grand changement s'opéra tout à coup en lui. Il voulut devenir un homme instruit, et se créa lui-même, comme le fit plus tard Lamennais, une méthode particulière. Sa passion pour l'étude devint si grande qu'il en tomba dangereusement malade et qu'il en contracta de violents maux de tête dont il fut tourmenté toute sa vie.

Il connut toutes les sciences cultivées de son temps : théologie, jurisprudence, architecture, mathématiques. Mais c'est surtout comme helléniste qu'il devint célèbre.

Son premier maître dans la langue grecque, fut Georges Hermonyme de Sparte, qu'il recueillit dans sa maison et qu'il gratifia de 500 écus d'or, somme considérable pour l'époque. C'était au temps où Constantinople venait de tomber sous la domination turque. Une foule de lettrés grecs, quittant leur patrie s'étaient réfugiés en Italie et en France. Jean Lascaris, le plus docte d'entre eux, connut Budée, lui donna des leçons, lui prêta des livres, chose alors très-rare. Le disciple surpassa ses maîtres et devint en peu de temps l'un des plus savants hommes de l'époque dans la connaissance des classiques grecs et leur interprétation.

Jusqu'à lui ce genre d'étude avait été très-négligé en France. Le clergé le considérait comme une dangereuse nouveauté; il allait jusqu'à proscrire la connaissance de la Bible prise dans les originaux grecs. Au commencement du règne de François I[er], un moine avait dénoncé en chaire les « études nouvelles. « Mes frères, disait-il, on a trouvé une « nouvelle langue qu'on appelle grecque. Il faut s'en garantir « avec soin; elle enfante toutes les hérésies; gardez-vous « surtout du Nouveau Testament en grec, c'est un livre plein « de ronces et d'épines. »

C'était pourtant dans cette langue qu'avaient été écrits tout d'abord, les évangiles et les épîtres, et l'original était certes préférable, comme vérité, à la Vulgate latine.

Jésus-Christ avait dit qu'au lieu de mettre la lampe sous le boisseau, il fallait au contraire l'exposer sur la montagne; mais le clergé catholique préférait à cela les ténèbres Toute science nouvelle était tenue par lui comme hérétique; c'était l'époque où l'astronomie était proscrite et où Galilée était obligé d'abjurer la pernicieuse et diabolique doctrine du mouvement de la terre.

Budée, homme de cœur et de volonté ne fut point ébranlé par les prédications monacales. En 1529, il publia ses savants commentaires sur la langue grecque qui devinrent le noyau du *Thesaurus linguæ græcæ*, que publia plus tard Henri Estienne. Outre la traduction de quelques livres de Plutarque, et d'une *Lettre de saint Basile à saint Grégoire de Naziance*, enrichie de savants commentaires, il publia bientôt après ses annotations en vingt-quatre livres sur les PANDECTES, où se révèle une connaissance de l'antiquité jusque-là inconnue de nos meilleurs jurisconsultes. Les mêmes qualités se retrouvèrent dans un traité sur les monnaies romaines et leur réduction en monnaie moderne, savante dissertation qui éveilla la jalousie d'Erasme lui-même, bien qu'il eût appelé Budée *le prodige de la France*.

Louis XII, choisit Budée pour son secrétaire. François Ier l'honora de sa familiarité, lui donna une charge de maître des requêtes et le nomma son bibliothécaire. Il l'envoya ensuite en ambassade auprès de Léon X, qui admira sa vaste érudition et sa capacité dans les affaires, mais qui prit soin de le tromper comme diplomate. Les roueries du Vatican blessèrent la franchise antique de l'ambassadeur de France. Il *sollicita* son rappel. « Tirez-moi, écrivit-il à François Ier, « d'une cour pleine de mensonges, séjour trop étrange pour « moi. »

A son retour, Budée fut élu par la ville de Paris prévôt des marchands. Il profita alors de son crédit pour déter-

miner François I[er] à fonder le Collége de France. C'est à cet homme éclairé, à ce grand caractère, que notre pays dut de posséder un asile indépendant, si longtemps le refuge des plus hautes études, mais d'où la parole ne sort plus aujourd'hui qu'opprimée par la faction jésuitique.

Budée fit plus; il fonda, de concert avec Lascaris, la rare bibliothèque de Fontainebleau. Au milieu de toutes ses fonctions, l'amour de l'étude le dominait invinciblement. Il disait que la libéralité du roi et la bienveillanee du peuple finiraient par faire de lui un ignorant. Il s'arracha aux chaînes qui l'attachaient aux affaires publiques, retrouva sa chère solitude, ses livres, ses classiques grecs et la nàture, qu'il aimait tant. C'est alors qu'il fit de fréquents séjours à Yerres, s'y désaltérant dans l'eau de la fontaine qu'il aimait et qui a conservé son nom avec son portrait. C'est là qu'il écrivit son : *De studio litterarum recte instituando, son institution d'un prince*, ouvrage qui eut tout d'abord quatre éditions. Alors il fut au sommet de sa réputation. Scaliger, devait l'appeler *le plus grand grec de l'Europe, un phénix qui ne renaîtra point de ses cendres.*

Que ne s'attacha-t-il avec une énergie sauvage à sa vie retirée, qu'il savait si bien féconder par le travail. Rappelé à la cour, et n'osant résister au désir du roi, qui voulait l'avoir près de lui, il le suivit en Normandie, pendant les chaleurs de l'été. Il y tomba dangereusement malade et revint mourir à Paris, le 23 août 1540, après avoir demandé par son testament d'être enterré sans pompe. Ainsi s'éteignit l'un des hommes les plus savants et les plus remarquables de la France. Caractère antique, plein d'originalité et d'une volonté forte, comme il apparaît d'ailleurs par les traits de la gravure que nous reproduisons ci-dessous. C'est à lui qu'on doit cette réponse célèbre qui peint très-bien la façon dont il s'absorbait dans ses travaux. Un jour, on vint le prévenir que le feu était à sa maison. Il répondit que c'était l'affaire de sa femme d'y porter remède, qu'il ne s'occupait pas du ménage.

Sa veuve et ses enfants, comme la plupart des familles distinguées de l'époque, embrassèrent la réforme et se fixèrent à Genève et aux environs. Les fils y jouèrent dans les affaires religieuses du temps, un grand rôle. Le temps, les persécutions, enlevèrent à sa postérité les biens nombreux que sa famille possédait en France. Cette postérité même aujourd'hui est éteinte. Mais le nom existe encore dans la personne d'un jurisconsulte champenois qui, en épousant la dernière des Budée, en a pris le nom et les titres. C'est comme nous l'avons dit, M. Nicaise de Budée, domicilié à la Varenne-Saint-Hilaire.

Le recueil des ouvrages de Guillaume Budée a été publié à Bâle, en quatre volumes in-folio, en 1557. On trouve dans le ve volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, un travail sur la vie de Guillaume Budée par Boivin. Sainte Marthe dans son *Gallor. doctrina illust. Elogia*, Blanchard, dans son *Histoire des Maîtres des requêtes*, Lacroix du Maine, dans *sa Bibliothèque française*, se sont plu à retracer aussi la carrière de cet homme célèbre.

Pl. IV.

GVILIELMVS BVDÆVS GALLVS PARISIENSIS
LIBELLORVM REGIS FRANCISCI pr^mi MAGISTER

Indole gallorum ductus Budaeus in armis
Terdecies uixit Palladis arte potens
Roma colit, docuit quem clara Lutetia musas
Budæum solem, sydera græca colunt

CHAPITRE VII

Batailles de la Marne en novembre et décembre 1870. — Réflexions.

SOMMAIRE : CIV. Ce que dit l'auteur de cet ouvrage relativement à l'empire. — CV. Passage prophétique extrait de son *Drame de Waterloo*, jugement philosophique sur la guerre. — CVI. Tristes préparatifs et illusions à la veille d'une déclaration de guerre à la Prusse. — CVII. Combién nous avions mal auguré de cette guerre à son début. — CVIII. Premiers préparatifs de la défense de Paris, dont nous sommes témoins. — CIX. Étourderie et incurie apportées dans la rupture du pont de Joinville et dans l'établissement de certains épaulements. — CX. Premières fautes commises dans la préparation de la défense. — CXI. Proclamations du gouvernement de la Défense nationale, des généraux Trochu et Ducrot. Moyens de défense annoncés. — CXII. Plan adopté pour la grande sortie projetée. — CXIII. Critiques de ce plan ; ce qu'il y avait à faire. — CXIV. Description des ouvrages élevés par les Français sur la rive droite de la Marne et des mesures prises par le général d'artillerie Favé. — CXV. La deuxième armée de Paris sort avec confiance des remparts pour passer la Marne; contre-temps qui retarde d'un jour son mouvement. Critique qui en est faite des raisons allèguées pour la justification de ce retard. — CXVI. Préjudices causés par le retardement de la sortie. — CXVII. Positions des Allemands en face de la Marne. — CXVIII. Les Français franchissent le fleuve et attaquent vigoureusement l'ennemi. Combat de Champigny. — CXIX. Attaque meurtrière de Villiers. — CXX. Combat de Petit-Bry. Assaut des Prussiens repoussé. Armistice, critiques nouvelles. — CXXI. Les Français bivaquent à la belle étoile par un froid excessif. Un mot de justice à l'égard des ambulanciers. — CXXII. Le 2 décembre, agression vigoureuse de l'ennemi renforcé. Il reprend une partie de ses positions. Récit d'un de ses chefs sur ce retour agressif. — CXXIII. Violent combat de mousqueterie et d'artillerie pour la reprise des positions perdues. Les Allemands sont écrasés, repoussés. —

CIV

L'auteur de ce livre est un de ceux qui, il y a vingt-cinq ans demeurèrent fidèles au principe républicain, principe logique, fécond, auquel l'avenir rendra hommage, et le seul qui puisse aujourd'hui en France mettre fin aux révolutions et rassurer les intérêts conservateurs.

Il aurait voulu voir son pays libre et prospère, sous l'administration d'un homme capable et intègre, tel que l'était le général Cavaignac. Hélas ! que de richesses, de bonheur, la France eût accumulés, que de maux et de ruines elle eût évités, si ce grand citoyen avait été élu président de la République!

Mais il n'en a pas été ainsi. Les fautes des uns, l'ignorance et l'aveuglement des autres, ont fait écarter l'homme qui pouvait le mieux, en France, contribuer au règne du bien, à l'établissement des vertus civiques.

On sait quel autre homme a prévalu à sa place.

Parjure, assassin, on l'a vu violer ses serments, commettre tous les attentats.

Nous nous sommes hautement prononcé contre cet homme qui faisait de la violence heureuse et habile un principe de gouvernement et rouvrait par là la porte à tous les abus de la force et à toutes les révolutions possibles ; car quand ce funeste exemple a été donné qu'on peut impunément tout faire, pourvu qu'on soit le plus fort et qu'on a même, pour s'affermir dans cette idée, les applaudissements d'un clergé et d'une magistrature, quelle ancre de salut,

quelles garanties légales peut-il demeurer aux nations? Faire de la force quand même un principe de gouvernement, c'est livrer les sociétés à un enchaînement fatal de subversions irrémédiables, car la force se déplace ; quelquefois, de droite elle va à gauche, et lorsqu'on n'a plus laissé qu'elle comme principe d'autorité, on est moralement désarmé contre la peine du talion, tous les genres de représailles ; on n'a plus qu'à subir sans protestation tous les excès démagogiques possibles.

C'est parce que nous voulions voir épargner à notre pays la possibilité dans l'avenir d'une telle situation que nous avons protesté contre l'exécrable attentat du *deux décembre* 1851. L'empire, avec tous ses mensonges, ses corruptions, ses abus, nous a trouvé réfractaire. Aussi l'exil, une vie d'angoisses, de tristesse, des dénis de justice répétés, ont-ils été notre récompense.

Voyant que tous les maux de la France provenaient de la magie d'un nom, que l'idolâtrie de ce nom avait seule égaré les suffrages des masses, nous nous sommes appliqué à renverser l'édifice impérial par la base, à couper le mal dans sa racine. Nous avons écrit le drame de *Waterloo, restitution historique de la campagne de* 1815.

Dans ce livre, que nous n'avons pu faire imprimer qu'après quinze ans d'attente, nous avons montré que Napoléon était le suprême auteur du désastre de Waterloo et qu'il n'avait fait que mentir effrontément dans le récit qu'il en avait fait. Nous avons rappelé les crimes de cet homme, ses fautes sans nombre comme général et comme homme politique ; nous avons récapitulé les abus, les excès odieux de son gouvernement et montré par mille faits tangibles que, trop glorifié, il devait être replacé à son vrai rang : celui d'un homme extraordinaire, sans doute, mais aussi d'un homme fatal à tous les points de vue, environné d'une gloire fausse et très-souvent mensongère.

CV

Dans l'épilogue de notre ouvrage, en septembre 1868, nous écrivions ceci :

« Au mois de mai 1866, dix ans trop tard, une solennelle parole a retenti devant les habitants d'Auxerre assemblés :

« La France doit se relever de l'humiliation des traités de « 1815 ; ils doivent être révisés ! » s'est-on écrié.

« Ces traités, il est vrai, ont été depuis révisés, mais dans ce qu'ils avaient conservé d'avantageux pour nous. Beaucoup de petits Etats voisins, nos alliés et protégés naturels, ont été annihilés; deux Etats formidables, y compris une monarchie essentiellement militaire, notre ennemie héréditaire, se sont levés menaçants à nos portes. Voilà quelle a été la réponse des événements.

« Aussi les tristes et fatales préoccupations du commencement de ce siècle se sont forcément ranimées partout. Le réveil des rivalités, des haines nationales, a été affreusement soufflé. Aux calmes et fécondes espérances de la paix ont fait place des armements effrayants, des appréhensions terribles. Coalition nouvelle, lutte désespérée, peut-être sans alliés, sans même qu'on soit soutenu par la sympathie des peuples, telle èst la perspective qui s'offre à la France.

« La guerre non-seulement est devenue imminente comme résultat de situations internationales respectives, mais est aussi devenue une nécessité de la politique intérieure des potentats. Ils vont y trouver, comme toujours, un moyen de détourner leurs peuples de la préoccupation de leurs vrais intérêts. En les mêlant à des complications extérieures où l'amour-propre national, le sentiment patriotique sont en jeu, ils les verront avec satisfaction quitter la passion de la liberté, de l'intérêt public et des réformes pour ne plus se préoccuper que de bulletins de batailles, de l'humiliation possible de l'étranger ! Devant les dangers du pays, qui peut avoir la force d'accuser un gouvernement qui s'en présente comme

le sauveur nécessaire et qui doit forcément en personnifier et concentrer les moyens de défense? Pour une telle œuvre, trop de pouvoir ne peut lui être accordé: alors il peut hardiment lever tous les impôts possibles, détruire jusqu'aux dernières libertés publiques et privées. Si la chance des batailles tourne contre lui, ce qui a été décrété demeure un fait accompli, permanent. On attribue alors à la fatalité, à la trahison, aux caprices de la mauvaise fortune les malheurs du moment, et l'on a plus qu'une pensée : celle de la revanche, pour laquelle il faut de plus grands moyens d'action encore, et l'on passionne les masses aveugles dans ce but. Ainsi s'éternise à toujours, avec ses ruines et ses souffrances, l'affreux fléau de la guerre. Si la chance a été heureuse, au contraire, et qu'elle n'ait pas provoqué une coalision avec des luttes plus terribles encore et de tristes retours de la fortune, quelle force, quel prestige n'en tire pas alors le potentat pour achever de river les chaînes de son peuple! Désormais tout est dit. Le char du progrès s'arrête, et ce peuple, avec ceux qu'il domine, retourne vers les mauvais temps de l'histoire, vers les âges de fatalité qui ont si souvent pesé sur le monde. Et au milieu de tout cela, quels n'ont pas été les maux présents de la guerre : la partie la plus virile des générations moissonnée; partout la ruine, le fer et la flamme, la destruction; puis, le plus souvent, la peste, la famine; des contributions de guerre, des blessés, des mutilés toute leur vie à la charge des Etats; des chefs, des vétérans dont il faut récompenser d'une manière onéreuse les services meurtriers! Et pendant ce temps, l'atelier, la charrue manquant de bras et d'argent, livrés à l'impuissance et à la routine!

Ah! peuples, voilà le châtiment qui vous attend pour vous punir d'avoir vécu dans l'aveuglement, la corruption et l'ignorance, et de n'avoir pas su vous rendre souverains!...

« Et toi, France! si les destins qui pèsent sur les tristes temps où nous sommes doivent fatalement s'accomplir, s'il faut que tu luttes encore contre les rois, rappelle-toi que tu

n'as d'autres moyens de salut que de prendre en mains la cause des peuples. Mais, pour cela, que de réformes n'as-tu pas à accomplir! Considère que les nations qui t'environnent et que tu voudrais enchaîner à tes destinées ont toutes les libertés que tu n'as plus; que chez elles sont réalisés une foule de progrès qui te manquent; que les charges qu'elles supportent sont moindres que celles qui t'écrasent, y compris le lourd impôt du service militaire. Au nom de quel principe alors peux-tu donc marcher vers ces nations, les vaincre ou les attacher à ta fortune, comme le pouvaient prétendre tes enfants de 1792 ?.....

« Mais il en est temps encore; hâte-toi de réfléchir enfin, de rentrer en toi-même. Cours aux scrutins d'une âme libre et résolue, répare tes erreurs passées, agis avec plus de discernement cette fois; car s'il est vrai de répéter, avec ton chantre national, que le Rhin lui seul peut retremper tes armes, sache qu'il ne les retrempera que lorsqu'elles seront nettoyées de la rouille du pouvoir personnel et aiguisées sur l'autel de la liberté! »

CVI

Voilà ce que nous disions à la veille des élections de juin 1869. La France égarée, trompée, bâillonnée, alla au scrutin, mais ce fut pour donner de nouvelles forces au pouvoir qui l'opprimait. En 1870, par un plébiscite, elle maintenait à ce pouvoir personnel le droit de faire la paix ou la guerre à sa volonté.

Le résultat fut la déclaration de guerre à la Prusse, c'est-à-dire à une puissance exclusivement, formidablement organisée pour la guerre, qui, depuis quarante ans, s'y préparait, pendant que nous épuisions au loin nos forces et nos ressources en expéditions stériles ou insensées.

Nous allâmes étourdiment nous heurter contre cette puissance qui disposait d'un million cinq cent mille soldats par-

faitement exercés, disciplinés et armés, et cela avec une armée de trois cent mille hommes, n'ayant que des approvisionnements fictifs, et derrière eux une nation tout entière désarmée, trompée, abrutie.

Mais il est vrai que l'un des organisateurs de cette armée avait déclaré que rien ne lui manquait, pas même un bouton de guêtre; il est vrai aussi qu'elle avait dans son sein le général Failly, qui n'avait pas failli à Mentana, où ses chassepots avaient fait merveille. De plus, cette armée avait les canons inventés par Sa Majesté, bien supérieurs, disait-on, aux canons allemands. Après la triste aventure du Mexique, dite la plus grande pensée du règne, surgissait une guerre sainte déclarée à l'hérétique Prusse, la guerre de prédilection d'une forte tête couronnée, impératrice du cotillon, qui s'était, par prévoyance, assuré les bonnes grâces de Notre-Dames-des-Victoires, et en avait fait distribuer les médailles comme talisman à nos soldats. Avec cela ils devaient tout vaincre et tout emporter.

Malbrouck s'en fut donc en guerre avec son chloroforme, son clyso-pompe et ses appareils de lithotripsie, traînant ses grandes bottes à l'écuyère, et comme le marquis de Carabas, un grand sabre innocent, tandis que l'ordre était donné de charger les fourgons de la liste civile en cas de malencontre. « *Sauvons la caisse,* » disait Bilboquet dans les *Saltimbanques*. Ce devait être le mot d'ordre de la grande pièce tragi-comique qui allait se jouer. Robert Macaire s'apprêtait à ne pas être pris au dépourvu en sortant de l'auberge des Adrets du gouvernement de l'empire, et méditait au besoin de livrer son armée à son bon cousin Guillaume, afin de conserver la possession de ses chers fourgons.

Il les conserva; mais l'honneur de la France fut livré avec ses soldats, ses drapeaux, ses canons, ses forteresses, si bien qu'on ne put même plus articuler le cri de François Ier, succombant à Pavie. Tout fut perdu, même l'honneur!

Pauvre France!

CVII

Dès le début de cette guerre, j'en avais mal auguré.

J'avais déjà consigné à ce sujet diverses prophéties dans ma *Revue spiritualiste*. Ces prophéties, je les répétai verbalement en présence de mes voisins de Saint-Maur, où j'habitais en ce moment. On me traita de prussien, on suspecta mon patriotisme, je répondis :

« Moi, je suis comme le baromètre; ce n'est pas de sa « faute quand il marque la tempête, c'est la faute du temps « dont il n'est pas maître de changer le cours. Bien que j'ai « toujours été partisan de la paix, je fais des vœux ardents « pour les bons succès des Français; mais je crains bien « que mes vœux ne soient pas exaucés. Non-seulement Paris « sera bloqué, assiégé, mais connaîtra toutes les horreurs « de la famine et de la guerre civile. »

Décidément je passai pour un prussien tout fait, un alarmiste, et ma position au milieu de gens hostiles ou prévenus devint fort délicate.

On savait que j'étais un proscrit de Décembre, que j'avais toujours été hostile au régime qui pesait sur la France, que, dans ma *Grande épopée de l'an II*, j'avais exalté la République, et dans mon *Drame de Waterloo*, porté un solide coup à l'idolâtrie napoléonienne. Des agents de police secrète avaient pris depuis longtemps le soin d'épier journellement mes pas, et je n'étais nullement rassuré. Un ami de Paris m'écrivit que la situation se tendait de plus en plus, et que le dessein du gouvernement était de faire arrêter tous ses ennemis, tous les républicains avoués; que des listes étaient dressées, et que j'y figurais. L'on a retrouvé depuis l'une de ces listes à la préfecture de Lyon.—« Partez aussitôt pour la Belgique, » — me disait mon ami.

Le gouvernement venait de faire publier partout la nouvelle de la bataille de Gravelotte, qu'il appelait une grande victoire. Je me remis à espérer de la bonne fortune de la

France; mais je crus bien faire, toutefois, de gagner la frontière: J'étais en Belgique au moment du désastre de Sedan. Alors, j'allai dans mon département natal, qui est celui du Nord, me faire inscrire comme garde national, ne pouvant revenir sur Paris, où je n'avais d'ailleurs aucun domicile; j'étais à Lille lors de l'investissement de Paris.

En partant, j'avais offert mon appartement de Saint-Maur comme refuge, à une famille amie, habitant à Joinville la rive gauche de la Marne. Croyant au succès de nos armes, elle n'avait pas cru d'abord devoir accepter, malgré mes avis prophétiques. Mais, quand elle vit le flot de l'invasion germanique, descendre des plateaux de la Champagne et de la Brie, elle se souvint de mon offre et se hâta d'en profiter. Un intérêt à la fois patriotique, personnel et amical, m'attacha donc, à partir de ce moment, aux mouvements de l'armée prussienne autour de Paris.

Ces mouvements je les suivis attentivement dans des journaux, d'après des nouvelles de source française, belge, allemande, que mon séjour à Lille me permettait de connaître mieux que je n'aurais pu le faire à Paris. C'est sous leur impression journalière, d'après des renseignements étudiés, controversés sur l'heure même, que j'ai pris les notes qui m'ont aidé à faire la relation qui va suivre.

CVIII

Au commencement de la guerre, étant à Vincennes, j'avais vu passer sous mes yeux de lourds canons de la marine destinés à armer les forts de Rosny, de Nogent, de la Faisanderie et de Gravelle, défense des abords de Paris à l'est. Le passage de ces terribles engins de destruction, distraits de leur service ordinaire, m'avait impressionné. L'ennemi, me disais-je, ne pourra guère contre de telles bouches à feu bien abritées, s'approcher de l'enceinte de Paris. Alors pourquoi

tant de précautions, de travail, sur cette enceinte et autour, pourquoi détruire tant de maisons construites dans sa zone, abattre tant d'ombrages. L'ennemi ne pourra s'y aventurer qu'après avoir pris les forts, et s'il prend les forts, il pourra facilement faire brèche à distance aux remparts, ou plutôt il préférera brûler Paris avec ses formidables canons. Je me demandais pourquoi on n'avait pas construit, sur le plateau d'Avron et le Mont-Mesly, des citadelles comme celle du Mont-Valérien, et pourquoi aussi, sachant la longue portée des nouveaux canons prussiens, on n'avait pas porté plus loin les forts du front sud des remparts de Paris, sur le chemin que devaient suivre les Allemands pour se rendre de la Brie à Versailles, point central de leur investissement à l'ouest.

Je voyais à cela de l'incurie, j'en voyais dans une foule d'autres détails. L'histoire devait nous en montrer ailleurs, partout, avec une surabondance inouïe.

A la nouvelle de la défaite de Reischoffen, on fit miner les ponts de la Marne. C'était s'y prendre un peu tôt. L'humidité eut le temps de pénétrer la poudre. Quand les premiers hulans apparurent dans la vallée, on ne put faire sauter le pont de Joinville. Des témoins oculaires crièrent que la poudre était de l'ardoise pilée; de même en 1814 le peuple de Paris avait maugréé contre les cartouches et gargousses de son qu'on lui avait distribuées. La corruption excessive des hommes de l'empire, les fournisseurs infidèles, là, comme ailleurs, furent mis en cause. Il fallut courir à Vincennes prendre de l'autre poudre. Le pont de Joinville sauta alors ainsi que les autres ponts de la Marne.

CIX

Mais pourquoi avoir détruit le pont de Joinville grande artère de l'approvisionnement de Paris. Ce pont est dominé par le formidable fort de la Faisanderie, il est défendu par

un épais pâté de maisons, des hauteurs latérales propices à un armement d'artillerie. Une rue en pente y aboutit, de laquelle pouvaient partir des feux étagés. Une grand'garde placée dans les habitations au-delà de ce pont, un service vigilant de vedettes, des barricades, et derrière ces barricades, des mitrailleuses pouvaient rendre les abords du passage inexpugnable à toute heure du jour et de la nuit. Mais sans doute que le comité de la défense de Paris n'avait pas songé que nous aurions des sorties à faire, soit pour nous ravitailler, tâter l'ennemi ou le surprendre. Il n'avait pensé qu'à des précautions défensives. On les avait même prodiguées partout avec un empressement irréfléchi. Que de beaux arbres abattus, que de meurtrières percées en pure perte aux murs des maisons et des jardins, derrière le passage difficultueux de la Marne, derrière les forts et épaulements qui couronnaient ses rives.

Ces épaulements eux-mêmes avaient été multipliés hors de toute raison, sans rapport aucun avec le nombre restreint de pièces qui devaient les armer. Des pionniers en nombre avaient passé leur temps à des travaux, superflus de moitié, tandis qu'ailleurs de plus urgents réclamaient leurs bras. Selon le général Favé, chargé d'y commander l'artillerie, l'auteur de ce travail fut l'ingénieur Ducros, aujourd'hui préfet de Lyon, devenu célèbre dans la question des pontons de la Marne. L'emplacement de quelques-uns des épaulements ordonnés par cet ingénieur a soulevé de justes critiques. En voici une, entre autres, que notre connaissance parfaite des lieux nous a permis de faire. L'église d'Adamville, au sein de La Varenne-Saint-Maur, est un petit bâtiment isolé au milieu d'une lande stérile. Ce lieu est à la fois dominé par les hauteurs de Chennevières et de Mesly, d'où on le découvre parfaitement. M. Ducros fit là, à côté, dans le sable, un épaulement pour cinq canons destinés à tirer sur Bonneuil, tandis qu'un peu en arrière il pouvait les masquer par des murs, des maisons et des arbres. Le résultat qui arriva à cette batterie ainsi posée littéralement en l'air,

comme on dit en langage militaire, fut d'être détruite par les canons prussiens de Chennevières.

CX

A Paris, on ne fut pas toujours mieux inspiré. Le gouvernement était échu à des hommes que leur responsabilité effrayait, qui se préoccupaient beaucoup plus du lendemain et des représailles possibles que des nécessités du présent. Ils étaient loin d'être à la hauteur de la situation, du dévouement et des mesures énergiques qu'elle réclamait. Les forces militaires étaient commandées par des généraux secrètement hostiles au principe républicain, qui n'avaient pas la foi au succès, étrangers par conséquent à l'audace et aux inspirations qu'une telle foi fait naître. Dans une situation extraordinaire qui commandait des moyens extraordinaires, ils ne pensaient qu'à agir d'après les méthodes et la routine habituelles. On manquait de canons : la fonderie existante à Paris ne suffisait pas pour en doter rapidement la défense. On hésita à se servir des ressources immenses que procurait à ce sujet l'industrie métallurgique privée. Il fallut, après bien du temps perdu, peser sur les décisions du comité d'artillerie pour l'engager à s'adresser à l'important établissement de Derosme et Cail, parfaitement outillé pour l'œuvre qu'on attendait. Grâce au zèle, à la vigilance d'un digne citoyen, M. Dorian, ministre des travaux publics, on put sortir d'un empêchement fatal. Le capitaine de vaisseau Farcy avait prouvé que Paris et ceux de ses abords qui sont abrités par les forts fournissaient assez de rails pour jeter à la hâte deux voies ferrées sur le pavé de la capitale, l'une allant du nord au sud, l'autre croisant la première dans la direction de l'est à l'ouest. A l'aide de ces deux voies, on pouvait transporter rapidement à tout moment, sans fatigue, des forces sur les quatre points cardinaux, y surprendre

l'ennemi, l'inquiéter, sans cesse ni trêve, et voire même percer sa ligne. Ce projet fut repoussé. On hésita à mettre la garde nationale sur le pied de guerre et l'on se priva de la coopération d'un corps plein de zèle et de patriotisme, solide au feu, comme l'expérience depuis l'a prouvé. Devant un ennemi qui se reposait sur la supériorité de ses canons et sur la solidité de son tir, la raison conseillait des surprises de nuit incessantes; on avait pour cela une armée pleine d'ardeur et d'audace, la connaissance parfaite des localités dont les habitants s'étaient réfugiés à Paris, et l'avantage d'un genre d'attaque où les Français ont toujours excellé. Une de ces sorties tous les soirs, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, en mettant l'alarme chez l'assiégeant, le forçant à découcher, à prendre les armes, à se tenir en attente, sous un dur ciel d'hiver, sans pouvoir dormir ni reposer, l'eût, en quinze jours, mis sur les flancs. On ne songea point à une telle tactique, la seule qu'on pût suivre avec avantage au début. On éconduisit le zèle des troupes, des citoyens armés qui ne demandaient qu'à se battre; leur ardeur s'éteignit, ou aviva l'esprit de rébellion, de suspicion, à l'égard des chefs. Les défenseurs de Paris passèrent à l'état de la lame qui use le fourreau.

A cette population si intelligente, on donna pour gendarmes des mobiles bretons et le spectacle d'un chef allant faire des prières assidues à sainte Geneviève pour qu'elle lui inspirât un plan de défense qui n'aboutissait jamais. L'archéologie a prouvé que sainte Geneviève n'était que la personnification mythique de la lune sur son déclin. Il était bien visible qu'en ce moment la France elle aussi déclinait.

A la fin, l'esprit public s'émut, s'impatienta. Il fallut sérieusement agir. L'armée de la Loire avait vaincu les Bavarois sous les murs d'Orléans. On espéra pouvoir lui donner la main. On se prépara à une grande sortie. C'est celle que nous allons raconter.

Sous la pression de l'opinion et devant les réclamations

incessantes des meilleurs citoyens, la défense nationale avait commencé à réparer le temps perdu en hésitations et tâtonnements. Des préparatifs, des travaux avaient été poussés avec une activité merveilleuse. Avec le concours des citoyens, avec les dons patriotiques, on avait fait des choses telles qu'il n'est donné qu'à la glorieuse ville de Paris d'en faire. On se crut enfin en mesure d'agir puissamment.

CXI

Le 29 novembre, à l'aube du jour, on trouva placardées, partout sur les murs de la capitale, trois proclamations, l'une du gouvernement de la Défense nationale, l'autre du général Trochu, la troisième du général Ducrot, commandant en chef la deuxième armée de Paris, celle-là même qui devait forcer l'ennemi dans ses retranchements, percer sa ligne et pousser, s'il était possible, jusqu'à l'armée de la Loire.

La première proclamation, entre autres paroles, renfermait celles-ci :

« Citoyens,

« L'effort que réclamaient l'honneur et le salut de la France est engagé. Vous l'attendiez avec une patriotique impatience que vos chefs militaires avaient peine à modérer.

« ..... A cette heure suprême ils exposent noblement leur vie ; nous leur devons le concours de notre constance et de notre vertu civique..... Nous comptons sur le succès, nous ne nous laisserons abattre par aucun revers.....

« Signé : Les membres du gouvernement de la Défense nationale et leurs ministres. »

La proclamation du général Trochu était ainsi conçue :

« Citoyens de Paris, soldats de la garde nationale et de l'armée,

« La politique d'envahissement et de conquête entend achever son œuvre. Elle introduit en Europe et prétend fon-

der en France le droit de la force. L'Europe peut souffrir cet outrage en silence, mais la France veut combattre, et nos frères nous appellent dehors pour la lutte suprême. Après tant de sang versé, le sang va couler de nouveau. Que la responsabilité en retombe sur ceux dont la détestable ambition foule aux pieds les lois de la civilisation moderne et de la justice. Mettant notre confiance en Dieu, marchons en avant pour la patrie.

« Signé : TROCHU. »

A ces paroles, le général Ducrot en ajoutait de plus entraînantes encore :

« Soldats de la deuxième armée de Paris, disait-il :

« Le moment est venu de rompre le cercle de fer qui vous enserre..... A vous est dévolu l'honneur de tenter cette grande entreprise.

« Dès nos premiers pas, nous trouverons d'implacables ennemis, rendus audacieux par de trop nombreux succès. Il y aura donc à faire un vigoureux effort, mais il n'est pas au-dessus de vos forces : pour préparer votre action, la prévoyance de celui qui nous commande en chef a accumulé plus de 400 bouches à feu, dont deux tiers au moins d'un gros calibre; aucun obstacle matériel ne saurait y résister, et, pour vous élancer dans cette trouée, vous serez plus de 150,000.

« Vainqueurs dans cette première période de la lutte, votre succès est assuré, car l'ennemi a envoyé sur les bords de la Loire ses plus nombreux et ses meilleurs soldats; les efforts héroïques et heureux de nos frères les y retiennent.

« Courage donc et confiance ! Songez que, dans cette lutte suprême, nous combattrons pour notre honneur, pour notre liberté, pour le salut de notre chère et malheureuse patrie, et, si ce mobile n'est pas suffisant pour enflammer vos cœurs, pensez à vos champs dévastés, à vos familles ruinées, à vos sœurs, à vos femmes, à vos mères désolées !

« Puisse cette pensée vous faire partager la soif de ven-

geance, la sourde rage qui m'animent à vous inspirer le mépris du danger.

« Pour moi, j'y suis bien résolu, j'en fais le serment devant vous, devant la nation tout entière : je ne rentrerai dans Paris que mort ou victorieux; vous pourrez me voir tomber, mais vous ne me verrez pas reculer. Alors ne vous arrêtez pas, vengez-moi.

« En avant donc! en avant, et que Dieu vous protége!

« Signé : DUCROT. »

Ces proclamations étaient significatives. On voulait combattre, faire un effort suprême. Elles ranimèrent les courages, exaltèrent les âmes. Un soldat, un homme du métier, venait dire : « J'ai foi dans la victoire, et comme gage de « cette foi, je fais le sacrifice de ma vie, je ne rentrerai que « mort ou victorieux; si je meurs, vengez-moi; en avant. »

C'étaient là un langage mâle, des paroles antiques, telles que nos soldats en avaient entendu prononcer autrefois dans les plus graves moments de nos grandes guerres. Qui ne les aurait applaudies. Elles suscitèrent partout un courant de patriotisme, une ardeur électrique qui doubla les forces réelles.

Ces forces, le général Ducrot les faisait connaître en partie : 150,000 hommes et 400 canons devaient agir sous ses ordres. Mais il y avait au sud et à l'ouest de Paris l'armée du général Vinoy contenant six divisions d'infanterie, une de cavalerie, plus la division de l'amiral La Roncière occupant à Saint-Denis une section indépendante.

La troisième armée était composée de la garde nationale; mais celle-ci, par suite d'hésitations, de retards fâcheux, n'avaient ni cadres de régiments, ni cadres de brigades; elle se fractionnait en deux grands groupes non encore organisés; les *sédentaires*, que l'on peut évaluer à 200,000, les mobilisés dont le nombre oscillait autour de 100,000 : trois cent mille hommes pleins d'ardeur, bons pour occuper et défendre des postes, faire le coup de feu dans des bois et derrière des murs et qu'on laissa inactifs! Parmi les canons,

beaucoup avaient été fondus pendant le siége ; ces parisiennes de bronze et d'acier allaient recevoir le baptême du feu.

CXII

Quel était le plan par lequel on avait préludé à ces préparatifs et proclamations ?

Prenons-en connaissance, non dans les relations postérieures des généraux, retouchées comme toujours après coup, accommodées sur la leçon des événements, où l'on met la responsabilité sur la fatalité, des événements imprévus, sur des subalternes qui n'osent répondre, ou sur des généraux tués qui ne le peuvent plus. Nous avons montré, dans notre *Restitution historique de la campagne de* 1815, combien souvent il faut se défier de ces sortes de relations. Prenons donc nos informations dans les paroles, les ordres de mouvement du moment même.

Ici, laissons encore parler le général d'artillerie Favé :

« Le 28 novembre, étant à Saint-Maur, j'y reçus avis de me rendre, à la nuit, à une convocation du général en chef de la deuxième armée, qui avait porté son quartier général dans le fort de Nogent.

« Il exposa devant une réunion d'officiers très-nombreuse, avec des détails étendus, tout son plan d'opération. Dix ponts allaient être jetés pendant cette nuit même dans la partie rentrante de la Marne, entre Joinville-le-Pont et Nogent. La formation et l'itinéraire des diverses colonnes qui devaient passer simultanément ou successivement sur tous les ponts, furent indiqués. Le passage devait commencer le 29 au point du jour, sous la protection des forts et des nombreuses batteries établies sur la rive droite. On avait d'ailleurs l'espoir de surprendre l'ennemi, qui n'avait à opposer que des forces insignifiantes aux têtes de colonnes de trois corps d'armée donnant ensemble plus de cent mille hommes.

On arriverait sans s'arrêter jusqu'au pied des hauteurs, puis nos troupes graviraient immédiatement les pentes. Notre droite s'emparerait du village de Chennevières, en ayant soin de ne pas le dépasser vers le Sud dans la direction d'Ormesson, et en même temps le centre marcherait sur les villages de Cœuilly et de Villiers, notre gauche sur Noisy-le-Grand. Le mouvement de la première ligne donnerait à la seconde et aux réserves le temps de passer les ponts à leur tour, de former leurs lignes de bataille et de prendre des positions régulières. Toutes nos troupes gagneraient ensemble du terrain en s'efforçant de dépasser les lignes de l'ennemi avant que ses renforts pussent arriver. Partout où il y aurait résistance, on devait attaquer vivement tout ennemi qui se trouverait à portée. En aucun cas, la droite ne s'étendrait au-delà du village de Chennevières, pour ne pas s'éloigner de la direction générale suivie par l'armée qui marchait sur Lagny. Arrivée là, elle serait hors d'atteinte. Le but du général en chef était, comme on le voit, de percer la ligne d'investissement en la traversant rapidement pour aller ensuite se joindre aux forces organisées à l'intérieur. Il avait d'ailleurs caractérisé la manière dont il entendait que l'opération fut conduite, en prononçant à peu près littéralement ces paroles : « Surtout, messieurs, mettez très-peu de tirailleurs en avant de vos colonnes. Pas de feux. Il faut tout enlever à la baïonnette. Si les villages résistent, n'hésitez pas à les dépasser. » Il mentionna, mais sans paraître y attacher d'importance, le mouvement d'une division qui devait aller camper le soir même en avant du fort de Charenton pour attaquer la hauteur de Montmesly le lendemain matin. C'était une simple diversion qui devait se faire entre la Marne et la haute Seine, là où tout avait été préparé antérieurement pour une attaque principale. La division Susbielle, chargée d'opérer cette fausse attaque pour appeler l'attention de l'ennemi dans cette partie, devait bientôt revenir sur ses pas pour prendre la direction suivie par toute

l'armée dont elle formerait l'arrière-garde (1). » Les généraux Vinoy et La Roncière sur les autres points devaient aussi se borner à de simples diversions.

Voilà quel fut, en substance, le plan du général Ducrot. Il a été soumis à diverses critiques, à celle du général Favé notamment. Ce général, parlant de la position culminante de Cœuilly, dit que quand bien même on s'emparerait du village de Champigny et des plateaux secondaires qui sont en avant de cette position culminante, le but ne serait pas atteint, car du haut de Cœuilly l'ennemi pourrait foudroyer ces plateaux, sans qu'il fut, à cause de la distance, exposé à l'artillerie de nos forts qui, d'ailleurs, devaient cesser ses feux pour ne pas atteindre les nôtres dès leur arrivée sur ces points intermédiaires. « La prescription, dit-il, de s'avancer sur ces points en colonnes précédées d'un petit nombre de tirailleurs n'offrait guère de chance de réussite contre des troupes munies des nouvelles armes, c'est-à-dire une artillerie pointant à plus de 3,000 mètres, des fantassins embusqués tirant quatre ou cinq coups à la minute. Dans les guerres du premier empire, nous avions souvent obtenu les plus importants résultats avec des colonnes d'infanterie s'avançant hardiment à l'attaque, précédées seulement d'un nombre de tirailleurs suffisant pour attirer à eux une partie des feux de l'infanterie ennemie ; mais à cette époque l'action efficace du fusil ne s'était pas étendue à plus de 200 mètres, tandis qu'aujourd'hui un soldat bon tireur atteindra une colonne en marche à 5 ou 600 mètres. Des tirailleurs embusqués, masqués à la vue ou même simplement couchés produisent donc actuellement dans une colonne en marche des ravages qui n'étaient pas connus du passé. N'est-ce pas ce qui a décidé les Prussiens à changer leur tactique ? Déjà, pendant la guerre de 1866, on ne les a plus vus former sur un champ de bataille les lignes longues précédemment en usage ; ils

(1) Général Favé : *Deux combats d'artillerie sous les forts de Paris*, librairie militaire de Dumaine, 1874.

ont fractionné le bataillon en quatre compagnie pouvant agir d'une manière indépendante ; ils ont disposé leurs tirailleurs embusqués par petits groupes, suivis par des soutiens faciles à masquer, de petites masses en réserve plus en arrière, se dérobant le plus possible aux vues de l'ennemi. L'organisation prussienne place chaque tirailleur sous la direction d'un chef qu'il ne doit point perdre de vue, et l'ordre dispersé est venu remplacer dans le combat l'ordre de bataille en ligne mince. Cette manière de combattre n'est point seulement favorable à la défensive, elle se prête aussi à l'offensive. Au moment où l'on veut attaquer, les soutiens vont renforcer les tirailleurs, soit en diminuant les intervalles, soit en prolongeant leur ligne pour exécuter un mouvement tournant. Dans l'un et l'autre cas, le feu jusque là lent, pour que le soldat ne consomme pas trop vite ses munitions, acquiert sur l'ordre du chef une rapidité soudaine pour cesser bientôt quand le chef précipite tous ses hommes vers l'ennemi aux cris de hourra ! Pour éviter qu'après ce mouvement désordonné, exécuté au pas de course, le soldat n'échappe à la direction de son chef de groupe, pour que la troupe entière ne perde pas de la cohésion qui fait sa force, le chef ne la fait pas courir jusqu'au bout d'un seul coup, il l'y fait arriver par des bonds successifs qui ne doivent guère dépasser une centaine de mètres. Il rallie son monde sur des positions échelonnées et il évite les désordres trop grands qui changeraient facilement en échecs les efforts de courage les plus brillants. En 1866, les Autrichiens n'ont pas suivi cette tactique ; ils ont basé leurs efforts sur les colonnes attaquant à la baïonnette, et leurs défaites ont étonné le monde. »

Ainsi parle le général Favé.

Mais pourquoi ce grand exemple n'instruisit-il pas nos généraux français, et pourquoi vit-on ceux qui commandaient les batailles de la Marne répéter les mêmes errements ?

Est-il si difficile de corriger son instruction militaire, ses

habitudes tactiques sur la leçon des faits ; de se faire à soi un plan nouveau, calculé sur les circonstances, les difficultés du jour. Un général instruit, mais sans génie, répète avec ordre et précision les leçons apprises à l'école. Il ne sort pas des habitudes consacrées. Mais un général moins instruit qui aura de l'inspiration, de la spontanéité, se battra contrairement aux règles anciennes et vaincra en s'illuminant à l'heure même sur les dispositions à prendre. Voilà ce qui distinguait un Jean Cavalier des généraux de Louis XIV, un Condé des généraux espagnols, un Frédéric du pesant Daun, un Bonaparte des Beaulieu, des Brunswick et des Bagration, un Hoche des Allemands de Weissembourg. Mais aux bords de la Marne nous ne retrouvâmes ni Jean Cavalier, ni Condé, ni Hoche, ni Bonaparte.

CXIII

Dans son plan, le général Ducrot avait pour principal objectif Lagny. Ce n'était pas de ce côté pourtant qu'il pouvait espérer de se joindre à notre armée de la Loire. La droite ne devait pas dépasser Chennevières ; il laissait donc de ce côté la route ouverte à l'arrivée des renforts allemands poussés de Versailles, voir même à quelques corps d'arrière-garde du prince Frédéric et du général Von der Than accourant par Etampes et Corbeil. Ces troupes, en débouchant puissamment par la vallée du Morbras à Ormesson et à La Queue, menaçaient d'accabler sa droite établie trop en l'air et de la couper des ponts de la Marne. N'aurait-il pas mieux valu aller occuper la rive droite de cette vallée profonde, à Ormesson et à La Queue, à la faveur d'une côte de facile défense, dominant toutes les issues qui de Boissy-Saint-Léger et de Sucy viennent y descendre. La simple connaissance des lieux dit oui. Maître de La Queue-en-Brie, s'appuyant sur les bois enclos de murs de Cœuilly, du Plessis-Trévise, de Saint-

Martin, on pouvait, par un mouvement tournant, pousser aussitôt de la cavalerie derrière les grands bois de la vallée d'Yerres et du Réveillon sur la forêt de Senart où était le grand parc des subsistances ennemies. Les Français sont toujours très-habiles dans ces rapides coups de main. La ligne de bataille de l'armée française s'appuyant ainsi à la Marne par sa gauche et, par sa droite, à une profonde vallée couronnée de notre côté par deux villages, un parc, des haies, force grands arbres avec lesquels on pouvait se barricader, en eût été bien plus solide. La prise de la forte position de Cœuilly avec ses grands murs crénelés, attaquée dans la direction de Chennevières à travers le petit bois l'Abbé, non clôturé, d'où l'on pouvait faire brêche, n'en était que plus facile. Cœuilly dominant Villiers et la plaine de Noisy, cette position tombait aussitôt d'elle-même. D'ailleurs on pouvait se rendre à Villiers, non en l'attaquant périlleusement en face comme on le fit, mais en y marchant en s'abritant derrière les remblais du chemin de fer qui, à partir de la Marne sont très-exhaussés. Mais pourquoi même n'avoir pas pris pour appuyer notre gauche ces forts remblais, laissant aux batteries de Nogent, du Perreux, de Ville-Evrard et du plateau d'Avron le soin de foudroyer l'ennemi qui viendrait s'y heurter ; cela eût diminué d'autant l'étendue de la ligne de bataille et on pouvait appuyer en même temps l'extrémité gauche de cette ligne en barricadant, fortifiant et armant, particulièrement jusqu'à la Marne, le point par où la route de Joinville à Petit-Bry et à Villiers débouche au-delà du chemin de fer. De cette manière on eût eu une ligne de bataille plus compacte, plus puissante et irrésistible, parce qu'elle était plus restreinte. Déloger l'ennemi des ouvrages où il s'abritait, battre en brèche les murs du parc de Cœuilly par les pièces de campagne, y pénétrer au pas de course, s'y établir, s'étendre à l'autre extrémité des bois, devenait alors une œuvre facile et prompte.

Voulait-on porter plus au large notre ligne de bataille, s'assurer du pont de Chelles, de Lagny, s'appuyer sur la

Marne depuis ce lieu jusqu'à Chennevières, prendre pour centre de sa ligne les grands bois qui sont dans l'intervalle et attendre là la bataille que les forces prussiennes, rejointes et ralliées ne manqueraient pas d'y offrir, ce n'était pas trop d'attirer à soi les forces du général Vinoy, condamnées à des diversions stériles ou à une attitude défensive inutile, pour laquelle les forts, l'enceinte et la garde nationale de Paris suffisaient. De cette manière on satisfaisait à une des grandes lois de la guerre qui avait été familière à Napoléon Ier, et qui consiste à concentrer sur un point décisif le plus de forces possibles, à pousser en avant par ce point et à dominer par le nombre et la position les mouvements ultérieurs d'un ennemi coupé en deux tronçons. Mais on ne connut point cette tactique heureuse ou du moins on l'oublia. Nos généraux lisent si peu l'histoire. Cela leur paraît indigne de leur attention ! Nos livres les plus sérieux d'histoire militaire ne se vendent qu'à l'étranger.

Une autre opération aussi restait à faire. Puisqu'on avait négligé de se poster sur le mont Mesly, de s'y fortifier d'une manière inexpugnable, d'y placer des canons à grande portée, capables de balayer toutes les pentes et plaines découvertes que l'ennemi devait traverser en venant de Versailles au secours de ses forces auxiliaires menacées, il fallait agir puissamment pour le reprendre. On l'aurait pu faire avec plus de monde, avec une pensée autre que celle d'une simple démonstration stérile. Il fallait s'y obstiner en suivant le fond masqué de la Marne jusqu'à Bonneuil, et en prenant la position à revers par sa pente la moins allongée, et en annihilant ainsi les renforts prussiens de ce village et l'effet d'une artillerie pointant directement sur un assaillant pendant longtemps découvert et en vue. D'ailleurs, le plateau de Mesly, dénudé de toute plantation, de tout accident physique, aux pentes facilement accessibles, n'avait rien qui pût arrêter l'élan des Français, surtout dans une attaque de nuit. Une fois l'ennemi délogé, y porter toute l'artillerie possible, voir même celle des sept épaulements de Maisons et

de Créteil, s'y camper en force suffisante, et attendre là qu'il plût à messieurs les Prussiens ou de reprendre la position ou de défiler à notre portée en marchant au secours des Wurtembergeois, Saxons, Poméraniens, de Villiers et de Champigny.

Mais on négligea ces choses importantes. Pour un mouvement exceptionnel, décisif, qu'on prétendait pousser loin, on ne sut pas réunir toutes ses forces, resserrer sa ligne, agir par l'effort irrésistible d'une masse puissante. Après un premier succès chèrement acheté, on s'immobilisa, on atermoya ; on laissa l'ennemi se reconnaître, se renforcer ; on oublia le mot d'ordre des proclamations qui annonçaient la marche en avant; on recula quand on pouvait avancer. Mieux alors eut valu de ne pas passer du tout la Marne.

On se demande encore aujourd'hui à quoi servit l'énergique effort qui a pris dans l'histoire le nom de batailles de Villiers et de Champigny, si ce n'est à forcer l'ennemi à sortir de ses positions, à manœuvrer pour les reprendre, afin de fournir à notre artillerie l'occasion de le foudroyer. Faire tuer de part et d'autre beaucoup de monde en pure perte, tel fut le résultat.

Ceci nous amène à parler de notre artillerie et des positions qu'elle occupa.

Retournons donc à ce que nous avons dit à propos des épaulements et autres travaux de la presqu'île de Saint-Maur.

CXIV

Nous en étions resté à une batterie malencontreusement placée à côté de l'église d'Adamville.

Un grand fossé, espèce de chemin couvert, s'étendait de cette batterie vers le lieu dit Belle-Chasse, tournant à gauche de ce point à travers de petits bouquets de bois, vers la gare de Champigny, et de là revenant sur la croupe de la côte qui du bois de Champignolles s'étend jusqu'à Saint-

Maur. En avant de ce chemin couvert, au bois des Muriers, était un épaulement destiné à recevoir douze pièces de douze destinées à tirer sur la plaine qui est au bas de Sucy, tandis qu'au bois des Moines devaient être placées douze pièces de même calibre, tirant à 2,800 mètres sur ce village lui-même. Dans le bois de Champignolles, à côté des carrières, se trouvait un épaulement destiné à battre à moins de deux kilomètres le village de Chennevières; c'était là un point qui fut reconnu important par le général Favé. De ce point, l'on pouvait non-seulement foudroyer Chennevières, mais les issues qui, de ce village, vont vers Champigny et Villiers-sur-Marne. Aussi, ce général d'artillerie y fit ouvrir dans un grand mur de clôture une quarantaine d'embrasures non démasquées, avec l'intention d'y porter au besoin un grand nombre de bouches à feu. Deux épaulements existèrent aussi dans la villa Bourbaki et en face la gare de Champigny, derrière le restaurant Becquet. Mais on n'envoya guère qu'une batterie sur ces points si importants, d'où l'on pouvait foudroyer les abords de Chennevières de manière à en faciliter l'entrée.

Près du réservoir hydraulique du parc Saint-Maur se trouvait une redoute importante; elle comprenait une partie haute destinée pour quatre pièces de 12 de siége, et une partie basse disposée pour deux canons de 24 et pour trois canons de 12 de siége. Les canons de cette batterie pouvaient porter le feu dans l'intervalle compris entre la direction du hameau de Cœuilly, situé à 3,500 mètres, et celle du village de Villiers distant de 4,000 mètres. La partie haute du village de Champigny était battue de là à très-bonne portée. Pour empêcher l'ennemi de poster de l'artillerie derrière les murs, les maisons, bois et grands arbres du haut de Champigny, le général Favé fit déterminer à côté de la redoute des emplacements destinés à des canons de campagne combinant leur action avec celle des neufs canons de la redoute.

Plus à l'ouest, entre la Marne et les profondes carrières

du petit parc Saint-Maur, existait une redoute à fort profil qui avait des embrasures tracées dans deux directions, formant presque un angle droit. L'une de ses faces était tournée contre le mont Mesly, distant de 3,800 mètres; l'autre pouvait tirer sur Cœuilly et Villiers. La redoute avait été construite en vue d'atteindre ces deux villages, quoiqu'ils en fussent éloignés de 5,000 mètres. Mais elle pouvait plus facilement battre les pentes de Champigny situées à moins de 3,000 mètres. Cette importante redoute, dite de *Saint-Maur*, avait été faite surtout pour recevoir des canons de marine de 16 centimètres et des canons de 24; mais on n'y plaça guère que des pièces de 12 de siége qui, portant à 3,000 mètres, ne pouvaient atteindre ni Cœuilly ni Villiers. Les pièces du calibre nécessaire avaient été laissées sur des points moins urgents. Fatale négligence qui amoindrit l'effet de la grande sortie qui devait avoir lieu sur la rive gauche de la Marne.

Sur la place de Saint-Maur, dite la pelouse, et sur le flanc de murailles et bâtiments protecteurs, le général Favé fit placer quelques pièces de marine, et dans le haut de la propriété Bourières, à la faveur des mêmes abris, il plaça une batterie de fortes pièces de 12.

A Nogent, sur le point dit de Beauté, près de l'église et à gauche de la station du chemin de fer de Mulhouse, on éleva trois épaulements qui devaient recevoir chacun une batterie de fortes pièces de 12 destinées à porter leurs projectiles dans la direction de Champigny, de Cœuilly et de Villiers. Dans le bas de Nogent, au Perreux, et tout près de la Marne, existait un quatrième épaulement destiné à des pièces qui devaient foudroyer Petit-Bry et les pentes qui le dominent.

Ailleurs, entre le village de Vitry-sur-Seine et les pentes de Créteil qui regardent la Marne, se trouvaient huit épaulements pour autant de batteries destinées à contrebattre le mont Mesly et la route par où les Prussiens, venant de Versailles, déboucheraient pour gagner Sucy en passant sous cette hauteur. L'une, de six canons de 12, occupait le bas

de Vitry sur la rive gauche de la Marne. Trois autres étaient réparties, à l'est du village de Maisons, entre le chemin de fer et la route de Charenton à Créteil. Les quatre épaulements restant défendaient l'accès du village de Créteil avec mission de foudroyer le mont Mesly. Ils étaient tous garnis de canons de siége de 12, excepté à l'épaulement central de Maisons où se trouvaient deux pièces de 24. Le général Favé exprima le regret de n'avoir de ces pièces et de celles de 16 qu'en trop petit nombre. On les avait, disons-nous, laissées ailleurs en des endroits où elles n'étaient guère appelées à fonctionner. Quelques-unes des grandes pièces mises en batterie éclatèrent au moment le plus décisif. Les hommes qui les servaient, canonniers improvisés mais pleins de bonne volonté, manquaient de l'instruction pratique nécessaire pour la manœuvre du canon. Toutefois, ils remplirent courageusement leur tâche. Au nombre des chefs se trouvaient plusieurs anciens officiers d'artillerie en retraite, entre autres M. Pichot, professeur de mathématiques à Paris. De même que lui, les capitaines d'artillerie Decharme, Piron, Donato, Laguerre, Barbier, Brasilier, Panon et le commandant Pachon, rendirent de réels services.

CXV

Tous les préparatifs d'artillerie se trouvaient prêts pour qu'on pût à l'aube du jour, le 29 novembre, préluder au passage de la Marne par les plus vigoureuses décharges sur les positions que l'ennemi occupait de Noisy-le-Grand à Chennevières, à travers les plaines de Villiers-sur-Marne et de Champigny. Les batteries situées autour de Maisons et de Créteil, avec celles des forts de Charenton et de Gravelle devaient canonner le mont Mesly et ses abords.

Dès le 27, les trois corps du général Ducrot : Exéa à gauche, Renault au centre, Blanchard à droite, avaient

exécuté leurs mouvements de concentration. Ils avaient traversé Paris et ses banlieues au milieu des acclamations, des souhaits, des marques d'encouragement les plus sympathiques. Tous, femmes, enfants, vieillards, se pressaient sur leur passage, les bénissant, les encourageant dans la lutte suprême qu'ils allaient engager. Ils marchaient fermes et résolus, mais d'un pas silencieux et résigné comme des hommes qui souffrent et qui sont décidés à mourir. C'étaient presque tous des jeunes gens. Ces courageux imberbes s'avançaient chargés d'un fourniment de 35 à 40 kil., composé des vêtements de rechange, de rations pour six à huit jours, de la cartouchière, du lourd fourreau de sabre, de la musette, du bidon, du carré de tente et des ustensiles de cuisine. En les voyant passer dans leur immense harnachement, les bonnes femmes du faubourg Saint-Antoine joignaient les mains, s'écriant : « Oh! les pauvrets! Mais, doux Seigneur, ils sont bâtés comme des mulets, ils vont bien sûr tomber en route. » Les Prussiens ne marchaient pas embarrassés dans de telles charges, une chemise de rechange, une capotte roulée en bandoulière, un sac, leur suffisaient aux jours de batailles offensives (1).

(1) Ceci nous amène à parler d'autres améliorations apportées par les Allemands et que nous ferions bien d'imiter. Non-seulement ils prennent un soin plus attentif et minutieux de leurs chevaux que nos cavaliers ne le font; mais encore ils en ont allégé le harnachement. Avec leurs saucissons de porc et de pois, ils peuvent instantanément faire la soupe et se procurer en moins de dix minutes, le temps de faire bouillir l'eau, une nourriture confortable. Leurs bidons, plus nombreux, sont plus transportables. Ils ont mangé et sont prêts à combattre tandis que les nôtres ont à attendre patiemment que leur ordinaire de vache et de bouillon ait reçu une coction suffisante. Bien souvent ils n'ont pas encore commencé à manger qu'il faut tout laisser là pour courir aux armes. La bride de leurs guêtres venant à se casser, les voilà à moitié déchaussés, tandis que l'Allemand avec ses bottes brave impunément l'eau et la boue. Le Français est vif et plein d'élan, mais pourquoi détruire ces avantages par un malencontreux système d'alimentation et de chargement aux jours de bataille. Aujourd'hui, les campagnes se décident en quelques jours; mais on n'en continue pas moins à charger nos soldats comme s'ils devaient faire des campagnes de six mois. Nous le répétons, une des supériorités du soldat français est l'élan, la

Mais la flamme patriotique, l'esprit républicain devaient doubler la force de nos jeunes gens marchant pour une cause suprême.

Les pièces du fourbil qu'ils n'emportaient pas étaient accumulées au Champ de Mars avec les ambulances et se préparaient à les suivre. Les équipages de pont construits dans les chantiers de Bercy avaient devancé l'armée. Ils étaient allés s'accumuler sous les abris du canal souterrain de Joinville, attendant l'heure convenue. Le chemin de fer de ceinture transportait, à force, hommes et matériel. Le passage devait s'effectuer dans la nuit du 28 au 29.

Le lendemain, on apprit qu'il était ajourné. Retard fâcheux ; première fatalité qui devait diminuer nos chances de succès.

On a beaucoup parlé de ce retard dans l'exécution d'un passage qui devait être prompt, inopiné, et qu'il importait de ne point laisser soupçonner à l'avance par les ennemis.

On l'a reproché à l'ingénieur Ducros. Celui-ci s'est défendu dans le journal le *Siècle* en avril 1875. Selon lui, c'est une crue de la Marne et l'obstruction du bas de l'arche marinière détruite du pont de Joinville qui en sont cause. Le courant fut trop rapide et on ne put faire passer sous cette arche obstruée par les débris du pont, les barques nécessaires à l'établissement des pontons qui devaient exister en amont jusqu'à Nogent. Nous avons répondu par la voie du même journal que les lieux auraient dû être visités à l'avance, et que le fait de l'obstruction aurait dû être prévu et constaté; que la crue du fleuve, d'ailleurs, était un fait problématique, généralement nié, et qu'en tout cas il existait un autre bras de la Marne par où l'on pouvait passer. Le tenta-t-on? Quel-

promptitude. Mais pourquoi atténuer ces avantages en les chargeant de poids énormes et en les astreignant, aux jours de la lutte, à un système de nourriture qui les tient paralysés autour de leurs maigres gamelles. Espérons qu'enfin on fera trève à ces habitudes routinières. Prendre aux ennemis ce qu'ils ont de bon, ce n'est pas cesser d'être patriote. On a déjà commencé à les imiter pour les études topographiques. Qu'on fasse le reste.

qu'un m'a assuré que oui ; mais on ne put vaincre, dit-il, l'obstacle du courant causé par une crue du grand Morin, affluent du fleuve. En ce cas, les moyens employés, les précautions prises furent insuffisantes, et c'est une incurie qui doit être reprochée à qui de droit. Quoi, avec les ressources d'une capitale comme Paris et les avantages topographiques qu'offre la position de Joinville, on fut paralysé par la crue d'un petit affluent de la Marne ! Mais l'art du pontonnage a donc bien baissé en France ?... Si je lis l'histoire de nos grandes guerres, je vois d'autres obstacles et des plus grands surmontés en pareille circonstance, et cela en l'absence des ressources dont on pouvait disposer en novembre 1870. Faut-il rappeler le fameux passage de la Bérézina rendue rapide par un dégel, et l'œuvre gigantesque qui fut accomplie par nos pontonniers lors du passage du Danube, en 1809, le soir de la sanglante journée d'Essling ? Voici comment en parlent les *Victoires et Conquêtes* :

« Les pontonniers et ceux qui étaient employés à ce travail si urgent avaient à lutter contre les brûlots qui descendaient incessamment sur les débris du pont emporté, et contre la violence des eaux du fleuve qu'une fonte subite et extraordinaire des neiges des montagnes venait d'élever de huit pieds dans l'espace de quelques heures. Les câbles rompaient, les bateaux étaient entraînés et avaient la plus grande difficulté à remonter le courant. A peine replacés avec des peines inouïes, ils étaient ou brisés ou entraînés à nouveau. »

Nos pontonniers n'en vinrent pas moins à bout alors de rétablir le pont sur lequel repassa la grande armée qui avait combattu à Essling.

Comme on le voit, les difficultés furent bien autres qu'au pont de Joinville, et on sut les surmonter. Y eut-il, dans ce dernier cas, incurie, insuffisance de moyens, négligence ? S'il n'en fut pas ainsi, nous répétons que l'art du pontonnage a singulièrement baissé en France.

CXVI

Le grand inconvénient du retard apporté au passage de la Marne fut de rendre les proclamations des généraux Trochu et Ducrot trop prématurées ; d'éveiller par une illumination inusitée aux abords du pont de Joinville l'attention de l'ennemi qui se mit sur ses gardes. On oublia même de faire connaître l'incident à un grand nombre de batteries situées sur la rive droite, qui, à l'aube du jour, crachèrent leurs projectiles sur les retranchements ennemis, comme si rien n'était.

Le docteur Fleury, qui était demeuré dans son établissement hydrothérapique du château de la Lande à Villiers, vit tomber à ses pieds, toute la journée du 29, de lourds obus lancés du fort de Nogent.

« Pourquoi, dit-il dans son récit de *l'occupation militaire de Villiers et Plessis-la-Lande*, « cette canonnade dans le vide qui fut transformée en un avertissement très-précieux pour les Allemands et très-regrettable pour nous ? »

Mais il n'y eut pas seulement que notre artillerie qu'on négligea d'avertir. Les généraux Vinoy et Susbielle, non prévenus, effectuèrent leurs mouvements de diversion, l'un sur Choisy-le-Roi et l'Hay, l'autre sur le mont Mesly ; mais ces mouvements n'eurent d'autre résultat que de faire briller une fois de plus le courage de nos troupes, tout en éclaircissant leurs rangs. En France, on n'a jamais été avare de rien, même du sang de nos soldats. Dans la seconde de ces diversions, qu'on savait devoir être stérile, périt le brave général Ladreit de la Charrière. On avait employé là en pure perte pour un mouvement qu'on savait ne point pouvoir aboutir, une des trois divisions du corps de Renault qui lui manqua à l'assaut de Villiers le 30 novembre.

Au plateau d'Avron on fut plus heureux. Un corps assez considérable, composé de troupes de marine et de la division Hugues, conduit par l'amiral Saisset, gravit le plateau avec célérité et s'y installa sans coup férir. L'amiral y fit

aussitôt travailler à l'établissement de batteries. Cette position culminante, assez rapprochée de la Marne, fut un champ de tir magnifique qui rendit les plus grands services. Plusieurs batteries de 24 et de 12 de siége avec un canon de 7 portant à une lieue de distance, y rendirent les plus grands services dans les journées qui suivirent.

Mais c'est ici le lieu de parler des positions des Prussiens en avant de la Marne.

CXVII

Ils avaient commencé à s'y fortifier dès la fin de septembre. Sur la lisière de Champigny, ils avaient établi, en arrière de leurs abris, des épaulements en terre pour six pièces destinées à battre la plaine de Joinville. Le feu des forts de Nogent et de la Faisanderie les obligea à reporter plus loin leurs défenses principales et, dès le commencement du mois d'octobre, les travaux furent commencés sur la ligne de *Villiers*, *Cœuilly*. Les murs du parc de Cœuilly furent garnis de banquettes, percés de créneaux; les issues furent barricadées, des batteries postées derrière ; sur ses abords, du côté de Champigny, au plus haut point de la colline, s'éleva un redan susceptible de recevoir un grand nombre de pièces d'artillerie. Des tranchées, une entre autres, allant de Cœuilly à Villiers, et une autre de Cœuilly à Chennevières, relièrent les divers ouvrages. Une batterie fut placée au sud du parc de Cœuilly, et une caponnière flanquante fut établie sur son front. D'autres tranchées furent ouvertes au bois du Plant. Des abris à l'épreuve des obus furent construits. Les assiégeants ne négligèrent pas d'utiliser les remblais du chemin de fer; ils en firent un de leurs plus solides points d'appui. Entre ce chemin de fer et Petit-Bry, nouvelles tranchées, nouveaux abris; puis en avant de Villiers, autour de l'importante et culminante position de la maison de campagne de Gérard, s'élevèrent des ouvrages considérables destinés à balayer les troupes qui

voudraient gravir les pentes qui, de ce côté, conduisent à Villiers. Partout les murs étaient crénelés, garantis souvent de levées de terre. Environ 30,000 Wurtembergeois, Saxons et Prussiens défendaient ces positions ; mais les Wurtembergeois étaient les plus nombreux. Ils y avaient une division forte d'environ 16,000 hommes, commandée par le général Prussien Obernitz, ayant son quartier général au château de la Lande.

Au commencement de ce siècle, les Saxons, Wurtembergeois et Bavarois combattaient à nos côtés contre les autocrates de Vienne et de Berlin. Aussi avions-nous aggrandi leur pays et formé de chacun d'eux un royaume indépendant. Aujourd'hui, ils se sont faits les serviteurs de l'un de ces autocrates, au grand risque de la perte de leur autonomie, de leurs libertés et de leur absorption par la Prusse. Les prédications haineuses et jalouses du pangermanisme et la politique machiavélique de la Prusse les ont entraînés fatalement dans une situation au bout de laquelle il ne peut y avoir que ce résultat : l'Europe entière se déchaînant sur l'Allemagne et faisant de ce pays un monceau de cendres et de ruines. Pourquoi fallut-il voir dans les plaines de Champigny et de Villiers, Français, Saxons et Wurtembergeois s'exterminer comme nous allons le raconter. Mais qui avait rendu ces choses possibles, si ce n'est la politique insensée du gouvernement de décembre.

On a vu, par la description des lieux et des travaux qu'on y avait faits, que les obstacles à vaincre pour s'avancer vers les hauteurs boisées, clef des positions allemandes de Villiers, de Cœuilly et de Champigny, n'étaient pas minces. D'un côté comme de l'autre de la haute tranchée du chemin de fer, sur le haut plateau qui avoisine Chennevières, l'ennemi était en mesure de nous recevoir sûrement et de se procurer sur nos pauvres soldats le diabolique plaisir d'une bonne chasse à traque.

C'est là, c'est dans cette gueule infernale, où depuis la veille l'ennemi était averti, qu'à l'aube du jour le général Ducrot conduisit les trois corps de son armée.

CXVIII

Dès deux heures du matin, un feu d'enfer avait préludé à cette attaque sur tout le parcours de la rive droite de la Marne. Du plateau d'Avron au fond de la presqu'île Saint-Maur, les forts, redoutes et épaulements avaient rivalisé de zèle dans l'œuvre du salut d'usage à l'égard de nos ennemis. Les bouches des canons, braqués dès la veille dans les directions convenables, en crachant à pleins poumons, leur servirent de réveil-matin. Il fut un peu brusque et rude, mais ce n'était qu'un prélude de ce qui allait se passer.

A sept heures du matin, les corps des généraux Blanchard et Renault avaient passé la Marne avec leurs canons et munitions, emportant des vivres pour plusieurs jours. Pendant ce temps, le général Exéa, avec le 3e corps, gagnait les ponts de Petit-Bry.

Arrivés à la Fourchette de Champigny, c'est-à-dire à la bifurcation des routes de Lagny et de Provins, le corps du général Blanchard, trois divisions, inclina à droite, celui de Renault, deux divisions, poussa à gauche; le premier ayant pour objectif Champigny et Cœuilly, le second, Villiers-sur-Marne.

L'attaque sur Champigny et Cœuilly fut d'abord vivement conduite. Le général de Maussion, de la division Malroi, enleva, à gauche de la route, les carrières où l'ennemi se trouvait à couvert. Le reste de la division occupa le four à chaux voisin et ses abords. Aussitôt, les pièces de 12 et de 7 de la division sont mises en batterie et foudroient le parc de Cœuilly. Pendant ce temps, la 3e division du corps de Blanchard, celle de Faron, s'avance sur Champigny, laissant en réserve la seconde division, celle de Maudhuy. En tête de la division Faron sont les héroïques 35e et 42e de ligne, déjà tant éprouvés et décimés au combat de Chevilly, le 30 novembre. Le 35e enlève au pas de course le village de Cham-

pigny, gravit le coteau dans la direction de Chennevières, et lance ses tirailleurs vers les abords du parc de Cœuilly. Mais, des meurtrières des murs de ce parc, des tranchées de terre voisines, où sont des batteries masquées, part un formidable feu de mousqueterie et d'artillerie. Le brave 35e, après s'être rapidement porté en avant, recule pour échapper à une destruction complète. Il est remplacé par le 42e, qui recule à son tour. A leur droite, le 114e de ligne et les mobiles de la Vendée ne sont pas plus heureux. La lutte est tellement meurtrière que leurs quatre colonels tombent blessés ou tués. En vain les artilleurs gravissent la hauteur et mettent leurs pièces en batteries. L'artillerie wurtembergeoise, tirant à coup sûr, les foudroie, et l'on voit plus d'un de nos officiers, coupant les traits des chevaux morts, s'atteler aux canons pour les soustraire à l'ennemi (1).

Nos bataillons essaient par dix fois de franchir les 1,200 mètres qui les séparent de Cœuilly; à chaque tentative, ils sont écrasés par les feux ennemis. Les forts de

(1) Un témoin oculaire nous a dit que cette artillerie ne s'était pas repliée d'elle-même, mais sur un ordre donné. Ce fut une chose fâcheuse. Il eut fallu la soutenir, la renforcer. Chennevières était la position capitale qu'il fallait occuper avant tout, et on le pouvait en s'avançant par la grande route de Provins qui, tracée sur la pente latérale de la colline, était à l'abri des batteries de Cœuilly et du grand redan qui les devançait. De ce côté, on ne s'interposait pas entre l'ennemi et notre artillerie, et on laissait à celle-ci le libre achèvement de son œuvre. Mais l'artillerie qui pouvait le plus pour battre les abords de Chennevières, en déloger l'ennemi et faciliter notre agression, était celle des épaulements de Champignolles (CXIV). On eut l'inconcevable négligence de n'y envoyer que quelques canons qui, après avoir fait sauter un caisson et désorganisé une batterie wurtembergeoise, furent rappelés vers Saint-Maur. Mais nous l'avons dit, le plan du général Ducrot était de négliger Chennevières et l'agression sur la droite pour ne songer qu'à Lagny (CXII, CXXIV). Cependant, les Allemands n'étaient pas retranchés aux abords de Chennevières comme à Cœuilly et à Villiers. Un effort vigoureux nous eût ouvert l'entrée de l'unique rue de ce village qui, de ce côté, est de facile accès. De Chennevières, par les Bordes et le bois l'Abbé (voyez la carte), on pouvait prendre le parc de Cœuilly à revers, y faire brèche, s'y porter en force, et alors tout le système de retranchements allemands, dont cette position était la clé, tombait non-seulement d'elle-même, mais les Wurtembergeois étaient tous faits prisonniers.

Gravelle, de la Faisanderie, les pièces de marine de la place et de la redoute Saint-Maur veulent soutenir notre infanterie. Elles tirent à toute volée. Mais des obus à portée trop courte tombent dans nos rangs. D'autres, de mauvaise fusion, éclatent dans l'âme des pièces. Ainsi s'expie la faute de n'avoir pas, comme l'aurait voulu le général Favé, accumulé plus de pièces à longue portée sur le haut de la colline de la presqu'île Saint-Maur. Ainsi s'expie l'égale faute de n'avoir pas employé à cette grande trouée toutes les forces qu'on laissait disséminées sans nécessité sur d'autres points. Nous l'avons dit, les hauteurs de Cœuilly et de Chennevières, clé des autres positions ennemies, qu'elles dominaient, étant tournées et enlevées de côté, ces positions tombaient d'elles-mêmes. Pourquoi n'eut-on pas cette pensée?

On avertit le général Ducrot de l'obstacle insurmontable éprouvé par sa droite; au lieu d'envoyer des renforts, d'en tirer au besoin de ses derrières, où les forces ne manquaient pas, il fit répondre que : sous peine de mort il défendait de battre en retraite. Des braves qui, en telle occurence, ne peuvent avancer ni reculer, sont soumis à de bien difficiles épreuves. Le dévouement qu'on exigeait, la division Faron le déploya cependant jusqu'au bout, sans hésitation. Mais pourquoi le général Ducrot ne la fit-il pas puissamment soutenir et renforcer comme il le pouvait.

CXIX

Au centre de l'armée, le général Renault, avec ses deux divisions, n'éprouvait pas une moindre résistance. Après s'être emparé sans coup férir du bois du Plant, y avoir fait un certain nombre de prisonniers, Renault avait lancé la division Maussion, à gauche, sur Petit-Bry et les brigades Avril de Lenclos et Boutier droit devant l'ouverture que la

route de Joinville à Petit-Bry et à Villiers fait dans le remblai du chemin de fer. A peine ces brigades abordaient-elles les hauteurs qui sont au-delà, qu'elles sont reçues par une épaisse décharge de balles et de boulets, issues des retranchements étagés qui couronnent les pentes de Villiers. Parmi ces retranchements est l'importante redoute de la maison Gérard, dont il a été parlé.

Pour battre en brèche ces formidables obstacles, il faut du canon. Nos pièces accourent au galop, sont mises en batterie avec une célérité toute française, sous l'impulsion et le coup d'œil du général d'artillerie Frebault. Elles tirent à toute bordée. Mais l'ennemi, bien posté, solidement armé, répond avec avantage. Son tir domine le nôtre. Les chevaux et les hommes tombent frappés par d'invisibles tirailleurs, plusieurs caissons sautent.

Une triste expérience venait de prouver que sur ce point l'ennemi était inexpugnable. La sagesse conseillait d'arrêter l'agression jusqu'au temps où l'attaque des deux ailes, c'est-à-dire de Blanchard et Exéa, par la réussite de leurs mouvements, s'emparassent de points d'où la position de Villiers, dominée ou débordée, tombât d'elle-même. Mais le général Ducrot, là comme à Champigny, s'obstina. Il fit recommencer l'attaque. Pourtant là où nos canons étaient impuissants, que pouvait faire l'infanterie. A son ordre, cependant, nos soldats, maigres et mal nourris, exténués de jeûnes, s'élancent vivement à l'assaut en colonne serrée. Mais, au bout de quelques pas, fauchée, broyée, cette colonne tourbillonne sous le feu et se met en retraite, laissant derrière elle une traînée de morts et de blessés. Parmi les morts est le brave général Renault lui-même, un homme antique, qu'on appelait en Afrique *Renault l'arrière-garde*, et qui cette fois devait tomber au premier rang.

Autrefois les Français, dans leur élan et leur fougue irrésistibles, eussent brisé les obstacles. Mais aujourd'hui, avec les armes nouvelles, la victoire n'est pas aux plus vaillants, aux plus intrépides, mais à ceux qui savent se retrancher,

attendre et tirer à coup sûr. La guerre aujourd'hui consiste à être vigilant pionnier, d'abord, bon artilleur et tireur, ensuite.

L'apparition de notre aile gauche vers Bry et Noisy aurait pu faciliter ce mouvement central en inquiétant l'ennemi, en amenant la diversion de ses feux. Mais elle n'avait pu encore passer la Marne. Les dispositions du passage avaient été prises trop tard, de jour, par suite de nouvelles incuries et des hésitations du général en chef, qui ne savait pas même encore, après avoir attaqué, s'il devait donner l'ordre à sa gauche d'opérer son mouvement.

Enfin, vers deux heures de l'après-midi, des ponts ayant été jetés à Petit-Bry et en face de la Ville-Évrard, à Neuilly, le général d'Exéa fit passer la Marne à ses divisions.

CXX

Celle de Bellemare aborde Petit-Bry en face. Le 136e de ligne, avec les zouaves et les mobiles de la Côte-d'Or montent à l'assaut du village sous la protection du fort et des batteries de Nogent, de celles du Perreux, notamment. Ce fut une lutte corps à corps, acharnée, avec les Saxons qui s'y trouvaient. A la fin, les Saxons sont refoulés jusque sur le haut de la crête. Là, ils sont pris en flanc par les batteries du corps central de Renault. Au lieu de les y laisser se décimer et de les tourner par la route de Noisy, on prétend les aborder encore de front par la pente rapide de Petit-Bry. La crête est emportée de vive force et les Saxons fuient sur Villiers. Le terrible parc de la maison Gérard, où ils vont s'abriter, court enfin le risque d'être atteint sur son flanc. Mais les Prussiens redoublent leurs feux. Pendant plus de deux heures, le grondement de l'artillerie, le crépitement de la mousqueterie, se fait entendre avec un fracas sans exemple. L'ennemi, enhardi par le mal qu'il nous cause et par nos insuccès contre sa forte position de Villiers, essaye

une pointe audacieuse sur notre centre. Une de ses colonnes avec de l'artillerie descend la côte. Mais une de nos batteries de mitrailleuses se démasque et la reçoit de la maîtresse façon. La colonne, fauchée, désorganisée, fait volte-face et regagne en hâte les sûrs abris d'où elle était sortie.

Ce fut le dernier acte de la journée. La nuit arrivant sur ces entrefaites déroba les deux armées l'une à l'autre et à leurs feux respectifs. C'était le moment pour les Français d'avancer et de ressaisir l'avantage que leur donne toujours un assaut inopiné quand l'ennemi, ne pouvant les viser à coup sûr de loin, est obligé de subir la fougue irrésistible d'une aggression corps à corps. Mais on n'avait pas encore, dans notre quartier général, calculé les avantages et moyens des attaques de nuit, en s'y faisant guider par les paysans des villages qu'on avait sous la main dans Paris. On ne pensait pas à la possibilité de pouvoir tourner, à la faveur des ténèbres, les retranchements ennemis. On préféra s'arrêter quand tout disait d'avancer. On s'était obstiné à ne point reculer; on s'obstina à ne point pousser en avant. On prit ses bivouacs à la belle étoile par un vent du nord, un froid excessif, subitement venu.

Un armistice fut consenti de part et d'autre, sous prétexte de recueillir les blessés et d'enterrer les morts. Il devait durer jusqu'au lendemain à quatre heures. Qui demanda le premier cet armistice? Le général Trochu dit que ce sont les Allemands. Les Allemands, dépêches officielles, disent que ce sont les Français; mais nous croyons plutôt que ce sont les Allemands, qui y avaient le plus grand intérêt. Nous ne voulons pas faire l'injure au général Trochu d'avoir ajouté cette faute à tant d'autres commises. C'est déjà bien assez d'avoir consenti à l'armistice.

Les Allemands en avaient plus besoin que nous. Sur certains points, ils avaient éprouvé des pertes cruelles. Ils avaient réellement fléchi au centre, au nord du bois du Plant, et on pouvait les pousser énergiquement par là. Ils ne l'ont pas avoué, il est vrai. Mais voici ce que dit le doc-

teur Fleury qui, du haut du château de Plessis-Trévise, transformé en quartier général wurtembergeois, fut témoin attentif de la lutte :

« A travers champs et par les trois grandes avenues qui du pont du chemin de fer se dirigent vers Plessis-la-Lande au centre, vers Saint-Martin à gauche et vers Plessis-Trévise à droite, des hommes, en nombre de plus en plus considérable, s'avançaient en titubant. Nous les prîmes mêmes pour des blessés, mais la plupart d'entre eux étaient encore armés de leurs fusils qu'ils portaient, ceux-ci sur l'épaule, ceux-là sous le bras, d'autres en bandouillère. Ces hommes étaient des fuyards qui, pâles, exténués, couverts d'une sueur froide, effarés, désespérés, affolés de terreur, désertaient le champ de bataille. Cette foule compacte, formée surtout par les Wurtembergeois, contenait aussi des Saxons et des Prussiens. L'on y voyait des soldats de toutes armes : fantassins, cavaliers démontés, artilleurs. Les uns couraient droit devant eux, jetant leurs fusils, leurs sabres, leurs casques dans les fossés des routes, dans les bois, par-dessus les murs, dans les jardins ; jonchant le sol de leurs cartouches. Des armes et des casques furent trouvés le lendemain dans le parc de Plessis-la-Lande, et la terrasse du château fut littéralement couverte de cartouches. Les autres pénétraient dans les cabarets et dans les maisons abandonnées, y déposaient leurs armes et se cachaient dans les caves, dans les greniers. On en voyait offrir de l'or pour obtenir un mauvais pantalon de toile, une blouse, une casquette. Une vingtaine d'hommes se précipitèrent ensemble dans nos communs et supplièrent à genoux le jardinier de les cacher. Ces malheureux furent découverts le lendemain par des gendarmes wurtembergeois, qui les emmenèrent après leur avoir lié les mains derrière le dos. C'était donc une fuite, une déroute, une débandade, et ce mouvement désordonné se prolongea pendant la nuit.....

« Nous étions au centre de la bataille, les feux éclataient sous nos yeux et pour ainsi dire dans nos oreilles. Une

ligne de tirailleurs allemands se déploya à 200 mètres du château. Madame Fleury me dit qu'on se battait dans le bas de Villiers, et qu'elle venait d'y apercevoir des uniformes français (1). Le nombre des blessés et des fuyards allait croissant, la victoire ne pouvait plus nous échapper.

« Hélas! qui saura aujourd'hui avec quel étonnement, quelle stupéfaction, quelle douleur, quel désespoir nous constatâmes, à partir de cinq heures du soir, que les feux se ralentissaient et s'éloignaient de plus en plus! »

Napoléon Ier a dit que le gain d'une bataille dépendait souvent d'un instant, d'une pensée. On se présente, dit-il, avec des combinaisons diverses. On combat un certain temps. Le moment décisif se présente. Une étincelle morale prononce et la moindre réserve accomplit. Le 30 novembre, le moment décisif se présenta au bas de Villiers, où les Français avaient pénétré. Ils pouvaient percer plus avant encore et couper les Allemands en deux. Mais l'étincelle morale ne prononça pas, et les réserves qu'on avait sous la main demeurèrent en place au lieu d'être envoyées toutes par cette ouverture inespérée, brèche décisive due au courage de nos bataillons.

Le général Ducrot perdit là une belle occasion de faire sa trouée. Il préféra demeurer immobile dans les positions conquises. Il ordonna de bivouaquer sur le champ de bataille. Heureusement la gelée avait durci la terre ; mais le vent soufflait du nord, âpre et froid, et rendait on ne peut plus pénible cette station nocturne. Cette gelée subite était peut-être une bonne fortune, un avertissement providentiel donné aux Français pour leur montrer qu'ils devaient agir et pousser en avant. Le sol, rendu plus consistant, favorisait la marche offensive, toujours plus favorable à nos soldats que la lutte défensive. C'était pour eux une indication, une tentation dans le sens de l'agression. Des généraux ins-

(1) Une trentaine des nôtres entrèrent dans le village, en passant sous le chemin de fer, comme l'assurent les habitants de Villiers.

tinctifs et bien inspirés l'auraient compris. Comme le faisait Napoléon, qui attendait le plus souvent l'entrée de la nuit pour lancer ses principales forces sur le point faible constaté, le général Ducrot aurait dû lancer ses réserves dans la trouée du bas de Villiers, et ce mouvement eut été irrésistible. La journée du lendemain aurait montré ses réserves maîtresses des bois de Malnoue, Saint-Martin, Plessis-Trévise, Cœuilly et de la Queue-en-Brie, et les Allemands coupés en deux, en déroute ou faits prisonniers. Comme nous l'avons dit, la guerre, alors, prenait un autre aspect. Mais on préféra laisser l'ennemi tranquille, occupé à se rallier, à se reconnaître, appelant des renforts. On résolut de se coucher sur la gelée et sous le givre, y laissant refroidir l'impulsion et la flamme qui nous poussaient sur une voie rendue abordable.

CXXI

Aussi, quelle nuit passèrent nos jeunes braves soldats, inaccoutumés aux bivouacs, aux campements, non encore brisés aux fatigues, aux privations et souffrances de la guerre! Les Allemands, eux, depuis cinq mois, faisaient cet apprentissage. A partir du jour où ils avaient tracé leurs lignes de blocus, ils avaient eu le temps de s'y préparer des abris, des couchettes; mais nos pauvres combattants, dépourvus de tout, se trouvaient obligés de coucher sur la terre par une bise cruelle. Les couvertures, qui devaient les abriter et qu'on aurait pu si facilement tenir à leur portée de l'autre côté de la Marne, étaient, par suite de l'incurie habituelle, demeurées au Champ-de-Mars. Ils se campèrent, s'arrangèrent comme ils purent. Heureusement le terrain qu'ils occupaient, abandonné dès le mois de septembre par les cultivateurs de Villiers et de Champigny, négligé des Allemands qui se repaissaient de nos bœufs et de nos moutons,

était abondant en choux, navets, pommes de terre. Quelle aubaine pour de pauvres soldats habitués à manger du rat, du cheval, du chien, d'affreuses salaisons! Aussi, c'est avec joie qu'ils savourèrent les bienfaisants légumes. Leur gaité ranima les saillies avec lesquelles les Français ont su de tout temps faire diversion à leur mauvaise fortune. Pauvres combattants! un peu de légumes, un peu de cheval, cela leur suffisait pour des assauts, des efforts gigantesques devant les robustes et massifs Allemands, bien abrités, copieusement nourris. La seule force morale du patriotisme et d'une cause politique et sociale supérieure les soutenait ici comme en tant d'autres circonstances.

Pendant la nuit et la journée du 1er décembre, les ambulances firent activement leur service. Il n'était pas petit. Plus de 10,000 morts et blessés couvraient la terre. Les croix rouges de l'internationale suisse parurent partout où besoin en était. Ainsi en fut-il d'une foule de femmes de Paris, cœurs courageux qui s'étaient associées à leur œuvre. Mais les rapports ne parlèrent pas de ces femmes héroïques, dont le dévouement était entièrement libre et spontané; ils ne signalèrent que les frères ignorantins. Ils étaient une centaine requis pour cette besogne. Hommes publics et rétribués, ils accomplissaient par ordre une tâche que tant d'autres auraient remplie avec le même dévouement. Mais leur costume apparent frappa seul les regards. Ils eurent exclusivement la gloire et les éloges officiels de la journée.

Les âmes du frère Léotade et de tant d'autres meurtriers de l'enfance qui parent périodiquement les bancs de nos cours d'assises, durent jubiler de voir ces honneurs transcendants rendus à leur congrégation. Le 4 septembre avait cru renverser avec l'empire un clergé qui s'y était prostitué. On dut s'apercevoir que rien n'en était. A Paris, on avait vu des évêques de parade, galopant avec leur soutane et leurs grandes bottes à l'écuyère, faire une ostentation de zèle autant curieux que risible. Le clergé, qui avait acclamé et béni l'homme de Décembre, revenait à ses traditions de

1848, où on l'avait laissé bénir les arbres de la liberté et montrer son importance exclusive dans un ordre de faits et d'idées qui, par leur essence, le repoussaient énergiquement.

Il devait, deux ans après nos revers, venir exclusivement devant la foule des libres penseurs et déistes, des hommes de religions dissidentes, autant que des indifférents, qui les répudient également, psalmodier, prêcher et asperger autour des monuments funèbres de nos tristes mais héroïques batailles. (Voyez page 148 de cet ouvrage.) Hélas, l'âme de la République française n'était pas plus victorieuse dans l'ordre des faits moraux que dans celui des luttes guerrières.

CXXII

Des généraux sans inspiration, et qui n'avaient pas foi en elle, commandaient ses armées et renouvelaient les fautes passées.

On avait laissé une nuit et un jour à l'ennemi pour se reconnaître, étudier notre situation et se renforcer. Il en profita. Des secours accoururent de Versailles par Choisy-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Sucy. Le général Vinoy les laissa tranquillement passer. D'autres étaient venus par les ponts de Lagny et de Chelles. Le 2 décembre ils s'avancèrent avant le jour sur notre front et se jetèrent inopinément sur nos avant-postes, fort mal gardés selon l'habitude, pendant que les chefs dormaient dans les villages, au lieu de surveiller de tout près l'œuvre des grand-gardes.

La première et la plus forte attaque vint des hauteurs de Chennevières. Ici nous laissons parler un Allemand bien informé, le général Fransecki, commandant le deuxième corps prussien :

« Le 2 décembre au matin, les Saxons et les Wurtembergeois furent chargés de reprendre la position de Bry, Champigny que nous avions perdue l'avant-veille. La brigade de

Trossel se tenait à Chennevières prête à les appuyer, et le reste se mit en marche pour occuper une position de réserve. Dès le premier moment, la lutte s'engagea vigoureusement pour la possession des deux villages, de sorte que la 7e brigade dut immédiatement prendre part à l'action, tant aux alentours de Champigny que dans le village même. Vers neuf heures, la 3e division d'infanterie, sous les ordres du général Hartmann, avec tout le corps d'artillerie, sous les ordres du colonel Petzel, ouvrirent le feu à Cœuilly sur la hauteur située à l'est de Champigny, tandis que deux bataillons soutenaient l'aile droite à Villiers. La 8e brigade et une brigade du 6e corps formaient la réserve sur les hauteurs de Chennevières. »

Voilà les troupes qui arrivaient au secours des Saxons et des Wurtembergeois et qu'on aurait pu empêcher de passer en occupant le mont Mesly et les abords de Choisy. Mais il n'en fut rien.

Le général prussien ajoute :

« Toutes les troupes se comportèrent admirablement sous le feu écrasant des forts, des batteries de campagne, des mitrailleuses et de la mousqueterie. A l'aile droite, malgré toute la bravoure des Saxons, nous ne pûmes nous emparer de Bry ni des hauteurs fort gênantes pour nous au sud du village. A l'aile gauche, il nous fut possible de nous maintenir dans la moitié du village de Champigny. Les deux armées y avaient leurs barricades respectives à une distance de trente à cinquante pas l'une de l'autre. Le feu ne s'éteignit qu'à cinq heures du soir, après un combat acharné soutenu sans interruption pendant six heures. »

CXXIII

Tel est, dans sa briève simplicité, le rapport du général Fransecky.

Mais le rapporteur allemand, en faisant connaître ce qui se passa dans les colonnes qu'il dirigeait, ne parle pas de ce

qui eut lieu parmi ceux de nos bataillons chargés d'occuper les positions conquises.

Voici donc ce qui leur arriva :

Vers six heures du matin, à la faveur des ombres de la nuit, la colonne saxonne, composée de cinq bataillons et de cinq compagnies de pionniers qui avait débouché de Noisy-le-Grand sur Petit-Bry, avait surpris nos grand-gardes et poursuivi jusque dans ce dernier village les soldats de la brigade Daudel qui se trouvaient seuls de ce côté. Un de nos bataillons y avait été cerné et le village avait été repris. Sur les hauteurs de Champigny, la brigade Martenot, composée des mobiles d'Ille-et-Vilaine et de la Côte-d'Or, surprise aussi, avait reculé en désordre, après avoir eu ses deux colonels (Vignerol et Grancey) grièvement blessés. Il fallut que nos braves expiassent par des pertes sensibles l'éternelle et inconcevable négligence qu'apportent sans cesse les Français à se tenir sur leurs gardes.

Petit-Bry, Champigny étaient en partie perdus. Il fallut cependant y tenir pied.

A Champigny, la brigade Paturel (121e et 122e) tint bon au Four-à-Chaux. Dans le bas du village, la division Faron se retrancha dans les maisons et s'y défendit pied à pied. Notre artillerie de campagne, cette fois abritée autour du bois du Plant et aux abords du chemin de fer, remplit puissamment son office. Les épaulements, les redoutes de la presqu'île Saint-Maur, les forts de la Faisanderie, les épaulements de Nogent et du plateau d'Avron et du Perreux, avec le fort de Nogent, rivalisèrent d'importance avec les batteries de campagne. L'ennemi paya cher l'audace de s'être avancé en colonnes à découvert. Ses rangs furent fauchés, broyés partout où ils essayèrent un mouvement. A Noisy, une batterie allemande n'y pouvant plus devant le feu du plateau d'Avron, fut obligée d'abandonner la partie.

Ceci donna le temps au général Ducrot d'attendre des renforts trop tardivement appelés et trop loin postés. Vers midi, la division Bellemare débouche par le pont de Join-

ville, les zouaves et le 136e en tête ; elle est suivie par la division Susbielle qui n'avait plus que faire entre Marne et Seine, depuis qu'on avait laissé s'y prélasser librement les Prussiens. Nos régiments se jettent en avant, précédés de nombreux tirailleurs. L'offensive est reprise à la fois au centre et à la droite. Peu à peu, nous reconquérons nos positions enlevées l'avant-veille. Presque tout Champigny est repris, à l'exception des hauteurs où l'ennemi s'est retranché. On se fusille à vingt pas.

Sur notre gauche, la brigade de Daudel, soutenue de celle de Courty, retourne à l'assaut de Petit-Bry. Courty se tourne contre les Saxons qui descendent de Villiers. Leur 107e et leur 108e régiments, après une lutte opiniâtre, se retirent en désordre laissant sur le terrain 12 officiers et 637 soldats, et entre nos mains 5 à 600 prisonniers.

A Petit-Bry, il était impossible à l'ennemi de s'abriter contre la grêle de projectiles dont l'accablait l'artillerie de Nogent, du Perreux et d'Avron, par la combinaison d'un tir direct et vertical. Frébault, sur la droite de ce village, se mettait vigoureusement de la partie avec ses canons de campagne.

Jamais village ne fut autant éprouvé que cette pauvre commune de Petit-Bry, auparavant si heureuse et riante. Les maisons s'effondraient, s'écroulaient, les arbres tombaient en éclats. Les Saxons y étaient littéralement écrasés. Parfois ils tentèrent d'approcher de nos ponts de la Marne ; mais ils ne le purent. Quand ils sortaient du village, Daudel, Courty et Frébault les recevaient d'importance. Au dire d'un narrateur allemand, ils tombaient comme le gibier dans une battue. Ils finirent par abandonner le village et par s'éloigner, affreusement décimés. Le jour tombait. La lutte prit fin, lutte meurtrière s'il en fut. Les Français y comptaient 327 officiers et 7,884 hommes tués ou blessés, parmi lesquels 508 artilleurs et l'héroïque Franchetti, commandant des éclaireurs. Les Allemands y avaient fait des pertes non moins cruelles et nombreuses qu'ils se sont, selon leur coutume, efforcés d'atténuer.

CXXIV

Nous avions toutefois reconquis toutes nos positions de l'avant-veille et au-delà. L'ennemi, comme il l'a avoué depuis, ne pouvait plus tenir. C'était le moment de le pousser vivement à la faveur des ombres de la nuit et d'un sol durci, de le déloger de ses derniers abris. Ce devait être facile après les pertes qu'il avait éprouvées. 200,000 hommes, c'est-à-dire le reste de l'armée de Ducrot, avec les mobilisés, gardes nationaux, étaient là tout près, attendant, l'arme au bras, qu'on leur procurât enfin la joie de se mettre de la partie. Se porter vivement dans les bois qui s'étendent de Malnoue à la plaine de Chennevières et de La Queue, eût été facile en y employant une force numérique irrésistible. Dans l'ombre, les baïonnettes françaises, toujours terribles, eussent, comme autrefois, fait leur œuvre, et les Prussiens venaient de nous montrer le matin du 2 décembre le bon effet des surprises de nuit. La ligne de blocus élevée par les Allemands eût été percée. Pour la rétablir, il leur eut fallu combattre dans une position désavantageuse, faire de dangereuses manœuvres par de mauvais chemins sous notre tir et nos attaques soudaines. Nous étions à même de dominer chacun de leurs mouvements depuis Petit-Bry et Malnoue jusqu'au Morbras, ayant pour abriter notre centre des bois clos de murs.

Mais on n'en fit rien. Comme le 30 novembre, on s'immobilisa. Que dis-je, on s'anéantit.

Pourquoi alors avoir passé la Marne, fait de si pompeuses proclamations? Pourquoi tant de monde sacrifié ! On tenait une belle occasion qui ne se représenterait plus. La défiance, la famine, la perte de toute ardeur, de tout élan, une capitulation inévitable, voilà à quoi on devait s'attendre en attermoyant.

On attermoya cependant. Bien plus, on prit le parti de repasser la Marne. On la repassa nuitamment. On alla se

blottir dans le bois de Vincennes où le froid et les privations n'étaient pas moindre qu'au-delà du fleuve. Ducrot ne rentra *ni mort, ni victorieux.* Aussi un immense éclat de rire se répandit-il dans toute l'Europe. La France, y disait-on, est décidément la patrie de la blague.

Il est vrai que depuis le général Ducrot, pour faire oublier ses vaines paroles et son manque de persévérance et d'inspirations, apporta une insistance et une ardeur particulière à se faire le gendarme de la réaction et l'un des plus chaleureux suppôts de l'état de siége dans nos départements du centre. A-t-il cru par là échapper aux jugements de l'histoire? C'est tout le contraire qui arrivera ; car en France, à notre époque, on n'abandonne pas plus impunément la cause de la liberté que celle d'un patriotisme bien guidé.

Nous savons que le général Ducrot est un vaillant soldat, qu'il paya courageusement de sa personne lors des batailles de la Marne; mais cela ne suffit pas. Il faut autre chose quand on veut jouer dans son pays un rôle politique. Aux bords de la Marne, il manqua d'inspiration. Ailleurs, son libéralisme n'a pas été mieux conseillé. Que n'imita-t-il la sage résolution de Trochu en allant vivre dans l'oubli de la retraite. Bien des citoyens, des libéraux, des journalistes républicains de notre bonne vieille France centrale, n'auraient pas aujourd'hui à le juger, à l'accuser.

Il est vrai qu'il nous a promis un mémoire justificatif; mais quoi qu'il en dise et quoi qu'il écrive, il demeurera acquis à l'histoire : que dans les journées du 30 novembre et du 2 décembre 1870, il lança ses bataillons en colonnes insuffisantes et successivement contre des positions qui étaient de ces forteresses qu'on ne prend pas en courant, d'un seul coup de main ; que son plan fut de les lancer en laissant au besoin sur ses flancs des villages retranchés de manière à absorber tous leurs feux ; qu'il oublia que nous n'étions plus à une époque où de pareilles attaques pouvaient être impunément faites, et qu'avec les fusils Dreyse, les canons se chargeant par la culasse et un ennemi fortement, parfaite-

ment retranché et abrité, il fallait changer de tactique. L'histoire dira aussi qu'il ne sut pas concentrer ses forces sur un point décisif, qu'il étendit trop sa ligne et eut plusieurs objectifs à la fois, et que, quand par un héroïque effort, sa droite eut pris Champigny, poussé sur Chennevières, il ne sut pas la faire puissamment soutenir, méconnaissant que de ce côté était le véritable point décisif. Elle lui reprochera enfin de n'avoir employé que 50,000 hommes à une tentative aussi suprême et importante, tandis que, selon son dire, il pouvait disposer immédiatement de 150,000 hommes et de 400 bouches à feu. Les armées du général Vinoy, de la Roncière, les cent mille mobilisés et les 200,000 gardes nationaux n'étaient-ils pas d'ailleurs aussi à sa portée. Que ne lança-t-il la plus grande partie de ces forces dans la trouée que nos bataillons avaient faite au bas de Villiers. Nous le redisons, le destin de la journée alors eut été tout autre.

CXXV

Mais ce n'est pas nous seuls qui portons ces jugements. Nous avons fait connaître une partie de ceux du général Favé. En voici d'autres que nous extrayons d'une brochure publiée en 1871, sous la signature de Leo Neddy.

« Du récit complet des événements et des documents que nous venons de citer, il ressort manifestement quelques faits qu'il importe de mettre en relief.

« D'abord l'étrange accident par lequel commencent les opérations. Ici l'insuffisance des ponts sert de première excuse. Plus tard, nous verrons à Montretout le même général retardé par du matériel de chemin de fer dont il ignore la présence sur la route qu'il doit suivre.

« Cet accident donne à l'ennemi le temps de prendre toutes ses dispositions. On n'en persiste pas moins à l'attaquer au même endroit.

« Après le premier succès du 30, on se repose sans même

se fortifier sur les positions conquises, et le 2 on se laisse surprendre dans ces positions. Le voisinage du plateau d'Avron et de nos forts rétablissent le combat; les Saxons sont foudroyés par notre artillerie; ils ne peuvent tenir sous ce feu épouvantable, et l'on ne profite pas de cet avantage de la position pour s'établir solidement sur les hauteurs occupées, y installer de l'artillerie qui, à son tour, foudroiera les retranchements ennemis plus éloignés et soutiendra nos troupes dans leurs attaques ultérieures.

« Et qu'on ne dise plus que ces positions étaient intenables pour nous. Ce sont les Prussiens eux-mêmes qui avouent n'avoir pu s'y maintenir sous les feux écrasants de notre artillerie. Si cette artillerie pouvait les tenir en respect le 2, pourquoi ne le pouvait-elle pas après? On ne prétextera pas sans doute le manque de munitions. Le général Suzanne constate, dans sa brochure sur le rôle de l'artillerie pendant le siége, qu'il restait à Paris pendant la capitulation assez de poudre et de fer pour clouer pendant six mois les Prussiens sur les hauteurs qu'ils occupaient.

« Quoi! dès le premier jour, on s'empare sans peine d'un terrain que balaient nos pièces de canon, et après trois jours de luttes, on prétend être incapables de s'y maintenir, et l'on revient en protestant le froid et le manque de couvertures!

« Le froid était-il donc moins vif dans le bois de Vincennes qu'à Champigny? Nos généraux croient-ils que le soldat a moins froid dans l'immobilité de la tranchée glaciale que dans l'activité du combat?

« On donne, il est vrai, comme explication de la rentrée de M. Ducrot, ce fait que l'armée de la Loire ayant été battue près d'Orléans, cette ville était reprise par les Prussiens, il n'y avait plus d'espoir de rejoindre notre armée de province. — Il faudrait être de bonne composition pour admettre que l'on sut à Paris, dans la nuit du 3 au 4, que l'armée de la Loire serait battue le lendemain (1).

(1) Cette bataille sous les murs d'Orléans eut lieu le 4 décembre, et ce n'est

« Et lors même que toutes nos armées de province eussent été repoussées déjà, était-ce une raison pour abandonner des positions que les Allemands ont qualifié de *gênantes* pour eux? Etait-ce aussi une raison pour perdre la journée du 1er décembre, lorsqu'on avait déjà perdu celle du 29 novembre? pour ne mettre en mouvement que 50 à 60,000 hommes au lieu de 150,000 que l'on nous annonçait pompeusement à Paris? pour se retirer à la faveur de la nuit, comme des vaincus, lorsqu'on était chez soi, et que les Allemands, déjà fatigués de ces luttes de trois jours, s'apprêtaient à déménager sur leurs derrières, ainsi que l'ont attesté depuis les habitants des localités voisines et que les Prussiens l'ont avoué verbalement.

« Nous ne trouvons pas cet aveu dans leurs rapports, mais le fait n'est pas contesté, et l'on comprend sans peine qu'ils l'aient passé sous silence et que leurs généraux s'attribuent la victoire, puisque le résultat a été le même que s'ils avaient rejeté nos troupes derrière la Marne.

« Si nous avons été arrêtés par les fortes positions de Villiers et de Cœuilly, la raison ne s'en trouve-t-elle pas dans le nombre relativement faible de nos *combattants*? Il est certain que les 150,000 hommes de Ducrot n'ont pas tous pris part à la lutte. Pourquoi? Et si les 150,000 hommes ne suffisaient pas, n'avait-on pas la garde nationale qui plus tard, sous l'artillerie, enleva Montretout, tandis que la ligne fuyait en criant : *Sauve qui peut*, et que l'on fit inutilement massacrer sous les murs crénelés de Buzenval! Elle n'était pas organisée, dira-t-on; peut-être nous dirions plus volontiers qu'elle n'était pas encore désorganisée, car, si elle avait un peu moins de gamelles et de fusils à tabatière, elle avait par contre plus de foi dans ses généraux, plus de force morale, et le rationnement ne l'avait pas encore dépouillée de ses forces physiques. Combien sont morts de

qu'à minuit, ce jour même, que le roi de Prusse l'apprit, comme en fait foi sa 110e dépêche à la reine Augusta.

privations du 30 novembre au 19 janvier qui auraient bravement fait leur devoir ! »

Oui, combien sont morts dans cet intervalle et depuis, lors d'une fatale insurrection suscitée par l'indignation d'un patriotisme exaspéré et que le hideux parti de nos défaites, de notre ruine et de nos hontes, devait aviver par ses émissaires secrets.

CXXVI

Après tant d'efforts déployés, de souffrances et de privations endurées, il fallut capituler ; celui qui avait dit que pas une pierre de nos forteresses, pas un pouce de notre territoire ne seraient cédés, fut celui-là même qui signa la capitulation. Un autre grand citoyen, dans un moment de patriotique fierté, avait dit aux Prussiens : on vous *pigera*. Ils ne furent pas *pigés* du tout !

La France but jusqu'au bout le calice de toutes ses hontes, de toutes ses ruines, de toutes ses déchéances. Et, de tous ses malheurs, l'un des plus grands fut de subir une seconde Assemblée d'introuvables, plus fatale encore que celle de 1815.

Cette Assemblée préféra donner à l'ennemi cinq milliards plutôt que de les employer au salut du pays. Elle frappa de contributions énormes tous les objets de consommation, évitant les réformes financières urgentes, et ne sachant pas prendre l'argent là où il est réellement. On revit plus que jamais l'impôt progressif en sens inverse, c'est-à-dire celui-là qui frappe les citoyens, non en proportion de leurs ressources, mais en raison de leurs besoins !

Impôts sur le travailleur, sur l'homme productif, le mettant hors d'état de soutenir la lutte avec les produits étrangers, la France bâillonnée, livrée à l'état de siége, aux ténébreux desseins d'une faction cléricale, voilà ce qu'a fait en plus cette Assemblée. Puisse-t-elle, comme tout l'annonce, ne

pas nous pousser à l'abîme de nouvelles crises révolutionnaires!

Maintenant, un mot sur l'œuvre accomplie par le gouvernement de la Défense nationale.

On a dit qu'après Sedan, après Metz, il n'y avait plus moyen de sauver la France, que par conséquent mieux valait se soumettre, accepter les conditions humiliantes que l'ennemi nous imposait.

Qui a dit cela ?

Des hommes corrompus, des citoyens sans cœur, serviteurs des mauvais calculs d'une réaction abjecte ou bien: des esprits égarés, ignorants, peu au courant des merveilleuses ressources de notre pays, de son passé, de son histoire.

Ces ressources, le grand Frédéric les avait déjà appréciées en disant que, s'il était roi de France, il ne se tirerait pas un coup de canon en Europe sans sa permission. Ces ressources, nos ennemis leur ont encore une fois rendu hommage, en avouant, dans l'intimité, que la France avait des moyens de lutte dont elle n'avait pas su se servir.

Il fallait donc tirer parti de ces moyens et agir vigoureusement, promptement.

Il fallait tout d'abord écraser, terrifier la ligue de toutes les corruptions, de tous les égoïsmes.

CXXVII

Mais on ne l'osa pas. On craignit d'imiter les hommes de 93 qui, forts de leurs vertus civiques et de leur désintéressement, avaient su faire l'enjeu de leur tête devant les réactions probables, pourvu qu'ils sauvassent leur pays et la Révolution. Comme eux, il fallait terrifier les ennemis du dedans, les mettre dans l'impossibilité de nuire, et on pouvait le faire sans se servir de la peine de mort rétablie par

ces ennemis eux-mêmes. On ne l'a pas fait. Qu'est-il arrivé? Partout la trahison en haine de la République et par l'amour d'une paix quand même. Un comité orléano-bonaparto-légitimiste correspondant sur la fin avec Bismarck et lui disant : « Persévérez; ils ne pourront pas tenir; nous para-« lysons partout le mouvement. Nous préférons les Prus-« siens à la République, dût-il nous en coûter deux provinces « et des milliards. » Ces milliards, ils se promettaient secrètement de les prendre sur la masse en s'en exemptant.

En province, on vit partout des mobiles, des mobilisés, éludant les obligations du service militaire; des chefs, des officiers, dont les grades étaient dus à leur influence sociale seule, donnant le signal de la panique à la première rencontre et demeurant presque toujours impunis; des traîtres semant de mauvais bruits et servant secrètement les projets de l'ennemi; des actes d'incurie et d'impéritie incroyables de la part des chefs choisis; des fournisseurs, des intendants impunément voleurs; des autorités ne sachant pas prendre les bonnes chaussures où elles étaient, et ayant recours à des matières premières mauvaises ou non suffisamment préparées; nos pauvres soldats demeurant sans souliers dans la boue, la neige et la gelée! Hélas! En 1793, à l'armée du Rhin, en pareille circonstance, on sut trouver toutes les chaussures nécessaires à nos soldats. Un décret de Saint-Just fit la réquisition de toutes celles dont se servaient les habitants de l'Alsace, et quelques jours après, avec ces chaussures éprouvées, nos braves volontaires reprenaient les lignes de Weissembourg!

Mais, dit-on, le même patriotisme, les mêmes vertus civiques n'existent plus aujourd'hui, et c'est pour cela que la France a été obligée d'accepter sa triste destinée.

Nous répondrons :

Les sujets d'une monarchie corrompue et tyrannique, les populations qui avaient vu les orgies de la régence, du parc aux cerfs et le *pacte de famine*, les hommes que des moines avaient laissé croupir dans l'ignorance, affaissés sous le bât

féodal, les soldats qui s'étaient laissé vaincre à Rosbach, valaient beaucoup moins que les citoyens d'une époque relativement plus libre et éclairée.

Mais les dangers du pays, dit-on, étaient moins grands, et il n'y avait pas l'incivisme de notre époque. C'est en quoi on se trompe.

Qu'on se figure donc l'état effroyable où s'est trouvée la France en 1793. Tous ses ports bloqués et en partie pris; quatorze armées à combattre; la guerre civile en permanence à Paris, aussi bien que dans la plupart des provinces; des soldats improvisés; ni armes, ni poudre, ni munitions, ni vêtements, ni chaussures à leur donner; aucun crédit, aucune relation au dehors; les nobles et les prêtres hostiles ou à l'étranger; les deux tiers des habitants qui vivaient par eux et avec eux, et qu'ils avaient habitués à la sujétion, laissés sans aucun moyen d'existence; l'ignorance générale du but et des principes de la Révolution, à tel point que tous les paysans de l'ouest s'armaient contre un régime qui pourtant était conforme à leurs intérêts; aux armées, des chefs tièdes, étrangers ou hostiles à l'esprit nouveau, traîtres ou suspects; partout, des défaites, des paniques, des trahisons et des concussions, aussi bien qu'aujourd'hui! Mais alors il y eut ce qu'on n'a pas vu de nos jours, c'est-à-dire un groupe d'hommes résolus, s'emparant énergiquement du gouvernail, faisant le sacrifice de leur vie, de leur repos, de leurs intérêts, coupant court aux abus, brisant toute résistance en s'écriant héroïquement : « *Que mon nom soit maudit, mais que la patrie soit sauvée!* » Elle fut sauvée en effet. Elle devint grande et forte. Pourquoi les générations qui en profitèrent en ont-elles perdu le souvenir!

CXXVIII

Mais à cette époque on ne laissait pas des vieillards conduire nos armées. On mettait à leur tête des jeunes

gens pleins d'élan et d'inspiration, à l'unisson du gouvernement et des idées qui avaient prévalu; on punissait les coupables. On n'attendait pas pour mettre en jugement des misérables comme l'homme de Sedan, Bazaine et autres, et on savait le sort qui les attendait une fois leur culpabilité prouvée. On appliquait le Code militaire dans toute sa rigueur. Que dit ce Code? Tout commandant d'une place forte qui capitulera, hors le cas de force majeure, passera devant un conseil de guerre et, s'il y a lieu, sera fusillé. Les cas de force majeure sont : la famine, la brèche praticable et l'assaut imminent. Or, parmi les commandants de place qui ont capitulé, un seul s'est-il trouvé dans cette extrémité? Non. Si ce n'est à Paris, l'héroïque cité qui, quoique affamée, n'a pas voulu se rendre. Tous, lors d'un premier bombardement, se sont empressés, malgré les pleins pouvoirs de l'état de siége, d'en référer au vœu des populations, toujours craintives pour leur sûreté personnelle et celle de leurs propriétés particulières. Ces places ont été rendues et ont payé, après la capitulation, plus de contributions que n'auraient valu leurs propriétés incendiées. A-t-on ouï dire que les commandants coupables aient été déférés à des conseils de guerre? Nullement.

On n'a pas su agir vigoureusement quand l'intérêt public le réclamait. On a eu peur de faire de la dictature. L'ennemi, lui, n'a pas eu ce scrupule et il a réussi. On craignait de faire des réquisitions, de mécontenter les habitants pour venir en aide aux besoins les plus urgents de nos armées. Les Prussiens arrivaient et ils prenaient d'autorité tout ce que les Français n'avait pas su légalement prendre. De plus, ils frappaient d'écrasantes contributions qu'on se serait fait scrupule de prélever pour les besoins de la France. N'a-t-il pas été honteux, d'un autre côté, de voir que là où nos pauvres soldats fugitifs n'ont pu trouver un gîte et du pain, le gîte et le pain refusés ont été sans difficultés accordés à ceux qui les poursuivaient. Pourquoi? Parce qu'on avait peur de ceux-ci. Il fallait donc faire peur aussi

aux paysans récalcitrants. C'est pourquoi nous en revenons à l'idée que nous avons exprimée d'agir dictatorialement, comme les Romains, dans les circonstances critiques. Mais non, l'homme le plus décidé et le plus actif de cette effroyable crise déclara tout haut qu'il repoussait la dictature. Ce qui ne l'empêcha pas d'être traité tout de même de dictateur. Il laissa s'organiser dans l'ouest, sous un second Charette, une nouvelle armée vendéenne qui, au besoin, pouvait devenir un des points d'appui de la coalition prusso-franco-monarchique. A Marseille, il fit respecter les jésuites bannis par nos lois. Et, devant des discours, des journaux qui entravaient les actes de son gouvernement, paralysaient la défense et énervaient le patriotisme, on entendit le même homme déclarer qu'il ne réprimerait les discours hostiles que lorsqu'ils passeraient à l'état d'acte. Ame candide qui ne savait pas que, presque toujours, quand des menées et des discours hostiles ont produit des actes, il est trop tard pour réprimer ces actes, car c'est à ceux-ci que la force a passé.

CXXIX

Mais pourquoi rappelons-nous ces choses?

C'est parce que les mêmes circonstances, les mêmes fautes, les mêmes erreurs, peuvent se représenter d'un jour à l'autre.

Notre implacable ennemi, repentant de ne nous avoir pas davantage accablés, craint de nous voir réparer nos forces. Il veut nous susciter de nouvelles querelles d'allemand, et cherche pour cela l'occasion propice. Elle peut se présenter d'un jour à l'autre.

Faudra-t-il donc encore combattre contre une nation entièrement armée, avec une armée active seulement, une loi des cadres sur le papier et une armée territoriale sans armes et sans exercices. Faudra-t-il encore voir la Répu-

blique défendue par ceux qui n'ont cessé de tramer sa perte, et nos troupes conduites par des généraux qui ne sont nullement à l'unisson de l'esprit de la nation. Laissera-t-on de nouveau s'agiter paisiblement des partis qui comptent sur le triomphe des Prussiens pour la réalisation de leurs espérances monarchiques? Pourquoi à l'heure qu'il est le mont Mesly, le plateau d'Avron, les citadelles projetées au sud et à l'est de Paris, ne sont-elles pas encore en construction? Attend-on pour y mettre la pioche que les Prussiens y arrivent, comme ils le peuvent, en trois jours de marche.

Notre patriotisme est ému de tout cela. Comme avant 1870 nous prophétisons.

Puissent nos prédictions ne plus se réaliser!

TABLE OU GLOSSAIRE EXPLICATIF

TOUCHANT PLUSIEURS USAGES LOCAUX, TERMES DE LÉGISLATION FÉODALE ET AUTRES MENTIONNÉS DANS CET OUVRAGE.

Alleux. Les alleux ou *francs alouets*, comme on disait, étaient des patrimoines libres dont les détenteurs n'étaient astreints à aucun service, à aucune prestation féodale. Ce nom vient des mots allemands *all et od*, qui signifient toute propriété. L'alleu était un immeuble qui ne reconnaissait aucun maître, qui était exempt de toute sujétion, qui était de droit patrimonial au meilleur titre, aux meilleures conditions.

Amortissement. Sorte de faveur que les souverains accordaient par lettres patentes aux églises et commmunautés religieuses de posséder des fiefs et héritages à perpétuité. Ces patentes étaient appelées *lettres d'amortissement*. Une taxe par chaque amortissement fut établie par saint Louis, et l'on appelait *amortir*, payer cette taxe, permettre aux gens de main-morte de posséder des immeubles. Les abbayes étaient dans les catégories des mains-mortables, c'est-à-dire qu'elles n'avaient nullement le droit d'aliéner leurs domaines. Il en est encore aujourd'hui de même des couvents, hôpitaux, communautés, qui n'ont que l'usufruit de leurs biens, le droit de disposer du fond appartenant à l'Etat.

Autel. Pendant longtemps on désigna sous le nom d'*autel*, d'*autelage*, les revenus de l'Église et spécialement les dîmes ecclésiastiques. Autel et église furent d'abord synonymes; mais, à partir du XIIe siècle, on appela *église* les dîmes et les autres produits fixes, et autel les oblations et le casuel que les laïques laissent ordinairement aux desservants du culte.

Avouerie. Espèce de bail ou tutelle, fonction et charge d'avoué, protection. Droit que les vassaux devaient à leur seigneur, par

lequel ils l'avouaient et le reconnaissaient pour protecteur (du latin *advocatia).* Vassaux ou hommes d'avouerie sont des expressions à peu près identiques.

Les *avoués* ou advoués (*advocati*), appelés en certains lieux *vidames* ou *avoyers*, étaient les patrons du temporel des abbayes, des villes ou communautés, et devaient les défendre à la guerre, en champ clos aussi bien qu'en justice. De là le mot *avocat.* C'étaient pour la plupart de puissants seigneurs à qui, par reconnaissance, les établissements dont ils étaient les patrons cédaient une portion de leurs revenus ou bénéfices.

Baccharat. Ainsi s'appellent certaines cérémonies faites par les vignerons au moment des vendanges, ou lors des premières vinales ou fête de la dégustation du vin nouveau. Le mot baccharat vient du celtique et non du latin, comme on l'a cru. *Bach*, en gaulois, veut dire bambin, petit enfant, d'où l'on a fait Bacchus, parce que le dieu du vin était souvent représenté sous la forme d'un enfant, d'un jeune homme imberbe. De là aussi vient le nom de Denes, Denis, dont les Grecs ont fait leur *Dionysos* ou Bacchus, ce qui, en celto-breton, signifie petit homme. *Ara*, en celtique, *arach* ou *ar'h*, signifie, comme en hébreu, grand coffre, arche, autel. L'arche de Moïse n'était qu'une grande caisse servant à la fois d'autel et de coffre où l'on renfermait les objets nécessaires à la consécration.

Par extension, on a donné le nom de Baccharat à de certaines localités où existait un autel de Bacchus et à des coutumes rappelant son culte. Exemple : la petite ville de Baccharach, dans une île du Rhin, renommée pour ses vins, où se trouve, de temps immémorial, une confrérie de sept buveurs *de bonne compagnie*, ayant en propriété une vigne dont les produits servent à donner un dîner solennel tous les ans. Une telle société, avec des rites particuliers. existe aussi à Vevey, sur les bords du lac de Genève. Comme nous l'avons dit, en parlant de Draveil, il y avait encore, au siècle dernier, dans cette commune, les cérémonies du Baccharat. Ailleurs elles avaient lieu à la Saint-Denys, personnification catholique du dieu Dionysos ou Bacchus (voyez Saint-Maur, chap. III, appendice C, et au chap. VI, la notice sur Villiers). On voit par les *Variétés hist.*, *philos. et litt.*, t. III, qu'un savant qui passa à Draveil en 1703, au temps de la vendange, apprit qu'on y mettait encore sur une table, dans les pressoirs, une statue de Bacchus assise sur son tonneau; que ceux qui entraient dans le pressoir la surveille et le jour de la Saint-Denys, étaient obligés de faire une génuflexion devant cette figure, sous peine de recevoir sur leur postérieur un

certain nombre de coups d'une pelle ou d'un balai qu'on appelle pour cette raison la *demoiselle* ou *ramon du Bacchana*. Cette punition s'exécutait en vertu d'une sentence de sept paysans, prononcée par le plus ancien et dont il n'y avait point d'appel. Nous venons de voir sept hommes composer aussi la confrérie du baccharat aux bords du Rhin.

Dans l'Orléannais, la *demoiselle* était l'arbre du pressoir et on y fixait aux branches le marmouset ou statue de Bacchus.

Cette coutume très-ancienne s'est maintenue à travers les âges, malgré tous les moyens employés pour la détruire. On voit dans le 62e canon du VIe concile de Constantinople, que les pères y défendent, comme diaboliques et idolâtriques, certaines sortes de risées qui se faisaient en façonnant le vin, soit au pressoir, soit dans les celliers; mais la coutume persista; et pourquoi n'aurait-elle pas persisté, puisque l'Église fit de Bacchus ou Dionysus un saint Bach ou Denys, d'un de ses surnoms, saint *Eleuthère*, et des bacchanales champêtres, un saint *Rustique*, plaçant la fête de ces saints à l'époque des Dionysiaques, c'est-à-dire vers le 8 et 9 octobre. (Voyez à ce sujet Dulaure, *Hist. de Paris*, t. 1.

A Champigny-sur-Marne, il est demeuré des vestiges du culte de Bacchus. Comme nous l'avons dit pages 217, 312, on a fait du dieu païen un saint Vincent, c'est-à-dire qui sent le vin, ou le vin abondant par cent vingt mesures, et dont la fête tombe le 22 janvier, c'est-à-dire vers l'époque où l'on célébrait l'une des fêtes de Bacchus, les *Cittophories*. Alors les vignerons de Champigny promènent solennellement, par tout le village, un tonneau de vin. Ils vont ensuite enterrer scrupuleusement des bouteilles du même liquide, afin que, selon leur espoir, la récolte soit abondante pendant l'année. Un an plus tard, à pareil jour, ils vont déterrer ces bouteilles et les remplacer par d'autres de la dernière vendange. Cela se fait avec accompagnement de messe, de cérémonies religieuses. L'enterrement des bouteilles a lieu après la messe. Il est précédé de la réfection d'une énorme brioche traditionnelle qu'on distribue à tous. On chante, on danse en rond autour de la table du repas et des libations. On enterre ensuite les bouteilles au lieu consacré, qui avoisine l'église. On place sur la fosse recouverte de terre une petite statue de saint Vincent, qui n'est rien autre qu'un Bacchus à cheval sur son tonneau. Au pied de cette statue, on plante un sarment de vigne.

Si le sarment prend racine, donne des feuilles, des fleurs, c'est signe que l'année sera bonne et féconde en vins. Cette ronde, symbolique du mouvement apparent du soleil, ce saint Vincent à cheval comme Bacchus sur son tonneau, ce sarment de vigne, ces chants, ces libations, rappellent parfaitement le culte du dieu Dionysius.

Banalité. Droit qu'avait le seigneur d'obliger les sujets de sa seigneurie à moudre dans son moulin, à cuire dans son four, à faire écraser son raisin dans son pressoir, etc. Le droit de banalité pouvait s'acquérir par la simple possession, quelle qu'elle fut, et il ne pouvait se prescrire par les *sujets* contre les seigneurs.

Dans l'ancienne France, les boulangers, les nobles, les ecclésiastiques, les colléges, les monastères et les hôpitaux étaient exempts du droit de four banal. Ce droit résultait d'une usurpation féodale sur les libertés primitives et il était toujours vexatoire.

Les seigneurs, en certains lieux, en étaient même venus à établir des boucheries banales, et il était défendu aux bouchers de vendre leur viande ailleurs que dans ces boucheries. Le seigneur avait alors le droit de prendre les pieds et la langue de toute bête tuée dans sa juridiction. A Saint-Maur ce droit s'exerçait pour la langue des porcs seulement (voyez page 185). On voit par l'exposé que nous faisons à la page 181 de tous les privilèges et revenus de la baronnie de Saint-Maur, quelles redevances percevaient les seigneurs de cette localité pour chacun des nombreux droits qu'ils y exerçaient. Ainsi pour le droit de mouture, appelé dans le Parisis, *boisseau du meunier*, ils percevaient par chaque septier, 6 sols.

Bonage ou **Bornage** (*Bonagius*). Droit de borner les terres, c'est-à-dire d'indiquer leurs limites par des *bornes* ou *bonnes*. De là est venue le bonnier, mesure agraire ; c'était un droit seigneurial qui pouvait se déléguer comme on peut le voir à notre article sur Draveil.

Bourgeoisie. Le droit de bourgeoisie était la jouissance des priviléges accordés aux habitants des villes. Il découlait spécialement de l'affranchissement. Il renfermait toutes les conséquences de la communauté et associait celui qui l'obtenait à la participation de tous les priviléges accordés à la commune.

Tout serf ou main-mortable pouvait acquérir le droit de bourgeoisie, et était tenu pour franc ou libre par suite d'une année d'habitation dans un lieu érigé en communauté, et prenait part à toutes les autres franchises. Le droit de bourgeoisie signifiait aussi la redevance annuelle dont les bourgeois étaient chargés pour prix de leurs priviléges.

Caducum. Dans la langue du droit on appelait *caduca bona*, les biens qui ne revenaient pas à l'héritier porté au testament à cause de son orbite (manque d'enfants), et revenaient par conséquent aux autres héritiers ayant des enfants et, à défaut de ceux-ci, au fisc. On distinguait deux sortes de *bona caduca :* les caduca purement et simplement et les *in causa caduca;* les premiers étaient

ceux qui tombaient en déshérence après la mort du testateur, soit par le décès de l'héritier ou du légataire avant l'ouverture du testament, soit par suite d'incapacité de sa part; les seconds étaient ceux qui devenaient vacants du vivant du testateur, soit par la mort du légataire, soit par le non accomplissement de sa part de la condition sous laquelle il héritait. C'était un reste de la législation romaine passé dans notre droit féodal.

Cens. Le cens, dont il est souvent question dans nos *recherches*, était une redevance annuelle, foncière, seigneuriale et perpétuelle, dont un héritage était chargé envers le seigneur du fief ou franc alleu dont cet héritage relevait. De là le nom de *censier*, souvent donné à ceux qui payaient cette redevance et qui habitaient la cense ou exploitation rurale qui en faisait le fond. Il y avait le *cens requérable* et le *cens portable*, lequel devait être offert au seigneur à certain jour, à peine d'encourir l'amende prononcée par la coutume. De là le cens Saint-Denys, le cens Saint-Martin qu'on payait aux jours de Saint-Denys ou de Saint-Martin.

Le cens se payait en argent, en grains, volailles ou autre espèce selon le titre du seigneur. Étant la marque de la seigneurie directe que le seigneur se retenait quand il bâillait à cens et rente une terre dépendante de son fief, il ne pouvait appartenir qu'à un seigneur du fief. Il ne recevait aucune diminution pour stérilité ou pour quelque cause que ce soit, attendu qu'il ne se payait que pour reconnaissance de la directe seigneurie. Le cens était imprescriptible et non rachetable. On appelait *chef-cens* le premier cens, *surcens* celui qui y était ajouté, *menu cens* celui qui ne consistait qu'en petite monnaie. La *croix de cens* était une monnaie qui servait à payer le cens et qui était marquée d'une croix.

Censive, ou terre *censitoire*, était une terre soumise au cens, l'étendue de la seigneurie du seigneur censier. Pendant longtemps elle fut tenue par des personnes plus ou moins engagées dans la servitude, vilains, colons, lites ou serfs et chargée de redevances de plusieurs espèces et de services connus sous le nom de corvées. Quelquefois censive signifiait nature des héritages. Quand on disait que tels héritages étaient tenus en censive, ou à titre de cens, on entendait qu'ils étaient chargés de ce cens et par conséquent roturiers, car les fiefs n'en pouvaient être chargés.

Chapelle castrale. On appelait ainsi les oratoires que les seigneurs érigeaient dans leurs châteaux, avec dispense de l'évêque diocésain pour y célébrer l'office divin. Parfois un chapelain spécial résidant dans la maison du seigneur était chargé de les desservir.

Collation, *de collatio.* Droit ou action de conférer un bénéfice vacant. Les collateurs étaient ceux qui donnaient des bénéfices et y pourvoyaient. Les abbayes étaient collatrices de la plupart des cures. Cependant, le plus souvent, elles n'avaient que la collation du bénéfice et non l'ordination du *bénéficier*, droit qui appartenait à l'évêque diocésain, *patron* ou *présentateur* dans beaucoup de cas. Il en était de même des laïques et des abbayes de femmes, qui n'avaient que la collation pure et simple.

Court. Nom donné au manse seigneurial et à certains villages sous les Mérovingiens et les Carolingiens, et plus tard, à de simples fermes. Le mot *court* ou *curt* vient du celtique ; il signifie, dans son sens propre, rassemblement, réunion de personnes ou de choses. C'est pourquoi il fut appliqué aussi bien à des villages, réunion d'habitants, qu'à des fermes, rassemblement d'animaux. De ce mot sont venus ceux de *cors*, *cohors*, cohortes chez les Romains, et de *cortès* chez les Espagnols. Suivant Ducange et Eccard, une *court* était composée de plusieurs maisons, dont la principale s'appelait *sale* ou maison salique. Ce mot est entré dans les noms de beaucoup de communes de France, comme Raimbeaucourt, Honnecourt, Gondecourt, Raucourt, Rocquencourt, Ostricourt, Pecquencourt, qui signifient : courts de Raimbaud, de Hunon, de Gondebaud, courts sur un terrain rocailleux, de l'est, de la pêcherie, etc.

Defaut ou **Deffaux** (*defectus*) était l'amende due au seigneur censier pour le défaut de cens non payé. C'était aussi un acte qui se donnait en justice au demandeur de la contumace du défendeur défaillant. Il y avait le défaut, faute de comparoir, le défaut, faute de défendre, et le défaut, faute de venir plaider, à qui il faut ajouter le défaut de conclure.

Dîme, portion congrue. La *dîme* ou *dixme* était une certaine portion des fruits de la terre, ordinairement la *dixième partie*, que l'on payait à l'Eglise et aux seigneurs. Jusqu'à Charlemagne, elle fut plutôt un don des fidèles à l'Eglise qu'une taxe imposée par la loi. Charlemagne en fit une obligation. Bientôt la dîme se perçut sur les produits des animaux, de l'industrie, aussi bien que sur les fruits de la terre. A l'époque féodale, les seigneurs ayant usurpé le droit des décimateurs ou l'ayant reçu en fief, donnèrent naissance à ce qu'on appela les *dîmes inféodées* ou *seigneuriales*, c'est-à-dire aux dîmes sorties des mains de l'Eglise et possédées par des laïques. Il y avait les *grosses dîmes* qui se percevaient sur les grains et autres récoltes; les *menues*, qui se levaient sur les fruits, sur les légumes, les agneaux, les poulailles, etc. Les dîmes étaient dites *anciennes*, quand elles se percevaient sur les terres cultivées depuis longtemps ;

novales, quand elles se percevaient sur les terres cultivées depuis peu ou sur des produits nouveaux importés dans le pays. De droit commun, les dîmes de tous les fruits que produisait le territoire de la paroisse appartenaient au curé, parce que, primitivement, on les avait destinées à ceux qui étaient chargés de la conduite des âmes; mais cette règle souffrait un grand nombre d'exceptions. Le plus souvent, la dîme se prélevait sur le terrain même où croissait les produits, par un dîmeur assermenté.

Quand un desservant était nommé à une cure, il était tenu d'opter entre les revenus fixes de cette cure et une *portion congrue* qui était de 300 florins, pour un curé, et de 150 pour un vicaire. Cette *portion congrue* était à la charge des gros décimateurs. Quand le desservant optait pour des revenus fixes, et que ceux-ci n'atteignaient point une valeur égale à celle de la portion congrue, les gros décimateurs étaient tenus de lui payer le surplus en argent. Les gros décimateurs pouvaient se décharger de la portion congrue en abandonnant aux curés toutes les dîmes de la paroisse. Ils étaient tenus, au besoin, de leur fournir, ainsi qu'à leurs vicaires, un logement convenable et d'y faire toutes les réparations nécessaires. Ceux qui avaient la collation d'une cure étaient obligés d'entretenir le chœur de l'église paroissiale, quand bien même ils n'avaient aucune part en la dîme, sauf recours contre ceux qui la prélevaient. Les paroissiens étaient chargés de l'entretien de la nef, du clocher et des murailles du cimetière.

Fiefs. C'est ici une des questions les plus importantes du régime féodal, et dont l'explication sommaire donnera la clef de bien des choses contenues dans cet ouvrage.

Il était de droit, dans la législature romaine, que les habitants d'une province qui s'était laissée subjuguer par les barbares, par sa faute ou autrement, ne pussent récupérer la possession de leurs terres quand les légions de l'empire venaient à les reconquérir. Ces terres devenaient alors propriétés de l'Etat, qui les laissait en friches ou les faisait exploiter par des esclaves, ou les donnait en culture à des colons, à des *lites*, colons immigrants, d'origine étrangère. Ces colons, avec les affranchis de la période romaine, avec ce qui restait des anciens habitants du pays, donnèrent naissance à une population d'hommes libres appelés depuis *ingenus*, *vilains* ou *roturiers*, selon les temps, et d'où, à peu d'exception près, est sortie notre bourgeoisie actuelle.

Quand l'empire romain s'écroula, les champs prétoriens, c'est-à-dire les domaines de la garde des empereurs, aussi bien que les terres *litiques*, n'ayant plus de propriétaires, échurent sans diffi-

culté aux Franks qui se les partagèrent par la voie du sort. Les premiers formèrent généralement les alleux, terres franches de tout tribut et dont la possession n'imposait que le service militaire; les seconds, sont les bénéfices ou fiefs, domaines que les rois franks cédèrent pour un temps déterminé et pour la vie à leurs compagnons ou leudes, à la condition non-seulement du service militaire, mais encore de plusieurs autres obligations. Quant aux souverains et aux principaux chefs du peuple conquérant, ils se réservèrent dans les terres vacantes la plus large part, part à laquelle ils ajoutèrent les bois, les landes, les marais, les cours d'eau, en un mot tous les terrains vagues, qui, chez les Gaulois, étaient la propriété de la tribu ou faisaient partie des domaines druidiques. Ces terrains, que les Romains n'avaient assigné à personne et qui étaient demeurés biens de l'Etat sous leur domination, firent depuis partie des domaines qu'on appela *fiscs royaux* ou *villis*, et d'où les rois et grands feudataires de la Gaule tirèrent de notables parties pour en doter les abbayes et autres établissements religieux.

Les fiefs, en devenant héréditaires sous les successeurs de Charlemagne, amenèrent, au détriment de la puissance royale, l'indépendance de leurs possesseurs, qui les subdivisèrent en une foule de bénéfices qui furent concédés à d'autres hommes libres, lesquels les répartirent à leur tour à des feudataires subalternes, ce qui donna naissance à la féodalité, ce vaste système né de la conquête germanique, régularisé et accepté officiellement dans les IXe et Xe siècle et qu'on peut définir : *une association hiérarchique et militaire fondée sur des possessions territoriales d'inégale importance et rattachées les unes aux autres par des obligations respectives.*

Cette association s'étendait du monarque jusqu'au plus simple feudataire et comptait à chaque degré de l'échelle des seigneurs de puissance inégale. Les premiers étaient vassaux souverains, comme les duc de Normandie, de Bourgogne et d'Aquitaine, les comtes de Toulouse, de Champagne et de Flandre. Après eux venaient les possesseurs de fiefs à grande mouvance (haute noblesse), les possesseurs de bannières ou bannerets qui devaient à leur suzerain depuis dix jusqu'à vingt-cinq hommes, les possesseurs de fiefs de haubert, ou chevaliers, qui ne devaient qu'un cavalier armé; les possesseurs de fiefs liges, demi-lige ou quart-lige, qui n'étaient tenus qu'à certaines prestations ou redevances plus ou moins importantes; enfin, les possesseurs de fiefs à simple hommage, qui n'étaient liés envers leur suzerain que par un simple aveu de vassalité et la promesse d'être fidèle.

Ces différents feudataires vivaient, pour la plupart, en de sombres

châteaux, élevés soit sur les débris des villas romaines, des oppida gauloises et des *courts* ou *burgs* franks, soit sur des hauteurs escarpées et autres lieux inacessibles. En dessous d'eux se trouvaient : 1° les vassaux proprement dits ou hommes d'avouerie, dont les obligations et la position variaient suivant les lieux ; 2° les *hôtes* ou *roturiers*, les *censiers* et autres hommes libres qui, éparpillés dans leurs *metz*, *manoirs*, ou *manages*, *fermetés* ou *fermes*, cultivaient, moyennant redevance, les héritages *côtiers mains fermes* ou *ténements* qui dépendaient de ces habitations; 3° enfin, au dernier rang, apparaissaient les serfs (*côtiers*, *menagers* ou homme de *poeste*), habitant de pauvres cabanes en terre appelées *courtils*, exploitant pour leurs seigneurs de vastes domaines, ou se livrant, au profit de celui-ci, à l'exercice d'une industrie quelconque.

Aux seigneurs feudataires appartenaient les droits de haute, moyenne et basse justice ; le pouvoir d'établir toutes sortes de redevances, de prestations, de tailles, de corvées; celui de percevoir les revenus des moulins, fours et pressoirs banaux. A eux aussi appartenaient le privilége de régler les libertés et les intérêts de leurs subordonnés, le droit de faire la police au moyen de baillis, de prévôts, de mayeurs, d'échevins, de sergents, de messiers, et cela sans autres limites que l'action modératrice de la religion, le recours des vassaux à un feudataire plus élevé où la crainte de les voir se concerter pour se soustraire au joug féodal.

Ainsi dans le régime féodal tout roulait sur le feudataire, sur les fiefs. Après en avoir parlé au point de vue de leur hiérarchie, de leur enchaînement, il convient de les faire connaître sous d'autres rapports. On les divisait en *fiefs terriens*, de *revenus*, de *maîtres*, des *officiers*, de *dignité;* en *fiefs nobles*, *ruraux*, *restreints*, *simples*, *épiscopaux*, etc. Les *francs fiefs* étaient tenus des personnes nobles et franches de race. Les *fiefs régaliens* relevaient de la personne même du roi. Le *fief dominant* était celui à qui on devait foi et hommage. *Le fief servant* était celui qui relevait d'un autre fief.

Tout vassal qui entrait en possession d'un fief était tenu d'en faire *acte de foi* et *hommage* à son seigneur, c'est-à-dire à celui dont le fief était mouvant. Cet acte s'appelait *faire relief*, et il devait être renouvelé à chaque mutation. En beaucoup de lieux, les gens de main-morte, devaient bailler homme vivant et mourant pour porter la foi et hommage des fiefs qui leur appartenaient. Le relief se faisait la tête nue, sans éperons, ni épée et le genou en terre. Le vassal ayant fait la foi et hommage, devait fournir un acte d'*aveu*, et un dénombrement de son fief dans un délai de quarante jours. Faute par lui de relever son fief ou de bailler son aveu et dénombrement dans le délai prescrit, le suzerain était en

droit de se saisir du fief et de le retenir, jusqu'à l'accomplissement des formalités voulues. Cet acte était appelé *saisie féodale*. Dans le principe, les vassaux ne pouvaient aliéner leurs fiefs; mais plus tard on leur laissa cette liberté, sous condition que les seigneurs percevraient la cinquième partie du prix de la vente (*quint denier*); si les acheteurs s'obligeaient de payer eux-mêmes les droits seigneuriaux, alors il était dû, en outre, *le requint*, qui était la cinquième partie du quint-denier. Ces droits que percevaient les seigneurs étaient appelés *lods* et *ventes*, et ils s'exerçaient pour plusieurs autres sortes de mutations. Quand le seigneur dominant acquérait le fief servant ou l'héritage de main ferme de son tenancier, cela s'appelait en faire le *retrait féodal*. L'effet de cette réunion était de rendre féodales et hommagées, et comme faisant partie du fief auquel elles étaient incorporées, les choses censives et roturières réunies au fief. Le fief servant ne faisait plus alors qu'un même corps de fief avec le fief dominant et n'en pouvait être séparé que par les voies de dénombrement permises par la coutume.

Le démembrement appelé *éclissement de fief*, ne pouvait avoir lieu sans le consentement du seigneur suzerain. Tout vassal qui attaquait son seigneur dans sa personne, son honneur ou ses biens, tombait en *commise*, c'est-à-dire encourait la confiscation de son fief. De son côté, si le seigneur offensait grièvement son vassal, il perdait son droit d'hommage, et le vassal relevait son fief du suzerain.

Grurie, griage (*gruarium*). Droit de juridiction forestière et de part dans les fruits d'une forêt. C'était aussi un droit que le roi et certains seigneurs percevaient dans les ventes qui avaient lieu dans les bois de l'État.

Hôtes (*hospites*). Manants, censitaires, tenants, sujets d'un seigneur féodal : de là le nom d'*hostise* donné à leurs demeures et au droit qui se percevait sur les maisons concédées à cens et qui sont parfois désignées sous le nom d'*hospices*, dans le présent ouvrage.

Investiture. Tradition, mise en possession, investir, mettre en possession, ensaisiner. La réception de foi et hommage était l'investiture, pour les fiefs, et pour les censives, c'était la quittance des droits seigneuriaux.

Justice. Il ne peut être question ici que de la justice seigneuriale. Elle se divisait en haute, moyenne et basse. La *haute justice* était la juridiction d'un seigneur dont le juge connaissait toutes les affaires civiles et criminelles, excepté les *cas royaux* ou *prévôtaux*, qui étaient les crimes de sacrilége avec effraction, de lèse-majesté,

de rébellion à la force publique, de fausse monnaie, d'hérésie, de rapt, de port d'armes défendues, etc, etc... La *moyenne justice* était la juridiction d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes causes réelles, personnelles et mixtes, et des droits et devoirs dus au seigneur, tels que cens et rentes, et de l'amende portée par la coutume, etc. La *basse justice* qu'on appelait aussi *justice foncière* ou *censuelle*, connaissait des droits dus aux seigneurs, tels que cens et rentes et de l'amende du cens non payé, exhibition de contrats, lods et ventes. Elle connaissait aussi de toutes matières personnelles entre les sujets du seigneur, et de toutes matières de police dont l'amende était de peu d'importance. Les baillis et prévôts, les hommes de fief et les échevins étaient chargés, chacun pour ce qui le concernait, d'administrer ces trois sortes de justice au nom du seigneur, lequel, à cause de ses droits de juridiction, était dit *seigneur haut-justicier*. Les seigneurs haut-justiciers pouvaient faire appliquer la question avec ou sans réserves de preuves. Les châtiments qu'ils avaient le droit d'infliger étaient le supplice de la corde, de la roue, les galères et le bannissement à perpétuité ou à temps, l'amende honorable, l'amende pécuniaire et le carcan. Leur droit de haute justice était indiqué par une fourche patibulaire qui avait deux piliers. Ils avaient le droit d'ériger des piloris avec bannière armoriée et de saisir les meubles et une année des revenus mobiliers des assassins et de leurs complices contumaces.

Manse, Manage, Manoir, Meix, Metz. Ces noms furent employés dès les premiers siècles de notre histoire pour désigner les exploitations agricoles d'environ 12 bonniers ou 12 arpents. C'était primitivement une ferme composée d'un corps de bâtiment de forme ronde, au toit de chaume très-élevé, renfermant outre le logis du maître, une grange, des écuries et remises. Autour de la ferme s'étendaient, circonscrites par des haies et des fossés, les 12 mesures de terre, superficie jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. Ces sortes de bénéfices avaient été concédés sans aucune autre charge que celle du service militaire, et ils conservèrent ce privilége jusque vers le milieu du IXe siècle, qu'ils rentrèrent, par les lois féodales et la violence, dans la catégorie des fiefs ordinaires.

Alors les manses devinrent différents, quant aux redevances et corvées qui y furent attachées, et quant à leur nature et importance. Ils furent aussi délaissés sous le rapport de l'habitation et dénaturés sous celui des terres, qui furent divisées ou morcelées. Il y eut des *courts-manses*, des *vieux manses* ou *manses royaux*, des *demi-manses*, etc. Les manses réduits à leur seule habitation,

comme ceux qui s'accrurent des dépouilles de leurs voisins, continuèrent à porter ce nom; en sorte que toute ferme, toute maison particulière, avec ou sans terre, fut appelée manse ou manage. On donna aussi au manse, dans les provinces du nord, le nom de manoirs et de metz. Il y en avait de deux sortes : l'un amazé et l'autre non amazé. Le premier était un terrain bâti ou propre à l'être; le second, dit *ancien metz,* était un vrai manse ou une partie de manse qui, étant en pleine campagne et n'aboutissant à aucun chemin, n'était point susceptible de bâtiments. De ces différentes dénominations sont venus les noms de communes de Metz, Metz-en-Couture, Grand-Metz, Beau-Metz, Joli-Metz, Manage, Mesnil. Il y avait aussi la *manse épiscopale, abbatiale et conventuelle.*

Main ferme (*manus firma*). Espèce de censive, bail à cens ou cotterie. Fief tenu ruralement, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas fief, tout héritage roturier. *Rentes héritières* de *main ferme, terres côtières de main ferme.*

Meilleur catel. Voyez *Main-morte.*

Mortemain, main-morte ou **puissance morte**. Tous les serfs étaient dits gens de *main-morte* Ils ne pouvaient rien posséder en propre, et après leur mort le seigneur s'emparait de leurs effets mobiliers. Vers le XIIIe siècle, on substitua à ce droit comme redevance commémorative, le droit de meilleur catel. Par ce droit quand un chef de famille main-mortable venait à mourir, le seigneur avait droit au plus beau meuble ou *catel* qui se trouvait dans sa maison. Quand il n'y avait pas de meuble, on coupait la main droite du défunt, et on la présentait cérémonieusement au seigneur qui avait le droit de la faire clouer sur le cercueil, et c'est de là, assure-t-on, qu'est venu le nom de main-morte.

Mouvance. Voyez *suzeraineté.*

Nemet ou **Nemus, lucus, sylva, haie, sauve** ou **sauge, san, sains** ou **sin**. On a peu clairement spécifié jusqu'ici la signification de ces mots. Beaucoup de dictionnaires latins confondent le nemus, le lucus avec la sylva. La sylva était une forêt dans le sens général du mot, une forêt quelconque, inculte, sans affectation particulière, abandonnée à elle-même, à la seule action de la nature. Les *nemus* et les *lucus* étaient des biens sacrés, affectés au culte, à une fréquentation particulière, à des réunions périodiques. Dans les *lucus* se trouvaient du gibier, des animaux domestiques de tous genres, la plupart du temps réservés aux prêtres, comme oblation à la divinité qui s'y trouvait adorée. Le *nemus* paraît n'avoir pas contenu d'animaux, n'avoir été simplement qu'un

bois sacré. (Voir à ce sujet le *dictionnaire français-latin de Lallement* au mot *bois*.)

Les Gaulois appelaient leurs bois sacrés, des *nemets*. De là les noms de *Nemetacum*, *Nemetocenna*, Arras, de *Nemausus*, *Nismes*, *Nimy*, *Nemée*, etc. (Voyez ci-dessus : Vincennes, Malnoue, Draveil, Boissy, Yerres, etc.)

Dans certaines parties de la France, les anciens lucus ou nemets sont appelés des *haies*, en allemand *heilige-forst*.

Les heiligeforst, les *haine* ou *haie* existaient dans toute la race germanique comme forêts sacrées. Haguenau, ville d'Alsace, a tiré son nom de sa position au milieu de la forêt sainte de *Helignauw* sur la *Moder*, et le mot Haguenau a la signification conservée de forêt sainte. Sans doute que la province de Hainaut tire de là aussi son nom. Mais en quoi consistaient ces forêts saintes? C'étaient, selon toute apparence, des *lucus*, des *nemets*, des *nemus*, ou, du moins, elles renfermaient de ces sanctuaires sylvestres limités dans un enclos, de là le nom de *haie* donné postérieurement aux clôtures boisées des vergers et de certains pâturages. Cambry, dans ses *Monuments celtiques*, dit que *Caer-gai*, au pays de Galles, signifie ville de l'enceinte, c'est-à-dire d'une enceinte sacrée et druidique, telle qu'on en voit encore autour de plusieurs monuments, et ce nom, dit-il, vient du breton et du gallois *caer*, ville, et de *kae*, *haie*, enclos, enceinte, d'où le français *quai* et *haie*, tout à la fois, car le *k* se change en *h*, et les Bretons disent pour *haie*, *kaé;* à cela il ajoute : « *Ar haé* (la haie, le quai), l'*hae* ou le *hai* était en général une enceinte sacrée où l'on ne pouvait pénétrer et, selon toute apparence, boisée comme les *lucus* ou *nemets*. Témoins celui du temple de *Junon Lucinia*, près Cortone, l'enceinte formée par une balustrade de pierres sur le chemin de Thèbes à Glisas, l'enclos qui environnait les temples de Vénus. (Pausanias.)

En Bretagne, continue Cambry, certaines enceintes de cimetières, lieux saints par excellence, sont encore, comme au temps des Druides, formés de peulvans plantés debout et rangés en haie, côte à côte, sans mortier ni ciment.

Les enceintes des cloîtres, les cimetières fermés, qui environnent beaucoup d'églises, pourraient être des *haie* ou *gaé;* tel était le parc Sainte-Geneviève, c'est-à-dire de la lune dans son déclin. Telles furent les enceintes consacrées à tant d'autres saints. (Voyez Cambry, *Monuments celtiques*.)

Carlhaix, ville de Bretagne, patrie de la Tour-d'Auvergne, située sur une montagne et autrefois déjà regardée comme une forteresse très-ancienne, semble avoir été un *caer-hai*. On trouve sur son territoire des souterrains gaulois, peu explorés, et qu'on fait passer

pour les ruines d'un acqueduc romain, plus les ruines de l'enceinte fortifiée que les Northmans détruisirent au VIII[e] siècle; c'était la *haie* qui avait donné son nom au suffixe du mot *carlhaix*. Le nemet étant un bois, enclos tantôt de haies, tantôt de palissades, de menhirs (voyez *Batissier*, *Histoire de l'art monumental dans l'antiquité*), il y a tout lieu de croire que la *haie* était un nemet enclos d'arbres entrelacés.

L'une des *haies* saintes les plus célèbres de la Belgique est celle qui a donné son nom à la ferme qui figure dans l'histoire de la bataille de Waterloo.

Plusieurs endroits sont connus en France sous le nom de *Pierrelaie*, sans doute de ce qu'il y existait une pierre celtique dans une haie ou enclos sacré. De ce nombre est la fameuse *pierre laie* ou *l'hai*, de Vaurezis en Soissonnais, située sur un tumulus recouvert de broussailles. Sans doute qu'il en était ainsi du célèbre caillou de *l'Arhaé* dans les Pyrénées, dont le nom, selon toute apparence, veut dire autel de la haie, de *ara*, autel, et de *haé*, *haie*, enclos sacré.

L'antique forêt de Saint-Germain-en-l'Haie avec ses *logia* ou loges, portiques couverts qui furent peut-être des oratoires, semble avoir été autrefois une sylva ou forêt sainte, à moins que l'expression *loge* ne soit qu'une altération du mot *lucus*, *lue*, *loug*, ce qui serait encore plus direct.

Près de là, Pierrelaie, de l'autre côté de la Seine, semble tirer son nom d'une haie ou sanctuaire sylvestre au sein duquel se trouvait un monument mégalithique.

Il doit en être de même de Pierreley, aux environs de Provins, petit village qu'avoisine un bois. On reconnaît l'existence d'un de ces bois sacrés dans le nom de château de la *Haie du puits*, situé sur un tertre élevé près de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arrondissement de Coutances, ainsi qu'à Lay-Saint-Christophe (Meurthe), près duquel il y eut un camp romain, sans doute mis, comme toujours, sous la protection d'Hercule, dont on a fait aussi, comme ailleurs, un saint Christophe. L'un des restes de l'antique forêt de *Bimars*, confins du Blaisois et de la Touraine sont les *Haies de Saint-Cyr*, *Hagæ Sancti-Cyrici*. Il y a aussi en France la forêt de *La Haie*, près Nancy, qui a donné son nom à plusieurs localités; le bois de *La Haie*, fragment de l'ancienne forêt de Conches, Eure, la *Haie des Fées*, Meurthe, etc.

Dans la forêt de Bonnetable, près d'un chemin de Saint-Georges, sont deux menhirs, dont l'un appelé Pierre-de-Clossay, lisez clos-haie, indique la présence d'une *haie* ou clos consacré. Rahai, peut-être aussi Arahaie, est une commune de l'arrondissement de Saint-Calais, sur le territoire de laquelle se trouve un des plus beaux tu-

mulus du département de la Sarthe. Sans doute qu'il fut l'*ara* ou autel d'une haie sainte, et l'on doit voir une contraction de lettre semblable dans le nom de Pierrelée donné à la ferme qui s'élève à côté de l'un des deux menhirs de Villaine-sous-Lucé, même département, c'est-à-dire Vilaine sous un *lucus*, car notez bien que ce mot Lucé vient certainement d'un lucus. Quimperlé, au confluent de l'Ellé et de l'Izolés (appelé peut-être ainsi de *el* le soleil, et de *Iz* la terre ou lune), Quimperlé, disons-nous, paraît être, de son côté, une contraction de *ken*, *quen* et de *peire l'haie*, c'est-à-dire les chênes de la pierre l'haie ou la haie des chênes de la pierre. Il a été bâti sur l'emplacement d'une forêt druidique et la crypte de l'église de son ancienne abbaye de *Sainte-Croix*, fondée en 550, passe pour avoir été un collége de Druides.

Saint-Ay est un village de l'Orléanais, aux bords de la Loire, et, selon toute apparence, il doit son nom à une haie sainte qui s'y trouvait, car il n'y a jamais eu de Saint-Ay, si l'on croit Dom Baillet qui n'en parle pas du tout.

On peut sans doute en dire autant de la Sainte-Aye, de Mons, dont la légende locale est fort obscure, si ce n'est pour la mention des donations de bois, faites au chapitre Sainte-Vaudru de cette ville, avec réserve de droits d'usage dans ces bois pour les pauvres des communes avoisinantes, ce qui avait lieu pour les *lucus* payens. Nous avons parlé ailleurs d'une *haie payenne* située sur les limites des anciens pays des *Nerviens* et des *Véromanduens*, au village de la *Flamangrie*, Aisne.

Il s'en trouvait une à la Haie pesnel, *Haga paganelli*, près Avranches, au sein de laquelle s'élevait le célèbre château de Gonne et une importante abbaye dont il reste une église romane curieuse.

Dans le même département existe aussi Saint-Germain-sur-*Ay*, l'abbaye de Lessay, village dont les anciennes églises sont curieuses à visiter.

Comme dans le Hainaut, on trouve dans ce département, couvert de nombreux vestiges celtiques, un grand nombre de lieux qui rappellent l'existence de *haies*. Rien qu'aux environs de Coutances, existe la Ronde Haye, la Haie Bellefond, aux sources de la Soulle, Gavray, Lorbehaye, etc.

Près de Rouen, il y a le hameau de La Haie commune de Bois-Guillaume; près Fontainebleau, la *Haie au bod*. La *Haie Aubren* (Eure), dont l'église romane est curieuse, la *haie de Colleville*, près Bernay, ville de l'Eure, dont l'église est plus curieuse encore, tirent sans doute aussi leur nom de clôtures saintes, comme toutes les localités de même nom, et celui de cette dernière paraît provenir d'un *bern* ou *carn* dans une *haie*.

Parmi les autres communes qui, en France, portent le nom de haie, il y a la *Haie Descartes* (Indre-et-Loire), berceau du grand philosophe de ce nom, petite ville située dans un terrain boisé où s'élève une commune du nom de Ballême (ou Bellesme); la *Haie du Theil* située dans l'antique forêt de ce nom, la grande *Haie Saint-Sylvestre*, dont le nom vient probablement d'un nemus avoisinant, car toute la contrée où se trouve ce village est boisée et plusieurs localités en ont pris des noms de bois.

La *haie*, bois consacré, prenait parfois le nom de *san*, *sains*, *sin*, dont la signification est identique et dont les Latins ont fait leur *Sanctus*. Cette expression, à laquelle se mêle l'idée de lieu élevé, vénéré, consacré au culte, est entrée dans la dénomination de beaucoup de localités de France, comme Sancenay, Sancergues, Sancerre, Sancey, Sancourt, Sancy, Sandarville, Sangatte, Sanghen et Sainghein, Santenay, Santeny, Santeuil, Santilly, Saintigny, Sains, Sainspuits, Saintes, ancien molhain ou milieu druidique, Lieu-Saint, Sin, Beausaint, Saint-Bel (Rhône), dont le clos saint fut sans doute consacré à Bel, Sainghin en Melanthois (Nord), où se trouve un important tumulus, etc.

Quelquefois le *san*, *sin* ou *sains* prenait le nom de *sauge*, *sauve*,de là les noms de Saint-Sauve (Nord), de Saint-Sauve (Nièvre), de Sauve-Belin, forêt sainte de Bel, près Lausanne; de là la fontaine de Font-Sauge à Sauve (Gard), où l'on va en pélerinage à la Saint-Michel comme à Saint-Saulge (Nièvre). On sait que Saint-Michel, en France comme en Irlande, a remplacé le dieu Bel, Bellesme, Belen, Belenus; aussi, en Irlande, on va également en pélerinage, à la Saint-Michel, à des fontaines miraculeuses, notamment aux îles Seilly, Sailly ou Seully, c'est-à-dire du soleil. (Voyez notre *Monde primitif considéré dans les monuments de son culte*.)

Paissons. Droit de pâturage dans les bois et souvent pris comme synonyme de *droit de Glandée*.

Portion congrue. Voyez *dîme*.

Questa, *queste*, était un droit que le seigneur levait tous les ans sur chacun fief de maison ou famille tenant feu et lieu. C'était une espèce de taille qui se recouvrait sous forme de quête. De là son nom.

Rentes. Les rentes (*reditus*) sont en général le profit que rend tous les ans quelques fonds de terre ou quelque somme d'argent. Autrefois il y avait les rentes *inféodées*, c'est-à-dire qui étaient assignées sur des fiefs en portant foi au seigneur féodal; les rentes *sèches*, qui ne devaient aucun service au seigneur, les rentes

ensaisinées, qui étaient assignées sur des fonds en roture; les rentes roturières c'est-à-dire non inféodées. Le champart ou le terrage, le vinage, le cens, le surcens, étaient des rentes féodales. Parmi les rentes, les unes se payaient en argent, les autres en prestation ou en nature. Les rentes en nature se composaient le plus souvent d'un ou plusieurs muids de blé, d'orge, ou d'avoine, de chapons.

Retrait. Voyez fief.

Roturier (*rutuarius*, *rotulator*). Ce mot s'entendait généralement de tout individu qui n'était pas noble. Dans son sens propre, il n'est applicable qu'à ceux qui possédaient des *héritages côtiers*, *mainfermes* ou *tenements*, avec charge d'en payer le cens au seigneur féodal. Cette classe d'hommes, qu'on appelait autrement *vilains*, de ce qu'ils habitaient aussi les *villa* et *villis*, fermes ou villages, tenait le nom de *roturier* de ce que, se livrant à l'agriculture, elle était occupée à rompre la glèbe avec le rouleau ou rouloir (en latin, *rotula*.)

Saisie féodale. *saisine*, amende infligée lorsqu'on troublait quelqu'un dans sa possession et jouissance. (Voir *fief*.)

Saturne et **Lua.** Nous avons parlé aux articles Champigny et Nogent-sur-Marne de ces divinités du monde payen. C'est une curieuse question.

Mais alors nous n'avons pas tout dit.

Nous établissons en plus de vingt endroits de notre ouvrage: que le soleil, sous les noms de *Bel*, *Belesm*, *Bal*, *Beau*, *Baud*, depuis Hercule, avait eu dans le Parisis comme dans le reste de la Gaule, des sanctuaires sur des hauteurs naturelles ou factices appelées *monceau*, *mall*, *tombe*, *bez ou bière;* qu'au bas de ces hauteurs avait existé le culte des déesses, parèdres de ces dieux, soit Belisana, soit Cybèle, soit Herta, soit Isis, soit Lua, c'est-à-dire, la terre, la lune, dont on fit plus tard des Notre-Dame catholiques.

Mais ce qu'il nous a échappé de dire à l'article Champigny, à propos de Saturne, c'est que ce Dieu n'était rien autre que le soleil.

Le culte de Saturne, avons-nous dit plus loin, semble avoir aussi existé à Nogent-sur-Marne dont le patron, comme à Champigny, est saint Saturnin. Mais nous montrons que Nogent, village sur une hauteur, où existèrent les lieux *Bellilas* et *Beaumont*, depuis l'emplacement de Beauté et celui de l'église paroissiale, avait dû avoir pour divinité, primitivement adorée, le soleil. Or le soleil, Bel, Baal ou Baud s'est aussi appelé Saturne.

Le nom de Saturne — dit Dupuis, *Origine des Cultes*, tome III, page 506 était commun à Bélus, comme on le voit dans Servius,

Commentaires sur l'Enéide l. 1, v. 733, et dans Isidore de Séville, l. 8, ch. 10. Eusèbe dans sa chronique, dit que, l'an 28 de Thara, mourut Belus, le premier roi des Assyriens, dont ces peuples firent un dieu sous le nom de Saturne.

.... Quelques-uns donnèrent les honneurs divins à Chronos ou à Saturne, et l'appelèrent Belus et Baal. Damascius dans la vie d'Isidore, dit pareillement que les Syriens et les Phéniciens appellent Saturne Hel ou Bel. Or, nous avons montré, page 269, que le culte de Baal, Bel, Beau ou Baud, le soleil des Phéniciens avait été apporté dans l'Europe occidentale, les Gaules notamment, par ce peuple de navigateurs. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'il ait existé à Nogent, sous le double nom de *Bel* et de *Beau*, préfixes de *Bellitas*, *Beauté*, *Beaumont*, en même temps qu'il existait sous celui de Saturne, dont on fit saint Saturnin, patron catholique de Nogent. Il y a beaucoup de saints Saturnins en France et cela est tout naturel, puisque le culte du soleil sous ses divers noms y était très-répandu. Nous avons montré qu'il en était de même des sanctuaires ou lieux consacrés à Lua, parèdre de Saturne, dont on fit en beaucoup de lieux des Notre-Dame.

Suzerain, suzeraineté. On appelait suzerain tout seigneur féodal de qui relevait un feudataire quelconque, et *suzeraineté* le droit de patronage qu'il exerçait. Ce mot est synonyme de celui de *mouvance*.

Taille. Impôt qui était levé sur les roturiers en proportion de leurs biens et de leurs revenus. C'était à la fois un impôt territorial et personnel. Le nom de taille paraît venir de ce que, dans l'origine, les collecteurs de cet impôt se servaient d'une taille de bois semblable à celle des boulangers pour marquer et contrôler les sommes payées. La taille primitive était un droit féodal que les seigneurs levaient sur leurs serfs. Dans la suite, les serfs s'engagèrent à payer un droit fixe qu'on appela *taille abonnée ;* cette taille était déterminée de gré à gré pour un an. Charles VII rendit les tailles permanentes ; mais on abusa de ce droit devenu ainsi perpétuel. Ce qui rendait surtout les tailles onéreuses et odieuses, c'était l'inégalité des charges. Les plus riches en étaient exempts. Les exemptions ne se bornèrent pas au clergé et à la noblesse, elles furent étendues aux officiers des cours souveraines et à un grand nombre d'officiers royaux. En même temps que les exemptions se multipliaient, les charges s'accroissaient. La *taille*, qui avait produit dix-huit cent mille livres sous Charles VII, s'éleva à plus de quatre millions sous son fils. Aussi les Etats de 1484 firent-ils entendre d'énergiques remontrances. Il faut, « disaient-ils dans leurs cahiers, que le pauvre

laboureur paie et soudoie ceux qui le battent, qui le délogent de sa maison, qui le font coucher à terre et lui ôtent sa substance. » Sous Louis XIV, les tailles s'élevaient à plus de quarante millions de livres et elles allèrent en croissant jusqu'à la Révolution, qui les abolit.

Les seigneurs levaient soigneusement la taille *aux quatre cas :* 1° Lorsqu'ils faisaient le voyage en terre sainte; 2° lorsqu'ils étaient prisonniers de guerre et qu'il fallait se racheter ; 3° lorsqu'ils étaient reçus chevaliers, alors c'était le peuple qui payait les costumes, fêtes et galas ; 4° lorsqu'ils mariaient leurs filles, la dot alors était prise sur les produits de la taille.

On connaît le dicton de *gent taillable et corvéable à merci.*

Terrage. C'était le droit qu'avait le seigneur de prendre en gerbes une certaine portion sur les terres assujetties à cette redevance. La quotité de ce droit se réglait à défaut de titre, par l'usage et la possession. Elle n'était du reste pas uniforme. Ici on percevait huit gerbes sur cent; ailleurs 9, 10, 11 et 12, quelquefois 13. La dîme et le terrage étant des droits à peu près analogues, de là vint qu'on appela souvent *grande dîme* la quotité de 8 gerbes du cent, dont 3 pour la dîme ecclésiastique et 5 pour le seigneur, à titre de terrage. Le terrage s'appelait aussi droit de champart, de *campi pars*, part du champ.

Usage, droits usagers ou d'usage. C'était un reste des anciennes institutions germano-celtiques où le sol de beaucoup de communes avait d'abord appartenu en commun aux habitants, où la terre n'appartenait à personne à titre privatif, et où le chef de la commune n'en était pas le seigneur. Peu à peu, sous l'empire de la conquête et du régime qu'elle favorisa, beaucoup de chefs s'approprièrent des terres et forêts prises sur le fond commun et qu'ils limitèrent par des enceintes, haies, murs ou fossés. Il ne resta à la longue que les droits de vaine pâture, d'affouage, de glandée. Ces droits consistaient à couper du bois ou à mener paître ses bestiaux et porcs dans les bois ou forêts de l'Etat ou dans ceux des particuliers, seulement pour ses besoins et nécessités; c'est-à-dire pour se chauffer, pour réparer sa maison, ses harnais et ustensiles de labour. Mais il était défendu d'en faire commerce ou de déléguer son droit à un autre. Les usagers pouvaient disposer du bois mort, mais non du bois abattu par l'orage. Pour ce qui est du bois vert, ils devaient avertir les propriétaires ou verdiers avant que d'abattre les bois dont ils avaient besoin, pour éviter les entreprises et les dégâts qu'ils pourraient faire.

Il y avait autrefois en France beaucoup de biens communaux où les droits usagers pouvaient s'exercer. C'était la ressource du pau-

vre qui, souvent en profitait seul, surtout pour la vaine pâture, la glandée, l'affouage. Napoléon les aliéna pour la plupart en 1813, privant ainsi sans indemnité aucune les générations de prolétaires du présent et de l'avenir.

Voirie ou **voérie** (*advocatio*). On appelait ainsi l'inspection des voies publiques; de là la grande et la petite voierie et le voyer, chargé de cette inspection, ayant justice et seigneurie sur les chemins et pouvant exiger le droit de péage pour leur entretien. Mais le plus souvent voierie était pris pour la basse justice. La grande voierie était la moyenne justice ou droit de connaître et de *voir* les délits commis.

LISTE ALPHABÉTHIQUE

DES LOCALITÉS DONT IL EST QUESTION DANS LE PRÉSENT OUVRAGE

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

PAR ORDRE DE DATE

MM. Fréville, bijoutier, rue Desgenettes, à Saint-Maur (3 exemplaires.)
Masson, Grande-Rue, à Boissy-Saint-Léger.
Tournier, Grande Avenue, parc Saint-Maur.
Gabeloteau, pharmacien, à Adamville-Saint-Maur.
Dr Piette, à La Varenne-Saint-Hilaire.
G. Marie, négociant en verrerie pour pharmacie, 108, boulevard Malesherbes, Paris.
Lefebvre, géomètre, avenue de l'Écho, parc Saint-Maur.
Houel, à Mandres, canton de Boissy-Saint-Léger.
Hélène, menuisier, à Adamville-Saint-Maur.
L'abbé Delpi, curé à La Varenne-Saint-Hilaire.
Gatin, à Saint-Maur.
Bion, jardinier, rue de la Station, à Adamville-Saint-Maur.
Prudent Gaudefroy, propriétaire, rue de Villeneuve-Saint-Georges, à Yerres.
Alexis Vrainville, greffier de la justice de paix, à Boissy-Saint-Léger.
Hérold, fabricant de chapellerie, rue du Temple, Paris (10 exemplaires.)
Collé, restaurant, à Adamville-Saint-Maur.
Mme veuve Decluzelle, 4, rue de Bureau, à Adamville-Saint-Maur.
MM. Salfrancq, pharmacien, à Saint-Maur.
Guden, restaurant, à Saint-Maur.
Demont fils, négociant en vins, à Saint-Maur (2 exemplaires.)

MM. FLAMANT, à Joinville-le-Pont.
CHAMPION, libraire, 15, quai Malaquais, à Paris (4 exemplaires.)
FOUCART, gérant de charbonnages, à Douai.
VOISIN, coiffeur, à Saint-Maur.
BOURIÈRES, propriétaire, impasse de l'Abbaye, à Saint-Maur (10 exemplaires.)
TAILLIAR, président à la Cour d'Appel de Douai.
Mme CHAMPION, à Adamville-Saint-Maur.
MM. GUICHARD, papiers peints, vitrerie, etc., à Saint-Maur, rue du Pont-de-Créteil.
HÉRON, 8, rue d'Alger, à Paris.
GOUZAI, médecin, au parc Saint-Maur.
Jules DEBRIE, rue du Bois-Guimier, à La Varenne-Saint-Maur.
A. GRELLET, peintre, avenue de l'Est, 30, au parc Saint-Maur.
FERRANDIER fils, 10, rue Bellechasse, à La Varenne-Saint-Maur.
BERNIER, rue de Paris, 86, à Vincennes.
VILLEMIN aîné, 10, rue Bellechasse, à La Varenne-Saint-Maur.
DEBREUZ (Pierre), 10, rue Lucie, à Adamville-Saint-Maur.
DAUSSY, 4, rue Pagevin, Paris.
LOOSER, marchand de meubles, rue de Paris, 43, à Joinville-le-Pont (2 exemplaires.)
Félicité TREKKER, 8, rue Émile, à La Varenne-Saint-Maur.
BIENFAIT, entrepreneur de travaux publics, à Brunoy.
GOUJOT, rue de l'Embarcadère, 17, à Charenton.
Louis LEGAY, architecte, 3, rue de la Sainte-Chapelle, Paris.
NUSILLARD, 22, rue du Pont, à Joinville.
PIVER, maison de parfumerie, 10, boulevard de Strasbourg, Paris.
Ernest DIDIER, caissier, à Adamville-Saint-Maur.
DEBRY, à La Varenne-Saint-Maur.
RICARD, 24, rue du Pont-de-Créteil, à Saint-Maur.
HIRSCH (Michel), rue de Paris, 154, à Vincennes.
FRANÇAIS, 6, avenue de l'Asile, à Saint-Maurice (Seine).
IVOREL aîné, 12, rue de l'Église, à Adamville-Saint-Maur.

MM. Schrader, rue Félicie, à La Varenne-Saint-Hilaire.
Haton, libraire de la Propagande, 33, rue Bonaparte, Paris.
Baïhaut, 20, boulevard du Roi, à Versailles.
Bertauld, entrepreneur, à Adamville-Saint-Maur.
Verdoux, au pont de Créteil.
Mme Joséphine Lansier, au château de Loches (Indre-et-Loire).
MM. Simon, propriétaire, rue Reiter, 5, à Adamville-Saint-Maur.
Dr Hoefer, à Brunoy (Seine-et-Oise).
Bessin, au parc Saint-Maur.
Mme Pecoul, née de Lauriston, au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise).
M. Dehais, 2, quai de la Marne, à La Varenne-Saint-Hilaire.
Mme Brocard, 11, rue Lucie, à Adamville-Saint-Maur.
Mlle Évrard, id. id.
MM. Bellier, id. id.
J. Dellia, place Doublet, à Bergerac (Dordogne).
Giroux, docteur en médecine, à La Cotte, près Bergerac (Dordogne).
Le marquis de Lagrange, rue Barbet-de-Jouy, 29, à Paris.
Carré, 4 *bis*, rue Aline prolongée, à Adamville-Saint-Maur.
Jouvin, 8, rue Lucie, à Adamville-Saint-Maur.
Parent, Grande-Rue, 39, à Saint-Maurice.
Gatin, receveur municipal à Nogent.
De Lavoignon, 88, rue de l'Église, à Adamville-Saint-Maur.
Poirson, rue Aristide, 20, à La Pie.
Charles de Bez, à Montgeron (Seine-et-Oise).
A. Lostalot, *Gazette des Beaux-Arts*, 3, rue Laffitte, Paris.
Lanquetot, maire de Boissy-Saint Léger.
Rault, rue des Bijoutiers, à La Varenne-Saint-Maur.
Canet, vieille route de La Varenne, parc Saint-Maur.
Garny, rue du Bac, à La Varenne-Saint-Hilaire.
Valery-Meunier, ancien sous-préfet, 24, grande rue de Saint-Mandé.
Pingard, coutelier, rue de l'Espérance, à Saint-Maur.
Malherbe, rue de la Station, à Adamville.
Le comte de Siply, au parc Saint-Maur.
Delaunay, avocat, à Corbeil.
Deaulard, caissier, 8, place de la Bourse, Paris.
Henri Breuzin, 4, rue Thorigny, Paris.

MM. Huvet, à La Varenne-Saint-Maur.
Hummel, restaurant, près la station du Parc-Saint-Maur.
Eudes, propriétaire, à Adamville-Saint-Maur.
Léon Favre, consul général de France, à Trieste.
Simont, rue du Chemin-Vert, à La Varenne-Saint-Maur.
De Mouillebert, par Champdeniers (Deux-Sèvres).
le commandant Lamy, à La Varenne-Saint-Hilaire.
Guichard, peintre-tapissier, à Joinville-le-Pont.
Rome (François), marchand de vins, près la station de Saint-Maur.
Nicaise de Budée, à La Varenne-Saint-Hilaire.
Peudepièce, maître d'hôtel, à Saint-Maur.
Pasquier, rue Reiter, à Adamville-Saint-Maur.
Rogeau, 16, avenue de Beaujeu.
Auguste Collé, à Senones (Vosges).
Rousseau, 5, route de Rueil, à Nanterre.
Rouget de l'Isle, à Saint-Mandé.

INDEX ANALYTIQUE

DES CARTES ET GRAVURES CONTENUES DANS L'HISTOIRE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, ETC.

Planche I (page 26). — Hache en silex taillé retrouvée dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Maur, de grandeur naturelle; pierre branlante de La Varenne, décrite par M. L. Leguay; armes en fer supposées avoir appartenu aux Bagaudes.

La dernière est encore employée par les bûcherons du Morvan, sous le nom de *Goyard* ou *Goujard*.

Planche II (page 4). — Armes et poteries grossières retrouvées à la partie méridionale du bas de Saint-Maur, au lieu dit la Cassine.

Hache en corne et pierre polie; vases en terre durcie. Hache en corne de cerf, privée de sa pierre; fragment de lance, flèche ou javelot en os ou corne.

Planche III (page 58). — Sépulture de La Varenne-Saint-Hilaire retrouvée par M. L. Leguay, déposée au musée des Thermes et mentionnée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* de 1858.

A Pierre plate au-dessous de laquelle étaient placées les deux têtes, ayant entre elles une hache en diorite du Morvan polie seulement au tranchant. — **B** Pierre plate au-dessous de laquelle étaient les pieds des deux corps, et sur laquelle était placée la tête du cheval. Le corps de ce dernier dépassait au-delà du cromlech, à l'ouest. — **C** Petite pierre plate placée sur deux autres, sur laquelle se trouvaient différents objets (haches, flèches en pierre, poinçons en os, etc.). — **D**, **E** Deux grosses pierres recouvrant les corps et recouvertes par une infinité de pierres de toutes formes, grosseurs et provenances, amoncelées.

attributs principaux de la déesse de la nature s'y retrouvent, tels que le pain, le vase, le tonneau. Comme les figures précédentes, cette Bélisana a la tête appuyée sur la main gauche. Disons en passant que Sannois renferme un gisement de terre noire.

Figure 1, modèle de maison : une entrée, une cuisine, cave, salle à manger, salon; figure 2, modèle de maison avec étage : entrée, salle à manger, salon, cuisine; au premier étage, deux chambres à coucher, un cabinet éclairé attenant à chaque chambre; figure 3, maison située à Adamville, 1,200 mètres de jardin enclos de murs, neuf pièces, annexes, kiosque, berceaux, prix : 18,000 f.

Pour les types de maison 1 et 2, l'auteur ne prend pas la responsabilité de l'évaluation des prix telle qu'elle a été indiquée au chapitre III.

Plusieurs fauteuils druidiques semblables à celui de la *Grange du milieu* existent, tant en Irlande qu'en France, comme on peut le voir par le recueil de Waring : *Monuments stones,* et par une brochure de M. Barailon sur les chaires druidiques des cantons d'Uriel et de Montluçon (Allier), etc.

Plan et Carte

ERRATA ET ADDITIONS

Page II de l'avant-propos, 3e ligne du 3e paragraphe, lisez : *banlieue est de Paris*, au lieu de : *banlieue et*.

Page 14, 11e ligne, lisez : *Suessiones*, au lieu de : *Suessones*.

Page 31, dernière ligne du dernier paragraphe, lisez : *tous autant de martyrs*.

Page 60, 4e ligne, au lieu de : *risque*, lisez : *rixe*.

Page 63, avant-dernière ligne du second paragraphe, lisez : XIIIe *siècle*, au lieu de : IIIe *siècle*.

Page 66, 4e ligne du second paragraphe, lisez : *les barbares durent s'y dédommager.....*

Page 81, dernière ligne, dernier mot, complétez le mot : *Paris*.

Page 89, 24e ligne, au lieu de : *risques*, lisez : *rixes*.

Page 143, au bas de la note, au lieu de : *M. Millin, dans les antiquités nationales*, lisez : *M. Lenoir, musée des monuments français*, t. I, fig. 3 *bis*.

Page 191, aux dernières lignes, au lieu : *des 3 pommes*, lisez : *une des pommes du jardin des Hespérides, ou plutôt la boule figurative de l'astre fécondateur*.

Page 241, à la 2e ligne du 2e paragraphe, lisez : *le premier auquel il faut joindre celui de la Villa des Buttes, qui lui est attenante*.

Page 247, 4e ligne du 4e paragraphe, supprimez la préposition *à* devant le mot *légende.....*

Page 267, 12e ligne du 2e paragraphe, lisez : *Un Noa*, au lieu de : *Noa*.

Page 332, 1er paragraphe, au lieu de : *Verpa Ereta*, lisez : *Verpo erecto*, et quatre lignes plus bas, lisez : *saint Foutin*, au lieu de : *saint Fontin*.

Page 375, 2e paragraphe, 2e ligne, lisez : *arrivée*, au lieu de : *arrivé*.

Page 411, à la notice *Crône*, 1er paragrapge, lisez : 300 *habitants*, au lieu de : 3,000.

TABLE SOMMAIRE

DES CHAPITRES ET MATIÈRES

Pages.

Paris. — Imprimerie Moderne (Barthier Dr), rue J.-J. Rousseau, 61.



